

INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LIAISON

Énergie-Francophonie

NUMÉRO 100 — 2^e TRIMESTRE 2015

2015:
TRANSFORMER LES DÉFIS
EN OPPORTUNITÉS D' ACTIONS

100



INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
IFDD

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



Numéro 100, 2^e trimestre 2015

La revue Liaison Énergie-Francophonie est publiée trimestriellement par l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

56, rue Saint-Pierre, 3^e étage
Québec (Québec) G1K 4A1 Canada
Téléphone: 1 418 692-5727
Télécopie: 1 418 692-5644
Courriel: ifdd@francophonie.org
Site Internet: www.ifdd.francophonie.org

Directeur de la publication

Jean-Pierre Ndoutoum, IFDD

Rédacteurs en chef invités

Stéphane Pouffary Arab Hoballah

Collaborateur à l'édition

Chedrak Sylvain De Rocher Chembess

Comité éditorial interne (IFDD)

Faouzia Abdoulhalik Ibrahima Dabo
Louis-Noël Jail Tounao Kiri
Marcel Lacharité Jean-Pierre Ndoutoum

Comité scientifique

Sibi Bonfils Evens Emmanuel
Yves Gagnon Paule Halley
Mame Aly Konte Stéphane Pouffary
Jean-Philippe Waub Raoul Siemeni

Collaboration à l'édition et à la diffusion

Chedrak Sylvain De Rocher Chembess
Marilyne Laurendeau, marilyne.laurendeau@francophonie.org

Édition et réalisation graphique

LithoChic - L'Orange Bleue

Tirage

3 000 exemplaires
300 exemplaires en format PDF sur cédérom

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada

ISSN 0840-7827

Les textes et les opinions n'engagent que leurs auteurs. Les appellations, les limites, figurant sur les cartes de LEF n'impliquent de la part de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable aucun jugement quant au statut juridique ou autre d'un territoire quelconque, ni la reconnaissance ou l'acceptation d'une limite particulière.

Prix de l'abonnement annuel (4 numéros)

40 \$ CAD

Poste-publications - Convention N° 40034719

Imprimé au Canada

Imprimé avec des encres végétales sur du papier dépourvu d'acide et de chlore et contenant 100% de matières post-consommation.



..... SOMMAIRE

SPÉCIAL LEF 100

Mot des Directeurs 5
Jean-Pierre Ndoutoum et Fatimata Dia

Éditorial 8
Stéphane Pouffary et Arab Hoballah

2015, une année particulière dans l'histoire de l'humanité

**La Francophonie au cœur
des grands enjeux internationaux** 13
Michaëlle Jean

**Les États fédérés et les régions, laboratoires d'innovations
et alliances pour démultiplier les moyens d'action:
L'exemple du marché du carbone au Québec** 15
Philippe Couillard

CdP21: La Conférence-Climat de tous les défis 18
Annick Girardin

**Le développement durable confronté aux défis de la mise
en oeuvre: du premier Sommet de la Terre aux Objectifs
de développement durable** 21
Fatimata Dia

**Paris 2015, lieu de naissance d'un nouveau paradigme
pour le développement humain** 26
Christiana Figueres

**Tourisme et développement durable:
vers un développement sobre en carbone** 29
Achim Steiner et Taleb Rifai

Des thématiques comme autant d'opportunités d'actions

**Le climat dans tous ses états:
Une science qui alerte, le GIEC qui témoigne** 35
Jean-Pascal van Ypersele

**Lutter contre les changements climatiques
de manière inclusive pour réduire les inégalités
et renforcer la résilience** 38
Adessou Kossivi et Ange Baimey

**La gouvernance du développement durable:
mesurer les progrès au sein de la francophonie** 41
Kouraichi Said-Hassani et al.

**La revue par les pairs des Stratégies nationales de développement
durable dans la Francophonie** 46
Tounao Kiri et al.

Des outils pour opérationnaliser le développement durable dans la Francophonie 50
Claude Villeneuve et al.

Le projet CATAIRE de lutte contre le paludisme au Burundi 55
Ginette Karirekinyana

Les écosystèmes naturels : connaître, préserver et transmettre 56
Jean-Claude Bergonzinni, Bernard Riera, Noeline Raondry Rakotoarisoa et Christophe Lefebvre

La gestion durable des terres : clé de voûte du développement durable 65
Marc Paquin et Wafa Essahli

Le devoir de protéger l'environnement, quelles opportunités d'actions? L'accès à la justice en matière d'environnement 69
Paule Halley

Droit à l'eau et à l'assainissement : mythe ou possible réalité, enjeux et défis..... 71
Nicolas Biron

La recherche au Sud : une contribution à la résolution des problèmes d'eau et d'assainissement 75
Evens Emmanuel

Importance croissante du nexus eau -énergie en Afrique 77
Bernard Duhamel

Agriculture durable et sécurité alimentaire : défis du 21^{ème} siècle 81
E. Lionelle Ngo-Samnick et Stéphane Fournier

L'énergie aura son ODD! 87
Sibi Bonfils

Contribution de l'IFDD à la mise en œuvre des ODD dans le domaine de l'énergie..... 91

La réponse aux défis du XXI^{ème} siècle passera par l'action territoriale 93
Ronan Dantec

Des villes en transition? Vers des politiques de sobriété 96
Cyria Emelianoff et Paul Tchava

Master 2 Professionnel en enseignement à distance

Transition énergétique et durabilité des territoires en Afrique..... 99

Initiative de la Francophonie pour des villes durables (IFVD)..... 100

Le vélo, une chance pour La Francophonie? Vers une mobilité durable et solidaire au sein de l'espace francophone 102
Didier Feneron et Annie-Claude Sebban

Le Sénégal et le pôle urbain de Diamniadio... ou de la nécessité de questionner les territoires 105
Mame Aly Konte

Consommer et produire différemment : penser et agir durable 108
Arab Hoballah

Les défis de l'Afrique à l'horizon 2050 ... consommer et produire différemment 113
Raoul Siemni

Économie verte et emplois verts ... un gisement d'opportunités pour l'Afrique 115
An'War Deen Bolarin Lawani

Économie verte en Afrique pour le développement durable et l'éradication de la pauvreté 119

Des Normes pour un tourisme durable : défis et opportunités 120
Jean-Marc Lusson

L'initiative de la Francophonie pour un tourisme durable dans les PEID 125
Simon C. Roy

L'autonomisation des femmes et l'égalité femmes-hommes, essentielles pour un développement durable 127
Yveline Nicolas et Philippine Waterkeyn

Les femmes et l'accapement des terres 128



Présentation du Réseau Francophone pour l'Égalité Femme – Homme (RF-EFH) 131
Pr. Ndioro Ndiaye

Les technologies de l'information et de la communication au cœur du débat sur le développement durable 133
Chedrak Sylvain De Rocher Chembessi et Moussa Sinon

Témoignages de Jeunes Francophones 136
Isaac Yves Nyengue Bahanak, Bassem Saadallaoui, Catherine Adam et Jean Paul Brice Affana

Stratégie jeunesse de la Francophonie et le Développement durable 137

L'éducation environnementale au cœur des défis: le regroupement francophone PLANÈT'ERE – 28 ans d'éducation 138
Abderrahim Ksiri et Colette Tardif

Coproduction de la propreté au Maroc 140

La culture dans le développement durable: une aventure ambiguë avec son trésor d'opportunités en partage 142
Youma Fall

Le citoyen: 9 milliards d'individus, 9 milliards d'opportunités 146
Stéphane Pouffary

Agite Ta Terre! Edition 2015 – Concours citoyen international « Mon climat aujourd'hui, mon climat dans 20 ans, et moi? » 151

LEF 100 : Témoignage de trois anciens directeurs de l'IFDD

Du premier numéro au 100^e numéro de LEF. 154
Bernard Duhamel

De Liaison Énergie-Francophonie à Liaison Francophonie et développement durable..... 155
Jean-Marc De Comarmond

Avec 100 parutions, LEF fécond et toujours prometteur..... 156
El Habib Benessahraoui

Ensemble pour un nouveau modèle de développement

ENERGIES 2050 est une association qui intervient dans l'intérêt général, en France et à l'étranger, sur les questions associées au développement durable, aux changements climatiques, aux défis environnementaux et énergétiques. L'association est engagée dans la mise en œuvre de la Grande Transition, qu'il s'agisse de la transition énergétique ou de la mise en mouvement d'une société plus humaine, plurielle et solidaire, porteuse de paix et respectueuse des biens communs de l'humanité (voir le site www.energies2050.org). **ENERGIES 2050** rassemble, à ce jour, des citoyens, des experts et des partenaires d'une cinquantaine de nationalités.



ENERGIES 2050 intervient depuis plusieurs années dans le cadre des négociations internationales sur le climat, le développement durable, les villes et les territoires ou encore les enjeux énergétiques sous couvert ou en partenariat avec une très grande variété d'acteurs et plusieurs institutions internationales (Organisation Internationale de la Francophonie et son organe subsidiaire l'Institut de la Francophonie pour le développement durable, Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Secrétariat de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique,...).

Les recherches et actions d'**ENERGIES 2050** s'inscrivent simultanément au niveau local, point d'ancrage de toute mise en œuvre et laboratoire des actions à élaborer, et au niveau global car il s'agit de partager et de dupliquer les expériences exemplaires tout en bénéficiant des leçons tirées des expériences non réussies. Le citoyen est au cœur des débats et actions de l'association.

ENERGIES 2050 mène ses activités selon 5 axes complémentaires :

- Réaliser des projets concrets, démonstratifs et reproductibles accompagnés d'études techniques et d'actions de recherche pour témoigner des possibles;
- Organiser ou participer à des rencontres et des conférences afin de démultiplier les opportunités d'échanges et de débats;
- Publier les résultats des travaux afin de mutualiser et de partager les savoirs;
- Eduquer, former et renforcer les capacités pour que chacun puisse comprendre, connaître et agir;
- Communiquer au plus grand nombre pour informer, mobiliser et fédérer les envies d'agir.

En juin 2015, en tant que contribution à la Conférence climat de Paris et à l'occasion de la 4^{ème} édition de l'initiative internationale « Agite Ta Terre! », **ENERGIES 2050** vient de lancer un concours citoyen international sur le thème « Mon climat aujourd'hui, mon climat dans 20 ans, et moi? » (www.energies2050.org/climate2015).

Association ENERGIES 2050

688 Chemin du Plan
06410 Biot – France
contact@energies2050.org
www.energies2050.org

Mot des Directeurs



Jean-Pierre NDOUTOUM
Directeur de l'Institut de la
Francophonie pour le développement
durable



Fatimata DIA
Ancienne Directrice de l'Institut de la
Francophonie pour le développement
durable
(Septembre 2007- Mars 2015)

Dans l'agenda international, l'année 2015 est inscrite comme celle de tous les défis, l'année d'ultimes grands rendez-vous internationaux pour remodeler le monde pour les prochaines années. De nombreux enjeux en appellent à la mobilisation de la communauté internationale, des acteurs à divers niveaux de la gouvernance mondiale. Du changement climatique, au développement durable sans oublier la problématique du financement du développement, ce sont autant de défis, qui de par leur transversalité, nécessitent des réponses urgentes de tous.

Depuis plusieurs années, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) apporte sa contribution à ces enjeux. Elle sera donc naturellement associée aux événements internationaux de l'année 2015. Du sommet sur le financement du développement d'Addis Abeba, à la Conférence des Parties sur le Climat de Paris 2015 (CdP21) en passant par le Sommet des Nations Unies sur les Objectifs de développement durable (ODD) de New York, la Francophonie se mobilise pour que des engagements soient pris et des accords obtenus pour l'avenir de l'Humanité. Une action de la Francophonie portée notamment par l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD).

Depuis sa création en 1987, l'Institut s'est fortement impliqué dans le processus des négociations internationales sur l'environnement et le développement durable, notamment depuis le Sommet de la Terre à Rio, en 1992. Un processus de négociation, d'information, de conscientisation, de formation et de renforcement de capacités des hommes et des femmes sur des préoccupations environnementales dans les politiques de développement économique et social qui est entré dans une phase décisive pour l'humanité.

Loin d'épiloguer sur les résultats obtenus des nombreuses initiatives prises depuis les premières rencontres sur l'environnement, notamment à la Conférence de Stockholm en 1972, le Sommet de la Terre Rio 1992, la Conférence de Johannesburg 2002, Rio + 20 (2012) et la vingtaine de Conférence des Parties sur le Climat avec le Protocole de Kyoto, force est de reconnaître que les bouleversements environnementaux s'accroissent dans le monde. Qu'il s'agisse de la prédation des ressources naturelles, des émissions de gaz à effet de serre (GES), ou simplement de la pollution, les menaces sont encore grandes.

Quant à l'éradication de la pauvreté, l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2000 a, certes, conduit à des progrès notables en matière de développement économique et humain. Mais malgré le recul de la pauvreté à travers le monde, malgré l'élargissement de l'accès à l'eau potable et malgré de nombreux investissements consentis par les États dans le secteur énergétique, beaucoup reste encore à faire dans ces domaines.

De nombreux défis demeurent, en termes de lutte contre l'extrême pauvreté, d'inégalités ou de vulnérabilité. Les réussites enregistrées ces dernières années sont réversibles, de nombreuses personnes sorties récemment d'une situation

de pauvreté restent vulnérables, et la possibilité d'un retour de ces personnes à leur ancienne condition incite à la vigilance et à intensifier les efforts.

Aujourd'hui, il est évident qu'il existe un lien étroit entre ces différents enjeux. Il est donc préjudiciable de penser à y apporter des réponses au cas par cas. Mieux, d'autres problématiques non moins importantes émergent de ces défis et sont directement rattachées à l'avenir de milliards de personnes. Il s'agit par exemple de la question de la sécurité alimentaire (quand on sait que l'agriculture est durement touchée par les changements climatiques), la gestion des écosystèmes, l'accès à l'énergie (notamment aux énergies renouvelables et l'efficacité énergétique), l'accès à l'eau, le tourisme durable, l'assainissement, les emplois verts, la gestion du patrimoine culturel, le genre, les inégalités sociales, le développement territorial etc...

La résolution de ces défis sans cesse croissant a donné lieu à la mise en place de mécanismes conventionnels (comme les accords multilatéraux sur l'environnement) soutenus et exécutés par les États, des organisations internationales ou encore à des initiatives privées portées par des Organisations Non Gouvernementales (ONG), les entreprises, les organismes de la société civile, etc.

Au niveau de l'espace francophone, ces préoccupations ont été examinées à différentes rencontres statutaires en particulier aux Sommets des Chefs d'États et de Gouvernement membres de l'Organisation. Plusieurs Déclarations des Sommets ont clairement affirmé l'engagement de la communauté francophone à participer à la dynamique mondiale de développement par la mutualisation des points de vue, des connaissances et des expériences novatrices. La Francophonie se veut au cœur du débat afin qu'une réponse globale soit apportée aux différents enjeux de notre ère, sur la base d'un partenariat multiforme et multi-acteurs.

Une position de la Francophonie qui a été réaffirmée lors du dernier Sommet des Chefs d'États et de Gouvernement qui a eu lieu en Décembre 2014 à Dakar. En effet, ce Sommet reflète pour l'espace francophone une multiple approche du développement qui est explicitement présentée dans le nouveau cadre stratégique et la nouvelle programmation 2015–2018 de l'OIF au sein desquels les Objectifs du Développement Durable (ODD) et les changements climatiques ont une place importante.

Et le moment est plus que jamais propice pour que la Francophonie montre sa capacité d'agir, de mobiliser la communauté francophone, la mémoire collective afin que

chacun puisse imaginer un avenir porteur d'un espoir, d'une vision et d'une humanité plurielle pour le monde en général et notre espace francophone en particulier.

Il est donc apparu important pour l'IFDD de convier l'expertise francophone à un partage d'expériences, à la présentation d'un ensemble d'initiatives individuelles et/ou collectives, l'exposition des points de vue de scientifiques ou de praticiens témoignant clairement de l'engagement francophone sur les défis actuels d'une part, les acteurs des instances internationales d'autre part, symbole de la diversité et de la solidarité francophones.

Comme il est de coutume depuis Octobre 1987, c'est la revue Liaison Énergie Francophonie (LEF) qui sert de canal privilégié de l'Institut pour communiquer avec la communauté francophone sur les grands enjeux environnementaux, énergétiques et de développement durable.

Et grande est notre joie de constater que ce numéro de la revue qui s'intéresse aux grands défis de l'heure soit le 100^e numéro. C'est donc le moment de rendre un hommage mérité à tous les directeurs qui se sont succédé à la tête de l'Institut et chacun des membres du personnel pour avoir apporté leur contribution à cette œuvre.

Durant toutes ces années, la revue LEF a connu plusieurs évolutions s'adaptant au temps, aux exigences et aux problématiques de son époque. Elle a su se positionner dans l'espace francophone et auprès de nombre d'experts et d'acteurs du développement durable comme une revue francophone de référence de par la qualité des publications, des contributeurs et la place faite à la promotion de la diversité et de la spécificité francophones.

A travers différentes programmations thématiques, la Revue LEF a permis de valoriser et de mutualiser l'expertise francophone sur les préoccupations majeures relatives à l'énergie, l'environnement, aux changements climatiques et au développement durable. Elle aura été aussi marquée par des éditions spéciales lors des manifestations internationales d'envergures.

Et la reconnaissance acquise par la revue auprès des acteurs francophones du développement n'a été possible que grâce à la volonté, l'expertise, et la disponibilité de chacun à donner de la voix, accroître la visibilité, soutenir le rayonnement et témoigner de l'excellence francophone qui se traduit dans la Revue par des articles riches et diversifiés, la diffusion de bonnes initiatives et de pratiques durables.

Dans cette évolution, nous avons bien connu des moments de doute, quelques hésitations et difficultés mais grâce à votre ingéniosité et à vos contributions, nous avons tenu bon. Et il est donc logique que nous saisissons tous ensemble cette opportunité unique du 100^{ème} numéro pour rendre à notre revue un hommage bien mérité.

C'est donc pleins d'espoir que l'année 2015 consacrera une nouvelle marche, certes laborieuse mais également pleine de bonnes auspices, que nous avons jugé bon de consacrer ce numéro 100 aux opportunités qu'il nous est possible de saisir et de mettre en avant dans la multitude de défis que rencontre l'humanité.

Conscients qu'il nous est possible de transformer les défis en opportunités d'actions, ce numéro 100, numéro anniversaire et spécial rend témoignage des multiples enjeux mais aussi et surtout des opportunités qui existent à tous les niveaux. Et bien que LEF accorde une place de choix aux bonnes pratiques, ce numéro est loin d'être un recueil de solutions miracles. Il constitue plutôt un écho de la juste expression de la volonté et du souhait des milliards de personnes qui habitent sur la Terre : Un monde juste et équitable sans inégalité d'accès, prospère mais soucieux de l'avenir et qui préserve l'environnement et les ressources naturelles.

Au regard des actions entreprises dans toutes les sphères décisionnelles et de négociations dans le monde, on peut bien espérer que les différentes rencontres qui jalonnent l'année 2015 débouchent sur des propositions et/ou des accords opérationnels, qui devraient conduire l'humanité vers un monde plus durable. Nous sommes donc pleins d'espoir qu'un changement est possible ! Car les mentalités changent, les pays se mobilisent et l'action gagne le monde afin de sauver de notre planète.

L'ancienne directrice de l'IFDD, Madame Fatimata DIA, qui a initié la rédaction de ce 100^{ème} numéro de LEF, et moi-même ne saurions terminer ce mot sans vivement remercier, au nom des autorités de l'OIF et de l'ensemble de l'équipe de l'IFDD, messieurs Stéphane Pouffary et Arab Hoballah, qui ont volontairement accepté cet exercice aussi intense qu'intéressant, de le produire.

Nos remerciements vont aussi à tous les auteurs, dont notamment S.E. Madame Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie, S.E. Monsieur Philippe Couillard, Premier Ministre du Québec, S.E. Madame Annick Girardin, Secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie de la République Française, Madame Christiana Figueres, Secrétaire exécutive

de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques, Monsieur Achim Steiner, Directeur Exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement et Monsieur Taleb Rifai, Secrétaire général de l'Organisation Mondiale du Tourisme, qui ont apporté des contributions pertinentes sur des actions et autres expériences entreprises dans l'espace francophone et ailleurs pour que l'année 2015 s'ancre positivement dans l'histoire de notre humanité et qu'un héritage noble soit préservé pour les prochaines générations. 🌿

Éditorial



Stéphane POUFFARY



Arab HOBALLAH

Stéphane POUFFARY travaille dans le domaine de la coopération internationale depuis plus de 25 ans. Il est le Fondateur et Président d'Honneur de l'Association ENERGIES 2050. Il en est le Directeur Général depuis janvier 2012. Ses domaines d'intervention sont le changement climatique, le développement durable et, plus généralement, la Grande transition. Il est également chercheur en ethnologie et en anthropologie sur les modalités du changement de comportement au regard des défis climatiques et énergétiques.

Ces dernières décennies, il a travaillé pour plusieurs institutions nationales et internationales. Il a notamment travaillé pendant plus de 10 ans, jusqu'en juillet 2010, à l'Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) en tant que Chef de la Cellule Expertise Internationale pour la Maîtrise de l'Energie. Il intervient également dans plus d'une vingtaine d'Universités, d'écoles d'ingénieurs et de formations professionnelles françaises et internationales ainsi que dans de nombreuses organisations, associations et réseaux internationaux.

Arab Hoballah, Directeur Modes de Vies, Villes et Industries Durables, Programmes des Nations Unies pour l'Environnement/PNUE; auparavant en charge des modes de consommation et de production durables avec pour résultat notoire, le « Cadre décennal de programmation concernant les Modes de Consommation et de Production Durables », adopté à Rio+20, et un objectif spécifique dans l'ensemble des Objectifs du Développement Durable

Repenser le développement durable comme une révolution positive

Les années se succèdent et, malgré des alertes répétées et de plus en plus importantes d'acteurs (scientifiques, représentants des secteurs publics, privés ou de la société civile), les crises auxquelles sont confrontées nos sociétés ne font que s'amplifier. Cette réalité est d'autant plus dérangeante que la connaissance et la reconnaissance des origines de cet état de fait sont déjà très anciennes comme en témoigne le nombre considérable d'engagements pris depuis plus de quarante ans en conclusion des innombrables conférences, accords internationaux et grands programmes mis en place pour tenter d'apporter une réponse collective à tous ces défis. La réalité des faits ne prête à aucune équivoque et, force est de constater que nos sociétés ont du mal à corriger leurs trajectoires de développement.

Sans être exhaustif, on rappellera la demande en énergie, la consommation des ressources naturelles, les émissions de gaz à effet de serre (GES) ou encore le volume de déchets que nous produisons et qui suivent tous la même croissance vertigineuse alors même qu'une part significative de la population reste encore confrontée à de la pauvreté ou à des situations de grande précarité, exacerbées par les conséquences des changements climatiques et l'exploitation excessive des ressources.

Les écosystèmes ne sont pas les seules victimes de cette folie collective. Notre modèle de développement n'est pas non plus sans conséquences pour l'être humain, comme en témoignent les nombreuses crises sociales qui se répètent et se démultiplient avec des effets alarmants : inégalités, pauvretés, migrations,

stephane.pouffary@energies2050.org

Arab.Hoballah@unep.org

injustices, montée en puissance des extrémismes politiques et religieux, conflits armés, etc. Autant de dysfonctionnements qui sont exacerbés par nos modes de consommation et de production non durables, les impacts du réchauffement climatique, l'inégale répartition des richesses et une lutte acharnée pour l'accès aux ressources naturelles sachant que ces défis vont être de jour en jour plus difficiles à gérer avec une population qui ne fait qu'augmenter, et qui devrait dépasser les 9 milliards d'individus d'ici 2050.

Dans un tel contexte, les enjeux du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques, au même titre que ceux de l'éradication de la pauvreté, de la préservation des ressources naturelles ou d'un développement solidaire et harmonieux de nos sociétés, prennent une dimension particulière. Conjuguées au global ou au local, l'engagement, quel qu'il soit, doit être complété par la réalité de la mise en œuvre. Si des étapes importantes ont été franchies, avec des points marquants tels que les Sommets de la Terre, l'Agenda 21, la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), le Protocole de Kyoto, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), etc., la réalité des faits témoigne que nous restons souvent dans le discours incantatoire et que les succès sont trop peu nombreux pour enrayer notre folie collective. Le dernier rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur le Climat (GIEC), dont la synthèse a été publiée fin 2014, souligne l'urgence de la situation, et évoque des conséquences qui seront, si aucune action concrète n'est prise, « *imprévisibles, catastrophiques et potentiellement irréversibles.* »

Au regard de ce qui précède, chacun aura compris que le temps n'est plus au plaidoyer mais à l'action concrète en faveur d'un changement radical de notre modèle de développement. Et c'est à cela que s'attelle la communauté internationale depuis le Sommet de Rio+20, qui a défini les trois priorités du développement durable comme étant :

- l'élimination de la pauvreté ;
- la gestion durable des ressources naturelles ; et
- les modes de consommation et de production durables.

Dans ce contexte, l'année 2015 est une année particulière dans notre histoire collective car elle représente une opportunité majeure de changer de modèle avec deux étapes particulièrement importantes :

- L'échéance des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et l'adoption des Objectifs du Développement Durable (ODD). 2015 est historiquement la date butoir des OMD et il a été décidé en 2012 à l'occasion du Sommet Rio+20 de définir d'ici à 2015 des Objectifs de développement

durable (ODD) applicables à l'ensemble des pays, sans distinction. Ces objectifs devront s'inscrire dans un cadre de partenariat et de coopération globale pour le développement. Ces objectifs doivent être universels, mesurables et réalisables et seront déclinés en cibles puis en indicateurs.

- L'organisation de la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) qui prendra place à Paris en décembre 2015. Les Parties devront s'accorder sur l'adoption d'un accord universel juridiquement contraignant, fixant des objectifs en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la période post 2020. Cet accord devra être bien plus qu'un simple accord climatique mais bel et bien le point de départ pour un nouveau modèle économique, énergétique et de développement conjugué avec une plus grande solidarité.

On pourrait se poser la légitime question de savoir comment ces deux processus onusiens pourront atteindre les objectifs fixés, là où les précédents grands accords ont échoué. Ce qui fait, entre autres, la particularité de ces démarches est l'approche « bottom up » (par le bas) qui est nouvelle. Cette approche est particulièrement présente dans le cadre de l'accord climat qui sera adopté à Paris en fin d'année. Chaque Partie signataire de la CCNUCC doit apporter des objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES, dans le cadre des Contributions Prévue Déterminées au Niveau National (CPDN). Ces contributions, qui sont volontaires, devront permettre d'aboutir collectivement à l'objectif global de maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C d'ici 2050, tout en restant dans l'esprit des principes fondateurs de la CCNUCC d'équité et de responsabilité partagée mais différenciée, actualisés au regard des réalités nationales actuelles et des priorités de développement pour les pays en développement. Au-delà de toute considération, il s'agit d'une véritable opportunité de s'engager vers une démarche systémique, collaborative et inclusive autour d'une stratégie climat-développement sobre en carbone. Préambule nécessaire à la mise en place d'une politique climatique porteuse des indispensables changements à mettre en œuvre pour revenir sur une trajectoire compatible avec les objectifs de la CCNUCC, le CPDN est aussi une opportunité de rappeler les principes fondateurs de responsabilité partagée mais différenciée et d'équité en prenant en compte les réalités nationales actuelles et les défis de demain en terme d'adaptation et d'atténuation.

Dans le même esprit, afin de définir les ODD, les Nations Unies ont mis en place plusieurs canaux pour consulter les différents Groupes Majeurs. L'élaboration des indicateurs

de développement durable a été soumise à plusieurs consultations publiques et plus globalement, les citoyens mais aussi les gouvernements locaux et les différents acteurs concernés sont invités à donner leur avis sur « Le Futur que nous voulons » au travers d'une plateforme en ligne.

Et c'est également grâce à un large processus consultatif, dans toutes les régions et impliquant tous les secteurs, que le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables a été adopté lors du sommet à Rio+20, se basant sur les priorités nationales et régionales comme base structurante d'un programme global.

Cette approche inédite souligne bien l'importance d'une action collective et concertée, pour aboutir à un futur qui soit plus en accord avec les réalités de notre système écologique tout en procurant un indispensable « mieux vivre » à chacun d'entre nous. Plus que jamais, la mémoire de notre histoire collective doit jouer un rôle important pour que chacun puisse imaginer et mettre en œuvre un présent résolument différent et se projeter dans un avenir porteur d'espoir et d'une vision d'une humanité plurielle, riche de sa diversité, engagée sur des trajectoires de développement enfin durables, solidaires et respectueuses de cette petite planète qui nous a été simplement prêtée.

2015 est une année essentielle, qu'il s'agisse de faire le bilan de nos expériences collectives ou de mettre en place le cadre indispensable à la démultiplication des initiatives porteuses d'avenir, qui conjuguées bout à bout, permettront de témoigner que le temps n'est plus au plaidoyer mais à l'action. Notre imagination peut être sans limite, qu'il s'agisse des nouveaux modes collaboratifs et de partage, ou de l'organisation d'une transparence universelle pour que chacun puisse vérifier la réalité des engagements pris. Les défis sont nombreux, mais rien ne serait pire que de céder aux apparentes fatalités, car les opportunités de solutions et d'actions collectives sont encore plus nombreuses. Chaque défi porte en lui une multitude d'opportunités d'agir, que chaque citoyen, chaque acteur – privé ou public – chaque ville et chaque territoire peut saisir, en innovant et en travaillant en partenariat, pour ensemble contribuer à un futur durable.

L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), est engagé depuis longtemps sur ces thématiques et la richesse des actions portées par la Francophonie et celles qui devront être portées demain sont plus que jamais une nécessité pour les pays qui partagent en héritage la langue française, rassemblant aussi une part non négligeable des pays en développement

ainsi qu'un nombre significatif de pays parmi les moins avancés.

C'est dans cette perspective que l'Institut de la Francophonie pour le développement durable a voulu consacrer le n°100 de la revue *Liaison—Énergie—Francophonie* à « 2015 : transformer les défis en opportunités d'action » comme un témoignage des multiples enjeux mais aussi et surtout des trésors d'opportunités qui existent à tous les niveaux. Moment particulier dans une revue, ce numéro « anniversaire » a vocation à apporter à chacun les clés pour se souvenir, comprendre et se projeter. L'articulation de ce numéro n'entend pas proposer un catalogue des expériences réussies, ni même de ce qui n'a pas fonctionné pendant les précédentes années. Il s'agit plutôt d'essayer de re-questionner ces sujets en s'attachant à chaque fois à mettre en avant les opportunités d'action. Pour donner à chacun l'opportunité de pouvoir apporter son témoignage dans ce numéro anniversaire au-delà des auteurs que nous avons sollicités, nous avons décidé de lancer un appel à contribution sur le portail *Mediaterre* ainsi que sur les sites de l'IFDD et d'ENERGIES 2050. Plusieurs contributions proviennent de cet appel.

Ce numéro entend aussi mettre à l'honneur quelques-unes des initiatives qui participent de cet héritage collectif porteur de possibles futurs. Cela est d'autant plus vrai que 2015 est aussi une année importante pour la Francophonie, avec la prise de fonction d'un nouveau Secrétaire général et l'adoption d'une nouvelle programmation sur la période 2015–2018 mais aussi des deux Grandes conférences mondiales sur le climat qui se dérouleront à Paris en 2015 et à Marrakech en 2016, deux grandes capitales francophones.

Partageant pleinement les objectifs de l'IFDD pour mieux comprendre les enjeux et les opportunités du Développement Durable, et apporter en cela un outil d'information utile, c'est avec grand plaisir que nous avons accepté la responsabilité d'être les rédacteurs en chefs invités de ce numéro spécial et que nous nous sommes engagés dans cette aventure auprès de l'IFDD, en y engageant nos institutions respectives, l'Association ENERGIES 2050 et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Nous tenons à remercier sincèrement et chaleureusement l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), à l'initiative de ce numéro. Un grand merci également aux nombreux auteurs qui, malgré des agendas très chargés, ont tous accepté avec enthousiasme de contribuer dans des délais assez contraints à la réussite de ce numéro. Enfin, merci à tous ceux qui ont participé à faire de ce numéro anniversaire une véritable source d'inspiration pour aller de l'avant.

Nos trajectoires de développement ne sont pas une fatalité. Nos modes de consommation et de production peuvent être résolument différents, au service du plus grand nombre et dans le respect des ressources naturelles. Dans cet esprit, ce numéro se veut une contribution, un trait d'union entre les Savoirs passés, présents et à venir afin de démultiplier les opportunités d'action pour des sociétés en transition, équitables, solidaires et respectueuses des équilibres intra et intergénérationnels. Les trésors d'opportunités sont multiples ; nous connaissons tous désormais la direction à prendre ; alors allons-y, ensemble. 🌱



Enfants au Mali. Crédit : Stéphane Pouffary, ENERGIES 2050.



2015, une année
particulière
dans l'histoire
de l'humanité





Photo : Cyril Bailleul/OIF

Michaëlle JEAN

**Secrétaire générale
de la Francophonie.**

La francophonie au cœur des grands enjeux internationaux¹

L'année 2015 est inscrite dans l'agenda international comme celle des grands rendez-vous de l'humanité. Elle passera à l'histoire comme l'année des réponses et des solutions aux urgences du monde. En effet, l'avenir de l'humanité et de l'humain passe entre autre par les choix et les engagements qui seront pris au cœur des instances de la gouvernance internationale au cours de cette année. Qu'il s'agisse de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, du Sommet des Nations Unies sur les Objectifs du Développement Durable et le programme de développement pour l'après 2015, la Conférence des Parties sur le climat (CdP21), ou encore les autres discussions portées sur le genre, l'égalité des chances, l'éducation et la jeunesse, la Francophonie en est un acteur incontournable.

Avec ses 80 États et gouvernements, répartis sur les cinq continents, la Francophonie est résolument engagée au cœur de tous les grands enjeux internationaux. Comptant en son sein des pays riches et industrialisés ainsi que de nombreux pays en développement, la Francophonie est ce laboratoire de l'état de notre planète avec ses inégalités, ses disparités, ses défis, ses menaces, mais aussi avec ses forces, ses accomplissements, ses modèles de développement, son extraordinaire diversité, et ses capacités de faire, de produire, de créer, d'innover et d'inventer.

C'est dans cet ensemble contrasté que la Francophonie, depuis toujours, et sous l'impulsion de ses États et gouvernements membres, inscrit ses actions de coopération, ses actions politiques et diplomatiques, avec pour levier la langue française et pour mot d'ordre la solidarité, à un moment où notre planète mondialisée a tant besoin de remettre la personne humaine, son bien-être et sa liberté au centre de toutes les actions et de toutes les décisions, qui sont ou qui seront adoptées.

Car la Francophonie ne se résoudra jamais à dire avec détachement et indifférence : *Ainsi va le monde*. Malgré les progrès remarquables accomplis dans certains pays, la Francophonie ne s'accommodera jamais de la situation de ces dizaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants atteints dans leur dignité, dans leur humanité parce que privés de leurs droits les plus fondamentaux.

La Francophonie ne se résoudra jamais à ce que les pays de la planète, une fois assis à la table des négociations, se satisfassent de repousser la réalisation des objectifs qu'ils se fixent pour remédier à ces situations révoltantes et intolérables, sources de déstabilisation, tant au plan local, régional qu'international.

A cet égard, nous sommes à même de nous interroger sur ce que feront les États à Paris, en décembre prochain, 23 ans après la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement. Notre planète ne fera pas preuve de la patience qu'ont eue, jusqu'à présent, les millions d'hommes et de femmes que nous avons abandonnés sur le bord du chemin durant tant d'années. Le

¹ Adaptation du discours prononcé par Michaëlle Jean à l'ouverture de la 21^e Conférence de Montréal, le 8 juin 2015 : <http://www.francophonie.org/Discours-de-Michaëlle-Jean-a-45975.html>

changement climatique, et son effet irréversible, ce n'est pas pour dans quinze ans, ou dans 20 ans. Le changement climatique, c'est déjà maintenant, aujourd'hui.

Il est donc indispensable que nous sachions dépasser des égoïsmes bien dérisoires, face à l'ampleur de la menace si nous souhaitons parvenir à un accord universel et contraignant. Et la Francophonie se mobilise en ce sens, notamment à travers l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), qui, depuis deux décennies déjà, accompagne nos pays membres pour une participation active et concertée aux négociations internationales sur l'environnement, à travers des actions de sensibilisation, d'information et de formation, en français.

Ainsi, l'IFDD permet aux États et gouvernements membres de l'OIF d'affiner leur positionnement, de s'approprier des enjeux des négociations, et d'exprimer leurs points de vue dans la langue qu'ils maîtrisent le mieux au niveau international. L'IFDD contribue aussi aux actions de plaidoyer de l'OIF pour l'utilisation équilibrée des langues de travail de l'ONU dans les négociations.

De plus, l'IFDD facilite l'accès à la connaissance et à l'information sur les enjeux des négociations notamment au moyen d'outils comme les *Guides des négociations*, *Résumés pour les décideurs* et *Notes de décriptage*. Il accompagne également depuis plusieurs mois nombre de pays en développement dans la production de leurs Contributions prévues déterminées au niveau national (CDPN) pour la conférence de Paris sur les changements climatiques à travers la production et la diffusion d'outils méthodologiques, l'organisation d'ateliers régionaux de formation et la mise à disposition d'une expertise pour l'accompagnement national.

En perspective de la CdP21, la Francophonie entend également bien se positionner dans le cadre politique des négociations en donnant la parole aux jeunes. Ainsi, le 20 mars dernier à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, l'OIF a lancé la campagne *J'ai à cœur ma Planète*. Cette grande consultation de la jeunesse francophone aboutira à un Appel aux chefs d'État et de gouvernement membres de la Francophonie qui sera dévoilé lors du Sommet spécial de l'ONU sur le développement durable fin septembre à New York.

La Francophonie continuera aussi à se mobiliser, comme elle le fait depuis des années, dans toutes les conférences où l'avenir de ses États et gouvernements membres les plus vulnérables est en jeu, où notre avenir à tous est en jeu. Puisqu'il n'y a plus de défis locaux, de tragédies locales, ni de menaces locales. Les instabilités, les crises, leurs effets ne connaissent plus de frontières. La temporalité des mutations, des turbulences que nous vivons n'est plus la temporalité des négociations et de l'action à laquelle nous

continuons de nous référer. Nous nous devons de répondre à la mondialisation des défis par une mondialisation des solutions.

Il faut donc agir sur les causes en usant stratégiquement de ces forces de construction massive que sont l'éducation, la culture et les initiatives citoyennes en faveur du développement économique et de l'emploi, en faveur de la démocratie et de l'État de droit.

Nous devons mettre à contribution, de manière responsable, toutes les forces vives : organisations internationales, acteurs publics, acteurs privés, entrepreneurs, acteurs de la société civile. Nous devons tirer bénéfice de tous les savoir-faire, de toutes les expériences, de toutes les expertises au service d'actions communes.

Partageons nos bonnes pratiques. Créons des réseaux. Passons de coopérations exclusivement bilatérales ou multilatérales à des coopérations qui soient aussi "multipartenariales". Cette approche est résolument celle de la Francophonie du 21^e siècle, la Francophonie des solutions. Une Francophonie qui capitalise, jour après jour, sur ses réseaux de parlementaires, de maires des villes francophones, d'universités, ses réseaux de femmes et de jeunes, ses réseaux d'organisations non gouvernementales et de la société civile, ses réseaux institutionnels et professionnels, à l'œuvre sur les cinq continents. Une Francophonie ouverte sur le monde, dans sa recherche de partenaires et de financements nouveaux.

Une Francophonie qui va de l'avant sans complexes, une Francophonie au plus près des réalités et des besoins des populations, une Francophonie que je veux résolument et toujours plus stratégique dans ses interventions. Une Francophonie qui s'engage à cibler prioritairement les femmes et les jeunes pour leur apport précieux, comme acteurs incontournables d'un développement humain et économique durable contribuant à la stabilité et la paix, pour nos sociétés, pour nos pays et pour le monde.

Nous sommes à un de ces moments de l'histoire de l'humanité, inquiétant, troublant, parce que les actes que nous posons ou que nous ne posons pas, les décisions que nous prenons ou que nous ne prenons pas, auront des conséquences et des répercussions déterminantes pour l'avenir de notre planète.

Oui, nous sommes, dès aujourd'hui, responsables et comptables des échecs comme des succès qui transformeront le monde pour le meilleur ou pour le pire.

C'est pourquoi en plus de son engagement auprès de ses États et gouvernements, et des millions de francophones dans le monde, la Francophonie s'investira inlassablement auprès de tous ses partenaires de la communauté internationale pour qu'ensemble nous nous mobilisions résolument pour un monde meilleur. 🌱



Les États fédérés et les régions, Laboratoires d'innovations et alliances pour démultiplier les moyens d'action : L'exemple du marché du carbone au Québec

Philippe COUILLARD
Premier Ministre du Québec

Philippe Couillard est né le 26 juin 1957, à Montréal, d'un père québécois et d'une mère française.

Médecin à l'âge de 22 ans, il devient neuro-chirurgien à 28 ans. Il pratique d'abord au service de neurochirurgie de l'Hôpital Saint-Luc de Montréal, dont il assume la direction en 1989. En 1992, il cofonde un service de neurochirurgie à Dhahran, en Arabie Saoudite. Il rentre au pays en 1996 et enseigne à la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke, jusqu'en 2003. Simultanément, il exerce le rôle de chirurgien-chef et de directeur du Département de chirurgie du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

M. Couillard fait son entrée à l'Assemblée nationale en 2003. À titre de député de la circonscription de Mont-Royal, puis de Jean-Talon, en 2007, il occupera les fonctions de ministre de la Santé et des Services sociaux et de ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale. Il quitte la vie politique en 2008 et effectue un retour en octobre 2012, à l'occasion de la course à la direction du Parti libéral du Québec (PLQ). Il devient chef du PLQ le 17 mars 2013, puis député d'Outremont et chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, en décembre de la même année.

À la suite des élections générales du 7 avril 2014, il devient député de la circonscription de Roberval et le 31^e premier ministre du Québec.

La 21^e Conférence des Parties (CdP21) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), qui se tiendra à Paris, revêt une importance toute particulière pour le gouvernement du Québec et pour l'ensemble de la communauté internationale, notamment les États et gouvernements de l'espace francophone qui se sont engagés à se mobiliser en vue d'un accord ambitieux pour lutter efficacement contre les changements climatiques à l'issue du XV^e Sommet de la Francophonie, qui a eu lieu à Dakar en 2014.

L'enjeu de cette rencontre historique sera d'adopter un nouveau régime climatique qui limitera l'augmentation moyenne de la température mondiale à un maximum de deux degrés Celsius par rapport à l'ère préindustrielle. Dans l'hypothèse où cet objectif n'était pas atteint, il est désormais entendu – cela fait l'objet d'un consensus international – que de graves conséquences sociales, environnementales et économiques pourraient survenir. La situation est donc critique et l'inaction n'est plus une option valable. Tous les acteurs pouvant jouer un rôle dans la lutte contre les changements climatiques doivent s'y engager.

Les États fédérés et régions font partie de la solution, puisque ceux-ci possèdent souvent les compétences leur permettant de mettre en place des stratégies climatiques ciblées. Ils sont également considérés comme des laboratoires d'innovations en matière de politiques publiques. La mise en place d'un marché du carbone au Québec est une bonne illustration de cette réalité. Mais avant tout, cet outil novateur de fiscalité verte constitue maintenant la pierre angulaire de l'action du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques et permet des réductions réelles et ambitieuses des émissions de gaz à effet de serre (GES) tout en stimulant la transition vers une économie plus prospère et compétitive.

■ Naissance du marché du carbone québécois

Le Québec a depuis longtemps souscrit à l'idée que l'une des mesures les plus efficaces pour combattre les changements climatiques est d'attribuer un prix aux émissions de GES. C'est ainsi que dès 2006, le gouvernement du Québec rendait public son Plan d'action 2006–2012 sur les changements climatiques, entièrement financé par une redevance sur les carburants et les combustibles fossiles. Le Québec devenait ainsi le premier gouvernement du continent nord-américain à intégrer un signal de prix carbone à son économie. Grâce

à ce plan, le Québec a dépassé son objectif et a réduit de 8 % ses émissions de GES sous le niveau de 1990 en 2012.

Nous avons toutefois réalisé que si nous souhaitions réduire davantage les émissions de GES, nous devons disposer d'un outil plus étoffé permettant d'intégrer à l'économie et aux décisions des entreprises et des citoyens les coûts cachés – tant sociaux qu'économiques et environnementaux – des émissions de GES.

Le gouvernement du Québec s'est donc doté, en 2009, des mesures législatives requises pour mettre en place un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), communément appelé « marché du carbone ». La voie était ainsi pavée pour permettre la création d'un marché du carbone québécois. Ce dernier est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

■ Fonctionnement du marché du carbone

Le marché du carbone est un système qui permet de réduire les émissions de GES. Ce mécanisme est aujourd'hui reconnu comme l'un des outils économiques les plus novateurs et efficaces en matière de réduction d'émissions des GES.

En vertu de ce système, un plafond d'émissions de GES est fixé pour un ensemble de grands émetteurs. Ce plafond a été établi en tenant compte de la cible de réduction des émissions de GES à l'horizon 2020, adoptée par le gouvernement du Québec, soit une réduction de 20 % sous le niveau de 1990. Il s'abaisse progressivement au fil des années, garantissant ainsi des réductions absolues d'émissions de GES. Les entreprises qui réussissent à abaisser leurs émissions en deçà des unités d'émissions qui leur sont allouées peuvent vendre leur surplus de droits d'émission sur le marché aux entreprises qui, à l'opposé, ne réussissent pas à réduire suffisamment leurs émissions de GES.

Le principe des quotas imposés aux entreprises incite ces dernières à adopter des pratiques écoresponsables, que ce soit en améliorant leur efficacité énergétique ou en utilisant des énergies alternatives et renouvelables. En fin de compte, le marché du carbone stimule la créativité ainsi que l'innovation technologique et commerciale, tout en faisant naître de nouveaux moteurs de développement économique plus sobres en carbone.

Au Québec, le marché du carbone couvre les entreprises des secteurs de l'industrie et de l'électricité de même que les distributeurs de carburants fossiles (transports et bâtiments : essence, diesel, propane, etc.), qui sont responsables de l'émission de 25 000 tonnes métriques

d'équivalent CO₂ ou plus par année. Le système couvre ainsi 85 % des émissions de GES du Québec.

Il est important de souligner que tous les revenus issus du marché du carbone sont réinvestis en totalité dans la mise en œuvre de notre Plan d'action 2013–2020 sur les changements climatiques. Les mesures de ce plan d'action contribuent à réduire les émissions de GES, à aider la société québécoise à s'adapter aux impacts des changements climatiques, et à accélérer le virage vers une économie forte, novatrice et sobre en carbone.

■ Le marché du carbone Québec-Californie

Malgré ce départ réussi, le gouvernement du Québec a toujours eu conscience que la taille de l'économie du Québec priverait son marché du carbone du degré de fluidité nécessaire pour être efficace à long terme. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de lier officiellement notre système à celui de la Californie, un autre État fédéré.

Grâce à cette liaison, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014, le marché du carbone Québec–Californie, créé dans le cadre de la Western Climate Initiative, est devenu le plus important marché du carbone du continent et le seul au monde à avoir été conçu et à être exploité par des gouvernements infranationaux de pays différents.

Les entreprises participant au marché lié peuvent maintenant échanger et utiliser les droits d'émission provenant de l'un ou l'autre des deux systèmes pour satisfaire à leurs exigences réglementaires. Cette liaison est le fruit d'une collaboration hors pair avec la Californie et a nécessité l'harmonisation de nos réglementations respectives. Après une année d'existence, le marché Québec–Californie a prouvé qu'il a la souplesse nécessaire pour favoriser la liaison des marchés du carbone.

■ Un modèle prometteur en expansion

Fort du succès de ce partenariat Québec–Californie, autant sur le plan économique qu'environnemental, le Québec discute actuellement avec d'autres États américains et provinces canadiennes pour qui le marché du carbone représente une voie possible vers une économie verte et sobre en carbone. Ces discussions sont prometteuses puisque, à titre d'exemple, le gouvernement de l'Ontario a récemment annoncé qu'il instaurera un Système de Plafonnement et d'Échanges de Droits d'Émissions (SPEDE) avec l'intention de lier ce dernier au marché Québec–Californie.

Le gouvernement du Québec s'implique également à l'échelle internationale afin d'encourager d'autres gouvernements à avoir recours aux mécanismes de marché du carbone pour réduire leurs émissions de GES. Ainsi, en tant que coprésident de l'International Carbon Action Partnership, il fait la promotion des SPEDE dans le monde et encourage les échanges d'expertise et de bonnes pratiques à ce niveau. De plus, en tant que partenaire technique du Partnership for Market Readiness de la Banque mondiale, il partage son expertise afin d'aider des pays en développement et en émergence à mettre en place des mécanismes de tarification du carbone.

■ Conclusion

Les marchés du carbone suscitent un intérêt croissant sur la scène internationale. Il existe en effet un mouvement international vers l'instauration d'un prix carbone dans l'économie mondiale et de nombreux SPEDE sont en opération ou en cours de développement à travers le monde.

Avec son marché du carbone, le gouvernement du Québec envoie un message clair : l'attribution d'un prix carbone est non seulement importante, mais réalisable. Cela engendre des bénéfices intéressants tout en fournissant des résultats tangibles sur le plan environnemental. Plus grande sera la portée d'un marché du carbone, plus sa contribution à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques sera efficace et fructueuse.


Afin d'assurer la pérennité de ce mécanisme, le gouvernement du Québec entend s'employer à ce que l'accord qui sera adopté à Paris reconnaisse les marchés du carbone infranationaux et favorise leur liaison avec d'autres marchés. Nous espérons pouvoir compter sur l'appui des États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie et sur celui de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable. Nos attentes sont grandes envers les concertations francophones qui permettent le dialogue et la coopération entre les pays du Nord et du Sud. 



Photo : Gregory POL

Annick GIRARDIN
Secrétaire d'État au Développement
et à la Francophonie

Annick Girardin est née le 3 août 1964 à Saint-Malo. Originaire de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, elle y devient conseillère d'éducation populaire et de jeunesse à partir de 1989. Elle est alors chargée de la jeunesse, de la culture, de la communication et de la Francophonie.

Elle adhère au Parti Radical de Gauche (France) en 1999. Depuis 2000, elle est élue conseillère territoriale. En 2007, elle remporte les élections législatives, et est réélue en 2012 dès le premier tour. A l'Assemblée nationale, elle est vice-présidente de la commission des Affaires européennes, membre de la commission des Finances et vice-présidente de la section française de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Forte de son expérience, elle a été nommée en avril 2012 secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie auprès de Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères et du Développement international. Elle est parallèlement représentante personnelle du Président de la République auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie.

CdP21: La Conférence-Climat de tous les défis

2015 sera pour la communauté internationale une année de tous les défis, au cours de laquelle plusieurs échéances majeures vont ouvrir la voie à un nouveau modèle de développement, plus équitable et plus respectueux de l'environnement. Trois grands rendez-vous se succèdent dans une séquence décisive pour notre avenir : la conférence sur le financement du développement d'Addis-Abeba, tenue en juillet dernier ; l'Assemblée générale des Nations Unies marquant l'adoption des objectifs de développement durable, en septembre ; et enfin en décembre à Paris, la 21^{ème} Conférence des Nations unies sur le climat – la CdP21.

La responsabilité est immense, car l'urgence n'a jamais été aussi forte, et la mobilisation internationale pour la préservation de notre climat jamais aussi importante. La tâche est complexe, car il s'agit de mettre d'accord 196 parties sur un sujet qui touche au cœur même des modèles de développement. Pour rassembler tous ces pays autour de la même table, le caractère stratégique de l'enjeu climatique est un atout : plus personne ne peut prétendre que c'est un sujet mineur, qui ne le concerne pas.

Le changement de ton créé par l'accord entre la Chine et les États-Unis en 2014 en témoigne. Quand les deux principaux émetteurs s'accordent sur le sujet, cela a un effet d'entraînement. Les multiples rapports et analyses, en particulier ceux du GIEC, sont sans équivoque. Le dérèglement climatique est l'un des défis majeurs du 21^{ème} siècle. Il peut en effet avoir pour conséquence de ramener à zéro les progrès de nombreux pays dans leur lutte contre la pauvreté. Il peut aussi entraîner des changements profonds dans la géopolitique mondiale, pouvant conduire au déplacement de millions de personnes, et aller jusqu'à provoquer la disparition même de certains États.

Le défi de la négociation de Paris, c'est de mettre en harmonie des situations très différentes : nous sommes inégaux face au dérèglement climatique. Inégaux face à ses causes comme face à ses conséquences. Certains, notamment les pays industrialisés, ont assis leur croissance économique sur les énergies fossiles. D'autres vivent quasi exclusivement de l'exportation de ces énergies. Certains, enfin, alors qu'ils n'ont pas ou très peu contribué aux émissions polluantes, en sont les premières victimes. C'est le cas des pays africains et des petits États insulaires. C'est là toute la complexité des négociations, que de parvenir à mobiliser l'ensemble des pays de la planète sur des objectifs communs. C'est sans doute d'ailleurs pour cela que le monde négocie depuis plus de 20 ans sur ces questions, et que les progrès ont été pour l'instant relativement modestes.

Notre défi, c'est bien de construire un monde sans carbone et sans pauvreté. Zéro pauvreté parce que l'objectif, c'est le développement durable. Et zéro carbone, parce qu'il faudra, comme l'ont rappelé les leaders du G7 lors du dernier sommet d'Elmau (Allemagne), que le monde atteigne pour cela la neutralité carbone avant la fin du 21^{ème} siècle.

Le bilan de 20 années de négociations sur le climat est en demi-teinte. Des avancées évidentes, comme le Protocole de Kyoto, ne suffisent pas à cacher des échecs importants, comme celui de la conférence de Copenhague.

En effet, alors que le monde a changé en profondeur, et que la structure des émissions mondiales a été totalement bouleversée en 20 ans par le dynamisme économique des émergents, la conférence de Copenhague en 2009 avait échoué, même si pour la première fois, les États-Unis et un certain nombre de pays émergents avaient pris des engagements chiffrés. À Cancún en 2010, les négociations ont pu reprendre sur la base des jalons posés à Copenhague, notamment l'objectif des 1,5 ou 2 degrés Celsius comme limite de réchauffement global, ainsi que l'engagement des pays développés à mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020, de sources publiques et privées, pour aider les pays en développement à lutter contre le dérèglement climatique.

L'objectif des négociations est désormais de parvenir d'ici la CdP21 à un accord universel et juridiquement contraignant qui entrera en vigueur en 2020. Mais ce ne sera pas le seul enjeu de la conférence de Paris, car les pays n'y viendront pas les mains vides : ils doivent en effet préparer, selon les décisions prises à Varsovie fin 2013 puis à Lima en décembre 2014, une contribution nationale. Ainsi, ce que nous visons en décembre, c'est une « Alliance de Paris pour le climat », reposant sur quatre piliers :

- Un accord juridique pour le régime climatique post-2020 qui devra être applicable à tous, équitable et ambitieux. Cet accord, ce sera le cadre de l'action internationale face au dérèglement climatique. Il fixera des grandes règles sur l'engagement des États, qui seront essentielles pour que chacun se sente en confiance. On ne le dira jamais assez, la transparence sur ce que font les uns et les autres est un paramètre clé du nouveau cadre sur le climat.
- Des contributions nationales qui doivent démontrer une volonté forte de réaliser notre objectif commun. C'est une grande nouveauté, dans ces négociations, de connaître à l'avance les grands objectifs des pays pour l'adaptation comme pour l'atténuation.
- Un volet financier qui repose sur des sources financières aussi bien publiques que privées. L'objectif est bien sûr d'atteindre les 100 milliards de dollars par an pour les pays en développement à partir de 2020. Plus largement, nous savons aussi que des milliers de milliards vont être investis dans les prochaines années sur des projets d'infrastructures, notamment en matière d'énergie. Il faut donc créer l'environnement réglementaire,

économique, juridique pour que ces sommes considérables soient redirigées vers des alternatives favorables au climat. In fine, l'objectif est de réorienter l'ensemble des flux financiers, publics et privés, vers des projets et portefeuilles résilients et sobres en carbone. Cela est aussi valable pour les banques de développement. Elles doivent intégrer le climat comme un paramètre stratégique de leur action. Car si nous investissons d'une main pour construire l'économie verte et que, de l'autre, nous continuons à alimenter l'économie « grise », alors nous ne tiendrons pas nos objectifs.


- Enfin, le résultat de Paris reposera sur un « agenda des solutions », impliquant à la fois les États et les acteurs non-étatiques – villes, régions, ONG, entreprises et investisseurs – dans des partenariats allant au-delà des cadres institutionnels classiques, afin d'accélérer l'action pré-2020, et d'augmenter l'ambition à travers l'action coopérative. Des grands chantiers sont en train de s'ouvrir. A la conférence de Lima, le Pérou (présidence de la CdP20), la France, le Secrétariat exécutif de la Convention climat et le Secrétariat général des Nations Unies ont conjointement lancé le « Plan d'Action de Lima à Paris » pour porter cet agenda jusqu'à la CdP21, et au-delà. Le G7 a confirmé que nous mettrons en place des actions destinées aux pays africains et aux petites îles, notamment pour développer massivement les énergies renouvelables, mais aussi développer des systèmes d'alertes et d'assurance face aux risques climatiques.

Voilà pour nos objectifs ; quant à notre méthode, je la résumerai en trois mots d'ordre. L'écoute tout d'abord, parce que l'une des clés du succès réside dans la prise en compte des différences de situation entre les pays, et des suggestions de chacun d'entre eux – l'accord doit être conçu par tous et pour tous. L'ambition ensuite, car les trajectoires actuelles nous mènent vers un réchauffement de trois à quatre degrés par rapport au niveau-préindustriel : ce serait une menace inacceptable pour l'environnement, la sécurité alimentaire, la sécurité collective. Enfin, il nous faudra faire preuve d'esprit de compromis, parce que parvenir à un accord universel implique de rassembler 195 pays sur des sujets complexes, qui nous engagent pour des décennies.

Dans cet effort diplomatique sans précédent qui doit nous mener vers un résultat historique à Paris, je crois que la Francophonie a un rôle particulier à jouer. En premier lieu, parce que de nombreux pays francophones paient déjà un lourd tribut au dérèglement climatique, dont ils ressentent les premiers effets : désertification, érosion côtière, épisodes de sécheresse extrême... Mais aussi parce que la Francophonie représente un atout et un outil précieux. La

France, qui accueillera la CdP21 fera toute sa place au français dans la négociation.

A cet égard, je souhaite saluer le travail de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable, qui œuvre depuis de nombreuses années à appuyer la participation des pays francophones aux négociations climat. Par des publications, des séminaires et de nombreuses concertations, l'Institut a permis de « décrypter » ce processus complexe, où les négociations informelles et en comité restreint se déroulent bien plus souvent dans la langue de Shakespeare que dans celle de Molière. La présidence française s'attache, par conséquent, au-delà des engagements liés à la Convention, à assurer l'interprétariat lors des sessions de négociations informelles qu'elle organise toute cette année.

La lutte contre le dérèglement climatique n'est plus un saut dans l'inconnu, notamment parce que les solutions technologiques sont là, et qu'elles sont de plus en plus abordables. Saisissons donc cette chance, œuvrons ensemble pour la réussite de la CdP21 et faisons du défi climatique un axe majeur de coopération au sein de notre famille francophone. 



Fatimata DIA

Juriste environnementaliste de formation, Madame Fatimata Dia était jusqu'à son départ à la retraite en mars 2015, Directrice de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD).

Titulaire d'une maîtrise en droit international public, d'un Diplôme d'Études Approfondies (D.E.A) en sciences de l'environnement ainsi que d'un D.E.S en Banques-Finances, elle a assumé d'importantes responsabilités au Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Sénégal, notamment celles de Directrice de l'Environnement et des Établissements classés.

Durant sa carrière, elle a contribué aux travaux d'experts nationaux et internationaux sur divers dossiers tels que les négociations onusiennes relatives à l'élaboration d'accords multilatéraux sur l'environnement (AME), comme la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

Le développement durable confronté aux défis de la mise en oeuvre : du premier Sommet de la Terre aux Objectifs de développement durable

C'est suite aux 2 guerres mondiales vécues au XX^{ème} siècle, que débuta la longue marche pour le développement qui se voulait durable, avec le processus de reconstruction des pays, marqué par une industrialisation et une urbanisation accélérées, des investissements consistants et des exploitations intensives des ressources disponibles, devant aboutir à la société dite moderne du XXI^{ème} siècle.

Déjà à cette époque, des cas de pollutions atmosphériques et de dégradation de l'environnement étaient constatés dans des pays en construction, notamment en Europe, mais ils n'avaient retenu que la seule attention des scientifiques, au moment où l'économie mondiale connaissait une importante croissance.

La création de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en 1948 et l'organisation en 1949 par l'ONU de la conférence scientifique sur la conservation et l'utilisation des ressources à l'initiative des États-Unis avaient ainsi constitué des actes posés dans le sens d'une gestion rationnelle des ressources naturelles, sans nécessairement rencontrer un grand intérêt de la part des acteurs politiques. Il a fallu attendre plus d'un demi-siècle pour que le concept de développement durable commence à prendre forme dans les politiques de développement des États et gouvernements mais aussi auprès du simple citoyen afin qu'il ait conscience de l'impact de ses faits et gestes sur la planète et de son rôle dans le changement de modèle de production et de consommation. Durant cette période, les processus de détérioration de l'environnement se sont intensément poursuivis avec, entre autres, les changements climatiques, la perte de la biodiversité, les dégradations des sols, de l'environnement marin et côtier, la production de déchets chimiques dangereux, l'urbanisation massive, la destruction de la couche d'ozone et ce, malgré la tenue régulière des conférences, rencontres et dialogues statuant sur la recherche de solutions, de voies et moyens pour réduire, sinon supprimer leurs impacts sur les populations pauvres et sur la planète.

Cependant, au-delà de ce constat, il ne s'agit pas de «jeter le bébé avec l'eau du bain». Des avancées sont à noter dans les recommandations et décisions issues de ces fora internationaux passés, dont les principaux ont successivement pris place à Stockholm en 1972, à Rio en 1992, à New-York en 2000, à Johannesburg en 2002 et à Rio en 2012. D'autres non moins importants sont successivement attendus cette année en septembre à New-York et en décembre à Paris pour respectivement l'adoption du programme des Nations Unies pour la suite des OMD, soit le programme de développement pour l'après-2015 et de l'Accord Climat pour l'Après-Kyoto.

Ces différentes initiatives entreprises par les acteurs du développement de la communauté internationale s'inscrivent dans le processus de recherche de solutions appropriées pour l'amélioration des conditions de vie des populations dans une planète essoufflée. Les limites de la planète face à ce modèle de gestion du développement ont été indiquées dans les résultats de nombreuses études scientifiques. On citera notamment le rapport du Club de Rome « Halte à la croissance », le rapport Bruntland « Notre avenir à tous » de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED), les rapports du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat (GIEC), la Déclaration de RIO+20 « L'Avenir que nous voulons ». Pour autant, à ce jour, ces résultats n'ont pas encore permis la réalisation équitable et efficiente des attentes de développement durable dont la complexité requiert des capacités humaines adéquates, des ressources financières, scientifiques et technologiques appropriées et des institutions et règles adaptées.

Cet article se veut une contribution à l'analyse de l'évolution du concept de développement durable. Durant ces 2 dernières décennies, d'intenses négociations sur le développement durable se sont déroulées et se poursuivent toujours entre les représentants des différentes catégories d'acteurs de développement des pays sans encore permettre la mise en œuvre tant souhaitée et attendue du développement durable (cf publication « La gouvernance du développement durable dans la Francophonie », IFDD, 2012, fig7 relation IDH et EÉ p48).¹

DU RAPPORT BRUNTLAND « NOTRE AVENIR À TOUS » À LA DÉCLARATION DE RIO +20 « L'AVENIR QUE NOUS VOULONS »

La conférence de Stockholm de 1972 sur l'environnement humain a conduit à une déclaration et un plan d'action ayant abouti à des programmes de formation et d'information sur l'environnement et sur sa prise en compte dans les politiques sectorielles de développement. À cette occasion, le droit international de l'environnement fut lancé de même que la création du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE) dont l'une des principales missions était la formation et le renforcement de capacités. Les politiques de développement dans un pays ne sauraient être viables sans une connaissance et une évaluation précise des ressources naturelles dont l'exploitation devrait

sous-tendre la croissance économique et l'épanouissement socio-culturel des populations.

Cependant, 10 ans après, la conférence tenue à Nairobi en 1982 pour faire le suivi des résultats de celle de Stockholm, n'a pas donné les espoirs escomptés. Elle s'est traduite par une reconduction du plan d'action de 1972 accompagnée de la mise en place de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED), dont l'objectif principal était d'étudier et d'analyser les cas concrets de détérioration des ressources naturelles pour proposer des voies et moyens appropriés de solutions et réponses aux difficultés rencontrées. Les liens entre l'exploitation des ressources naturelles et la mise en place d'une politique de développement adéquate furent établis par les scientifiques et autres experts chargés d'animer cette commission et de produire un rapport permettant de faire avancer la réflexion sur le concept de développement durable. La chose qui fut la plus positive fut l'évolution de la conscience environnementale au niveau du grand public (éclosion de mouvements et partis écologistes).

C'est ainsi que la préparation et la tenue de la conférence de Rio 92 ont eu comme base de travail le contenu du rapport Bruntland « Notre avenir à tous », issu des études et travaux de recherche entrepris par la CMED.

De la conférence de Rio 92 sont sortis des projets et programmes concrets à négocier et à mettre en œuvre par les acteurs des secteurs publics et privés des pays, parties prenantes à ces discussions et échanges internationaux sur l'environnement et le développement. Ces programmes ont pour noms :

- la Déclaration de 27 principes directeurs sur l'environnement et le développement, dont particulièrement le principe de la responsabilité commune mais différenciée, le principe du pollueur-payeur, le principe de précaution, la gestion rationnelle des ressources naturelles, les études d'impact environnemental, les modes de consommation et de production durables... pour ne citer que ceux-là ;
- les 3 conventions des Nations Unies issues de Rio sur les changements climatiques, sur la diversité biologique, sur la désertification ;
- le plan Action 21 avec une quarantaine de chapitres touchant globalement tous les secteurs de développement socio-économique, environnemental et culturel.

La Conférence de Rio 92 a donc, manifestement, déclenché le renforcement de la prise de conscience sur l'environnement.

1 <http://www.ifdd.francophonie.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=488>

Elle est, en effet, basée sur des faits et exemples concrets concernant la lutte contre la pauvreté, le développement durable, la gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation à des modes de consommation et de production durables. Ces défis ainsi résumés de développement durable sont identifiés dans un contexte de crise économique mondiale, qui n'a pas facilité leur résolution.

Par ailleurs, il faut aussi souligner qu'à cette période, les pays développés commençaient à observer et à comprendre sérieusement les limites de leurs modèles de développement qu'il fallait repenser de manière raisonnable et raisonnée. Les conséquences des émissions de gaz à effet de serre sur le climat dues à une consommation d'énergies fossiles démesurée, la perte de la diversité biologique découlant d'une exploitation irrationnelle des ressources, la production et l'accumulation anarchique des déchets dangereux pour la santé humaine ont été perçues comme des facteurs de blocage de la dynamique de développement durable.

Quant aux pays en développement engagés dans la construction de leurs jeunes nations, il a été indiqué et souhaité de ne pas répliquer le modèle obsolète de développement des pays développés. Ils se doivent donc d'opter pour de nouvelles politiques de construction, d'industrialisation, d'urbanisation, de croissance économique, basées sur des technologies propres assurant une gestion écologiquement rationnelle des ressources de l'environnement pour un développement durable.

C'est dans ce cadre que des partenariats techniques, financiers et institutionnels établis avec les pays se sont déployés dans les programmes de formation et de renforcement de capacités des différents acteurs économiques dans le domaine de l'environnement et du développement. Des institutions comme le PNUE, le PNUD, la Banque mondiale, le FEM, l'OIF avec la création de l'IFDD ex IEPF, l'UICN... se sont engagées dans l'assistance des pays pour les équiper de moyens humains, techniques et institutionnels appropriés pour répondre aux besoins de connaissance et de maîtrise de la situation environnementale à travers des ateliers de formation, des programmes de renforcement de capacités et autres appuis institutionnels. Les pays en développement de l'espace francophone ont régulièrement bénéficié, à cette époque avec l'IEPF devenu IFDD, de formations dans les domaines de l'énergie et de l'environnement pour le développement durable.

Cette tendance s'est poursuivie jusqu'en 2002 à Johannesburg au Sommet Mondial sur le développement durable (SMDD), au sortir duquel un plan d'action de 10

chapitres (cf Plan d'action du SMDD) a été adopté pour l'élaboration des Stratégies Nationales de Développement Durable (SNDD). Stratégies dont la conception, l'élaboration et la réalisation devront répondre à une approche intégrée, participative et interdisciplinaire dans les actions et initiatives à entreprendre. Des engagements ont été pris dans ce sens par tous les pays qui ont participé à ce sommet organisé par les Nations Unies sur le développement durable pour disposer de telles stratégies dans le but d'intensifier la lutte contre la pauvreté des populations, d'améliorer leurs conditions de vie tout en préservant l'environnement de la planète.

C'est ainsi que l'OIF, à l'image des organismes et institutions internationaux de coopération et de développement, forte de ces décisions prises à Johannesburg par ses pays membres et observateurs, membres aussi de l'ONU, a développé et adopté en 2004, lors de son X^{ème} sommet des Chefs d'États et de gouvernement, son Cadre Stratégique Décennal de programmation 2004–2013. Ce cadre a eu comme mission principale de contribuer à la lutte pour la réduction voire l'élimination de la pauvreté des populations, à travers la coopération pour un développement durable et solidaire dans les pays francophones. Compte tenu des défis à relever dans la connaissance et la maîtrise du concept de développement durable, des programmes d'activités ont été mis en place par l'IFDD, organe subsidiaire de l'OIF, pour :

- accroître les capacités institutionnelles des pays en matière de développement durable pour élaborer leurs stratégies ;
- mettre à disposition des informations sur le développement durable et en assurer la communication en français ;
- développer la maîtrise des outils de gestion de l'environnement pour le développement ;
- élaborer des politiques nationales en matière d'énergie pour le développement durable ;
- accompagner les pays en développement dans les négociations internationales sur l'environnement et le développement durable.

L'exécution de ces programmes d'activités a grandement contribué à la mise en place de processus nationaux d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies de développement durable (SNDD). Les outils et autres mécanismes conçus pour cet objectif ont été mis à disposition des différents acteurs de développement avec le concours de l'expertise des universités, des administrations

et institutions de recherches de l'espace francophone. Le mouvement d'appropriation de ces outils s'est progressivement enclenché lors de la préparation et de la tenue de la conférence de Rio+20 en 2012 qui a abouti à la Déclaration « L'AVENIR QUE NOUS VOULONS ».

Cette Déclaration a fait ressortir clairement la complexité du développement durable en mettant l'accent sur 2 thématiques importantes : **l'économie verte** comme moteur de développement durable et la **gouvernance du développement durable**. La Déclaration de Rio+20 a bonifié la démarche de développement durable connue en la faisant migrer vers l'élaboration des Objectifs de Développement Durable (ODD), que tous les pays doivent adopter pour l'Après 2015. Basés sur les acquis des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptés en 2000, les dix-sept (17) ODD retenus par les négociateurs sont encore en discussion pour ce qui concerne les cibles et indicateurs qui doivent accompagner leur réalisation. Ces ODD sont universels et devront s'adapter à tout contexte économique, socio-culturel et environnemental pour obtenir des résultats précis répondant à la lutte contre la pauvreté pour l'amélioration des conditions de vie des populations et pour la conservation de la planète dans les pays développés comme ceux en développement.

LE PROGRAMME D'ACTIVITÉS DE L'APRÈS 2015, UN MOYEN DE MISE EN OEUVRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ONU, en collaboration avec tous les organismes et institutions techniques et financiers du monde soucieux du développement humain durable et du devenir de la planète, a engagé des négociations pour mettre en place des cadres d'actions efficaces pour une meilleure qualité de vie pour les populations. Ces cadres d'actions seront basés sur des ODD issus de tous les secteurs socio-économique, environnemental et culturel, utiles pour réduire la pauvreté et préserver les ressources naturelles. Pour M. le Secrétaire Général Ban Ki Moon, il s'agit comme précisé dans l'intitulé du rapport produit d'assurer « **La dignité pour tous d'ici 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète** ». Pour relever ce défi du développement durable sur lequel est basée cette démarche mondiale et en réussir la mise en œuvre, de nouveaux outils et mécanismes de conception des méthodologies d'approche, d'élaboration et d'exécution des politiques de développement doivent être mis en place, tels que, entre autres, la grille d'analyse de développement durable (GADD) ou encore l'analyse systémique de la

durabilité développée par la Chaire éco conseil en développement durable de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). Cet outil, bâti selon une approche participative, intégrée et pluridisciplinaire, a l'avantage de fournir des éléments d'explication, de compréhension et de maîtrise de ce qu'est l'approche du développement durable à partir de cas concrets.

L'IFDD, dans la réalisation de son programme d'activités relatives à l'élaboration et la mise en œuvre des SNDD, a utilisé cette démarche à travers ses formations dans une vingtaine de pays francophones en développement pour outiller les acteurs de développement en charge de ces questions. (cf rapport d'exécution IFDD 2014). Il est à indiquer que la Francophonie a contribué au processus d'élaboration des ODD par le développement d'une initiative pour une meilleure maîtrise de certaines thématiques telles que les modes de consommation et de production durables, la transition énergétique, la gouvernance du développement durable, la culture, l'éducation, la jeunesse et l'emploi (cf rapport IFDD-ODD 2013 – <http://www.ifdd.francophonie.org/ressources/ressources-pub.php?id=9>).

Le programme de l'Après-2015, fondé sur les ODD, aura besoin, dès son adoption en septembre 2015, d'entreprendre l'élaboration de voies et moyens appropriés pour réussir la mise en œuvre à tous les niveaux et dans tous les pays du Nord comme du Sud. Un avantage certain et favorable à l'exécution dudit programme découle de l'analyse-évaluation des différentes expériences déjà réalisées ces dernières années. Elles ont donné naissance à des programmes de formation et de renforcement de capacités dans les domaines du développement durable. L'IFDD, en partenariat avec l'UQAC, l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) du Bénin s'active pour le lancement d'un programme de formation sur l'analyse systémique de la durabilité. L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) rejoindra l'année prochaine le programme. L'Institut EDS de l'Université Laval a organisé un cours en ligne (MOOC) sur le développement durable : enjeux et trajectoires. L'IFDD poursuit également les formations de courte durée adressées aux professionnels des administrations publiques, du secteur privé et de la société civile des pays en développement. Des initiatives similaires sont mises en place dans le monde par les organismes de développement engagés pour cette cause. Il s'avère indispensable de mettre l'accent, en cette période, sur la familiarisation des acteurs de développement avec le concept et le contenu du développement durable, qui ne doivent plus être l'apanage des seuls spécialistes de l'environnement, mais de ceux de tous les secteurs de développement socio-économique et culturel.

- La détermination affichée après la conférence de Rio+20 par les États, gouvernements et autres acteurs de développement de la communauté internationale dans la lutte contre la pauvreté et pour le développement durable doit trouver une réponse adéquate et adaptée dans le programme de l'Après-2015. La réalisation des 17 ODD en adoption, sera déterminée à partir de cibles et indicateurs, qui permettront d'atteindre les résultats fixés. Compte tenu des éléments d'actions et d'interventions disponibles en termes de moyens scientifiques, technologiques, politiques et financiers, il n'est plus autorisé, selon les valeurs d'éthique, de morale, de solidarité et de respect pour l'humanité de bloquer ou de ralentir la dynamique de développement durable. « Scier la branche sur laquelle on est assis » ne saurait

faire partie de l'intelligence humaine. La majorité de la population a compris l'urgence d'agir pour réguler, sinon réduire au maximum les émissions de gaz à effet de serre, la perte accélérée de la diversité biologique, la dégradation des ressources naturelles et les pollutions dont les conséquences négatives impactent grandement leur situation socio-économique et culturelle. La mise en commun de diverses initiatives et expériences positives et/ou négatives vécues à travers le monde constituent des acquis, dont la mutualisation servira pour les actions de développement, qui seront propres et particulières à chaque pays ou groupe de pays avec ses réalités économique, sociale, culturelle et environnementale. 🌿



Concertation ministérielle de la Francophonie au Sommet 2014 des Nations Unies sur le Climat (Sommet des Solutions), New-York, septembre 2014.



Paris 2015, lieu de naissance d'un nouveau paradigme pour le développement humain

Christiana FIGUERES
Secrétaire exécutive de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (CCNUCC)

Christiana Figueres est, depuis 2010, Secrétaire Exécutive de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Son mandat a été renouvelé pour une durée de trois ans en juillet 2013. Issue d'une carrière politique de haut niveau et fondatrice du Centre du Développement Durable de l'Amérique, M^{me} Figueres est engagée depuis 1995 dans le processus des négociations internationales sur le climat en tant que membre de la délégation du Costa Rica. Elle a été Membre du Comité Exécutif du Mécanisme de Développement Propre (MDP) et Vice-Présidente du Bureau de la Conférence des Parties de 2008 à 2009.

Le monde va se réunir à Paris à la fin de l'année pour conclure un nouvel accord mondial sur les changements climatiques sous les auspices de l'ONU. Cet accord a pour but de provoquer un changement d'orientation qui mettra l'humanité sur la voie d'un avenir réellement durable caractérisé par la résilience.

La capitale de la France se doit d'être le lieu de naissance d'une nouvelle époque des Lumières au XXI^e siècle qui doit soustraire rapidement et de façon décisive l'humanité d'un modèle de développement à haute teneur en carbone adossé à des notions périmées de richesse, afin de découpler la croissance économique de la pollution et de la dégradation.

Cet accord, nouveau et universel, doit soutenir en termes concrets la promesse que les pays ayant souscrit à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) se sont faits les uns aux autres et ont faite aux citoyens du monde : limiter l'élévation de la température moyenne du globe à moins de 2°C au cours de ce siècle afin d'éviter une évolution dangereuse du climat.

La climatologie indique que le monde doit atteindre un triple objectif pour vaincre les changements climatiques : plafonner les émissions mondiales au cours de la prochaine décennie, les réduire rapidement par la suite et décarboniser profondément l'économie mondiale lors de la deuxième moitié du XXI^e siècle.

Cela se produit déjà. La seule chose, c'est que cela doit se produire plus rapidement que jusqu'à maintenant. Cependant, je suis optimiste, et ce pour deux raisons.

D'abord, actuellement, le monde coordonne mieux sa réaction face aux défis existentiels interconnectés de l'évolution du climat, du développement durable et de la gestion des catastrophes.

Cette année, les gouvernements, sous la houlette de l'ONU, vont non seulement conclure l'accord de Paris sur les changements climatiques, mais aussi définir un programme de développement pour l'après-2015, assorti d'un ensemble de nouveaux objectifs en matière de développement durable.

Entre-temps, en mars, les nations ont signé un nouvel accord sur la gestion mondiale des catastrophes à l'occasion de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe.

En second lieu, les toutes dernières années ont témoigné d'une mutation sans précédent, les décideurs, les industriels et les citoyens considérant de plus en plus l'action en faveur du climat comme une opportunité historique de bâtir une société plus sûre, plus propre et plus économe en ressources susceptible de produire une croissance verte, des avantages réels et des emplois plus nombreux et de meilleure qualité.

secretariat@unfccc.int

Cette mutation apparaît dans les centaines de nouvelles lois et de nouvelles politiques visant à réduire les émissions et à encourager l'adaptation aux changements climatiques qui ont été adoptées et continuent d'être adoptées chaque année aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement. En outre, cette législation gagne en qualité et sa mise en œuvre s'accélère.

Qui plus est, les capitaux et la technologie voulus pour obtenir les transformations nécessaires sont disponibles dès aujourd'hui. De nombreux investisseurs constatent qu'il est plus rentable d'investir dans des activités durables, et notamment dans les énergies renouvelables.

De fait, les investissements mondiaux dans les énergies renouvelables se sont accrus de 17% l'année dernière, atteignant 270 milliards de dollars, avec l'effondrement du prix du pétrole, et en grande partie en raison de la forte baisse continue du prix de la technologie, surtout solaire et éolienne, ce qui implique que chaque dollar investi dans les énergies renouvelables permet d'acquérir actuellement une bien plus grande capacité de produire de l'énergie.

Les pays qui adoptent des plans pour le climat sont de plus en plus nombreux

Il est manifeste qu'aucun pays ne peut réussir seul, serait-il l'un des plus grands émetteurs de gaz à effet de serre de la planète.

On ne pourra obtenir de résultats que si les milliards de personnes qui vivent dans des pays en développement peuvent concrétiser leurs propres aspirations au progrès tout en bâtissant des sociétés résistantes au climat caractérisées par une énergie propre.

Une réponse internationale rassemblant les 196 Parties à la CCNUCC est donc essentielle pour s'assurer que tous les pays puissent concourir, maintenant et à l'avenir, à ce que le réchauffement mondial ne s'élève pas à plus de 2°C et puissent s'adapter de façon satisfaisante à un certain niveau de changement climatique qui est désormais inéluctable.

C'est pourquoi tous les pays ont été invités à contribuer à l'accord de Paris sous la forme de plans nationaux d'action en faveur du climat appelés Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDNs). Le Secrétariat de la CCNUCC va ensuite synthétiser ces plans avant la réunion de Paris de façon à ce que les gouvernements sachent quelles sont les ambitions dans l'ensemble et ce qu'ils doivent faire d'autre.

A la date d'aujourd'hui, 57 parties ont formellement déposé leurs CPDNs (la Lettonie, a présenté une CPDN au nom de l'Union européenne et ses 28 États membres).¹

Pour qu'un maximum de nations contribue à cette œuvre, un important effort de portée mondiale est en cours pour aider les pays en voie de développement à préparer et à présenter leurs plans nationaux d'action climat.

Les gouvernements de pays tels que l'Allemagne, l'Australie, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis, des institutions de l'ONU et des organisations intergouvernementales accordent une aide financière, technique et autre à une centaine de nations en voie de développement.

La France contribue à encourager la réponse mondiale des entreprises

Sur le plan national et international, les gouvernements ont une responsabilité absolument primordiale : établir des politiques et des objectifs ambitieux de réduction des gaz à effet de serre et protéger leurs économies face à l'évolution actuelle du climat.

Cependant, ce ne sont pas les principaux protagonistes, ni même, souvent, les plus importants en matière d'investissements, de recherche, de développement et d'influence sur les consommateurs. Leur conviction qu'ils peuvent agir sur les changements climatiques est clairement renforcée lorsque les industriels et les électeurs le réclament.

La France, en tant qu'hôte et Présidente de la 21^{ème} Conférence des Parties à CCNUCC, qui se tiendra à Paris, considère à juste titre la nécessité d'un raz-de-marée issu des investisseurs et des industriels pour contribuer au succès planétaire de l'action en faveur du climat. C'est pourquoi elle a organisé les 20 et 21 mai 2015, également à Paris, un Sommet pour les Entreprises et le Climat, pour présenter des initiatives majeures déjà en cours et recenser les moyens d'accélérer le passage à une société faible émettrice de carbone.

À New York, en septembre 2014, le Sommet sur le climat organisé par M. Ban Ki-Moon, Secrétaire général de l'ONU, a révélé qu'il existait un soutien extraordinaire de la part des investisseurs, des industriels et des dirigeants régionaux et de la société civile pour une action forte en faveur du climat.

Par exemple, une coalition de gouvernements, d'entreprises, d'établissements financiers, de banques multilatérales de développement et de dirigeants de la société civile a

1 – Site (http://unfccc.int/focus/indc_portal/items/8766.php) consulté le 28 août 2015

annoncé qu'elle allait mobiliser plus de 200 milliards de dollars pour financer un développement à faible teneur en carbone et résistant au climat.

Une coalition d'investisseurs institutionnels s'est engagée à décarboniser pour 100 milliards de dollars de son portefeuille d'ici décembre prochain et à mesurer, divulguer l'empreinte carbone d'au moins 500 milliards de dollars d'investissements.

Soixante-treize gouvernements, onze instances régionales et plus de 1 000 entreprises et investisseurs ont signalé qu'ils étaient en faveur de la fixation du prix du carbone. Dans l'ensemble, leur empreinte représente 52% du PNB (Produit National Brut) mondial et 54% des émissions mondiales.

L'année dernière, à Lima, ces mesures de soutien ont donné naissance au Programme d'action Lima-Paris, et leur progrès sera célébré et présenté à Paris en décembre prochain.

L'équation africaine : comment adapter les objectifs de développement à l'action en faveur du climat

Selon la vision traditionnelle des investissements, le risque vient d'abord et la récompense ensuite. La beauté d'une grande partie de l'action en faveur du climat, est que la récompense vient d'abord et que le risque futur est réduit.

Cela est particulièrement le cas dans les pays en voie de développement et notamment en Afrique, où les énergies renouvelables, les réseaux intelligents, l'efficacité énergétique, la réduction de la pollution et la protection des infrastructures, des foyers et de l'industrie face au climat ont des avantages immédiats pour les gouvernements, les entreprises et les citoyens.

Les solutions face au climat offrent un portefeuille de politiques « sans regrets » et d'actions essentielles pour aboutir à un développement durable et éviter les pires changements climatiques à venir.

L'Afrique aurait davantage à perdre que la plupart des autres régions d'une évolution incontrôlée du climat, mais elle bénéficiera davantage d'accords marquants et d'une action « climat » efficace.

L'Agence internationale de l'énergie a calculé que les deux tiers de la population de l'Afrique subsaharienne n'ont pas accès à l'électricité.

Le moment est propice pour que l'Afrique, avec son potentiel économique croissant et sa population jeune et

en expansion, vulnérable aux changements climatiques, saisisse les nombreuses opportunités qu'apporte 2015 avec un nouvel accord sur le climat et des investissements croissants dans une énergie propre.

En guise d'exemple, on citera la remarquable initiative de 19 pays africains qui ont entériné la mise en place d'un couloir africain de l'énergie propre pour accélérer le déploiement et le commerce de l'énergie renouvelable en un réseau continu s'étendant de l'Égypte à l'Afrique du Sud. Si cette initiative est couronnée de succès, la moitié de l'électricité produite en Afrique orientale et australe pourrait provenir de sources renouvelables d'ici 2030, contre un cinquième aujourd'hui.

Paris 2015 : un monde différent d'il y a à peine six ans


Lorsque les gouvernements auront conclu un accord à Paris, ils devront garder en mémoire que leur œuvre n'est qu'à moitié achevée. En effet, cet accord doit avoir un objectif explicite – aboutir à une forte décarbonisation au cours de la deuxième moitié du XXI^e siècle – mais aussi présenter clairement les moyens, les politiques et les soutiens nécessaires pour atteindre cet objectif.

Depuis la conférence de 2009 sur le climat à Copenhague où la conclusion d'un nouvel accord s'est avéré insaisissable ; la détermination de l'envergure et de la profondeur de la réponse face à l'évolution du climat à tous les échelons des gouvernements, des entreprises et de la société civile s'est développée de façon exponentielle.

Des cabinets ministériels aux conseils d'administration, des conseils municipaux aux groupes de citoyens, chacun s'accorde de plus en plus à penser que la réduction de la pollution, les économies d'énergie, le passage à des énergies renouvelables et la protection contre les incidences du climat sont des solutions évidentes à des problèmes précédemment insolubles.

À Copenhague, on estimait que la société devait faire des sacrifices pour sauver le monde. Aujourd'hui, on estime que de véritables sacrifices succéderont à l'inaction.

Paris doit, pour moi, marquer un tournant. Mais le monde va tourner avant que Paris ne soit atteint et d'ici là, nous devons découvrir la voie longue mais plus directe d'un avenir meilleur et plus prospère pour la majorité plutôt que pour une minorité.

Il s'agit d'une perspective passionnante où l'humanité peut devenir l'architecte d'un destin positif et évolutif. 



Achim STEINER

Directeur Exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Sous-Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies

Directeur Exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) depuis 2006, Achim Steiner a auparavant assumé les fonctions de Directeur Général de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et de Secrétaire Général de la Commission Mondiale des Barrages. Diplômé de l'Université d'Oxford et possédant une Maîtrise des Arts de l'Université de Londres, il a également étudié à l'Institut Allemand de Développement et à la Harvard Business School. Son parcours comprend des missions menées à différents niveaux (du local au global) auprès d'organisations gouvernementales, non-gouvernementales et internationales, visant à aborder le lien entre la durabilité environnementale, l'équité sociale et le développement économique. Son travail a été reconnu par un certain nombre de prix, tels que le Prix Steiger pour son « engagement et travail important pour la protection de la planète ».

Tourisme et développement durable : vers un développement sobre en carbone

L'année 2015 sera une année charnière du point de vue de la durabilité, les gouvernements étant appelés à adopter, au sommet des Nations Unies à New York, le programme de développement pour l'après-2015 qui marquera les quinze prochaines années. Le programme de développement pour l'après-2015 est un programme porteur de transformation et axé sur l'être humain, assorti d'objectifs audacieux et ambitieux pour un avenir plus durable dont l'élaboration est le fruit du travail collectif d'un large éventail d'acteurs.

Afin de placer le nouveau programme dans une démarche intégrée, le Groupe de travail intergouvernemental ouvert sur les objectifs de développement durable a présenté une proposition articulée autour de 17 objectifs et 169 cibles. Le tourisme détient le potentiel de contribuer à plusieurs de ces objectifs, notamment l'utilisation efficace des ressources hydriques et l'utilisation accrue des énergies renouvelables. Le secteur présente un intérêt particulier dans le contexte des objectifs 8, 12 et 14 sur la croissance économique partagée et durable, les modes de consommation et de production durables et l'exploitation durable des océans et des ressources marines, respectivement.

En outre, le document final de la Conférence de 2012 des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), *L'avenir que nous voulons*, constate qu'« un tourisme bien conçu et bien organisé peut apporter une contribution non négligeable au développement durable dans ses trois dimensions ; il est étroitement lié à d'autres secteurs et il peut créer des emplois décents et des débouchés commerciaux ».

Ces dix prochaines années, il sera capital de dissocier la dégradation de l'environnement de la croissance économique et, partant, d'accroître la contribution nette des activités économiques à l'élimination de la pauvreté et à un développement social sans exclusion. Le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, adopté à la Conférence Rio+20, encouragera l'innovation et la coopération entre les parties prenantes. Il accélérera aussi l'évolution des modes de production et d'utilisation des biens et des services que l'on trouve dans nos sociétés. Le **Programme sur le tourisme durable** est l'un des six programmes initiaux du Cadre décennal ayant été approuvés à la Conférence Rio+20. Dirigé par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), institution spécialisée des Nations Unies chargée du tourisme, et codirigé par les gouvernements de la République française, de la République de Corée et du Royaume du Maroc, ce programme rassemble une grande diversité d'acteurs qui se sont associés pour en assurer l'application effective (voir la figure 1).



Taleb RIFAI

Taleb Rifai est Secrétaire général de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) depuis 2010. Monsieur Rifai a une vaste expérience dans la fonction publique nationale et internationale, dans le secteur privé et le milieu universitaire. Parmi les différentes positions qu'il a occupées, on compte celle de Directeur général adjoint de l'Organisation internationale du Travail et plusieurs fonctions au sein du Gouvernement de Jordanie (Ministre de l'Aménagement et de la Coopération Internationale, Ministre de l'Information et Ministre du Tourisme et de l'Antiquité). Titulaire d'un doctorat en Design urbain et Aménagement du Territoire de l'Université de Pennsylvanie, Taleb Rifai a été impliqué dans la recherche, l'enseignement et la pratique de l'Architecture et du Design urbain en Jordanie et aux États-Unis.

Le programme sur le tourisme durable du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables



Contrairement aux années précédentes, le tourisme durable est maintenant solidement ancré dans le programme de développement pour l'après-2015. Cependant, pour mener à bien ce programme, nous aurons besoin d'un cadre d'exécution clairement défini, de financements adéquats et d'investissements dans les technologies, les infrastructures et les ressources humaines.

La contribution du tourisme à la croissance économique et à un développement inclusif

Ces soixante dernières années, le secteur du tourisme n'a cessé de prendre de l'ampleur et de se diversifier, pour devenir l'un des secteurs économiques les plus vastes et à plus forte croissance dans le monde. Aujourd'hui, c'est un secteur

trifai@unwto.org

dglaesser@unwto.org

qui représente 9% du PIB mondial, 6% des exportations mondiales et 1 emploi sur 11 dans le monde. En 2014, les arrivées de touristes internationaux se sont élevées à 1 milliard 135 millions, contre 25 millions en 1950. D'ici 2030, l'OMT prévoit que les arrivées de touristes internationaux atteindront 1,8 milliard.

De par sa taille, son essor et sa capacité à attirer beaucoup d'investissements, à créer des emplois, à doper les exportations et à adopter les technologies nouvelles et émergentes, le secteur est un pilier important de la croissance économique et du développement, particulièrement pour les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID). D'après l'OMT, le tourisme est la première ou la deuxième source de recettes d'exportation pour près de la moitié des PMA et la source la plus importante de devises pour plus de la moitié des PEID. En outre, le tourisme crée des emplois et de la richesse non seulement dans le secteur, mais également dans de nombreux autres, comme l'agriculture, le bâtiment et l'artisanat. L'Organisation internationale du Travail (OIT) estime qu'un emploi dans le tourisme crée 1,5 emplois dans l'économie. Il y a là une occasion intéressante à saisir de relier le secteur du tourisme aux objectifs de réduction de la pauvreté à l'échelon national ou aux objectifs relatifs à l'expansion de l'économie créative, lesquels ciblent fréquemment les petites entreprises et les personnes situées au bas de la pyramide. De plus, d'après l'OIT, les femmes constituent de 60% à 70% de la main-d'œuvre touristique, la moitié d'entre elles ayant 25 ans ou moins. Le *Global Report on Women in Tourism* (Rapport mondial sur les femmes

dans le tourisme) de l'OMT et ONU-Femmes montre également que le secteur du tourisme emploie deux fois plus de femmes que d'autres secteurs.

La durabilité environnementale dans le tourisme

L'expansion et la croissance du tourisme induisent des responsabilités accrues. Le défi demeure de faire en sorte de réduire à un minimum les impacts négatifs et d'accroître la capacité du secteur à créer des emplois décents et des débouchés économiques contribuant à l'élimination de la pauvreté et à la prospérité. D'après le PNUE, on distingue trois grandes catégories d'impacts du développement du tourisme :

- L'appauvrissement des ressources naturelles lié à la consommation d'eau, d'énergie et de terres ;
- La pollution de l'eau, de l'air et sous forme de déchets solides ; et
- Les impacts physiques incluant les constructions et le défrichement, le développement marin et côtier, le mouillage et les faits et gestes des touristes.

Sachant que dans un scénario du statu quo, le tourisme se traduirait, d'ici 2050, par une augmentation de 154% de la consommation d'énergie, de 131% des émissions de gaz à effet de serre, de 152% de la consommation d'eau et de 251% de l'évacuation des déchets solides, il est impératif de faire de la durabilité le mot d'ordre du développement du tourisme.



Parc Masai-Mara, Photo : DR



Sur le chemin de la maison, Photo : DR

Dans ce contexte, les changements climatiques représentent la menace la plus importante pour un développement touristique durable. D'après le rapport *Climate Change Adaptation and Mitigation in the Tourism Sector: Framework, Tools and Practices*¹ (Adaptation aux changements climatiques et atténuation de leurs effets dans le secteur du tourisme : cadres, outils et pratiques), le tourisme est l'un des secteurs économiques les plus sensibles aux effets du climat. Dans de nombreuses destinations touristiques, les principaux attraits qu'elles ont à offrir sont subordonnés au climat ; une évolution du climat est susceptible d'être lourde de conséquences pour elles. Le tourisme contribue de la même manière au réchauffement planétaire, sachant qu'il est responsable d'environ 5 % des émissions mondiales de carbone. On remarquera que le secteur s'est déjà engagé à réduire progressivement ce chiffre grâce à des partenariats, une sensibilisation et l'adoption de nouvelles technologies.

L'influence croissante des technologies et le rôle du consommateur

Les technologies mobiles sont de plus en plus utilisées par les consommateurs pour faire leurs réservations de vacances et pour donner leur avis en temps réel, ce qui influe profondément sur le secteur mondial du tourisme. Les hôtels, sites et destinations sont de plus en plus contraints de revoir leurs pratiques en matière de durabilité à cause des risques pour leur réputation. Même si la majorité des voyageurs demeure très sensible à la variable prix, les consommateurs attendent de plus en plus de leur destination et de leur hébergement une gestion responsable et durable.

Il y a également, de la part des entreprises, une prise en compte plus importante de la disponibilité des ressources au moment de s'approvisionner en matériaux ou de décider de l'emplacement de leurs installations. Les chaînes hôtelières internationales, par exemple, se sont attachées à investir dans les technologies vertes (énergie renouvelable, matériel et appareils automatisés et à haut rendement) permettant de réduire la consommation de ressources naturelles et de faire baisser les coûts d'exploitation. C'est une forte incitation commerciale et un créneau porteur en vue de futurs investissements.

D'après les estimations du PNUE, s'ils investissaient dans du matériel et des appareils à haut rendement énergétique (réfrigérateurs, climatisation, ventilateurs et éclairage), les 2 200 hôtels des Caraïbes pourraient réduire leur consommation actuelle d'électricité de 11 %, supprimer 3,1 millions de tonnes d'émissions de CO₂ et économiser 700 millions de dollars US sur leur facture d'électricité.

1 PNUE, Université d'Oxford, OMT et OMM.

Aussi loin qu'on puisse prévoir, ces tendances positives, parmi tant d'autres, continueront d'inciter à adopter des modes d'exploitation plus durables dans le tourisme, alimentant les efforts pour parvenir à des destinations touristiques sobres en carbone.

Vers un secteur du tourisme plus durable

C'est collectivement que nous devons affronter le défi consistant à promouvoir une société plus inclusive tout en favorisant la croissance économique et en assurant la protection de l'environnement. La promotion du tourisme durable est notre responsabilité à tous, touristes compris. Sachant que les touristes voyageant chaque année se comptent en milliards, il y a d'immenses possibilités à saisir d'infléchir attitudes et comportements.

Le PNUE et l'OMT continueront de travailler ensemble en faveur de la promotion et de l'application de politiques et de modes d'exploitation durables permettant de porter à son maximum la contribution du tourisme au développement socioéconomique tout en réduisant à un minimum l'utilisation qu'il fait des ressources naturelles. Pour y arriver, il est impératif d'agir dans *tous* les six domaines clé énoncés ci-dessous :

1. Renforcer les politiques et les partenariats pour la durabilité : les pouvoirs publics ont la responsabilité de montrer le chemin en adoptant des politiques de développement traitant des objectifs et des cibles du programme de développement pour l'après-2015. Ce programme incite les pouvoirs publics à promouvoir une logique de responsabilité partagée concernant l'avenir au moyen de politiques cohérentes. Travailler avec le secteur privé et la société civile garantit la transparence, des résultats élevés et équitables. Les politiques en faveur d'un tourisme durable devraient délimiter le périmètre du développement, assurer l'apport de valeur ajoutée et encourager l'innovation comme autant de chances à saisir pour les petites comme pour les grandes entreprises touristiques, et assurer un suivi des résultats obtenus.

2. Appliquer une démarche et des outils prenant en compte le cycle de vie : Inscrire le développement du

tourisme dans une logique prenant en compte le cycle de vie, c'est défendre le principe de consommer moins de ressources, éliminer les déchets et fournir des produits et des services à forte valeur ajoutée contribuant au bien-être national. Il est fondamental d'appliquer au développement du tourisme cette logique du cycle de vie en termes de planification, d'investissements, d'exploitation et de gestion, de marketing, de production et de consommation de biens et de services durables, et de suivi et évaluation. À cette fin, il existe un certain nombre d'outils et d'autres sont en train d'être mis au point pour aider les pouvoirs publics à passer à des modes de consommation et de production plus durables dans la chaîne de valeur touristique ; ces outils sont disponibles via le système des Nations Unies.

3. Repenser le financement : Repenser le financement du développement touristique durable fournit des occasions de promouvoir les innovations pour alléger la pression budgétaire et peut être conjugué à des mesures incitatives appropriées pour assurer la transition vers une économie verte sobre en carbone. Il faudrait systématiquement réduire ou éliminer les entraves à une utilisation plus efficace des ressources budgétaires qui empêchent une gestion rationnelle et des lignes d'action efficaces et intégrées. De nombreux PEID et PMA sont très endettés. Leurs déficits soumettent les allocations budgétaires à de fortes contraintes. Les transferts de fonds, l'assistance au titre de la coopération au développement et les investissements privés représentent d'importantes sources de financement pour le développement national, qui devraient être exploitées efficacement. Ces possibilités exigent pour leur part d'avoir mis en place des techniques de comptabilité nationale intelligentes et un environnement transparent et équitable pour l'activité qui favorise la confiance, soit porteuse, bon pour le rendement de l'investissement et propice à l'obtention de résultats en matière de développement.

4. Renforcer la résilience du tourisme : La planification du tourisme durable devrait permettre au secteur d'être prêt à faire face efficacement à des risques opérationnels. La première étape consiste à analyser les risques auxquels est exposé le secteur, y compris la chaîne de valeur du tourisme, suivie d'une évaluation de ses systèmes et fonctions critiques d'intervention. C'est la base pour pouvoir généraliser la prise en compte de la durabilité et accroître la résilience, ainsi que pour promouvoir l'innovation et la valeur ajoutée.

5. Diversifier pour offrir des produits et des services durables : Tirer parti des trésors cachés que recèlent les

communautés réceptrices en faisant découvrir la gastronomie, les arts, l'artisanat et les loisirs ainsi que le patrimoine naturel et culturel de la destination encourage la participation de nombreuses et diverses parties prenantes, de petites entreprises et de groupes à assise communautaire. Les stratégies visant à développer une nouvelle génération de produits et de services durables peuvent apporter de la valeur ajoutée au développement des produits tout en créant de nouveaux débouchés commerciaux et des emplois.

6. Appuyer la prise de décision fondée sur des données factuelles : Atteindre les objectifs de développement durable exigera de définir des objectifs concrets et mesurables ainsi que d'établir des systèmes de suivi et de responsabilité.

Le PNUE et l'OMT travailleront ensemble pour aider à mesurer les progrès et remédier aux difficultés que rencontrent de nombreux pays, du point de vue technique et des capacités, à rassembler des données et présenter des rapports, passage obligé pour que se matérialisent la consommation et la production durables et les indicateurs du tourisme pour les objectifs de développement durable. Ces défis supposent un rôle plus poussé et renforcé, dans le domaine du suivi et de la collecte de données à l'échelon local et national, des bureaux nationaux de statistique et des ministères compétents. 🌿



Cascade Chitrakot, Photo: DR

Pour en savoir plus sur le tourisme durable, consulter la publication LEF N° 95, <http://www.ifdd.francophonie.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=589>



Les thématiques
comme autant
d'opportunités d'actions





Photo: J. Delorme (UCL)

Jean-Pascal VAN YPERSELE

Jean-Pascal van Ypersele est physicien-climatologue, Vice-président du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) et candidat à sa présidence. Il est professeur ordinaire de climatologie et de sciences du développement durable à l'Université catholique de Louvain (UCL). Il est aussi membre de l'Académie royale de Belgique et du Conseil fédéral du développement durable.

Le climat dans tous ses états : une science qui alerte, le GIEC qui témoigne

La planète a la fièvre. Le GIEC est à son chevet, et a diagnostiqué une indigestion au CO₂. La santé humaine, la sécurité alimentaire, la biodiversité et le développement durable lui-même sont menacés par les changements climatiques. Le GIEC alerte, depuis plus d'un quart de siècle, mais il montre aussi que les options sont à portée de main pour protéger la vie sur Terre d'une fièvre excessive, et même pour la prévenir. Que manque-t-il alors ?

Qui ne sait pas aujourd'hui que le climat change vraiment, que cela affecte l'habitabilité de notre planète, et que c'est principalement le résultat de la combustion du charbon, du pétrole et du gaz, ainsi que du déboisement ?

Ceux qui ne le savent pas ne veulent pas le savoir, parce que cette vérité les dérange. Ceux qui le savent ont lu, ou ont au moins entendu parler des rapports du GIEC, le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat.

Créé en 1988 par les Nations unies, le GIEC a pour mission d'évaluer et de synthétiser les informations scientifiques-clés à propos des changements climatiques, de leurs conséquences, et des éléments de solutions qui permettraient de diminuer la gravité de ces conséquences (adaptation) ou de les prévenir (atténuation par la réduction des émissions). Le dernier rapport complet du GIEC, terminé en 2014, a été préparé par plus de 800 auteurs du monde entier, et comporte près de 5 000 pages¹.

On peut cependant résumer ses principales conclusions en quatre points :

- L'influence humaine sur le système climatique est claire ;
- La poursuite des émissions de gaz à effet de serre augmentera le risque d'impacts graves, répandus et irréversibles pour les populations et les écosystèmes ;
- Alors que les changements climatiques représentent une menace pour le développement durable, il existe de nombreuses opportunités pour intégrer les mesures d'atténuation, d'adaptation, et la poursuite d'autres objectifs sociétaux ;
- L'Humanité a les moyens de limiter les changements climatiques et de construire un avenir plus durable et plus résilient.

Les deux derniers messages devraient constituer une source d'optimisme. Le GIEC a en effet montré que des éléments de solution étaient à portée de main des décideurs ; que leur mise en œuvre pourrait, à certaines conditions, ne pas coûter cher, et qu'il était possible, en plus, de contribuer en même temps à la résolution d'autres problèmes auxquels l'Humanité fait face : la pauvreté, le manque d'accès à l'énergie ou à l'eau propre, ou le manque d'emplois.

1 Les rapports du GIEC (et leurs résumés en français) sont disponibles sur www.ipcc.ch

Et pourtant, les indicateurs climatiques deviennent de plus en plus préoccupants : la température moyenne à la surface du globe et le niveau des mers continuent à augmenter, tout comme la concentration en gaz à effet de serre (en particulier le CO₂) qui est devenu le principal facteur de réchauffement. La plupart des glaciers reculent, et les calottes du Groenland et de l'Antarctique ont commencé à fondre. Les vagues de chaleur se multiplient, de même que les pluies très intenses, qui favorisent les inondations et glissements de terrain.

La communauté internationale a adopté dès 1992 une Convention-cadre sur les changements climatiques, renforcée en 1997 par le Protocole de Kyoto. Mais le Nord a accumulé une telle dette climatique vis-à-vis du Sud que ce dernier a longtemps rechigné à participer aux efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre tant que le Nord n'aurait pas balayé sérieusement devant sa porte. Et pourtant, il y a urgence. Sans réduction drastique du déboisement et de l'usage des combustibles fossiles (du moins sans capture du carbone) au niveau mondial, l'Humanité se dirige vers un climat plus chaud que ce qu'elle n'a jamais connu. Des centaines de millions de personnes seront affectées. De nombreuses espèces vivantes sont menacées de disparition. C'est l'habitabilité de toute la planète qui est en jeu.

L'objectif international est à présent de réduire les émissions de telle manière que le climat ne se réchauffe pas de plus de 2°C au-dessus de la température préindustrielle, tout en aidant les pays en développement à s'adapter à la partie des changements climatiques devenue inévitable, suite aux émissions massives de gaz à effet de serre qui ont déjà eu lieu, principalement de la part des pays développés. Bien des conséquences négatives sont attendues pour un tel niveau de réchauffement, qui est cependant apparu aux décideurs politiques en 2009 et 2010 comme une valeur qu'il était possible de respecter (en réduisant les émissions) et en deçà de laquelle l'adaptation restait possible.

Le GIEC estime, sur la base de son évaluation de la littérature scientifique, qu'il est encore possible de respecter cet objectif de 2°C, et même (avec une probabilité moindre d'y arriver) un objectif de 1,5°C, à condition que les émissions nettes de gaz à effet de serre commencent bientôt à décroître de manière à atteindre des niveaux nuls avant la fin du siècle. Les émissions mondiales croissent cependant toujours. Ce qu'il manque, et c'est le message caché du dernier rapport du GIEC, c'est la volonté politique de mettre en œuvre rapidement une combinaison suffisamment ambitieuse des options et mesures évaluées par le GIEC.

L'effet de serre symbolise les atteintes à l'environnement global qui viennent du cœur du système : là où l'énergie est consommée. Des dizaines de milliards de tonnes de CO₂ et autres gaz à effet de serre sont émises chaque année principalement par combustion de charbon, pétrole et gaz, surtout par les riches (tant au Nord qu'au Sud). Les changements climatiques projetés auront des impacts significatifs, le plus souvent négatifs, sur nombre d'écosystèmes et de secteurs socio-économiques, y compris la chaîne alimentaire et les ressources en eau, et sur la santé humaine. Dans certains cas, les impacts sont potentiellement irréversibles. Ses effets sont injustes : les populations les moins coupables de l'effet de serre seront les plus affectées. Et le mode de vie des pays les plus responsables de la pollution sert malheureusement souvent de modèle à copier, sans souci du chaos environnemental qui résulterait d'un monde dont chaque habitant consommerait et polluerait autant qu'un Américain du Nord moyen, ou même qu'un Européen.

Les sommets de Copenhague, puis de Cancún ont décidé qu'il faudrait réunir à partir de 2020 cent milliards de dollars par an pour aider les pays en développement, via le « Fonds vert pour le climat » à s'adapter aux changements climatiques ou à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Prenons un peu de recul. Les pays développés ont la responsabilité principale pour le réchauffement qui a déjà eu lieu. Il est donc généralement compris qu'ils ont également à financer la plus grande partie du Fonds vert pour le climat. Si l'on considère qu'il y a à peu près un milliard de « riches » et six milliards de « pauvres » sur la Terre aujourd'hui, un tel montant représente chaque mois moins d'un dollar et demi à recevoir pour chaque « pauvre », et un peu plus de huit dollars à payer pour chaque « riche ». On peut d'une part se demander si de tels montants sont suffisants pour réellement aider les « pauvres » à faire face aux changements climatiques et, d'autre part, si la contribution demandée aux « riches » est vraiment si difficile que cela à réunir. Après tout, le total représente moins du dixième de ce qui est consacré chaque année par l'Europe et l'Amérique du Nord pour leurs dépenses militaires. Et pourtant les changements climatiques sont de plus en plus considérés comme une menace pour la sécurité internationale.

La Conférence de Paris se prépare dans ce contexte. Celui d'un problème qui menace l'habitabilité de l'ensemble de la planète, dont les causes et les responsabilités humaines principales sont bien comprises, dont les éléments de solution sont connus, mais autour duquel la plupart des pays signataires de la convention-climat se confrontent depuis vingt ans sans assumer réellement leurs responsabilités (qui sont communes mais différenciées).

Il est grand temps que les pays développés fassent tous de la réduction de leurs émissions une véritable priorité, et qu'ils deviennent partenaires des pays en développement pour les aider à se développer d'une manière beaucoup plus propre, et à s'adapter, pour autant que ce soit possible, à la part des changements climatiques devenue inévitable. Mais les pays en développement ne doivent pas attendre cette aide pour faire tout ce qui leur est déjà possible aujourd'hui. Beaucoup de mesures peuvent être prises à coût faible ou nul, comme la réduction des subsides accordés à l'usage des combustibles fossiles². Un accord ambitieux et juste est attendu à Paris, pour faciliter tout cela. Ce serait dans l'intérêt de tous. Le temps presse. 🌿

- 2 Les subsides bénéficient surtout aux plus riches, alors que ce sont ceux qui en ont le moins besoin. La réduction des subsides, accompagnée de mesures sociales ciblées sur les plus pauvres, permet de réduire les gaspillages d'énergie, la pollution de l'air, et les émissions de gaz à effet de serre, tout en soulageant les finances publiques.



Moorea. Crédit: Jérôme Petit



Adessou KOSSIVI

Adessou Kossivi possède une maîtrise en littérature à l'Université de Lomé. Il a été volontaire puis chargé de projet et de programme au sein de l'ONG Jeunes Volontaires pour l'Environnement au Togo. Il a suivi une formation auprès de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) puis après auprès de l'UNITAR sur le Développement Durable et l'Introduction au Droit International de l'Environnement. Il a participé à un projet en tant que formateur sur les énergies domestiques au Mozambique avec le Réseau FEDESMO en 2012. Il est actuellement formateur et Coordonnateur Régional du Réseau Mondial des OSC sur la Réduction des Risques de Catastrophe en Afrique de l'Ouest depuis début 2013. Il a publié plusieurs dépêches sur Mediaterrre.



Ange David BAIMEY

Ange David Baimey est Sociologue environnementaliste, diplômé de l'Institut d'Ethno Sociologie (IES) de l'Université de Cocody-Abidjan. Il est co-fondateur de l'ONG JVE Cote d'Ivoire, membre du Réseau des JVE. Ex-Membre du Comité de jeunes reporters Mediaterrre, il achève en ce moment un diplôme en Intelligence Economique à l'Ecole de Commerce et de Gestion d'Abidjan. Ex-coordonnateur du Réseau Climat et Développement, une initiative de ENDA Energie, et du RAC-France, il a été durant de nombreuses années Expert Jeune de l'Organisation internationale de la Francophonie(OIF). Il est aujourd'hui Coordonnateur de programme au sein de l'ONG GRAIN, une organisation internationale qui soutient la lutte des paysans et des mouvements sociaux pour renforcer le contrôle des communautés sur les systèmes alimentaires fondés sur la biodiversité.

Lutter contre les changements climatiques de manière inclusive pour réduire les inégalités et renforcer la résilience

Le changement climatique doit être abordé selon une approche transversale. La lutte contre l'impact de ses effets doit être aussi menée à des niveaux divers afin de rester autant que possible dans un cadre d'intervention relativement naturel.

Ceci dit, aborder la question du changement climatique sans se poser des questions sur les inégalités sociales ou économiques et/ou sur la capacité des communautés à résister dans l'ensemble des secteurs concernés est une limite aux résultats escomptés.

Cet article se veut un témoignage d'une démarche cognitive et participative au cours de laquelle, la lutte contre le changement climatique est abordée de manière inclusive et conciliatrice de plusieurs enjeux dont, entre autres, la réduction des inégalités et le renforcement de la résilience surtout pour ce qui concerne les communautés locales, détentrices de savoirs endogènes et victimes des effets du changement climatique.

Un changement (ou dérèglement ou réchauffement) climatique consiste en un ensemble de phénomènes modifiant de manière durable les paramètres statistiques du climat global de la terre et de ses climats régionaux¹. Ces changements peuvent être dus à des processus intrinsèques à la terre, à des influences extérieures ou plus récemment aux conséquences des activités humaines. Ces changements ont une grave incidence sur la vie des êtres vivants mais aussi sur les écosystèmes. Apporter une réponse ou gérer les conséquences nécessite donc une démarche coordonnée afin de ne pas mettre en péril le genre humain ou encore la stabilité de la vie sur terre.

La lutte contre le changement climatique a débuté depuis plusieurs années mais, elle n'a pas encore eu les résultats escomptés. Les rapports successifs du GIEC et leurs cris d'alarme réguliers en sont une preuve concrète que personne ne peut ignorer. Cette situation pose l'épineux problème du choix de la démarche en matière de réflexion et de lutte contre ce phénomène car les origines de ces changements sont à la fois humaines et naturelles.

La responsabilité naturelle, à la merci des caprices de la nature, induit une prévention relative et on peut s'accorder à entreprendre des actions dans le but d'en atténuer les effets. L'importante responsabilité conséquence de la contribution humaine mérite, quant à elle, d'être maîtrisée, stabilisée et

1 https://fr.wikipedia.org/wiki/Changement_climatique

adessou.kossivi@gndr.org
angebaimey@yahoo.fr

jugulée de manière véritablement sensible et intelligente. De plus, pour arriver à minimiser voire neutraliser les impacts du changement climatique sur les humains et les biens, il faut conduire des actions à deux niveaux : renforcer la résilience des êtres humains et des écosystèmes et protéger ses biens et ses installations.

La solution au changement climatique a été pendant longtemps un domaine réservé aux « experts », qui d'une manière générale vivent peu ou pas la manifestation directe du phénomène. Leur approche de la question n'a peut-être donc pas permis de venir à bout des causes ou encore d'en réduire les effets car, il est difficile d'agir sur ce que l'on n'expérimente pas. On peut donc conclure qu'à « **impact réduit, une compréhension réduite** ». Afin d'améliorer la démarche et de rendre les propositions de solutions plus concrètes, il est impératif de réviser la démarche et de passer le témoin aux victimes quotidiennes (*Frontline*² 2011) afin que les solutions soient effectives, palpables et inclusives. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue la responsabilité collégiale et territoriale qui, si elle est occultée, renforce des inégalités et des injustices déjà exacerbées sur le terrain.

Ces « inégalités ou injustices » sont essentiellement liées aux impacts du changement climatique qui ne sont pas les mêmes pour chaque personne sur terre. Le changement climatique n'épargne aucun secteur. Si les mutations sur notre écosystème sont générales et universelles tout en étant diversifiées, les effets de ces mutations sont fonction de notre capacité économique et de notre niveau de développement. La particularité du changement climatique réside dans le fait que si la source du phénomène est la même pour tous, les effets sont soit différents au sens le plus strict du terme, soit différemment ressentis. Le *Rapport global d'évaluation des risques de catastrophe 2009* souligne que « les risques de catastrophe sont disproportionnellement cumulés dans les pays à faible revenu et à faible capacité de bonne gouvernance³ ». En conséquence, autant il est important de s'attaquer à la racine du problème, autant il est important de développer un mécanisme de partage de connaissances et d'expériences acquises au cours des travaux autour du problème, ainsi que des mesures alternatives dont la finalité serait de renforcer la résilience des communautés les plus

faibles et les plus fragiles et, par conséquent, de réduire leur vulnérabilité.

Malgré ce bon sens, la réalité témoigne d'une injustice climatique et l'état des lieux témoigne d'une indifférence mondialisée. On citera le cas du Niger où, dans le cadre du Programme Pilote pour la Résilience Climatique (PPRC) en 2010, plusieurs Institutions Financières Internationales (IFI) ont, contrairement aux principes de la CCNUCC, souhaité introduire une dette climatique à la place d'un don au pays. On citera également les mécanismes de compassion spontanée mais très limitée dans la durée comme ce fut le cas des Philippines avec plus de 7 350 victimes en 2013 des suites du typhon Haiyan.

Il est donc évident que la lutte contre le changement climatique doit être globale mais qu'elle doit être appliquée de façon différente au regard des niveaux et des capacités des peuples. Les effets du changement climatique ont un lien direct ou indirect sur chaque secteur et c'est bien là qu'émerge la nécessité de mobiliser tous les acteurs et à tous les niveaux pour mener la réflexion et trouver des solutions justes et adaptées en tenant compte de facteurs comme la justice sociale, qui devrait prévaloir en cas de non-compromis. Cette notion, à elle seule, rappelle aux uns et aux autres la responsabilité historique des pays développés (PD) inscrite dans la CCNUCC. Pour ce faire, la quête de palliatifs au changement climatique devrait nous placer sur une scène où les maîtres-mots seraient « solidarité », « compassion », « justice » là où l'on ne voit qu'indifférence, égoïsme, engagements non tenus et intérêts partisans. Une justice sociale qui ne semble plus émouvoir le monde actuel mais, qui demeure la seule véritable clé de lecture des impacts du changement climatique. Aborder donc la question des inégalités consiste donc à ouvrir une fenêtre afin de nous introduire au cœur du débat sur la justice climatique et de recentrer la question des changements climatiques autour d'une notion qui ne doit plus être reléguée aux oubliettes mais qui doit constituer le socle du changement dans les négociations sur le climat.

Si des efforts sont menés pour lutter contre les catastrophes dont une partie est attribuée au changement climatique, il est indéniable que les catastrophes prendront de plus en plus d'ampleur. Cet avis se confirme au regard des derniers rapports du GIEC qui continuent d'attirer l'attention des décideurs politiques et celle de toute la communauté internationale sur l'augmentation de la température globale et donc de l'imminence du danger.

2 <http://gndr.org/programmes/views-from-the-frontline/vfl-2011.html>

3 GAR09, Risk and Poverty in a changing climate.



Le défi du changement climatique devrait être adressé collectivement dans l'équité, la transparence et le respect des principes de la convention. La lutte contre les changements climatiques, à quelques jours de la réunion de « Paris climat 2015 », s'annonce complexe, fébrile et certains diront même chaotique. Les résultats ne doivent en aucun cas ressembler à ceux de Copenhague au Danemark en 2009.

La transformation souhaitée ne parviendra pas à nos portes à ce rythme. Si le processus n'est pas inclusif, ambitieux et participatif, 2015 pourrait ne pas être l'année de la conclusion des espoirs de beaucoup de pays en développement alors même que chacun attend des ruptures prenant en compte la réalité des inégalités socio-économiques. Concilier changement climatique et développement durable sans renier les risques de catastrophes pour les populations et plus particulièrement pour les communautés les plus vulnérables, appelle à la convergence de toutes les approches et un retour aux principes fondamentaux de la cohésion sociale en passant par la réduction des inégalités sociales et climatiques.

La lutte contre le changement climatique reste, par définition, multi acteurs. Il est évident que mettre de côté un groupe aussi important que les communautés locales ou continuer à contourner des solutions durables de proximité est un « risque » majeur qui pourrait même compromettre des décisions globales face à des conséquences qui ne cessent de prendre de l'ampleur. Le changement climatique est à la fois un problème social et économique mais aussi une affaire de communautés locales, qui détiennent une source de savoirs et d'expériences porteuse de solutions. La justice climatique doit être préservée tout au long de la démarche.

La construction d'un monde durable se doit d'être repensée. Pour ce faire, il faut que le monde se fasse violence afin d'accepter de briser l'ancien paradigme au profit d'un nouveau qu'il reconstruirait. Cette reconstruction passe par :

- L'implication des communautés locales dans les processus de décisions car elles sont détentrices de savoirs et d'expériences de terrain ;
- L'acceptation de mettre en application et en pratique les multiples accords internationaux et les conventions signés et qui souvent portent des propositions objectives et justes ;
- La reconnaissance des responsabilités historiques par les « auteurs » et la volonté des « victimes » à travailler ensemble pour un monde plus solidaire. 🌱

La gouvernance du développement durable : mesurer les progrès au sein de la francophonie.



Tounao KIRI

Diplômé d'État en Automatisation de l'Institut National d'Hydro-carbures et de la Chimie de Boumerdes (Algérie), il entre au Ministère des Mines et Énergie en octobre 1989 où il occupe diverses fonctions allant de Chef de Divisions Énergie Éolienne et Biomasse à Directeur d'un Programme National d'Énergie Domestique jusqu'en 1998. Il poursuivra sa formation en Planification Énergétique (CESS), en Gestion opérationnelle des projets avant de faire un Master international en études du développement à IUED de Genève, actuel EHIED. Il a travaillé pendant plus de sept ans à la coopération Suisse au Niger comme responsable du programme d'infrastructures rurales, puis au Fonds Mondial pour la Nature comme chargé de programme. Il a rejoint en 2009 l'équipe de l'OIF où il occupe le poste de Spécialiste de programme.



Claude VILLENEUVE

Depuis près de 40 ans, ce biologiste partage sa carrière entre l'enseignement supérieur, la recherche et les travaux de terrain en sciences de l'environnement. Il est auteur de treize livres dont « Vivre les changements climatiques, réagir pour l'avenir » avec François Richard (Éditions Multimondes, 2007) et « Est-il trop tard ? Le point sur les changements climatiques » (Éditions Multimondes, 2013). Il a reçu de nombreuses récompenses pour la qualité de son travail dont le titre de « scientifique de l'année 2001 » et est membre du cercle des Phénix en Environnement et du Cercle d'excellence des Université du Québec depuis 2006.

Il a été directeur de l'Institut européen pour le Conseil en environnement de Strasbourg (France) (1993-94) et rédacteur en chef de la revue ÉCODÉCISION (1994-97). Il a agi comme commissaire ou comme expert dans plusieurs consultations publiques.

Il enseigne actuellement au département des sciences fondamentales de l'UQAC où il est professeur titulaire, directeur de programmes et directeur de la Chaire de recherche en éco-conseil depuis sa création en 2003.

Il préside le Comité consultatif du Fonds environnement Desjardins depuis sa création. Il siège sur le comité scientifique du Consortium OURANOS et sur le conseil d'orientation de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD).

Monsieur Villeneuve a reçu le prix argent des Prix canadiens de l'environnement dans la section changements climatiques en 2006 et a reçu en 2010 le prix Alphonse et Dorimène Desjardins du Ministère des relations internationales pour sa contribution au rayonnement international du Québec.



Kouraichi Said HASSANI

Kouraichi Said Hassani est conseiller en développement durable au Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques du Québec. Éco-conseiller diplômé, il s'intéresse aux outils de gouvernance du développement durable à l'échelle internationale et à leur opérationnalisation aux niveaux national et infranational dans les politiques, les stratégies, les programmes et les projets.

tounao.kiri@francophonie.org

claud_villeneuve@uqac.ca

kouraichi.saidhassani@mddelcc.gouv.qc.ca



Jacques PRESCOTT

Jacques Prescott est biologiste et professeur-associé à la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi. Spécialiste de la gouvernance de la biodiversité et du développement durable, il est aussi consultant pour plusieurs agences et organismes internationaux.



David TREMBLAY

Candidat au doctorat en sciences de l'environnement, il s'intéresse spécifiquement à l'analyse systémique de la durabilité pour l'opérationnalisation des Objectifs de développement durable. Éco-conseiller diplômé et diplômé à la maîtrise en éco-conseil, il œuvre également à l'application, la recherche et l'enseignement de l'éco-conseil.



Sibi BONFILS

Dr. Sibi Bonfils est actuellement Professeur associé au Département des sciences fondamentales, Chaire en Éco-conseil, de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC).

Il a été de 1991 à 2010 Directeur adjoint de l'Institut de l'Énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF, aujourd'hui IFDD).

Avant de rejoindre l'IEPF, il était en fonction à l'Énergie Électrique de la Côte d'Ivoire (EECI), puis à la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE).

Dr. Sibi Bonfils est membre du Comité Scientifique de LEF



Olivier RIFFON

Olivier Riffon est chercheur à la Chaire en Éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi, spécialiste de l'application des principes du développement durable dans les organisations, d'éducation au DD et d'intégration des méthodes participatives aux processus d'application du DD.

jacquesprescott@sympatico.ca

tremblay_david2000@yahoo.fr

sibi@videotron.ca

olivier_riffon@uqac.ca

■ Contexte

En 2012, la conférence de Rio+20 portait sur deux enjeux majeurs parmi lesquels figurait (aux côtés de l'économie verte) le cadre institutionnel du développement durable. La communauté internationale devait ainsi déterminer les moyens de renforcer ce cadre institutionnel à la lumière des nouveaux défis planétaires. En guise de contribution, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) a développé, en collaboration avec la chaire en Éco-Conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), un outil permettant d'apprécier le mode de gouvernance du développement durable (GDD) des États et gouvernements membres de l'OIF : la « fiche de gouvernance du développement durable (FGDD) »¹. La FGDD et les huit indicateurs qui lui sont associés permettent de documenter la façon dont les composantes de la gouvernance du développement durable sont opérationnalisées au sein de l'espace francophone, tout en sensibilisant ses membres aux différentes dimensions de cette gouvernance.

À l'heure où les Nations Unies doivent adopter de nouveaux objectifs de développement durable et surtout déterminer des moyens de suivre leurs progrès dans cette voie, la FGDD s'avère un outil privilégié que tous les États membres des Nations Unies auraient avantage à s'approprier.

■ Critères d'évaluation retenus

La FGDD comporte six rubriques correspondant aux critères principaux de gouvernance recommandés par l'ONU, l'OIF et l'OCDE, (figure 1). Ces critères s'appuient notamment sur le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et les déclarations des Sommets des chefs d'État et de gouvernements de la Francophonie. Elle tient compte également des travaux d'experts internationaux dans ce domaine. Ces rubriques ont été détaillées pour chacun des États et Gouvernements membres de l'OIF et les résultats validés par les autorités nationales concernées².



Figure 1 : Critères principaux de gouvernance du développement durable retenus pour la fiche GDD.

L'analyse des profils nationaux réalisés à l'aide de la FGDD est complétée par huit indicateurs clés choisis pour leur reconnaissance, leur pertinence et leur disponibilité, et qui sont à même de dresser un portrait global de la situation :

- Indice de développement humain (IDH);
- Indice de processus démocratique (IPD);
- PIB/habitant;
- Empreinte écologique;
- Émissions de GES/habitant;
- Coefficient de Gini;
- Pourcentage des aires protégées;
- Taux d'accroissement démographique.

■ Quelques résultats observés

Au niveau de l'**IDH**, indicateur composite couvrant les aspects socio-économiques du développement durable, on peut constater qu'entre 2005 et 2011, la plupart des États membres de la Francophonie ont amélioré leur situation (Figure 2). Toutefois, la majorité se classe dans les valeurs faibles et moyennes, certains se situant près des plus faibles valeurs enregistrées au niveau mondial. Cette situation n'aurait pas changé en 2014, selon les données observées dans le *Rapport sur le développement humain 2014*. L'accompagnement des États membres dans une démarche de développement durable devrait donc prioriser les pays qui se classent le moins bien en matière d'**IDH**.

1 Villeneuve, 2012

2 Voir OIF (2012) et Villeneuve (2012) pour un compte-rendu détaillé de ces rubriques.

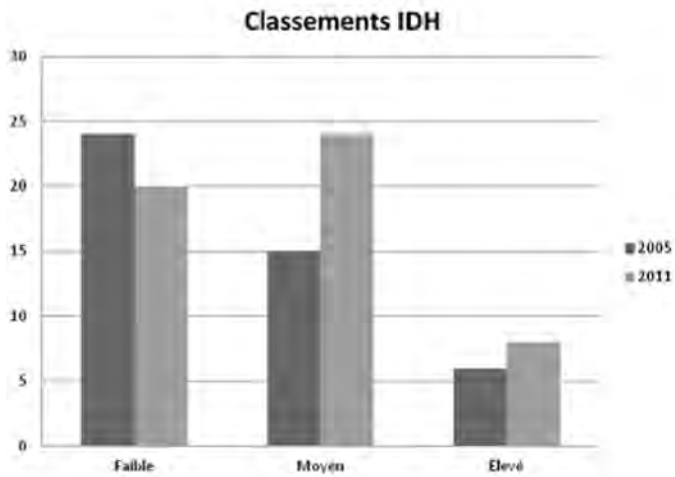


Figure 2. Distribution des États membres de la Francophonie en fonction de l'indice de développement humain en 2005 et 2011³

Pour sa part, l'**empreinte écologique** réfère à la dimension environnementale du développement durable, avec des résultats exprimés par habitant. La figure 3 montre la répartition de l'empreinte écologique de chaque État membre de la Francophonie. Sur l'axe des X est donné le nombre de planètes dont il faudrait disposer si tous les humains se situaient dans la classe correspondante, considérant la valeur seuil de 1,7 ha/hab⁴.

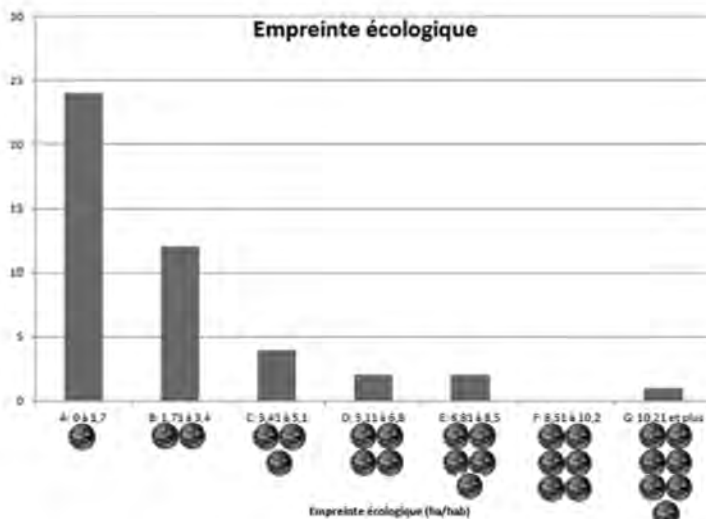


Figure 3. Distribution des États membres de la Francophonie en fonction de leur empreinte écologique

3 Le classement en fonction du niveau de développement humain est déterminé selon le rapport sur le développement humain 2011. Un développement élevé correspond à un IDH de 0,800 ou supérieur, un développement humain moyen correspond à un IDH compris entre 0,500 et 0,799 et un développement humain faible correspond à un IDH inférieur à 0,500.
 4 Global Footprint Network, 2010

On peut constater que près de la moitié des États membres de la Francophonie ont une empreinte écologique dépassant la capacité de support de la planète, certains figurant même parmi les pays ayant la plus forte empreinte écologique au monde, tels que le Luxembourg (7 planètes), la Belgique et le Canada (5 planètes);

Le croisement de l'IDH et de l'empreinte écologique a été réalisé selon l'approche proposée par Boutaud (2002). Celui-ci postule qu'un pays dans la zone où l'empreinte écologique est inférieure à la capacité de support de la planète (soit 1,7 ha/hab) et dont l'IDH est supérieur à 0,8 a atteint un état de développement durable. Comme l'indique la figure 4, aucun État de la Francophonie n'a atteint ce niveau; trois (les Seychelles, le Liban et Maurice) seulement s'en approchent. Selon ce postulat, les pays qui se situent en deçà de l'objectif IDH 0,8 devraient travailler prioritairement à améliorer cet indicateur alors que les pays dont l'empreinte écologique dépasse 1,7ha/hab. devraient consacrer leurs efforts à réduire cette dernière.

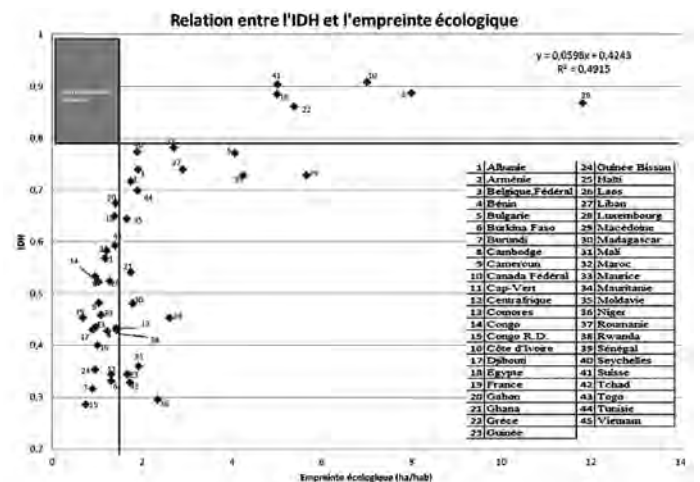


Figure 4. Relation entre IDH et empreinte écologique

Les résultats observés ne peuvent cependant suffire à eux seuls pour qualifier un état d'avancement du pays en matière de développement durable. Par exemple, certains pays affichant des valeurs proches de la zone «développement durable» (zone verte), présentent un Coefficient de Gini très élevé, signe d'inégalités élevées dans la répartition des richesses, ce qui pose un problème éthique et social.

Perspectives pour le Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et les Objectifs de développement durable

Dans la perspective du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 (PDNU post-2015) et des Objectifs de développement durable qui seront adoptés en septembre 2015 (ODD), le Secrétaire général des Nations Unies a appelé la communauté internationale à réformer la gouvernance pour l'adapter aux réalités du XXI^e siècle

« Pour assurer une gouvernance efficace aux fins du développement durable, il faut que les institutions publiques de tous les pays à tous les niveaux soient ouvertes, participatives et comptables devant le peuple[...] le monde doit acquérir la maîtrise des données, de façon à disposer des outils, des méthodes, des capacités et des informations nécessaires pour mettre en évidence les difficultés liées à la mise en œuvre du nouveau programme de développement »⁵

La FGDD et les indicateurs qui lui sont associés permettent aux États et gouvernements membres de la Francophonie d'évaluer les forces et les faiblesses de leur gouvernance du développement durable et ainsi de renforcer leurs capacités en la matière. Cette approche aurait avantage à être suivie par tous les membres des Nations Unies. La FGDD et ses indicateurs contribuent en effet à plusieurs objectifs essentiels au succès des démarches nationales de développement durable :

- informer sur la situation de la gouvernance du développement durable dans les États et gouvernements concernés ;
- accompagner la mise en place d'une bonne gouvernance et d'un mode de fonctionnement efficace des institutions responsables de la démarche de développement durable au niveau national ;
- mesurer les progrès et décider des actions à engager au niveau du cadre institutionnel pour le développement durable ;
- guider les partenaires au développement, et notamment l'OIF, à définir la nature et le niveau de leurs interventions et à mobiliser les ressources nécessaires ;
- analyser comparativement la gouvernance du développement durable des États et gouvernements membres de la Francophonie ;

- permettre à chaque État et gouvernement concernés de se situer par rapport à ses pairs et de mesurer le chemin qu'il lui reste à parcourir pour accéder à l'optimum.

De plus, la FGDD peut aisément être adaptée pour suivre les futurs ODD en identifiant les ODD, les indicateurs et les cibles retenus par chaque État ou Gouvernement et en documentant la progression sur une base récurrente. La FGDD devient donc un instrument synthétique pour la reddition de comptes et favorise la transparence et l'imputabilité tel que souhaité par le Secrétaire général des Nations Unies.

En mettant à jour leurs FGDD, les membres de la Francophonie pourront identifier les ajustements nécessaires à leur mode de gouvernance du développement durable, en regard des nouveaux enjeux mis en lumière par le PDNU post-2015 et les ODD. Dans leurs démarches, ils pourront tirer parti du nouveau programme de renforcement des capacités en analyse systémique de la durabilité en cours d'élaboration par l'OIF et la chaire en Éco-Conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi.

Références

Boutaud, A., 2002. Le développement durable quelques vérités embarrassantes. *Économie & Humanisme*, 363 : 4-6

Global Footprint Network, 2010. *Ecological Footprint Atlas 2010*. http://www.footprintnetwork.org/fr/index.php/GFN/page/ecological_footprint_atlas_2010

Organisation des Nations Unies, 2014. *Rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement durable pour l'après-2015*. A/69/700. https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/5527SR_advance%20unedited_final.pdf

Organisation internationale de la Francophonie, 2012. *Fiches synthèse sur la gouvernance du développement durable dans les États et Gouvernements membres de la Francophonie*. <http://www.ifdd.francophonie.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=489>

Villeneuve, C. (sous la direction de), 2012. *La gouvernance du développement durable dans la Francophonie*. Points de repère 20, Organisation internationale de la francophonie. <http://www.ifdd.francophonie.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=488>

5 ONU, 2014

La Revue par les pairs des Stratégies nationales de développement durable dans la francophonie

Touano KIRI, spécialiste de programme, Institut de la Francophonie pour le développement durable

Mohamed Kouraichi SAID HASSANI, Conseiller en développement durable, Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques du Québec (MDDELCC)

Claude VILLENEUVE, professeur titulaire, directeur de la Chaire en éco-conseil, département des sciences fondamentales Université du Québec à Chicoutimi

Sibi BONFILS, professeur associé, Chaire en éco-conseil

Jacques PRESCOTT, professeur associé, Chaire en éco-conseil

David TREMBLAY, Chaire en éco-conseil

Olivier RIFFON, Chaire en éco-conseil

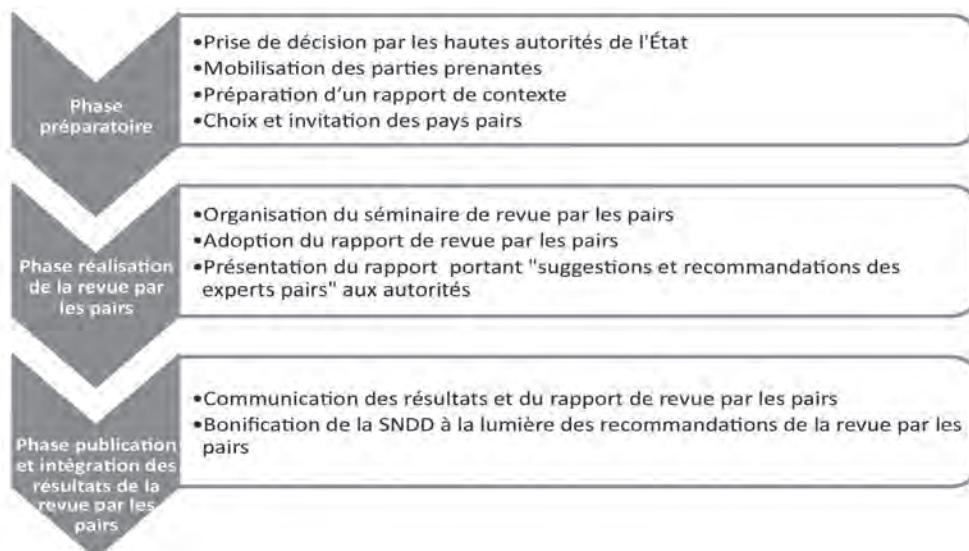
Cadre et genèse de la revue par les pairs des Stratégies nationales de développement durable

Une revue par les pairs d'une stratégie nationale de développement durable (SNDD), ou de tout autre cadre stratégique de planification, est un processus dans lequel un État ou un gouvernement soumet sa SNDD ou cet outil de planification à une évaluation par d'autres États ou gouvernements dans le but de la bonifier à la lumière des expériences des **pays pairs**. Le processus de revue par les pairs est déclenché sur décision des hautes autorités compétentes de l'État ou gouvernement demandeur. L'activité rassemble des experts des pays du Nord et du Sud, des partenaires au développement, ainsi que l'ensemble des parties prenantes nationales. C'est un processus d'échange, de partage et d'interaction qui favorise un apprentissage et un enrichissement commun de la démarche de développement durable tant pour le pays hôte que pour les pays pairs. La revue par les pairs constitue donc un outil de renforcement de la gouvernance du développement durable.

Le concept de revue par les pairs des SNDD a été évoqué pour la première fois au Sommet de la Terre à Johannesburg en 2002. La France a été le premier État de la Francophonie à soumettre sa SNDD à cet exercice en 2004, avec l'appui de l'Institut international pour le développement durable (IISD).

Plusieurs représentants de pays et d'institutions internationales ont participé à la revue par les pairs de la SNDD française : l'île Maurice, le Royaume-Uni, le Ghana, la Belgique, la Commission européenne et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA). C'est cette expérience française qui a permis de développer la méthodologie de revue par les pairs des SNDD dans l'espace francophone.

Le processus de revue par les pairs est structuré en trois phases principales :



■ La revue par les pairs des SNDD au sein de la Francophonie

L'accompagnement de ses États membres dans l'élaboration de leur SNDD est au cœur de la mission D de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) depuis le Sommet des chefs d'États et de gouvernements de la Francophonie à Ouagadougou en 2004. L'institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) a accompagné plusieurs États membres de l'OIF dans leurs processus de revue par les pairs de leur cadre national de planification du développement durable (voir Tableau 1). Selon l'OIF, le but du processus de revue par les pairs est de mutualiser, auto-évaluer et améliorer les politiques, stratégies et programmes nationaux de développement durable. Il permet donc la mutualisation des expériences entre les pays francophones du Nord et du Sud, ainsi que le développement d'un savoir-faire partagé dans la mise en œuvre des cadres stratégiques nationales pour le développement durable.



C'est ainsi que l'IFDD se positionne comme moteur et catalyseur du renforcement des capacités institutionnelles et techniques en développement durable dans l'espace francophone.

Moroni, Comores, 8 octobre 2013 :
séminaire gouvernemental sur le développement durable.
Au centre, SEM Ikililou Dhoinine, président de l'Union des Comores.

Tableau 1 : État des lieux de la RP dans les États membres de l'OIF

Pays	Année	Pays pairs
Burkina Faso	2007	Canada–Québec, Côte d'Ivoire, France, Guinée, Madagascar, Niger, Sénégal et Togo
Bénin	2011	Canada, Côte d'Ivoire, France, et Togo
Côte d'Ivoire	2011	Bénin, Burkina Faso, Mali, France et Togo
Comores	2011	Belgique, Guinée, France, Maurice
Gabon	2012	Canada, Congo et Belgique
Sénégal	2012 et 2014	Bénin, Belgique, Comores, Côte d'Ivoire, Gabon, France, Haïti et Togo Wallonie–Belgique, Burkina Faso, France, Gabon, Mali, Togo
Niger	2010	Belgique, Bénin, Burkina Faso, France, Sénégal et Québec–Canada
Togo	2011	Bénin, Burkina Faso, Mali, France, Niger
Mali	2014	Belgique, Côte d'Ivoire, France, Niger, Sénégal
Madagascar	2015–2016	En études

Ce tableau montre que depuis 2007, l'IFDD a accompagné neuf pays membres de la Francophonie à réaliser une revue par les pairs de leurs SNDD. Cet exercice a permis de mobiliser 16 pays pairs. On peut également constater que chacun des pays hôtes (ayant soumis sa SNDD à une revue par les pairs) a joué à son tour un rôle de pays pair pour d'autres pays. Cela illustre bien la mutualisation des expériences pour un apprentissage commun dans une perspective d'amélioration continue. Il s'agit ici d'un processus gagnant–gagnant non seulement à l'égard des pays hôtes et des pays pairs, mais aussi à l'égard de l'IFDD qui capitalise sur les expériences de revue par les pairs pour améliorer continuellement ses façons de faire dans l'accompagnement des États membres à réaliser le processus.

La revue par les pairs des SNDD dans le monde - Exemples de certains pays européens

Plusieurs pays au monde ont également soumis leur SNDD à un processus de revue par les pairs (Tableau 2). Selon le pays, la revue par les pairs peut prendre différentes formes, notamment plus innovantes. Par exemple, le Pays-Bas a réalisé une revue par les pairs de sa SNDD en invitant trois pays représentés chacun par 4 personnes provenant de chacune des catégories importantes de parties prenantes : gouvernement, secteur privé, société civile (ONG) et milieu académique. Quant à l'Autriche, la revue par les pairs de sa SNDD a été réalisée par des experts indépendants, chercheurs et consultants, provenant de l'Autriche et de l'Allemagne.

Tableau 2 : Revue par les pairs des SNDD dans certains pays européens

Pays hôte	Année	Pays pairs
Allemagne	2009 et 2013	2009 : Suède, Finlande, Grande-Bretagne, Pays-Bas, États-Unis, Canada 2013 : Suède, Finlande, Grande-Bretagne, Pays-Bas, États-Unis, Corée, Afrique-du-Sud
Pays-Bas	2006	Finlande (4), Allemagne (4), Afrique-du-Sud (4) (4 personnes par pays représentant le gouvernement, secteur privé, milieu académique et ONG)
Norvège	2007	Suède (5 personnes) Ouganda (1 personne)
Autriche*	2005	Évaluation par un groupe indépendant interdisciplinaire de chercheurs et de consultants provenant de l'Allemagne et de l'Autriche
Suisse*	2006	Deux évaluateurs indépendants du gouvernement

*Pays membres de la Francophonie

La revue par les pairs des SNDD prend ainsi de plus en plus de l'essor dans les autres pays du monde notamment au sein de l'Union Européenne.

La revue par les pairs dans la perspective des planifications stratégiques de développement pour l'après 2015 (PSD post-2015)

Un des objectifs globaux du cadre stratégique 2015–2022 adopté par les chefs d'États et de gouvernements de la Francophonie à Dakar en décembre 2014 est de « Soutenir l'innovation et la créativité au service de l'économie dans une perspective de développement durable », notamment par « l'exploitation de toutes les potentialités de l'intelligence francophone et le soutien à la mise en réseaux des acteurs, organisations et communautés de pratique [...] en vue de l'amélioration des conditions de vie et du développement durable. ».

Le processus de revue par les pairs des SNDD devient donc un outil majeur pour la mise en œuvre de ce cadre stratégique. Le processus devra par ailleurs intégrer les nouveaux enjeux prioritaires de la Francophonie, notamment le rôle des jeunes et des femmes dans les programmes nationaux de développement.

De plus, la revue par les pairs prend une nouvelle dimension avec l'adoption du programme des Nations Unies de développement pour l'après 2015 et des ODD. En effet la Déclaration de Rio+20 a institué un Forum Politique de Haut Niveau (84 L'Avenir que nous voulons, A/CONF.216/L.1, juin 2012), une instance qui remplace la Commission Développement durable des Nations Unies créée au sortir du Sommet de la Terre (A/RES/47/191 du 22 décembre 1992). Selon la Résolution N°A/RES/67/290 des Nations Unies du 9 juillet 2013, ce Forum « suivra et passera en revue les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements pris en faveur du développement durable ». Lors de sa session extraordinaire de juillet 2014, une des questions centrales à son ordre du jour était de savoir comment mutualiser les expériences et les bonnes pratiques des pays de façon volontaire et scientifiquement rigoureuse. La démarche de revue par les Pairs est apparue comme étant la réponse la plus appropriée. En particulier l'approche francophone semble opportune du fait de son caractère justement volontaire, de partage de bonnes pratiques et surtout de sa simplicité.

En mettant en valeur son expérience et son expertise sur la revue par les Pairs, la Francophonie peut renforcer son leadership au sein de la Communauté internationale. Sa programmation 2015–2018 poursuivant l'objectif stratégique de « Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme de développement pour l'après 2015 et des Objectifs du développement durable », indique sa volonté politique à être un acteur majeur des prochaines années. À cet effet, sa présence aux travaux du Forum politique de haut niveau est une nécessité pour ses États et gouvernements membres.

■ Références

Dalal–Clayton, B. and Krikhaar, F. (2007). *A New Sustainable Development Strategy: An Opportunity Not To Be Missed. Report of a Peer Review of The Netherlands Sustainable Development Strategy*

Dalal–Clayton, B. (2004). *Proposition de méthodologie à options pour un partage d'expérience et une revue par les pairs des stratégies nationales de développement durable (SNDD)*, International Institute for Environment and Development–IIED, Ministère de l'Écologie et du Développement durable, France. http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/nsds/methodology_f.pdf

Danielson, A. et al. (2007). *A peer review of Norway's policy for Sustainable Development*.

European Sustainable Development Network.

http://www.sd-network.eu/?k=quarterly%20reports&report_id=2#qr312

German Council for sustainable development (2013). *Sustainability made in Germany: the second review by a Group of International Peers commissioned by the German federal chancellery*.

Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie–IEPF, (2007). *Stratégie nationale de développement durable, Orientations pour la mise en œuvre d'une revue par les pairs*. Collection Points de Repère, les publications de l'IEPF. http://www.iepf.org/media/docs/publications/254_SNDD_orient_9.pdf

Nations Unies (2013). Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable, A/RES/67/290. <http://www.un.org/press/fr/2013/AG11393.doc.htm>

Nations Unies (2012). *L'avenir que nous voulons*, A/CONF.216/L.1. <https://rio20.un.org/node/2417?language=fr>

Organisation Internationale de la Francophonie

<http://www.francophonie.org/La-revue-par-les-pairs-des.html>

Des outils pour opérationnaliser le développement durable dans la francophonie

Claude VILLENEUVE, professeur titulaire, directeur de la Chaire en éco-conseil, département des sciences fondamentales Université du Québec à Chicoutimi

David TREMBLAY, Chaire en éco-conseil

Olivier RIFFON, Chaire en éco-conseil

Sibi BONFILS, professeur associé, Chaire en éco-conseil

Jacques PRESCOTT, professeur associé, Chaire en éco-conseil

Kouraichi SAÏD-HASSANI, éco-conseiller diplômé, spécialiste en développement durable

Touano KIRI, spécialiste de programme, Institut de la Francophonie pour le développement durable

■ Introduction

Depuis plus de 40 ans, l'idée du développement durable (DD) se présente comme une voie alternative aux dérives d'un développement économique à courte vue, prédateur de ressources. Le consensus autour de ce nouveau paradigme est une réponse aux ratés du modèle dominant, notamment son incapacité à répartir équitablement les richesses générées, ses impacts sur l'environnement global et son effet réducteur sur la diversité culturelle et la cohésion sociale. Mais il reste du chemin pour passer du concept à la mise en œuvre d'initiatives porteuses d'une nouvelle façon de faire, plurielle, respectueuse des équilibres naturels, inclusive et généreuse.

À chaque sommet depuis la conférence de Stockholm en 1972, les contours du DD ont été mieux définis, une multitude d'outils ont été développés et testés. Le présent article fera le point sur quelques outils développés par la Francophonie et ses partenaires, mais surtout sur une approche systémique de la durabilité qui permet de les utiliser efficacement pour favoriser l'émergence de résultats concrets et ainsi relever le défi des Objectifs de développement durable (ODD), qui seront adoptés par l'Assemblée générale des Nations-Unies en septembre 2015.

■ La Francophonie et le développement durable

C'est dans la foulée de la préparation du Sommet de la Terre que l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a transformé son Institut de l'énergie en Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF). En intégrant la dimension de l'environnement à ses préoccupations, l'OIF reflétait ainsi l'évolution des enjeux planétaires qui allait, à la suite du rapport Brundtland (CMED, 1988), mener à l'adoption de l'Agenda 21 et de ses déclinaisons au cours des décennies suivantes. La notion de DD a ensuite fait son chemin dans les actions et les déclarations des chefs d'État dès le Sommet de Dakar (1989) et plus tard au Sommet de Beyrouth (2002) qui a demandé que le Sommet suivant de Ouagadougou (2004) soit consacré au DD. Ce concept est au cœur de la déclaration et du Cadre Stratégique Décennal adoptés à ce dernier Sommet. En 2013, l'IEPF a été transformé en Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), mais l'organisme n'avait pas attendu ce changement pour intégrer le DD à sa programmation.

Quelles dimensions pour définir une société en santé ?

Dans les années 1970 et 80, l'emphase du DD a surtout été mise sur l'opposition économie-écologie. Toutefois, avec le rapport de la Commission Brundtland, il est apparu que le DD avait d'abord des buts sociaux et une portée éthique. Il ne s'agissait pas seulement de préserver la nature mais aussi de protéger les marges de manœuvre des sociétés humaines en réduisant la pauvreté, en améliorant la cohésion et en diminuant la violence, en faisant place aux générations futures et à la satisfaction de leurs besoins. Le DD devient ainsi dans les années 1990 un concept anthropocentré dépassant largement la protection de l'environnement. Mais quelles sont les dimensions qui caractérisent le DD ?

Les dimensions sociale, économique et écologique sont classiquement évoquées, l'intersection de ces ensembles étant identifiée comme le domaine du DD (figure 1). Plusieurs autres dimensions ont également été proposées¹, notamment politique, culturelle, éthique, de l'équité, de la gouvernance, ou encore la dimension spatiale ou territoriale². L'OIF s'est elle-même faite promoteur de l'intégration de la dimension culturelle, en particulier depuis le sommet de Johannesburg en 2002.



Figure 1: Modèle à trois dimensions.

Des objectifs généraux dans une pratique d'amélioration continue

Le développement durable procède d'intentions vertueuses pour lesquelles des efforts concrets doivent être consentis. Depuis Agenda 21 en 1992, les tentatives d'appliquer le DD à de multiples échelles et dans presque tous les contextes ont montré la richesse et les limites de ce concept. Malheureusement, des objectifs généraux comme « éliminer la pauvreté » se heurtent à des réalités et à des dynamiques rédhibitoires sur le terrain. Dans un monde en changement

où les intérêts immédiats s'opposent souvent à la vision à long terme et à l'équité, l'évidence force à adopter une approche d'amélioration continue.

Un outil pour l'analyse systémique de durabilité

La maîtrise d'outils permettant de prendre explicitement en compte les principes et les enjeux de DD à tous les niveaux est d'une importance capitale. La Grille d'analyse de développement durable (GADD), mise au point par la Chaire en éco-conseil de l'Université de Québec à Chicoutimi, puis bonifiée et adaptée à l'évaluation de toute politique nationale, régionale, locale ou sectorielle, répond au souci de doter les acteurs de terrain des outils dont ils ont besoin pour jouer pleinement leurs rôles.

La GADD de la Francophonie (encadré 1 – ci-dessous) est structurée autour de six dimensions comprenant les trois traditionnelles ainsi que l'éthique, la dimension culturelle et la gouvernance. Chacune de ces six dimensions propose une série d'objectifs, regroupés en thèmes (figure 2). Le modèle qui en résulte est un pentagone auquel s'adjoint un indice de gouvernance (figure 3, voir également encadré 2).

Selon le degré de développement, la richesse, l'écart entre les revenus, le degré d'éducation, la qualité de l'environnement, la disponibilité des ressources, la santé et la sécurité, la satisfaction des besoins dans l'une ou l'autre des dimensions peut être priorisée. Dans un processus d'amélioration continue, le développement sera d'autant plus durable qu'on pourra répondre aux besoins d'aujourd'hui sans remettre en cause la capacité des systèmes naturels de soutenir des populations dans le futur. Ainsi, le diagramme barycentrique s'approchera de 100 % pour chacune des dimensions considérées à mesure que la performance s'améliore.



Figure 2: Dimensions et thèmes de la GADD-F

1 Saïd-Hassani, 2006

2 Riffon et Villeneuve, 2011

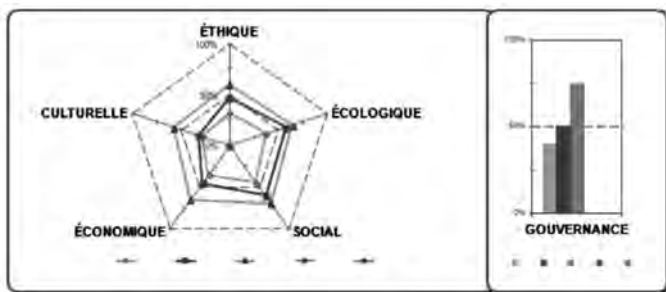


Figure 3 : Modèle de la GADD-F (les 3 évaluations représentent l'amélioration continue d'un même projet dans le temps)

■ L'analyse systémique de durabilité

Mais comment peut-on rendre opérationnel le DD ? L'intervention qui se fait dans un système complexe lorsqu'on tente d'appliquer une politique, une stratégie, un programme ou un projet de DD ne peut se comprendre que si on utilise dans le bon ordre l'ensemble des outils appropriés. Cette vision systémique permet de postuler sur les interactions entre les efforts consentis pour satisfaire les besoins et les impacts positifs ou négatifs de ces interventions dans les diverses composantes du système. Une telle approche est indispensable pour une reddition de comptes transparente.

Mettre en œuvre le DD est un projet complexe mettant en commun les points de vue de multiples acteurs, en faisant appel à une approche transversale, dans le respect des cultures et des personnes. L'analyse systémique de durabilité est un champ de compétence émergent qui permet de mettre en perspective les dimensions multiples du concept, les synergies et les antagonismes entre les objectifs et les moyens mis en œuvre pour les atteindre, l'identification des compétences nécessaires et la mesure des progrès accomplis. Par ailleurs, l'analyse systémique de durabilité implique de communiquer efficacement les éléments déterminants pour susciter l'adhésion des parties prenantes.

■ Vers l'après-2015

Le Secrétaire général de l'ONU a créé, en septembre 2011, une équipe spéciale chargée d'appuyer les préparatifs d'un Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 (PDNU), centré sur le DD. Le processus préparatoire du PDNU se conclura en septembre 2015 avec l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD). Le PDNU impliquera des responsabilités partagées pour tous les pays et laissera aux États l'élaboration de leurs politiques nationales, tout en restant fidèles à la vision et principes fondamentaux du PDNU.

Le développement d'outil harmonisé aux ODD sera essentiel pour leur opérationnalisation. La GADD, dans son état actuel, est adaptable aux ODD. Une telle grille d'analyse s'avèrerait un outil qui permettrait d'évaluer des PSPP dans une démarche d'amélioration continue. Elle permettrait la bonification des lacunes, la caractérisation de l'avancement et la reddition de compte générale, par dimension du DD et par ODD (Figure 4).



Figure 4 Évaluation de l'ODD 1 - GADD

C'est dans cette perspective que l'OIF a conclu un partenariat de quatre ans avec la Chaire en éco-conseil de l'UQAC pour adapter ses outils aux ODD, et en créer un Atlas des ODD permettant la reddition de comptes et le suivi de l'évolution du DD dans ses États membres. Pour cela, il faudra former dans chaque pays participant des experts capables d'utiliser les outils dans une séquence appropriée. C'est ainsi que l'UQAC a créé un programme de deuxième cycle sur l'analyse systémique de la durabilité (encadré 3) qui permettra à des experts de se former aux outils, à la mise en œuvre du DD, aux ODD et à leurs cibles, à la gestion des compétences dans le domaine du DD et à la communication des résultats.

■ Conclusion

Pour rendre possible l'avènement d'une société meilleure, plus égalitaire, plus pacifique, respectueuse de l'environnement et de la diversité culturelle, sobre en énergie et en ressources, beaucoup de choses restent à changer. La poursuite de cet objectif demandera des efforts, une éducation au DD et des experts formés aux outils de pilotage. La recherche universitaire a déjà produit de tels outils et les initiatives de la Francophonie pour les adapter et les diffuser auprès de ses États membres sont un exemple qui devrait être mis en valeur dans la mise en œuvre du PDNU pour l'après 2015. Les résultats sur le terrain, dans

les pays qui prendront cette voie ne devraient pas tarder à se traduire par une progression marquée des indicateurs de DD pour le bénéfice du plus grand nombre.

Encadré 1- La grille d'analyse de développement durable

Un outil permettant de prendre en considération les dimensions (6) du DD et leurs déclinaisons sous forme de thèmes (35) et d'objectifs (111) a été développé pour l'OIF à partir de la grille d'analyse déjà utilisée par la Chaire en éco-conseil. Pour y parvenir, la dimension culturelle a été ajoutée aux cinq dimensions utilisées auparavant par la Chaire. L'outil a été développé et testé en 2013–2014 à travers une série de séminaires de formation (Guinée, Burkina Faso, Comores, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Burundi et Togo). Au Mali et au Sénégal, la présentation de l'outil a été suivie par un accompagnement pour l'analyse de la Stratégie nationale de développement durable du Mali et le « Plan Sénégal émergent » au Sénégal dans un processus de revue par les pairs (figure 4).

La GADD–F est un outil qui permet dans un premier temps de pondérer chacun des 111 objectifs. Cette opération favorise un dialogue constructif des parties et elle constitue le calibrage des attentes pour chacun des objectifs. La seconde opération consiste à évaluer, à partir des faits exposés, des données de terrain ou de la littérature, les mesures qui peuvent contribuer à l'atteinte de chaque objectif. Lorsque cette opération est faite, l'outil peut réaliser une série de graphiques et surtout identifier des objectifs prioritaires dont il faut corriger les lacunes par des mesures de bonification. La GADD est actuellement travaillée pour répondre adéquatement aux nouveaux ODD de l'ONU.

Projet: Plan Sénégal Emergent	
DIMENSION	NOTE 1
ÉTHIQUE	68%
ÉCOLOGIQUE	58%
SOCIAL	66%
ÉCONOMIQUE	66%
CULTURELLE	61%
GOVERNANCE	73%

Figure 4: résultat de l'analyse du plan Sénégal émergent

Encadré 2- La gouvernance du développement durable dans la Francophonie

Dans le contexte de la préparation à la Conférence Rio+20 en 2012, l'OIF a demandé à la Chaire en éco-conseil de faire un état des lieux de la gouvernance du DD dans ses pays membres¹. À partir d'un cadre d'analyse commun sous forme d'une fiche d'analyse de la gouvernance du développement durable (FGDD) comprenant 22 rubriques, 53 États et gouvernements ont été caractérisés et par la suite analysés. L'analyse des profils nationaux a été complétée par huit indicateurs clés choisis pour leur reconnaissance, leur pertinence et leur disponibilité de manière à dresser un portrait complet et objectif de la situation de chaque État et gouvernement concerné.

La FGDD et les indicateurs qui lui sont associés permettent aux États et gouvernements membres de la Francophonie d'évaluer les forces et les faiblesses de leur gouvernance du DD et par conséquent, de renforcer leurs capacités en la matière. Cette approche aurait avantage à être suivie par tous les membres des Nations Unies.

De plus, la FGDD peut aisément être adoptée pour suivre les futurs ODD. Il s'agit d'identifier quels sont les ODD, les indicateurs et les cibles retenus par chaque État ou gouvernement et d'en documenter la progression sur une base récurrente. La FGDD devient donc un instrument synthétique pour la reddition de comptes et favorise la transparence et l'imputabilité. En mettant à jour leurs FGDD, les membres de la Francophonie pourront identifier les ajustements nécessaires à leur mode de gouvernance du DD en regard des nouveaux enjeux mis en lumière par le PDNU post-2015 et les ODD².

Encadré 3- Un programme universitaire pour maîtriser les bases de l'analyse systémique de durabilité

Les Objectifs de Développement Durables (ODD) ont été voulus concrets avec des cibles mesurables. Ils sont organisés autour de 4 dimensions clés: i) le développement social inclusif, ii) le développement économique inclusif, iii) la durabilité environnementale, et iv) la paix et la sécurité. Très peu de formations dans le monde préparent des experts pour prendre en considération l'ensemble de ces dimensions, afin de concevoir des politiques, des stratégies, des programmes et des projets susceptibles d'atteindre concrètement ces cibles.

1 Villeneuve (2012)

2 voir l'article de Saïd–Hassani et coll. dans le même numéro page XX

La création à l'UQAC en 2001 du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en éco-conseil, tout comme la création en 2003 de la Chaire en Éco-Conseil, s'inscrivaient déjà dans cette optique de combler un besoin en terme d'expertise et de maîtrise d'outils pour appliquer efficacement les principes de DD à tous les niveaux. C'est à l'équipe de la Chaire en éco-conseil que l'IFDD s'est associé pour développer un programme de deuxième cycle visant à outiller des experts dans le domaine de l'analyse systémique de durabilité.

Ce programme court de deuxième cycle comprenant 225 heures d'enseignement sera offert à compter de l'automne 2015. Les cohortes pourront être organisées sur demande dans les pays intéressés, la première formation étant prévue à Cotonou au Bénin en septembre 2015³. 🌿

■ Références

CMED, 1988, Notre avenir à tous, rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement, Éditions du Fleuve

Saïd-Hassani, Kouraichi, 2006, in Villeneuve, C. 2006, Le développement durable quel progrès, quels outils, quelle formation, Collection Actes, #6, p. 46

Riffon, O. et Villeneuve, C. (2011). Une typologie du développement durable. *Liaison énergie francophonie*, Numéro 88-89, 2e trimestre 2011, IEPE.

Villeneuve, Claude, 1998, Qui a peur de l'an 2000?, Éditions Multimondes et UNESCO

Villeneuve, Claude (dir.) 2012, La gouvernance du développement durable dans la Francophonie, OIF, collection Points de repère #20

Villeneuve, C., Riffon, O., Tremblay, D. (2014). *Comment réaliser une analyse de développement durable? Guide d'utilisation de la grille d'analyse de développement durable de la francophonie*. Institut de la Francophonie pour le Développement Durable et Chaire en éco-conseil, Département des sciences fondamentales, Université du Québec à Chicoutimi.

3 Pour plus d'information consultez le site de l'Université du Québec à Chicoutimi (<http://www.uqac.ca/>) ou le site de l'IFDD (<http://www.ifdd.francophonie.org/>).

Pour en savoir plus: http://www.ifdd.francophonie.org/docs_prog15/Brochure_formation_DD_Abidjan_2015.pdf



Ginette KARIREKINYANA

Le projet CATAIRE de lutte contre le paludisme au Burundi

Contact : gkarire@aceci.org

Ginette Karirekinyana est burundaise, de formation en philosophie spécialisée en éthique appliquée et particulièrement en éthique de coopération et de développement international. Fondatrice au Canada de l'Agence consultative en éthique de coopération internationale – ACECI - www.aceci.org, elle a été professionnelle de recherche et assistante à l'enseignement à l'Université Laval à Québec. Actuellement, elle dirige l'ACECI au Burundi et s'occupe du projet Cataire pour la production d'anti-moustiques pour lutter contre le paludisme. Également consultante en planification stratégique dans le domaine du développement durable, elle intervient dans la formation des différents acteurs (parlementaires, ONG, etc.).

Développement durable, du discours à l'action assumée

À l'orée de la fin des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), les résultats obtenus restent mitigés dans plusieurs pays francophones du Sud. Le glas a donc sonné pour les OMD mais loin de constituer un échec cuisant pour les pays engagés dans la lutte contre la pauvreté, ils offrent une occasion aux générations présentes de tirer une réelle leçon à laisser en héritage aux générations futures. Grâce aux bonnes pratiques qui se tissent ici et là malgré l'échec des OMD, le développement durable peut devenir et est une réalité dans certains contextes. Plutôt qu'un concept importé, il s'énonce en termes d'autonomie d'actions concrètes et de responsabilités des peuples eux-mêmes. Il est alors possible de saisir un changement du paradigme même du développement durable : *du discours à l'action assumée*. Les exemples sont légions ici et là mais analysons le cas du projet Cataire pour la production des anti-moustiques pour lutter contre le paludisme au Burundi et la vision du développement durable qui le sous-tend.

Production des anti-moustiques biologiques dans une vision du développement durable

Initié par l'Agence consultative en éthique de coopération internationale – ACECI, le projet Cataire est né de l'impératif éthique de rendre le développement durable concret et réalisable aussi bien pour les intervenants du développement que pour les bénéficiaires des programmes et projets. Au Burundi où il est mené comme projet pilote depuis 2010, il en est à sa 2^{ème} phase de réalisation en production et vente à petite échelle.

Partant de ce que les populations savent le mieux faire – cultiver, l'ACECI a introduit la cataire en Afrique en raison de ses vertus répulsives contre les moustiques, vecteurs du paludisme et 1^{ère} cause de mortalité. L'idée est de produire les anti-moustiques par, avec et pour les populations. Une fois plantée, la Cataire atteint sa maturité au bout de 3 mois. Elle est séchée et distillée pour en extraire l'huile essentielle. Celle-ci est directement utilisée dans la fabrication des produits couramment utilisés par les populations comme le savon, la bougie, les désinfectants, les lotions et crèmes, etc. La 1^{ère} phase s'est donc conclue par le lancement en juillet 2014 de « Karire Products », marque déposée de ces produits variés à base de Cataire.

Aujourd'hui (2^{ème} phase), les burundais ont accès à ces produits naturels et trois petites unités de distillation sont installées à travers le pays (l'objectif est d'en installer 5 d'ici à la fin 2015). Ces activités de distillation de Cataire et d'autres plantes (l'eucalyptus, citronnelle, vétiver, pinus, menthe sauvage, romarin, zestes d'orange et de mandarine, etc.) impliquent le transfert de technologie et de savoir et permettent de créer de l'emploi, de générer des revenus dans le monde rural et surtout de promouvoir un nouveau secteur économique à partir de l'exploitation intelligente de l'environnement. De fait, la nature s'avère être source de solutions aux besoins humains tels que la santé, la sécurité alimentaire, la pauvreté et donc le développement et le développement vert tout en encourageant l'autonomie des populations rurales par l'entrepreneuriat social.

Une expérience à dupliquer

À présent, l'expérience burundaise sur le projet Cataire intéresse d'autres pays africains où sévit le paludisme. Au Burundi comme ailleurs, il s'agit d'une triple opportunité à savoir :

- Le développement du secteur des huiles essentielles pour le marché local, régional et international
- La diversification des cultures industrielles et la fabrication à l'échelle industrielle des produits naturels, biologiques pour l'aromathérapie, la cosmétique.
- La lutte contre le paludisme et contre la pauvreté par le développement de l'entrepreneuriat (création d'emplois) et le développement durable tenant compte de toutes les dimensions (social, économie, environnement, gouvernance et éthique).



Jean-Claude BERGONZINI

Mathématicien, après plusieurs années dans l'enseignement supérieur agronomique, il rejoint en 1981 le Centre technique forestier tropical comme responsable du laboratoire de biométrie. En 1992, il est nommé Directeur scientifique du Cirad-forêt. À partir de 1998, il se consacre à la modélisation des systèmes complexes au sein du groupement Ecofor. Il est un ancien Président de l'association Silva et du réseau Riat.



Bernard RIERA

Docteur de l'université Paul Sabatier de Toulouse, chargé de recherches au CNRS et habilité à encadrer des recherches (Museum National d'Histoire Naturelle). Coresponsable du parcours international Biodiversité Environnement Végétaux Tropicaux et du master Mundus Tropimundo. Codirecteur du GDR 489 « ECOFIT » de 1996 à 2000. Chargé de mission « Forêt tropicale » au sein du groupement Ecofor ; responsable du pôle français du Réseau ETRN,

Les écosystèmes naturels : connaître, préserver et transmettre

Par le passé, les écosystèmes ont subi d'importantes évolutions rythmées essentiellement par les changements climatiques et les modifications géomorphologiques. Pour simplifier, on peut dire que les évolutions climatiques ont déterminé, de manière capitale et jusqu'à une période récente, les formes du vivant, leur répartition spatiale et, à terme, leur différenciation. Ces évolutions auront été lentes, mais auront pu connaître des phases d'accélération sous l'effet d'arrivée, entre autres, d'une soudaine catastrophe volcanique ou cosmique. Depuis l'apparition de l'agriculture, il y a 10 000 ans, l'homme contribue de façon déterminante et directe à la modification des structures spatiales des écosystèmes, des structures génétiques des espèces, de leur diversité et de manière encore plus récente, depuis l'ère industrielle il y a 150 ans, il vient peser sur l'évolution des déterminants climatiques qui vont bouleverser de manière rétroactive le devenir du vivant.

Ce n'est que tardivement et un peu dans la précipitation que l'on semble avoir pris conscience de l'envergure des transformations que nos activités de plus en plus prédatrices faisaient subir à notre environnement. Pourtant ses effets mortifères étaient bien visibles dès les premiers effets de la colonisation, dès les premiers pas de la révolution industrielle et de l'intensification de l'agriculture. Et même si des mesures ont été prises dès le début du XX^e siècle, ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale, avec la création de l'UICN en 1948, la Conférence de Stockholm en 1972, l'adoption en 1973 de la Cites et enfin le sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 que l'on pourra parler d'une démarche globale concrétisée par l'adoption de la Convention sur la diversité biologique. Ce n'est qu'à la fin du XX^e siècle que seront lancés de nombreux programmes internationaux (Programme sur l'Homme et la biosphère de l'Unesco –MAB–, Avenir des Peuples des Forêts Tropicales –APFT–, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture –FAO–) afin de stimuler la réflexion et les efforts en matière de protection de la diversité biologique.

L'extinction et la disparition des espèces sont des phénomènes naturels normaux qui ont toujours existé. Environ 90% de toutes les espèces qui ont vécu sur la Terre depuis l'apparition de la vie sont maintenant disparues. Actuellement c'est plusieurs centaines d'espèces qui disparaissent chaque année du fait des activités humaines, à un rythme 50 à 100 fois supérieur à celui qu'elles auraient dû suivre « naturellement ». Si l'on s'en tient aux tendances actuelles, 34 000 espèces végétales et 5 200 espèces animales – y compris un huitième des espèces d'oiseaux dans le monde – sont confrontées à cette menace. Si la vitesse actuelle d'extinction se maintient (et elle pourrait croître avec les changements climatiques) c'est jusqu'à 25% des espèces connues qui pourraient disparaître d'ici quelques dizaines d'années, soit de l'ordre de 3 millions d'espèces. Cette vitesse de disparition catastrophique, sans équivalent et entièrement liée à l'activité anthropique, a été qualifiée par certains de « sixième extinction ».

jc.bergonzini@wanadoo.fr
bernard.riera3@free.fr



Noéline RAONDRY RAKOTOARISOA

Docteur en Écologie végétale de l'Université Paul Sabatier de Toulouse, elle débute sa carrière professionnelle à Madagascar en tant qu'enseignant-chercheur en biologie et écologie végétales et enseigne à l'Université de Mahajanga et à l'Université d'Antananarivo. En 2000, elle rejoint les Nations Unies au PNUD à Antananarivo. Elle travaille pour l'UNESCO depuis 2004. Actuellement : Chef de section Réseau Biosphère et renforcement des capacités au sein du programme sur l'Homme et la Biosphère, Division des sciences écologiques et de la Terre, au Siège de l'Organisation à Paris.



Christophe LEFEBVRE

Docteur en géographie et en aménagement du territoire, il a travaillé pendant trente ans dans le domaine de la conservation de la nature. Ancien expert auprès de la Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale, il est désigné en 2008 comme premier Conseiller Européen de l'UICN pour les Océans. Il occupe actuellement la fonction de délégué aux affaires européennes et internationales de l'Agence des aires marines protégées.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce manque de vigilance. Sur le plan culturel et ceci quelles que soient les sociétés, confronté au concept de la nature qu'il a du mal à circonscrire, l'homme balance de manière contradictoire entre plusieurs attitudes : méfiant et craintif, charmé et nostalgique, adversaire ou soumis, ou le tout à la fois. Cependant, la plupart du temps, il ne s'embarrasse pas d'état d'âme, il se précipite là où il pense trouver les ressources nécessaires à l'amélioration de sa condition immédiate. Il reste ignorant et incapable d'évaluer, avec rigueur, les conséquences de ses choix. Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant que les oppositions subsistent et soient encore au cœur de nos débats où s'opposent nos besoins à court terme et notre devenir.

La situation actuelle et notre besoin d'en contrôler le devenir nous conduisent à répondre à trois questions. **Première question :** Comment et de quelle manière mesurer la diversité biologique, que pouvons-nous dire de ses mécanismes et de manière corrélative comment aborder les causes de son évolution et de sa formation ? Il s'agit, mais le problème est énorme, de se donner les moyens pour évaluer nos décisions, celles qui ont un impact direct, comme celles qui conditionnent indirectement la construction de la diversité biologique ? **Deuxième question :** Quel profit tirons-nous et pourrions-nous tirer de la ressource qu'abrite la diversité biologique ? Dans quelle mesure est-elle indispensable, directement ou indirectement, à notre propre existence ? **Troisième question :** Quelles seront les conséquences de nos pratiques associées à l'exploitation des ressources naturelles et plus généralement à celle des ressources terrestres ? Comment pouvons-nous les réguler ? C'est en répondant à ces trois questions, mais pas uniquement, car il y a des choix sociétaux et moraux à satisfaire, et en faisant la part aux risques qui accompagnent nos doutes que nous pourrions juger de la pertinence des actions à entreprendre.

La première question s'adresse de manière prioritaire au clan scientifique. À l'exemple de ce qui a été entrepris autour du GIEC, la création de l'IPBES (*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services / Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques*) devrait permettre une approche coordonnée de la production de nouvelles connaissances. Mais la biologie n'est pas la physique. Si ce dernier domaine permet la construction de modèles consensuels, ou presque, sur l'élaboration et l'évolution des climats, rien de tel n'existe dans les sciences de la nature. Dans ces conditions, la connaissance, sans en négliger l'intérêt, reste descriptive et fractionnée.

Communément, la diversité biologique s'entend en termes de grande variété de plantes, d'animaux et de microorganismes. Mais cette diversité s'exprime aussi à différentes échelles, du moléculaire à la biosphère, avec tous les intermédiaires du gène à l'espèce et de l'espèce au paysage. Pour faire simple : la biodiversité est l'ensemble des êtres vivants, de leur patrimoine génétique

et des milieux dans lesquels ils vivent (écosystèmes). Sur cette base, les scientifiques l'appréhendent généralement à trois niveaux différents d'organisation : la diversité génétique des populations, ou des espèces (ce qui fait que les individus d'une même espèce sont semblables, mais différents), la diversité spécifique (la multiplicité des espèces), la diversité fonctionnelle des écosystèmes, bien visible dans la variété des paysages. Le premier domaine est celui des sciences génétiques, de la génétique moléculaire à la génétique des populations, le second, celui des espèces et de la taxonomie, le troisième celui des sciences écologiques et de la biogéographie. Sur cette base, et avec des difficultés facilement envisageables et des moyens qui restent de l'ordre du comptage et de la fabrication d'indicateurs, on tente de quantifier la diversité et d'en suivre l'évolution. Par contre, les mécanismes qui participent à la construction de ces différents niveaux de diversité, à leurs articulations et leurs interactions, restent en grande partie obscurs.



Forêt sèche à Madagascar, Photo : Bernard RIERA

La seconde question concerne les biens et services qui nous sont fournis par les milieux naturels lesquels sont, a priori, plus facilement identifiables. Nul besoin de modèles complexes pour énumérer nos débits à l'égard de la nature. L'homme s'est construit, comme toutes les autres espèces, mais peut-on ajouter : plus encore, sur l'exploitation des milieux naturels. L'homme occidental a su en sophistiquer l'exploitation, mais des milliards d'individus restent aujourd'hui tributaires d'un prélèvement très primaire sur leur environnement naturel. On peut le répéter sans risque d'être contredit tant les ressources naturelles, au sens le plus large du terme, auront été les piliers sur lesquels ont été bâties les civilisations.

Les réflexions les plus récentes, fortement influencées par les économistes, ont conduit à une pseudo classification des bienfaits, des services et des produits fournis par les écosystèmes naturels. On distingue généralement quatre fonctions remplies par les écosystèmes correspondants à des types de services.

Les fonctions d'approvisionnement ou de prélèvement : ces fonctions sont associées aux produits que l'homme prélève directement. Par exemple, pour les écosystèmes forestiers on peut prendre en compte le bois, les produits forestiers non-ligneux... pour les lacs et rivières : l'eau douce, les poissons, l'énergie.

Les fonctions de régulation : ce sont des bienfaits plus indirects, souvent plus lents à s'exprimer et qui sont associés aux interactions entre l'écosystème considéré et les autres systèmes (éco ou anthropo-systèmes). Pour reprendre l'exemple des forêts, on retiendra la préservation et la reconstitution des sols, la gestion de l'eau, la régulation des climats, le stockage du carbone

Les fonctions culturelles : il s'agit d'avantages que l'on présente souvent comme non matériels et qui sont attachés aux activités récréatives, au paysage et au patrimoine spirituel et culturel. Toujours dans une inspiration forestière on notera l'importance des forêts dans la construction de nombreuses légendes et mythes fondateurs, mais aussi dans un grand nombre d'activités récréatives.

Les fonctions d'appui ou de soutien, qui concernent tout ce qui est en rapport avec la conservation de la vie. On pourrait plus simplement parler des fonctions vitales nécessaires au fonctionnement de base de l'écosystème. Dans bien des cas, la disparition des forêts s'accompagne d'une désertification de l'espace.

Pour bien saisir le sens de cette présentation, mais aussi sa précarité, on retiendra que les services écosystémiques sont majoritairement les produits des interactions entre les composantes de sa diversité biologique. La mise en relation de ces deux concepts (diversité biologique et services) est indispensable à une bonne gestion. D'autre part, elle peut permettre d'afficher une évaluation de la valeur économique des écosystèmes.

Concentrons-nous sur deux types d'écosystèmes : les écosystèmes forestiers et les écosystèmes marins. Deux bonnes raisons justifient cette attitude. La première : les forêts couvrent presque un tiers de la superficie des terres émergées. Et si l'on écarte les déserts et les zones arides, les steppes graminéennes, les régions proches du cercle polaire et les zones de hautes altitudes, on peut admettre que la plus grande partie des terres émergées a pour climax, c'est-à-dire pour « destin naturel », une formation

« forestière ». La seconde : imaginons un vaisseau spatial s'approchant de la terre par la face océanique du Pacifique, il ne percevrait qu'une planète bleue dans son champ de vision. L'océan couvre en effet près des trois quarts de la surface du globe, l'océan pacifique un tiers à lui seul. Pour autant, l'océan est bordé par 550.000 km de côtes, environ 2 millions de kilomètres de rivages si on longe les estuaires ou les fjords et que l'on fait le tour des îles et des îlots.

Les écosystèmes forestiers

Les forêts, dans la mesure où elles renferment une énorme partie de la biodiversité terrestre, offrent un grand nombre de services associés à sa fonction d'approvisionnement. Tout d'abord, le bois, sous des formes diverses : bois énergie, bois de service, bois d'œuvre, mais aussi des produits non ligneux les gommés, les latex, les résines, les tanins, les colorants, les produits pharmaceutiques, les parfums, les produits dérivés, divers matériaux comme les rotins, le gibier et enfin les plantes comestibles, dont certaines ont été domestiquées. Évidemment, tous ces services s'accompagnent d'une exploitation et de prélèvement parfois abusifs.

Quelques chiffres : Selon la Fao – État des forêts en 2012 : 2,4 milliards de personnes cuisent leurs aliments au moyen de combustibles ligneux, 1,24 milliard de personnes sont directement tributaires des forêts pour leur subsistance, dont 350 millions qui dépendent entièrement des forêts pour la satisfaction de leurs besoins essentiels.

Parallèlement les forêts sont au cœur d'un grand nombre de services de régulation, dont bien évidemment la conservation de la biodiversité et des sols qu'elles façonnent et préservent souvent sous la forme de variables d'ajustement pour l'agriculture. Elles ont des fonctions importantes, aux conséquences positives, ou parfois négatives, en matière de santé et ajoutons, ce qui nous préoccupe plus particulièrement au cœur de cet article, qu'elles constituent un régulateur important de l'atmosphère et des climats à la fois par le biais de la séquestration du carbone et par leur rôle dans le cycle de l'eau. Dans ces conditions, toute action visant au contrôle des changements climatiques passe par une implication des politiques et des pratiques forestières. Quant aux fonctions culturelles de la forêt, elles ne devraient pas être absentes de nos choix de gestion. Nul n'ignore comment elles resurgissent avec vigueur face à des décisions insuffisamment soucieuses de nos aspirations à plus de justice, d'équité et d'harmonie, à plus de bien-être.

Revenons maintenant, dans ce contexte plus concret, sur la troisième question que nous avons posée précédemment et qui porte sur les conséquences de nos pratiques et les mesures à prendre pour en réguler les effets. Autour des services de prélèvement ce sont des aspects particuliers de

la biodiversité qui sont l'objet de nos convoitises et même si elles s'accompagnent parfois d'un profond bouleversement et de la perte de certaines composantes de la biodiversité, elles ne remettent pas nécessairement en cause la nature forestière des écosystèmes et donc indirectement les services de régulation. Sauf dans certains cas, comme lors de l'exploitation intensive pour le bois énergie ou le pastoralisme dans des zones déjà très fragiles. Par contre, les services de régulation peuvent être mis en péril et anéantis par une suppression ou une dégradation des espaces forestiers. C'est ce qui se passe dans de nombreux pays tropicaux où les besoins en terres agricoles conduisent à une déforestation excessive. C'est ce qui se passe sur l'ensemble de la planète lors de certains grands chantiers miniers, à l'occasion de travaux d'infrastructures, sous l'effet des feux, et ce qui reste plus souvent passé sous silence : comme conséquence des guerres. Mais cette différenciation a ses limites et ce serait une erreur de séparer, sur le plan des politiques à entreprendre, ces deux fonctions de l'écosystème : ce qui profite, comme ce qui affaiblit, l'une des fonctionnalités de la forêt profite, ou affaiblit, l'autre.

Quelques indicateurs. Les forêts, dont 7 % de plantations, renferment dans leur partie aérienne plus d'un tiers du carbone contenu dans l'atmosphère et leurs sols trois fois plus que leur partie aérienne, mais nettement moins que la partie profonde des océans. La proportion entre le sol et la partie aérienne peut varier selon la latitude entre 84 % (forêts boréales) et 50 % (forêts tropicales). Les émissions de carbone issues de la déforestation semblent être en régression, toutefois sur la période 2011–2015 les quantités absorbées ne compensent pas les émissions en raison principalement de la conversion des forêts au profit des surfaces utilisées pour l'agriculture et d'autres usages que nous avons évoqué précédemment. Nous avons jugé utile de rappeler ci-dessous deux facteurs de dégradation qui sont souvent passés sous silence : les feux et les guerres.

Les feux et les incendies. Le feu a toujours joué un rôle dans la gestion des espaces forestiers, mais l'on peut ajouter que l'anthropisation croissante des milieux forestiers et péri-forestiers a été, ces dernières années, une des causes de la multiplication des feux accidentels. Ainsi, lorsqu'ils se conjuguent à des conditions climatiques défavorables, et à une précédente fragilisation de l'environnement, ils peuvent être à l'origine de véritables catastrophes. C'est ce qu'il advint dans les années 82–83 et plus récemment en 97–98 lorsque, la zone intertropicale connut une période de sécheresse exceptionnelle, laquelle conjuguée à une mauvaise gestion des espaces forestiers a favorisé, notamment à Bornéo et en Amazonie brésilienne, l'embrasement de plusieurs millions d'hectares de forêt et de cultures.

Les guerres et conflits armés. Les conflits armés résultant souvent de guerres civiles conduisent parfois les populations minoritaires à prendre « le maquis » ou la mer... Dans les pays où les revenus par habitant sont faibles, cela peut se traduire par un repli dans des zones reculées, peu habitées, souvent des forêts classées et des aires protégées. Cet état de protection représente d'ailleurs un intérêt pour les bandes armées, car elles peuvent y trouver un couvert végétal offrant une bonne protection et une situation environnementale favorable. On peut même y effectuer des cultures vivrières, mais aussi de rente (produits illicites). Le braconnage et les prélèvements de ressources génératrices de revenus (bois précieux, ivoire et autres minéraux précieux) contribuent fortement à la dégradation de ces milieux. Quand ce n'est pas aussi directement les milieux qui sont détruits par leurs adversaires pour en chasser les populations rebelles

Cette analyse démontre qu'il existe deux axes qui inspirent, au moins partiellement, les politiques mises en œuvre : 1) une meilleure maîtrise des fonctions de prélèvements, laquelle participe indirectement à la lutte contre la pauvreté 2) une défense des superficies forestières que l'on peut conjuguer, avec des politiques de contrôle des changements climatiques.

La première préoccupation justifie les efforts entrepris en matière d'exploitation durable des forêts. La limitation des prélèvements, et des destructions liées à ces prélèvements, en est la marque la plus concrète. De cette volonté, les techniques d'aménagement et les codes forestiers en témoignent. Mais leur applicabilité, en particulier dans les pays aux administrations défailtantes, reste fragile et incertaine et les mesures prises restent insuffisantes pour limiter la surexploitation des ressources. Pour assainir la situation, des actions sont entreprises : la certification constitue un premier outil susceptible de réguler l'exploitation de bois d'œuvre, de même le Protocole de Nagoya (2010) sur l'accès aux ressources génétiques, et le protocole APA visant un meilleur partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques, constitue une opportunité pour les pays en développement de valoriser leurs ressources naturelles et les savoirs traditionnels qui leur sont associés. Mais ce n'est qu'une opportunité qui, pour se concrétiser, demande que soient localement développés des politiques d'accès et de partage de la ressource sur des bases équitables, ce qui dans bien des cas n'est pas assuré.

La seconde préoccupation trouve depuis longtemps son expression dans la création d'aires protégées. Elles se sont multipliées ces dernières années jusqu'à atteindre environ 12% de la superficie forestière mondiale. Elles peuvent

prendre plusieurs formes : de la réserve naturelle intégrale à celle des espaces gérés à des fins d'utilisation durable, sachant que la notion d'aires protégées doit faire l'objet d'une réflexion plus approfondie. Elles constituent, au moins théoriquement, un outil efficace de protection des écosystèmes, mais, dans de nombreux pays, leur gestion reste, faute de moyens, médiocre et déficiente. La notion de conservation des espèces devrait d'ailleurs faire l'objet d'une réflexion pour ne pas en limiter les politiques aux systèmes des aires protégées. Plus récemment, avec la volonté de lutter contre le réchauffement climatique (Protocole de Kyoto), plusieurs initiatives ont été mises en œuvre, comme les mécanismes de développement propre qui sont à l'origine des marchés volontaires du carbone et le financement et la déforestation évitée (REDD). Ces outils procèdent de la même philosophie : trouver des mécanismes financiers qui permettront d'inciter les pays, les entreprises ou les collectivités à améliorer leur gestion de l'environnement. Mais leur mise en place reste difficile et leur efficacité n'est pas encore démontrée. Plusieurs raisons peuvent être évoquées : le manque de collaborations bi et multilatérales, le manque d'implication des populations locales et les difficultés pour mesurer les impacts réels des projets soumis à financement.

D'autre part, la déforestation concerne essentiellement les forêts tropicales et, dans ce contexte, les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts sont liés à des causes qui dépendent de l'état de développement socio-économique des pays concernés. Dans ces régions, la défense des forêts passe donc par le développement économique et plus particulièrement par une amélioration des rendements agricoles. La dégradation des forêts, qui elle aussi concerne majoritairement les pays tropicaux, est, sous l'effet des changements climatiques et des pollutions, géographiquement plus générale. Pour y remédier, il faudra prévoir des gestions capables d'accompagner les politiques de « transition » allant vers l'accroissement de l'usage des ressources renouvelables, la maîtrise des émissions de carbone, comme l'augmentation de son stockage, et enfin l'évolution des modes de vie.

La déforestation et la dégradation du couvert forestier tropical sont sérieuses et même alarmantes. Les causes structurelles sont en grande partie l'expression du sous-développement des pays tropicaux et ne pourront pas disparaître de manière soudaine et sans un effort massif et soutenu de la communauté internationale. Les facteurs de la déforestation, quant à eux, peuvent être, dans certains cas, ralentis et parfois contenus par des mesures nationales et locales et des techniques appropriées. Mais la complexité des processus de déforestation, au cours desquels s'associent, dans le temps et dans l'espace, plusieurs formes de



Pêche durable dans l'aire marine protégée de Cayar au Sénégal, Photo : DR

dégradation, doit nous conduire à beaucoup de prudence ; certains remèdes pouvant aggraver le mal. Si, comme l'invite à le penser ce qui vient d'être dit, l'avenir des forêts n'est pas entre les seules mains des forestiers, ce constat ne signifie pas que la communauté forestière doit baisser les bras et attendre des jours meilleurs. En effet, l'amélioration de la situation des forêts ne viendra pas uniquement des protocoles internationaux, des mécanismes économiques, des politiques sociales et des évolutions des autres secteurs d'activités ; il nous faudra des personnels d'encadrement, des techniciens, des ingénieurs, des chercheurs qui tous œuvreront sur le terrain. Leur formation, comme l'implication des populations locales, constitue aujourd'hui, un des enjeux les plus importants.

Les écosystèmes océaniques

L'océan est le berceau de la vie sur terre, mais il est aussi une assurance-vie pour le futur de l'humanité pour peu que l'homme prenne conscience de son importance. Gigantesque écosystème régulateur de l'eau et de l'air, l'océan abrite des millions d'espèces, du micro-organisme à la baleine. C'est un monde pourtant relativement inconnu. On estime connaître moins de 1 % des bactéries qui vivent dans l'océan et seulement 20 à 30 % des espèces planctoniques. Il est donc difficile de connaître la véritable situation concernant les espèces marines et d'établir ainsi un lien entre le niveau de protection des habitats marins et le niveau de protection des espèces marines. C'est l'ultime espace à explorer, à découvrir, il est l'un des meilleurs atouts pour l'émergence d'un « développement durable », générateur d'opportunités économiques respectueuses de l'environnement et créatrices d'emplois.

La richesse naturelle exceptionnelle de l'océan est à la base de potentialités économiques considérables. Pour nos

sociétés humaines en perpétuelle recherche de croissance économique et de développement, l'océan est devenu porteur d'espoir. Ses ressources sont multiples, à la fois vivantes et minérales. Sa biodiversité est utilisée pour la cosmétique, la diététique et la pharmaceutique ; 50 % des traitements contre le cancer sont tirés d'organismes marins. Son sous-sol est riche en pétrole et en minéraux, son plancher profond regorge de nodules polymétalliques et d'encroûtements en ferromanganèse riche en cobalt, ses parois de sulfures polymétalliques ; 80 % des ressources minérales de la planète seraient situées dans la mer. Les plaines abyssales supportent des millions de kilomètres de câbles pour les télécommunications. Les zones pélagiques et benthiques abondent de ressources vivantes exploitées par la pêche, car les produits de la mer représentent la première source de protéines animales pour plus d'un milliard de personnes. Quant à l'aquaculture, activité en plein essor, elle fournit aujourd'hui plus de la moitié des poissons et de crustacés sur les marchés mondiaux. L'inventaire des richesses ne se limite pas à la partie volumétrique des océans. La surface de la mer est utilisée par plus de 50 000 navires dans le monde qui transportent chaque année plus de 8,7 milliards de tonnes, assurant 90 % du trafic mondial, ce qui représente un marché de 1 500 milliards d'euros. Quant aux énergies marines renouvelables, elles offrent des perspectives intéressantes pour la transition énergétique. Enfin, il ne faut pas oublier que plus de la moitié des habitants de la planète vit à proximité du littoral et que les zones côtières sont les principales zones touristiques au monde. L'économie des petits États insulaires tropicaux repose essentiellement sur les revenus du tourisme de mer.

Cette richesse quantifiée n'est que la partie visible des services que nous rend l'océan. L'océan assure en effet les

services qui maintiennent notre planète habitable : régulation du climat, recyclage des nutriments, réservoir de biodiversité. L'océan recycle l'eau douce et produit la moitié de l'oxygène de l'air que nous respirons. L'océan est la machinerie climatique de la planète. Le climat de notre planète est régi en grande partie par l'océan qui en est le principal régulateur grâce à ses échanges radiatifs, mécaniques et gazeux continuels avec l'atmosphère.

L'océan contient 50 fois plus de carbone que l'atmosphère et il échange chaque année des quantités importantes de carbone avec cette dernière. En particulier, l'océan absorbe, stocke et transporte dans son mouvement la chaleur du soleil en affectant la température et la circulation de l'atmosphère. La capacité de l'océan à stocker la chaleur est bien plus efficace (absorption de 93% de l'excédent d'énergie résultant de l'augmentation de la concentration atmosphérique des gaz de serre due aux activités humaines) que les continents (3%) et l'atmosphère (1%). Mais les impacts du changement climatique deviennent extrêmement préoccupants. La capacité des océans à absorber le CO₂ s'est fortement ralentie au cours des dernières décennies. Si l'océan ralentit le rythme du changement climatique

anthropique en absorbant près de 30% des émissions anthropiques de dioxyde de carbone, cette absorption de carbone anthropique n'est que le résultat de processus physico-chimiques. La biologie marine joue un rôle clé dans le cycle du carbone naturel en séquestrant de grandes quantités de carbone dans les eaux de l'océan profond. Des modifications de ces processus physiques, chimiques ou biologiques, peuvent conduire à des rétroactions dans le système climatique et ainsi accélérer ou ralentir le changement climatique en cours. Ces rétroactions entre le climat, l'océan et ses écosystèmes ont besoin d'être mieux comprises afin de pouvoir prédire de façon plus solide l'évolution des caractéristiques de l'océan du futur, et l'évolution combinée du CO₂ atmosphérique et de notre climat.

En raison des nombreux enjeux océaniques, les facteurs d'altération et la dégradation des écosystèmes marins conjugués à la perte de la biodiversité marine constituent désormais une préoccupation majeure pour la communauté internationale. Trois cents zones marines sont d'ores et déjà considérées comme mortes par les Nations Unies. Les habitats majeurs pour le vivant marin se dégradent chaque jour davantage. Plus de 20% des récifs coralliens ont été



Train de Grume, Photo: M. COSSALTER

détruits et plus de 50% sont considérés comme menacés par les activités humaines. À ce chiffre alarmant s'ajoute celui de la dégradation des grands estuaires et la disparition depuis un siècle de plus de 50% des mangroves qui sont des milieux littoraux essentiels pour la reproduction des espèces. Les principales pressions sur la biodiversité marine sont identifiées et connues. Elles sont diverses et variées; pollutions d'origine terrestre et maritime, acidification, plastification, l'introduction d'espèces envahissantes, la dégradation des habitats côtiers et marins... Il s'agit principalement de menaces d'origine anthropique liées aux activités humaines avec leurs diverses conséquences.

De façon concomitante, l'élévation progressive du niveau de la mer commence à porter atteinte à de nombreux petits États insulaires, notamment dans le Pacifique. Les mesures des marégraphes et celles plus récentes des satellites démontrent que la mer est montée globalement à une vitesse moyenne de l'ordre de 1,7 mm par an depuis le début du XX^e siècle, avec cependant une forte variabilité régionale. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation de la température des océans qui provoque une dilatation de l'eau de mer, phénomène auquel s'ajoute la fonte des glaces continentales, glaciers et calottes polaires avec un apport d'eau douce à l'océan. Dans le futur, malgré les incertitudes, les scénarios indiquent une hausse du niveau de la mer à un rythme plus rapide qu'au siècle dernier et qui pourrait atteindre près d'un mètre d'ici 2100. Dans les négociations internationales sur le climat, ces îles sont devenues les figures emblématiques des processus associés au changement climatique : élévation du niveau de la mer, intensification des cyclones, réchauffement des eaux océaniques, et acidification de l'océan. Les récifs coralliens souffrent aussi fortement de l'évolution des changements liés au climat. Leur croissance est dépendante de nombreux facteurs (lumière, température, pH, nutriments, turbidité...). Ils sont donc extrêmement sensibles aux changements actuels de l'environnement marin. Le réchauffement altère ces milieux sous forme de blanchissement : une élévation de moins d'un degré suffit à provoquer le blanchissement, c'est-à-dire la rupture de la symbiose corail - zooxanthelles. On estime que 25% sont en grand danger et que 25% supplémentaires seront menacés d'ici à 2050 si aucune action de gestion n'est menée.

L'acidification des océans devient par ailleurs un phénomène de plus en plus préoccupant. En absorbant chaque jour un peu plus de CO₂ produit par l'homme, l'eau de mer subit une modification chimique qui se traduit par une acidification. La dissolution du CO₂ entraîne en effet une diminution du pH de l'eau et de la quantité d'ions carbonates qui sont l'une des composantes nécessaires aux plantes et animaux marins pour fabriquer leurs squelettes,

coquilles et autres structures calcaires. Depuis la révolution industrielle du XIX^e siècle, l'acidité des océans a augmenté de 30% dans certaines zones océaniques et ce phénomène continue à s'amplifier. Elle menace directement certains crustacés et aura aussi un impact sur les chaînes alimentaires marines.

Il est temps de prendre davantage en compte l'océan dans les politiques mondiales de l'environnement de la planète, d'autant plus que l'essentiel des océans est considéré comme le patrimoine commun de l'humanité selon le statut juridique des mers et des océans défini par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, signée à Montego Bay en 1982 et entrée en vigueur en 1994. Cette convention fixe explicitement pour objectif aux États de « favoriser les utilisations pacifiques des mers et des océans, l'utilisation équitable et efficace de leurs ressources, la conservation de leurs ressources biologiques et l'étude, la protection et la préservation du milieu marin ». Les défis complexes auxquelles nos sociétés doivent répondre résultent avant tout des choix économiques et industriels que nous prenons au cours de notre histoire et qui peuvent profondément bouleverser l'environnement, compromettant son potentiel. Depuis une dizaine d'années, notre vision de la Planète bleue a changé et nous avons pris conscience de la nécessité vitale de préserver les grands équilibres naturels. Nous comprenons mieux le rôle des océans dans la régulation du climat ainsi que le rôle de la biodiversité dans la capacité de résilience de notre planète. La pollution terrestre est devenue une question prioritaire. Nous sommes désormais conscients de la nécessité de mieux gérer les ressources marines vivantes et d'éviter la surexploitation des océans. Protéger la mer de la terre consiste à penser l'océan différemment. Rejeter la seule responsabilité de la dégradation des océans aux gens de mer cache la réalité complexe de la perturbation des écosystèmes marins. Traiter les déchets avant qu'ils n'atteignent la mer, traiter les eaux usées de nos villes pour restituer à l'océan une eau de qualité, c'est aussi faire preuve d'océanité.

Par-delà les progrès pour une meilleure gestion intégrée des zones côtières et parmi les solutions pour faire face aux changements de l'environnement marin, la création de réseaux d'aires marines protégées apparaît comme une solution pratique pour assurer la gestion des milieux fragiles, favoriser l'adaptation des espèces et faciliter la résilience des écosystèmes marins. La plupart des scientifiques et organismes internationaux impliqués dans la gestion et la conservation des océans nous rappellent qu'il faudrait protéger 30% du milieu marin mondial pour assurer sa conservation, en particulier dans la zone proche des rivages où se trouve l'essentiel de la biodiversité marine. C'est d'ailleurs ce qu'a rappelé le dernier congrès mondial des

parcs réuni à Sydney en 2014. Pour autant, le réseau des aires marines protégées dans le monde ne couvre aujourd'hui qu'à peine 3% des océans, malgré les recommandations de la Convention sur la diversité biologique fixant l'objectif de 10% à atteindre d'ici 2020 (Nagoya, Aichi target 11). En outre, la plupart des aires marines protégées ne disposent pas de moyens humains et matériels suffisants pour mettre en œuvre de réelles mesures de gestion et de conservation, c'est-à-dire la réglementation des activités, la réduction des pollutions, la surveillance, l'accueil et l'information du public. Sur les 10 000 aires marines protégées dans le monde, rares sont celles qui bénéficient d'un statut de protection forte où les prélèvements sont interdits. Autrement dit, les désignations d'aires marines protégées dans le monde ne sont aujourd'hui, pour la plupart d'entre elles, que des effets d'annonce de la part de nombreux pays. À cette situation s'ajoute le fait que 10 pays maritimes comptent à eux seuls 80% de l'ensemble des aires marines protégées dans le monde. Ces dernières se concentrent géographiquement et spatialement, en particulier les grandes aires marines de l'océan Pacifique qui font du chiffre, mais qui ne répondent pas à l'idée de la création d'un grand réseau cohérent, représentatif et résilient d'aires marines protégées. Cette situation est évidemment en contradiction avec tous les engagements pris par les États depuis Rio.

L'une des difficultés de la création d'aires marines protégées est le problème de leur cogestion entre les acteurs publics, les acteurs professionnels et les usagers de la mer. De nombreuses expériences et plusieurs témoignages ont montré que les aires marines protégées les plus efficaces étaient celles qui associaient étroitement les acteurs socio-économiques à la définition des règles et des mesures de protection de la mer. Des mécanismes nouveaux de gouvernance sont à mettre en œuvre. De ce point de vue, la notion de protection de la mer diffère très largement des concepts retenus pour la protection des habitats terrestres. La gestion intégrée des zones côtières fait de plus en plus de progrès et s'appuie sur l'approche écosystémique qui reconnaît la complexité des écosystèmes marins et l'existence d'interconnexions entre leurs composantes (eau, air...). L'utilisation de cette approche permet de tenir compte des liens entre les principales composantes de l'écosystème et de la socioéconomie maritime lors de l'ébauche de la planification spatiale des activités marines et de la gestion d'aires marines protégées, et ceci sur une base transversale. Une approche fondée sur la connaissance, une consultation et la collaboration des acteurs, la sensibilisation des décideurs et des acteurs, mène à une gestion adaptative qui consiste à évaluer l'efficacité de la gestion et à appliquer les nouvelles connaissances

scientifiques pour ajuster les régimes de gestion et ainsi continuer à favoriser l'atteinte des objectifs de la protection des océans.

■ Conclusion

L'avenir des deux grands écosystèmes que nous venons d'évoquer s'inscrit dans une architecture complexe qui mobilise de nombreux domaines de l'activité humaine, comme l'agriculture, l'industrie, l'aménagement, la construction et d'une façon générale des choix courageux sur nos modes de vie. On peut en conclure qu'on ne sauvera pas la forêt ou les océans en les mettant sous cloche et en les traitant *in vitro*, mais pour autant, chercher à trop globaliser notre recherche d'une solution serait catastrophique. Il faut donc admettre la nécessité de développer des politiques sectorielles, avec une double préoccupation : 1) Faire respecter les engagements pris par les différentes parties, autrement dit dépasser certains égoïsmes particuliers, ce qui suppose des moyens, de la formation, de la concertation et de l'autorité... 2) Faire confiance aux populations et aux acteurs de terrains dans le cadre de projets bien identifiés répondant à des besoins locaux, mais s'inscrivant dans une stratégie globale. La solution des problèmes globaux passe par des solutions locales et c'est sa chance. 🌿

Note : la plupart des données utilisées dans cet article sont issues des publications de la FAO sur la Situation des forêts dans le monde (2007, 2012, 2014) et des fiches scientifiques de la plateforme « Océan et climat » (2015)



Marc PAQUIN

Marc Paquin est président-directeur général d'UNISFÉRA, une organisation spécialisée en gouvernance responsable, développement durable, responsabilité d'entreprise et développement international. À ce titre, il a notamment conseillé le Comité inter-gouvernemental responsable de la rédaction de la Stratégie 2007-2017 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) et réalisé de nombreux mandats pour le compte du Mécanisme mondial de la CLD. Il est co-éditeur de l'ouvrage de référence *Governing Global Desertification: Linking Environmental Degradation, Poverty and Participation*, publié par Ashgate. Il est également l'un des auteurs principaux du prochain Rapport des Nations Unies sur l'eau dont la publication est attendue pour mars 2016.

M. Paquin a également été nommé par le Conseil des ministres du Québec pour agir à titre de commissaire pour le compte du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec. Il est membre du conseil régional (Québec) de Conservation de la nature Canada. Marc Paquin est avocat et MBA et détenteur d'une maîtrise en droit de l'université McGill.

La gestion durable des terres : clé de voûte du développement durable

La gestion durable des terres peut être définie comme « l'utilisation des ressources en terres, notamment des sols, de l'eau, des animaux et des plantes pour produire des biens et satisfaire les besoins humains sans cesse croissant, tout en préservant leur potentiel de production à long terme et leurs fonctions dans l'environnement ». ¹ En pratique, l'on constate que cet idéal est loin d'être atteint. Chaque année, 24 milliards de tonnes de terre arable sont perdues ! ² Il est impératif de s'attaquer aux causes de la dégradation des terres afin que les communautés présentes et futures puissent répondre à leurs besoins en nourriture, en eau, en énergie et en matières premières.

La superficie de terres productives est limitée et leur capacité de régénérescence est telle qu'on peut considérer les sols comme une ressource non renouvelable. Or, la hausse de la population mondiale, qui devrait dépasser les 9 milliards d'habitants d'ici 2050, se traduira par une hausse de 60 pour cent de la demande de nourriture, de fourrage et de fibres, alors qu'environ 33 pour cent des sols sont déjà modérément ou fortement dégradés par l'érosion, l'épuisement des substances nutritives, l'acidification, la salinisation, le compactage et la pollution chimique. ³ Les dégâts qui en résultent se répercutent sur les moyens d'existence, les services écosystémiques, la sécurité alimentaire et le bien-être des populations.

L'eau, l'air, les sols et le climat constituent les assises de la vie et du développement des populations dont seule une gestion rationnelle et intégrée est garante d'un développement durable. La gestion durable des terres est une préoccupation d'intérêt pour tous les pays, puisque la vitalité sociale, économique et environnementale des communautés repose largement sur la disponibilité d'eau et de sol de qualité.

Élément incontournable des écosystèmes terrestres, les sols procurent une matière première essentielle à toute la chaîne alimentaire et donc à l'équilibre des écosystèmes, eux-mêmes essentiels à la vie. Incorporés aux activités humaines, notamment par l'agriculture, les sols fournissent aux communautés qui les exploitent de la nourriture et des retombées économiques d'importance.

Or, les services qu'offrent les sols sont trop souvent pris pour acquis avec pour effet une dégradation sans précédent, résultat de mauvaises exploitations, notamment de surexploitation. L'accroissement de la population mondiale et la croissance économique pèsent lourd sur les terres fertiles, dont les ressources sont de plus en plus sollicitées, souvent au-delà de leur capacité portante, d'où une dégradation des sols. Cette situation, largement répandue, est davantage préoccupante dans les régions où les sols sont particulièrement fragiles ou fragilisés, notamment dans les zones arides, semi-arides et sous

1 <http://www.fao.org/nr/land/gestion-durable-des-terres/fr/>.

2 UNCCD, DLLD Facts, <http://www.un.org/en/events/desertificationday/background.shtml>.

3 <http://www.fao.org/news/story/fr/item/239345/icode/>.



Wafa ESSAHLI

Wafa Essahli a une expérience de près de trente ans en système d'information environnementale pour l'aide à la prise de la décision notamment dans le cadre de la mise en œuvre des Conventions issues du processus de Rio et, en particulier, celle relative à la lutte contre la désertification. Outre l'élaboration, la structuration, la gestion et la diffusion des données géo-référencées, son expérience couvre les aspects d'intégration des problématiques environnementales dans les stratégies et programmes de développement socio-économique, d'interface science-développement, de renforcement des capacités, de formation, de modération et d'organisation de manifestations scientifiques et techniques.

Elle a été (1988-1994) membre de l'équipe chargée de la mise en place du Centre national de télédétection tunisien. A partir de janvier 2000, elle entama plusieurs postes de responsabilités au sein de l'Observatoire du Sahara et du Sahel et de la Communauté des États Sahélo-Sahariens avant de rejoindre le Mécanisme mondial de la Convention des Nations unies de lutte contre la désertification pour être responsable des stratégies de financement à l'Unité de coordination régionale pour l'Afrique. Depuis janvier 2014, elle est consultante indépendante notamment auprès du Secrétariat de la CNULCD, la FAO et la Banque Mondiale.

Wafa Essahli est ingénieur en sciences géographiques de l'école des sciences géographiques (ENSG, France), elle a obtenu un diplôme d'études spécialisées en traitement d'images satellitaires et cartographie thématique à l'Université P&M Curie à Paris, en 1983.

wafa@essahli.com

tropicales sèches⁴. Au fur et à mesure que les besoins croissent, l'utilisation des sols cultivés s'intensifie et des terres moins adaptées à la culture sont mises en exploitation, avec le résultat que les sols s'appauvrissent, mettant en péril leur capacité à subvenir aux besoins des populations et des écosystèmes qui en dépendent, avec les conséquences désastreuses qui s'ensuivent.

■ Les terres et les Objectifs de développement durable

Dans le cadre du Programme de développement de l'après 2015, les pays se sont engagés dans un processus visant à élaborer un ensemble d'objectifs qui permettront de focaliser les efforts de tous et de chacun en vue d'un développement durable. Il est généralement reconnu aujourd'hui que l'atteinte d'un développement durable requiert une approche concertée et systémique. Dans cette perspective, la gestion durable des terres constitue une condition sine qua non de tout développement durable. Les liens entre la gestion des terres et les défis les plus saillants auxquels sont confrontées les populations sont légions et ne peuvent être ignorés.

Plusieurs objectifs contenus dans l'ébauche de texte déposée par le Groupe de travail sur les Objectifs de développement durable font directement appel à une saine gestion des terres :

- Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable
- Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Au-delà de ces objectifs qui dépendent de manière patente d'une gestion durable des terres, ce sont pratiquement tous les Objectifs de développement durable qui ne pourront être atteints sans une approche systémique de gestion qui prenne en compte la ressource terre. Ainsi, en de nombreux endroits, on ne saurait garantir une vie saine (Objectif 3) ou l'accès à l'eau et l'énergie (Objectifs 6 et 7) sans que les terres ne soient gérées adéquatement. Il en est

4 La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a été adoptée afin de s'attaquer particulièrement à la dégradation des terres dans ces régions.

de même en ce qui a trait à la réduction des inégalités et à l'avènement de sociétés pacifiques (Objectif 9 et 16). Les études le démontrent : la dégradation des terres est source de pauvreté, de migrations et de conflits violents qui en sont, à leur tour, une des causes, renforçant ainsi le cercle vicieux « appauvrissement des terres - production agricole insuffisante pour nourrir l'ensemble des villageois - tensions sociales croissantes »⁵.

Ainsi la dégradation des terres n'est pas qu'un problème environnemental, c'est aussi un enjeu de développement. Les activités humaines ont des répercussions directes sur l'environnement et les écosystèmes et les pressions exercées sur les ressources et l'environnement dépendent largement du fonctionnement des systèmes sociaux⁶. Cette interrelation entre développement et environnement est particulièrement patente dans les pays du Sud où les sources de vie des populations reposent largement sur l'exploitation de ressources naturelles vulnérables et souvent dégradées.

■ La dégradation des terres : des tendances préoccupantes

Malgré l'ampleur du phénomène de dégradation, son étendue à l'échelle globale est encore mal connue, ce qui donne ouverture à des évaluations diamétralement opposées quant à la réelle importance du phénomène. A l'échelle mondiale, seules trois évaluations de la dégradation des terres ont été réalisées. Conduites avec des méthodologies différentes (avis d'experts, sources secondaires, télédétection), elles offrent des évaluations variables. L'étude la plus connue est l'évaluation globale des sols (*Global Assessment of Human-induced Soil Degradation – GLASOD*), menée sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, qui a estimé qu'en 1990, 20% des terres sèches étaient dégradées. Pour leur part, Dregne & Chou estimaient en 1992 que 70% des terres sèches souffraient d'une dégradation des sols et de la végétation. Enfin, en 2003, Lepers & al., dans une étude préparée pour l'Évaluation du Millénaire, ont estimé que c'était plutôt 10% des terres sèches mondiales qui étaient dégradées.

En terme de superficie affectée, le GLASOD estimait déjà en 1990 que 910 Mha des terres de la planète étaient « modérément dégradées » et 306 Mha « fortement dégradées » en raison de l'activité humaine. Dans une étude de 2008, l'*International Assessment of Agriculture Knowledge, Service and Technology for Development (IAASTD)* rapportait

que 1 900 millions d'hectares de terres sont « très fortement touchées par la dégradation ». Toujours en 2008, la FAO signalait que 20% des terres cultivées, 30% des forêts et 10% des pâturages étaient l'objet d'une dégradation des sols⁷. Le rythme annuel de dégradation des terres rapporté varie selon les études mais toutes s'accordent sur le fait que ce rythme est important. Ainsi, la perte de terres cultivées par suite d'une détérioration de leur qualité (forte baisse de productivité) serait chaque année de l'ordre de 3,5 Mha, soit environ 0,25% du capital actuel de terres cultivées. La perte annuelle serait plutôt de l'ordre de 10 à 12 Mha, soit 0,7% à 1% du capital disponible, si on ajoute les terres perdues par suite d'un changement d'usage et toutes les formes de dégradation⁸.

Le coût annuel de la dégradation est estimé à 40 milliards de dollars américains avant même la prise en compte des coûts induits par l'accroissement de l'utilisation des intrants et la perte de biodiversité et de paysages uniques⁹. La situation est particulièrement critique en zone aride, semi-aride et subhumide sèche où vivent plus d'un milliard d'êtres humains et où la dégradation des terres a des effets négatifs sur les écosystèmes dont dépendent leurs sources de vie.

■ Des réponses et des solutions

Le développement durable, dans un contexte de dégradation des terres, impose de stabiliser les équilibres entre ressources et exploitation et de consolider les cadres politiques et sociaux de gestion rationnelle et systémique des ressources naturelles. L'intensification de la production due à des besoins de plus en plus croissants n'est pas en contradiction avec les objectifs de conservation des écosystèmes et de préservation de l'environnement mondial¹⁰.

La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, adoptée en juin 1994 et ratifiée depuis par plus de cent quatre-vingt-dix pays, est certainement la

5 *La lutte contre la désertification, Un bien public mondial environnemental ? Des éléments de réponse... CSFD N°1, 2005.*

6 Antoine Cornet, « La désertification à la croisée du développement et de l'environnement, un problème qui nous concerne tous », Johannesburg, 2002.

7 Dégradation mondiale des terres : comment l'évaluer ? Pierre Brabant et Claude Cheverry, http://mots-agronomie.inra.fr/mots-agronomie.fr/index.php/D%C3%A9gradation_mondiale_des_terres:_comment_l%27%C3%A9valuer_%3F

8 Dégradation mondiale des terres : comment l'évaluer ? Pierre Brabant & Claude Cheverry, cit.op.

9 Land Degradation : An overview ; - H. ESWARAN, R. LAL and P. F. REICH ; - Published in : Eswaran, H., R. Lal and P.F. Reich. 2001. Land degradation : an overview. In : Bridges, E.M., I.D. Hannam, L.R. Oldeman, F.W.T. Pening de Vries, S.J. Scherr, and S. Sompatpanit (eds.). Responses to Land Degradation. Proc. 2nd. International Conference on Land Degradation and Desertification, Khon Kaen, Thailand. Oxford Press, New Delhi, India. http://www.nrcs.usda.gov/wps/portal/nrcs/detail/soils/use/worldsoils/?cid=nrcs142p2_054028

10 Antoine Cornet, cit.op.

convention qui fait le plus le lien entre environnement et développement. La Convention repose sur des concepts de lutte contre la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et sub-humides sèches qui sont aussi valables pour l'ensemble des terres, comme les approches intégrées multi-sectorielles et à grande échelle, la planification au niveau des écosystèmes (paysage, bassins versants...) et les approches participatives qui mettent les populations locales au centre des cadres de gestion des ressources et d'arbitrage des conflits d'usages. La mise en œuvre de la Convention a été relancée et renforcée par l'adoption, en 2008, de la Stratégie décennale (2008–2018) dont les objectifs stratégiques et opérationnels, tout en confirmant la pertinence de ces approches innovantes, les ont renforcées notamment par une meilleure prise en compte des besoins de renforcement des bases scientifiques de connaissance, de suivi-évaluation des processus de dégradation des terres et de mobilisation de sources de financement novatrices.

Les pays Parties ont été appelés à aligner leur Programme d'action national de lutte contre la désertification avec la Stratégie décennale et à prendre leçons des expériences passées pour mettre en place les cadres politiques et institutionnels idoines à une lutte contre la dégradation des terres intégrées dans les programmes de développement économique et social. Les PAN/LCD alignés devraient ainsi être assortis notamment de :

- stratégies de financement et de cadres d'investissement intégrés qui s'appuient en premier lieu sur les ressources internes des pays,
- systèmes de suivi-évaluation des phénomènes de dégradation qui s'appuient sur des données scientifiques dûment validées,
- programmes de renforcement de capacités, de transfert de technologie en particulier Sud-Sud, de formation et de R&D.

Les pays intègrent également les nouvelles orientations issues du Sommet Rio+20 relatives à la lutte contre la dégradation des terres qui appellent à la neutralité de la dégradation des terres et à un verdissement de l'économie et des emplois. Ceci constitue une opportunité pour changer le paradigme de développement des zones vulnérables à la dégradation des terres en passant d'une approche palliative, misérabiliste à une approche proactive qui fructifie les germes d'innovation en montrant l'intérêt d'investir en zones rurales pour lutter contre la pauvreté et la précarité et restaurer le milieu naturel avec des taux de retour intéressants et un profit certain pour l'environnement mondial.

Pour ce faire, ces investissements doivent : « prendre en compte les besoins réels des agriculteurs et des éleveurs et leurs savoir-faire; prendre en compte l'organisation des sociétés rurales et les droits fonciers; s'organiser dans la durée et envisager des investissements intégrés, pouvant mêler des aides publiques et des fonds privés (provenant des migrants et des banques); prendre en compte l'instabilité des marchés agricoles et proposer des solutions pour y remédier »¹¹, autant de défis à relever pour assurer une véritable gestion durable des terres.

■ Conclusion

La gestion durable des terres permet une approche intégrée qui s'avère incontournable pour l'atteinte de multiples objectifs sous-jacents à un véritable développement durable. Cela ne sera possible que si l'occupation du territoire avec les enjeux d'arbitrage entre usages et usagers (accaparement des terres, droit foncier, accès à la terre des petits exploitants), d'aménagement du territoire, de planification rurale, urbaine, économique, de durabilité environnementale est placée au centre des préoccupations et gérée dans un cadre scientifique, éthique et juridique approprié.

L'ONU ayant déclaré 2015 Année internationale des sols, il ne reste qu'à souhaiter que l'importance des sols dans l'atteinte d'un développement durable soit reconnue le plus largement possible et que le rôle des terres dans la prise en compte des autres défis environnementaux majeurs comme le changement climatique et la perte de la biodiversité soit enfin identifiée comme une des priorités des « agendas » politiques aux échelles globale, régionale et nationale. 🌱

11 Mélanie Requier-Desjardins, Marc Bied-Charreton, 06/06/2006, Contrat AFD / UVSQ n° 210 du 07/12/2004.



Paule HALLEY

Paule Halley travaille dans le secteur du droit de l'environnement et du développement durable depuis plus de 25 ans. Elle est titulaire, depuis 2002, de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement et professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval. Elle est également membre du Barreau du Québec.

Ses travaux de recherche et ceux des étudiants qu'elle dirige à la maîtrise et au doctorat s'intéressent aux transformations du droit de l'environnement et à l'intégration du développement durable et de ses principes directeurs dans les systèmes juridiques nationaux. Elle participe aux activités de plusieurs organisations, dont le Comité consultatif de l'environnement Kativik (Nunavik), le Commissaire au développement durable, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, etc. En 2005, ses travaux de recherche furent honorés du Prix scientifique de la Francophonie, catégorie « Sciences humaines et sociales », attribué par le Conseil scientifique de l'Agence Universitaire de la Francophonie et son ouvrage, *Le droit pénal de l'environnement*, a obtenu le prix de « Meilleure monographie ».

Le devoir de protéger l'environnement, quelles opportunités d'actions? L'accès à la justice en matière d'environnement

La protection de l'environnement, du climat et de la biodiversité demeure toujours, en 2015, des défis cruciaux à relever pour le développement humain et, à l'évidence, pour quelques années encore. Ces défis nous interpellent tous à agir, à intervenir. Dès 1972, le message nous était clairement envoyé par la *Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement*, (Déclaration de Stockholm): « il faudra que tous, citoyens et collectivités, entreprises et institutions, à quelque niveau que ce soit, assument leurs responsabilités et se partagent équitablement les tâches. [...] Les autorités locales et les gouvernements auront la responsabilité principale des politiques et de l'action à mener » (préambule).

À l'évidence, les défenseurs de la nature ne manquent pas. Mais alors, pourquoi les résultats ne sont-ils pas au rendez-vous? C'est une réalité très regrettable, que l'on connaît assez bien, et lorsque vient le temps des arbitrages entre l'économie, le social et l'environnement, ce dernier ne s'en sort généralement pas indemne. Il nous faut alors constater la présence d'une approche où prévaut le jeu des rapports de force et où domine le plus fort. Devant ce constat, il devient impératif de revoir, avec un regard neuf, les enjeux du débat en le recadrant autour du rôle de chacun et, au premier chef, de celui de l'État. Une amorce de solution réside dans l'évolution du droit international et des droits nationaux reconnaissant la responsabilité des États de respecter les droits fondamentaux des personnes vivant sur leur territoire, qui va de pair avec la reconnaissance du devoir de protéger l'environnement. Dans l'avenir, il y a tout intérêt, et cela tant au niveau des principes que des politiques, de penser les interventions de l'État en matière d'environnement en les fondant sur son devoir de le protéger.

Le devoir de protéger l'environnement, notre patrimoine commun

Dans son préambule, la Déclaration de Stockholm proclame que « la protection et l'amélioration de l'environnement est une question majeure [...] et constitue un devoir pour tous les gouvernements ». Dans les années qui suivirent, ce devoir a suscité de grands progrès de la part des États en matière de protection et d'amélioration de l'environnement, notamment par l'adoption de lois nationales et la création de nouvelles institutions pour les mettre en œuvre. Actuellement, ce devoir se trouve exprimé dans des lois nationales créant les ministères chargés de l'environnement, ainsi que dans le titre et le contenu des lois protectrices de l'environnement. Par exemple, au Canada, les pouvoirs et fonctions du ministère fédéral de l'environnement, établi en 1971, s'étendent « à la conservation et à l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel » (art. 4 (1)). Il a pour mission d'appliquer la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* en exerçant « ses pouvoirs de manière à protéger l'environnement et la santé [...] » (art. 2 (1) a)). Des obligations semblables se

trouvent également dans les lois environnementales des provinces canadiennes et ailleurs dans le monde (ex.: France, Wallonie, Burkina Faso, Sénégal, New York, etc.).

Bien que la mission de protéger l'environnement se trouve clairement inscrite dans les lois environnementales depuis les années 1970, les interventions menées par les autorités publiques se sont fondées à l'époque sur le principe de souveraineté sur les ressources naturelles et l'environnement, ce qui présupposait que leurs interventions étaient légitimes et nécessairement justifiées. Au fil des années et des bilans négatifs, des critiques ont été formulées, notamment lorsque l'État omet de satisfaire à son devoir de protéger ou qu'il le malmène.

Or, les conditions d'exercice de la souveraineté ont changé et il est communément admis aujourd'hui que la souveraineté implique le respect des droits fondamentaux de la personne. Le lien explicite entre la qualité de l'environnement et le droit de vivre dans un environnement sain est de plus en plus largement reconnu ; et il fournit le cadre conceptuel des interventions de l'État. En considérant cette évolution et la montée des préoccupations et des enjeux environnementaux, les attentes des populations en la matière sont maintenant plus grandes. Il ne s'agit plus simplement de déterminer quelle autorité publique intervient et quand, mais comment elle traite l'environnement, ses milieux fragiles, ses espèces vulnérables, ses ressources minérales, etc.


Suivant l'acception moderne du principe de souveraineté, le devoir de protéger l'environnement présente l'avantage d'être un principe de responsabilité précis, bien défini et adapté à la mission de l'État. En effet, il ne peut plus agir en maître absolu de l'environnement au nom de l'intérêt général, il a des responsabilités (ex.: prévenir, réagir et obtenir réparation) et doit rendre compte de ses actes. De plus, ce devoir a l'avantage de modifier le rôle de l'État, qui passe du rôle d'arbitre des intérêts divergents en présence, à celui de gardien ou de fiduciaire de la qualité de l'environnement, qui est un droit humain et un patrimoine commun à léguer aux générations futures.

L'accès à la justice en matière d'environnement au 21^{ème} siècle

Dans l'hypothèse où l'État omet de respecter son devoir de protéger l'environnement, les particuliers devraient, en contrepartie, avoir à leur disposition des moyens de combler cette défaillance et d'accomplir le devoir qui pèse aussi sur eux : « Il [l'Homme] a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures » (Déclaration de Stockholm, principe 1). L'idée de permettre aux particuliers d'intervenir pour protéger

l'environnement, même lorsqu'ils ne subissent pas de dommages à titre personnel, est née de la volonté de ne pas les condamner à assister impuissants à la détérioration de l'environnement et de leur permettre de s'acquitter, eux aussi, de leur devoir de protéger l'environnement. Aujourd'hui, de nombreux pays ont, en marge des recours administratifs et judiciaires traditionnels, intégré dans leur législation environnementale des dispositifs particuliers afin que le public puisse accéder à la justice pour faire respecter les lois protectrices de l'environnement, de même que leurs droits de vivre dans un environnement sain, d'accéder à l'information et de participer aux processus décisionnels.

En 1992, la communauté internationale a reconnu, dans la *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*, l'importance de permettre au public d'intervenir pour protéger l'environnement : « La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, [...] [u]n accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré » (principe 10). Afin de mettre le principe de participation du public en pratique, la *Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement* fut adoptée en 1998. Selon Kofi Annan, alors Secrétaire général des Nations Unies, cet instrument représente une avancée décisive dans le développement du droit international. En matière d'« accès à la justice », la Convention d'Aarhus a pour objectif de renforcer les interventions du public en donnant aux citoyens le moyen d'invoquer l'autorité du droit. Pour ce faire, elle prescrit aux États des obligations destinées à garantir au public la possibilité de former des recours pour faire respecter les droits qu'elle accorde en matière d'accès à l'information et de participation du public ainsi que l'application effective du droit interne de l'environnement.

En pratique, la demande pour une participation accrue du public donne lieu à des mesures assez diverses, notamment des méthodes de prévention et de résolution des conflits (négociation, conciliation, médiation, arbitrage) et des moyens de contester les actes et les omissions des particuliers aussi bien que des autorités publiques (ex.: enquête, injonction, contrôle de la légalité). Enfin, en plaçant le devoir de protéger l'environnement au cœur de la mission des autorités publiques responsables de l'environnement, elles se voient attribuer le rôle de gardien du patrimoine commun. Il offre aussi un meilleur équilibre entre les droits et obligations de l'État et ceux des individus, tout en introduisant une culture de la responsabilité de l'État pour ce qu'il fait et ne fait pas. 



Nicolas BIRON

Titulaire d'une maîtrise en Environnement de l'Université de Sherbrooke et d'un Master en ingénierie et management de l'environnement et du développement durable de l'Université de Technologies de Troyes, Nicolas BIRON œuvre au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie depuis 2009. Il y a été en charge de programmes de développement local, de gestion intégrée des ressources en eaux, de dossiers environnementaux, économiques, et d'emplois des jeunes, en plus de suivre les négociations internationales sur le climat et le développement durable. Depuis 2013, il est spécialiste de programme au Bureau régional de la Francophonie pour l'Afrique de l'Ouest.

Droit à l'eau et à l'assainissement : mythe ou possible réalité, enjeux et défis

■ Contexte

Selon le Programme conjoint OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, depuis 1990, l'accès à l'eau potable dans les pays en développement s'est accrue de 17 %. Au-delà de cette statistique encourageante, qui marque l'atteinte de la cible prévue par les objectifs du millénaire pour le développement, plusieurs millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable, dont une proportion importante en Afrique sub-saharienne. Pour plusieurs pays membres de la Francophonie, le stress hydrique est une réalité quotidienne.

Dans le futur, le stress hydrique devrait sans doute s'accroître, notamment en raison de : l'urbanisation croissante et souvent non régulée, l'industrialisation, les effets des changements climatiques, la désertification, la croissance démographique, la surexploitation des ressources naturelles, les besoins agricoles, etc. La réalité est aussi que l'accès à une eau potable n'est plus (ou n'a jamais été !) qu'une question réservée aux pays du Sud car les mêmes enjeux se posent aux pays du Nord qui doivent augmenter leur résilience aux changements climatiques, éliminer les polluants chimiques et substances dangereuses, faire face à des sécheresses, etc.

Dans ce contexte, que penser du droit de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement, adopté en 2010 par l'Assemblée Générale des Nations Unies et le Conseil des Droits de l'Homme ? Force est de constater une différence entre la reconnaissance du droit et son application. Le Rapporteur spécial sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement précise que ces droits « ne sont réalisables que si l'eau potable et l'assainissement sont disponibles, accessibles, sûrs, acceptables et abordables pour tous, sans discrimination. Tandis que l'accès à l'eau peut être garanti en théorie, en réalité, s'il est trop onéreux, la population n'y a pas accès. Les femmes n'utiliseront pas d'installations sanitaires non entretenues ou mixtes¹. De plus, si le droit à l'eau se limite aux besoins personnels et domestiques de base, un enjeu réel se situe au niveau de l'équité de la distribution : la consommation des ménages ne représente en moyenne que 10 % des besoins, tandis que l'industrie et l'agriculture sont les plus gros consommateurs.

La reconnaissance du droit à l'eau potable et à l'assainissement interpelle donc, entre autres, des notions de gouvernance locale, d'assainissement, de financement, de protection de l'environnement, et de culture. Le présent article se base sur les expériences récentes de la Francophonie en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, en zones rurales francophones d'Haïti et d'Afrique de l'Ouest, pour tenter de dresser quelques préalables à l'application de ces droits, et passer du mythe à la réalité.

1 <http://www.ohchr.org/FR/Issues/WaterAndSanitation/SRWWater/Pages/SRWWaterIndex.aspx>. Pour plus d'information, consultez la « Fiche d'information sur les droits de l'homme », #35, *Le droit à l'eau*, publiées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Genève

Accès à l'eau, une question de gouvernance

Le droit à l'eau, c'est d'abord le droit à l'accès. Or, les enjeux de l'accès à l'eau potable et à des infrastructures d'assainissement améliorées sont davantage d'ordre de la gouvernance que de la disponibilité. En effet, même dans les régions soumises à un grave stress hydrique, des solutions techniques adaptées existent. Mentionnons par exemple le système de «Télé-irrigation», du Nigérien Abdou Maman, lauréat du Grand Prix Hassan II 2015. Les difficultés d'accès à l'énergie en milieu rural, et le sous-financement des secteurs de l'eau et de l'assainissement, sont d'autres facteurs déterminants.

Suivant un processus de décentralisation, de nombreux pays ont fait de l'eau une compétence transférée aux collectivités locales. Toutefois, combien d'infrastructures communales jouissent de mécanismes de gestion, de suivi-évaluation ou de cadre de concertation réellement opérationnels? Les collectivités locales ayant identifié l'accès à l'eau/assainissement dans leur plan de développement en ont-elles la pleine maîtrise et possèdent-elles toutes les connaissances et compétences requises pour développer et assurer une gestion durable des services? Les budgets de fonctionnement et d'amortissement sont-ils bien administrés?

À l'occasion de l'atelier de restitution de la phase II de l'Initiative-Eau de la Francophonie (Bamako, avril 2015), les participants – issus des collectivités locales, des ministères, de la société civile, de la jeunesse, ainsi que d'organisations internationales et d'intégration régionale – ont fortement souligné le rôle central des élus locaux et des services techniques communaux, pour assurer la maîtrise d'ouvrage, depuis l'identification du besoin, jusqu'au suivi-évaluation du service d'eau et d'assainissement. Les compétences, programmes et actions des autorités locales doivent s'effectuer en cohérence et complément des responsabilités régaliennes des États. En matière de gouvernance locale, une plus grande collaboration entre les élus locaux, les services techniques déconcentrés, les organisations de la société civile, et partenaires techniques et financiers, est incontournable pour accroître l'accès, et donc le droit à l'eau.

Droit à l'eau et à l'assainissement

Le droit à l'eau, c'est aussi le droit à son corolaire direct, l'hygiène et l'assainissement, avec des enjeux grandissant de pollution des cours d'eau ou des nappes phréatiques. Le droit à ce que, par exemple, les populations rurales aient accès à des services d'assainissement améliorés. Que

l'urbanisation croissante respecte des schémas d'aménagement qui incluent des systèmes d'assainissement innovants et adaptés au contexte local, et qui permettent la construction d'établissements humains durables. Que les usines de traitement des eaux incluent un traitement tertiaire en mesure d'éliminer efficacement les polluants, contaminants et substances dangereuses, et prévenir leur rejet dans l'environnement. Faire en sorte que les populations soient sensibilisées aux bonnes pratiques d'hygiène et disposent des outils et infrastructures nécessaires.

Traiter de la question du droit à l'eau potable, sans une pleine prise en compte de l'hygiène et de l'assainissement, relève au mieux d'un manque de connaissance, au pire de l'absurdité. Pourtant historiquement, le volet assainissement a été le parent pauvre de l'aide au développement, en dépit de ses bénéfices en termes de santé, d'environnement et de développement économique, qui dépassent largement le coût des investissements initiaux. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, l'avantage économique s'établirait entre 3 et 34 dollars par dollar investi, selon la région. En période de bouleversements climatiques et au regard des défis constants pour l'accès à l'eau, nous n'avons pas le luxe de faire un pas en arrière pour chaque pas en avant.

L'eau paye l'eau

Le droit à l'eau est souvent confondu avec l'idée que l'accès à l'eau potable doit être gratuit. Sous couvert de l'argument «L'eau c'est la vie» – qui est par ailleurs indéniable – chaque être humain devrait avoir le droit d'exiger de ses autorités nationales un accès à une source d'eau potable gratuite et universelle. Au-delà de cet idéal, la réalité est plus complexe. L'accès à l'eau potable a inévitablement un coût, direct ou indirect. Pour son captage, sa filtration, la construction de bornes fontaines, son traitement, sa distribution, ses analyses régulières, l'entretien du système, le suivi-évaluation, le remplacement des infrastructures, etc. Le fait d'en faire un «droit» n'enlève rien à cette vérité.



Formation sur le calcul du prix de l'eau au Togo, Photo : Nicolas Biron/OIF

Sous le principe que « l'eau paye l'eau », la maîtrise des coûts permet de planifier, en amont, la mise en place pérenne d'un système de suivi-évaluation, d'autofinancer l'extension du réseau ou de nouvelles activités génératrices de revenus, en particulier pour les femmes, dont le temps consacré aux corvées d'eau peut être sensiblement réduit. La maîtrise des coûts nécessite toutefois le renforcement des compétences des gestionnaires des services d'eau et d'assainissement, et la mise à disposition d'outils de gestion appropriés.

« L'eau paye l'eau », est donc un principe de plus en plus reconnu et adopté, notamment par les populations rurales (dont les expériences de gestion communautaire des adductions d'eau sommaires, à coût modique, permet non seulement d'assurer la durabilité de l'accès à l'eau mais également d'impulser d'autres actions de développement local). Le droit à l'eau n'est donc pas synonyme de gratuité, au risque de questionner les efforts passés. En matière de paiement de l'eau, plusieurs modèles ont démontré leur pertinence et efficacité, selon le contexte (système publique, taxes, paiement direct à la source, gestion communautaires, etc.). D'autres sources innovantes de financement du secteur de l'eau devraient néanmoins être envisagées. À titre, d'exemple, les investissements en énergies renouvelables peuvent réduire la facture énergétique, dont les économies peuvent contribuer au financement du service d'eau et d'assainissement.

■ Droit à l'environnement

Dans une perspective d'économie verte, la déclaration de Rio+20 rappelle le « rôle clef que les écosystèmes jouent dans la préservation de l'eau, que ce soit en quantité ou en qualité ». Le droit à l'eau, c'est donc aussi l'exigence d'adopter des modes de consommation et de production durables. Que ce soit dans le domaine agricole ou du bâtiment, par exemple.

Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), les secteurs des « bâtiments et de la construction comptent pour [...] 12% de l'utilisation des ressources en eau, et 40% de la production de déchets »². Il n'est donc pas étonnant que ce secteur soit inscrit au Cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables (10YFP). L'agriculture est un autre des 5 domaines d'intervention du 10YFP. 97% de l'agriculture en Afrique est pluviale. Selon le 5e rapport du GIEC, l'Afrique est l'une des régions les plus touchées par les changements climatiques, en particulier en ce qui a trait aux ressources en eau. C'est

2 <http://www.unep.org/10yfp/Programmes/ProgrammeConsultationandCurrentStatus/Sustainablebuildingsandconstruction/tabid/106268/Default.aspx>

pourquoi le rapport « Adaptation Gap 2 » du PNUE, précise que le coût de l'adaptation pour l'Afrique pourrait être de 6% du PIB d'ici 2100, contre 1% si le réchauffement est limité à 2°C.



Kiosque à eau au Mali, Photo : Nicolas Biron/OIF

L'accès à l'eau et à l'assainissement, en milieu rural ou urbain, doit donc être traité avec une approche holistique, qui inclue notamment la gestion rationnelle et le partage des ressources en eau, la protection de l'environnement, la foresterie, la lutte contre la désertification, l'urbanisation, le bâtiment, l'agriculture, l'énergie, etc. Le droit à l'eau est aussi le droit d'exiger que la source d'eau potable ne soit pas épuisée, menacée ou impactée par des modes de production et de consommation non durables. Le droit à ce que les forêts, les milieux humides, qui fournissent des services écosystémiques tels que le captage et la filtration de l'eau, soient préservés. Le droit à ce que les changements climatiques ne perturbent pas les régimes hydriques et pluviaux au point où les efforts d'adaptation seraient vains.

Sur ce point, les Contributions Prévue Déterminées au Niveau National (CPDN), en vue de la CdP21 de Paris en décembre 2015, peuvent inclure des actions d'adaptation aux changements climatiques, dans le secteur de l'eau ou de domaines connexes, qui permettent d'adopter des modes de consommation et de production durables, d'accroître la résilience de secteur de l'eau aux changements climatiques, et donc faciliter l'application du droit à l'eau à long terme.

■ Culture, jeunes, égalité femmes/hommes

En matière de planification, de mise en œuvre, ou de gestion des services communaux d'eau et d'assainissement, particulièrement en zones rurales d'Afrique francophone, la prise en compte des aspects culturels et sociologiques est fondamentale. Le droit à l'eau devient réalité lorsque les infrastructures sont planifiées et construites sur la base d'une

analyse de genre. Les indicateurs de suivi doivent évaluer l'équité femme/homme du service, la sensibilisation à l'hygiène/assainissement et doivent s'appuyer sur les groupes de femmes, premières gestionnaires de l'eau. Le plan de développement local doit être élaboré de façon participative et respecter les spécificités culturelles, etc.

Les jeunes aujourd'hui seront les gestionnaires de demain, à tous les échelons. Pour tenir compte des enjeux cités ci-dessus, il est primordial d'accroître l'implication des jeunes dans les processus de décision, de reconnaître leur rôle à toutes les étapes du cycle d'un projet «eau et assainissement», et de renforcer leurs capacités, que ce soit pour la maîtrise d'ouvrage, ou les actions de plaidoyer, par exemple. Il incombe de mieux impliquer les structures nationales de la jeunesse pour l'Eau notamment le Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau (PMJE), et de les appuyer techniquement et financièrement.



Séance de formation sur la gestion des points d'eau au Sénégal, Photo: Nicolas Biron/OIF

Objectifs de développement durables: perspectives

L'adoption des Objectifs de Développement Durables (ODD) est en voie d'induire un nouveau paradigme, qui permettrait de rendre concret la notion de droit à l'eau et à l'assainissement. S'il est adopté, l'objectif numéro 6, «Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau», induirait un saut qualitatif par rapport aux OMD. Les indicateurs inciteraient à évaluer non seulement les réalisations (ex.: nombre de forages réalisés) mais aussi le changement d'état (ex.: réduction de maladies d'origine hydrique).

La cible 6.1 précise que l'eau doit être à un coût abordable, reconnaissant les coûts inéluctables des services d'eau, tout en visant l'universalité de l'accès, alors que la cible 6.4 vise à «augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau». Il suffit de comparer les moyennes de consommation d'eau par habitants des pays du Nord et du Sud pour réaliser que, contrairement aux OMD, l'ODD numéro 6 s'applique bel et bien à tous les pays. En visant à «[réduire] au minimum les émissions de produits chimiques et substances dangereuses» (cible 6.3), c'est le droit à une eau qui ne porte pas atteinte à la santé (*safe drinking water*) qui est visé. Encore une fois, les pays industrialisés sont ici particulièrement concernés.

Il faut se féliciter que, contrairement aux OMD, la gestion durable des ressources en eau n'est plus un sous-objectif, témoignant sans doute de son importance et transversalité pour l'atteinte de l'ensemble des ODD (santé, éducation, énergie, sécurité alimentaire, etc.). Aucun État ou gouvernement ne peut donc actuellement prétendre aujourd'hui garantir l'accès et assurer une gestion durable des ressources en eau, au niveau visé par les ODD.

Conclusion

Après cinq ans de recul, on peut affirmer que le droit de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement, adopté en 2010 par les Nations Unies, n'est pas un mythe, mais que nous connaissons bien les enjeux et défis auxquels nous devons encore faire face pour qu'il soit applicable. La reconnaissance de ce droit, tout comme les ODD, est un appel urgent à l'action, avec un rôle prépondérant des collectivités locales, des femmes et des jeunes.

Ce droit, c'est aussi la nécessité de changer notre rapport à l'eau: aller au-delà de la simple gestion de la ressource, et considérer ses déterminants sociaux, économiques, environnementaux, et culturels. Avant d'être un texte de loi, le droit à l'eau est profondément une question d'Hommes et de Femmes, de sociétés, d'expériences humaines et d'apprentissages, de volonté, de réciprocité, de respect et de temps. C'est peut-être au moment où nous aurons compris cela que le droit à l'eau et à l'assainissement deviendra une réalité pour tout, et pour toujours. 🌱



Evens EMMANUEL

Evens Emmanuel est enseignant-chercheur à l'Université Quisqueya (UniQ). Il y a fondé en juin 1998, le Laboratoire de Qualité de l'Eau et de l'Environnement (LAQUE) et y a mis en place, en septembre 2003, le Master Recherche en Écotoxicologie, Environnement et Gestion des Eaux (MEEGE). Ingénieur civil de formation, Le Professeur Emmanuel détient un master en sciences dans le domaine du génie sanitaire de la Universidad de San Carlos de Guatemala, et un doctorat en sciences de l'environnement de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon. En juin 2008, il a décroché son diplôme d'Habilitation à Diriger des Recherches en sciences à l'École doctorale « Chimie de Lyon » – spécialité : Sciences de l'Environnement Urbain et Industriel. Il est le lauréat du Prix d'Excellence scientifique 2013 du Groupe de réflexion et d'action pour une Haïti nouvelle (GRAHN). Il est le Directeur du Collège doctoral d'Haïti et membre du Conseil scientifique de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

La recherche au Sud : une contribution à la résolution des problèmes d'eau et d'assainissement

Le développement durable se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Cette définition, largement employée et acceptée, est un véritable défi pour la gestion et le traitement des rejets (notamment les effluents liquides et les déchets solides) issus des activités humaines. Le retard sur le plan scientifique de technologies permettant une maîtrise efficace des polluants existant dans ces rejets ne fait qu'augmenter les inquiétudes (Emmanuel, 2004).


La problématique des effluents liquides ainsi que celle des déchets solides deviennent aujourd'hui de plus en plus préoccupantes. En effet, les rejets issus des activités anthropiques se placent dans un double contexte environnemental : (i) celui de l'accroissement incontrôlé de la population mondiale, donc une augmentation considérable des déchets solides et des effluents liquides particulièrement en milieu urbain, et (ii) celui de la rareté de l'eau douce dans le monde due à l'augmentation de la demande en eau non seulement pour les besoins hygiéniques mais également pour l'agriculture et l'industrie.

Dans de nombreux pays, particulièrement les pays industrialisés, les effluents liquides urbains sont soumis aux mécanismes d'épuration physico-chimique et biologique de la station d'épuration (STEP) communale. La capacité épuratoire des STEP assure une dégradation des substances organiques et provoque un changement d'état chimique des substances minérales contenues dans les rejets liquides urbains (Emmanuel, 2004). Par contre, dans les pays en développement (PED), les eaux usées générées par les communautés sont le plus souvent rejetées directement dans le milieu récepteur (les cours d'eau ou les sols) et généralement sans aucun traitement au préalable (Emmanuel et Azael, 1998). Le rejet continu de substances chimiques dans les écosystèmes aquatiques peut causer des changements sur la structure et le fonctionnement de la communauté biotique, en d'autres termes sur l'intégrité biotique. En fonction de leur biodisponibilité, les polluants présents dans les effluents entraînent de nombreux effets indésirables sur la biodiversité des milieux aquatiques.

Les conventions internationales, les directives régionales et même les lois nationales relatives aux problématiques environnementales, sont généralement difficiles d'application dans certains pays parce qu'inaptes aux réalités socio-économiques, politiques et éco climatiques des parties contractantes, et de la recherche scientifique plus particulièrement dans les PED. Toutefois, elles restent des cadres de référence dans la lutte contre la pollution et l'altération des eaux et conséquemment, la perte de la biodiversité.

Aujourd'hui, un tiers de l'humanité vit dans une situation dite de « stress hydrique », avec moins de 1700 mètres cubes d'eau douce disponibles par habitant et par an. L'eau douce est donc une denrée rare. Pourtant, à l'échelle de la planète, elle semble ne pas manquer : environ 40 000 kilomètres cubes d'eau douce s'écoulent chaque année sur les terres émergées, lesquels, partagés entre les 6 milliards d'individus vivant sur Terre, devraient fournir 6 600 mètres cubes d'eau douce à chacun. Neuf pays seulement se partagent 60 % des réserves mondiales d'eau douce : le Brésil, la Russie, les États-Unis, le Canada, la Chine, l'Indonésie, l'Inde, la Colombie et le Pérou (CNRS, 2015).

L'évolution de la recherche scientifique et son intérêt de plus en plus soutenu pour les questions environnementales ont conduit, dans les pays industrialisés, à une gestion plus rationnelle des pollutions urbaines, basée sur une approche intégrée et pluridisciplinaire des problèmes environnementaux. La science et la technologie fournissent aujourd'hui un certain nombre de modèles et de matériels permettant de répondre, au niveau mondial, aux attentes sociétales pour une gestion écocpatible de l'environnement. En dépit des conditions de pauvreté économique et sociale difficiles observées dans les pays en développement, le retour des jeunes formés au plus haut niveau scientifique dans les pays du Nord constitue aujourd'hui une garantie pour un meilleur transfert et l'insertion de ces outils scientifiques dans la résolution des problèmes environnementaux dans les PED.

En Haïti, plusieurs réflexions et travaux de recherche en cours permettent d'apprécier le poids combien important de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la gestion collective des différents problèmes que confronte le pays dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. 

■ Références bibliographiques

Centre National de la Recherche Scientifique (2015). Des situations contrastées. Disponible sur http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/doseau/decouv/mondial/02_situation.htm

Emmanuel E. Évaluation des risques sanitaires et écotoxicologiques liés aux effluents hospitaliers. Thèse. Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, 2004, 260 p.

Emmanuel E., Azaël A. Les eaux usées et le développement économique en Haïti : crises et réponses. Actes de la Conférence Internationale de l'UNESCO 3–6 juin 1998 « l'eau : une crise imminente. ed. Zebidi, Technical Documents in Hydrology no. 18, Paris : UNESCO PHI, 1998, p. 279–285.



Bernard DUHAMEL

Ancien et premier Directeur Exécutif de l'IEPF

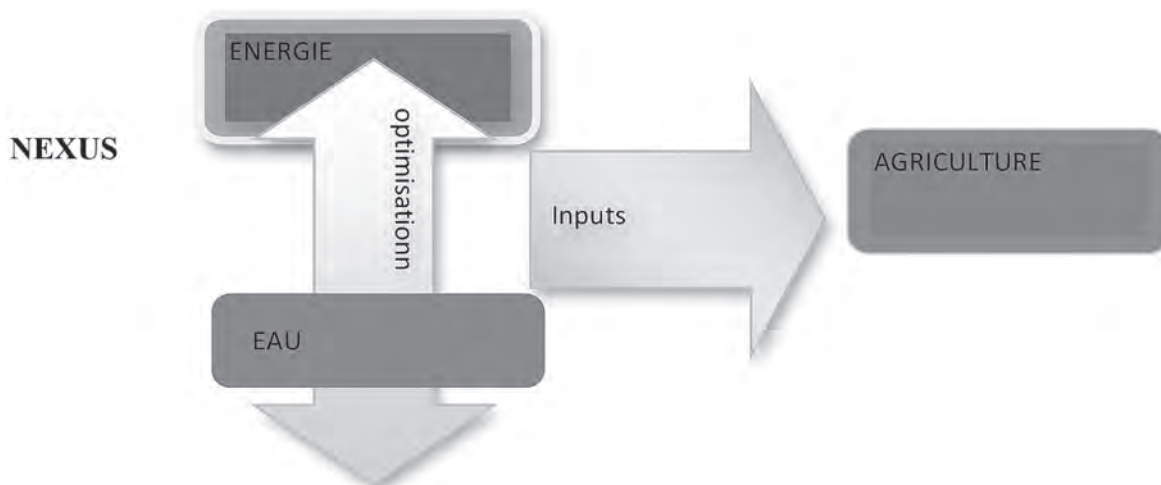
Vice-Président Association pour le Développement de l'Energie en Afrique
Consultant international

Importance croissante du nexus eau -énergie en Afrique

L'eau et l'énergie sont en relation étroite d'interdépendance. L'eau, c'est notamment l'hydroélectricité, mais aussi la vapeur des centrales thermiques, l'extraction et le raffinage du pétrole et du gaz ... ; l'énergie, c'est les réseaux d'irrigation, mais aussi l'exhaure (au Sahel on constate un enfoncement de la nappe phréatique), le pompage, le traitement de l'eau, jusqu'à la coûteuse désalinisation, qui est désormais la solution dans certaines régions pour pallier le manque de ressources en eau potable. La Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (GIRE) s'impose pour maîtriser, contrôler les conséquences de la production d'énergie.

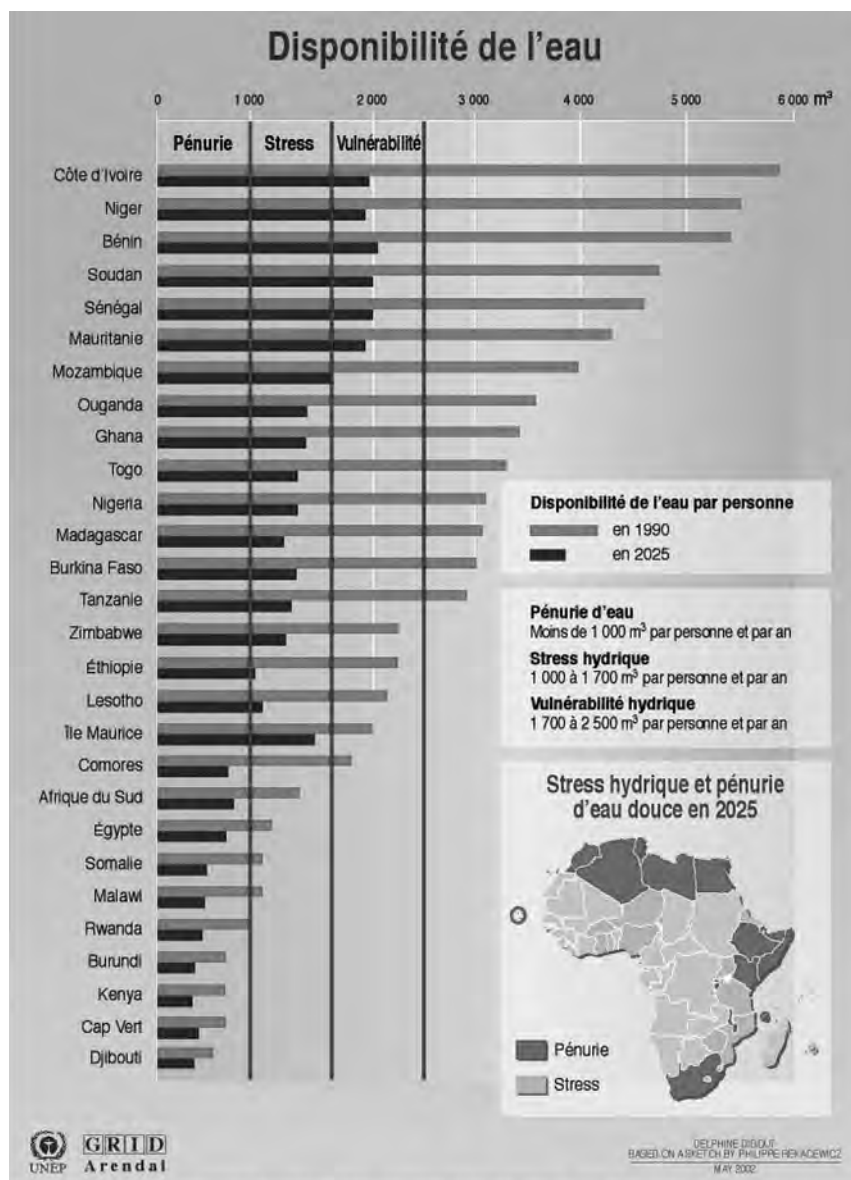
S'agissant de l'Afrique, eau et énergie conjuguent leur interdépendance non seulement pour l'approvisionnement en eau potable qui fait partie des OMD mais aussi pour le développement de la production agricole, tant l'urgence alimentaire se profile à l'horizon de la très forte croissance démographique du continent, en particulier dans sa partie subsaharienne. Pour cet objectif, il est d'importance majeure de développer l'irrigation (non seulement pour les champs, mais aussi pour abreuver le bétail, reboiser ...).

Ce nexus est le thème de ce court texte. Il peut être schématisé de la façon suivante :



Notons tout d'abord que l'Afrique subsaharienne, sous développée en ce qui concerne l'accès à l'énergie, et en particulier l'électrification, est en outre sous la menace croissante d'un stress hydrique, dont un manque crucial d'eau potable. Ce stress hydrique doit être compris comme affectant les possibilités agricoles, donc alimentaires, du continent. Le sujet est d'autant plus sérieux qu'à l'horizon de la crise énergétique actuelle se profile une crise alimentaire menaçant l'Afrique, dont la croissance démographique est la plus forte au monde.

L'évolution de la disponibilité en eau, entre la fin du siècle dernier et le premier quart du XXI^{ème} siècle, est schématisée ci-dessous pour l'Afrique Sub-Saharienne :



Pour l'ensemble de l'Afrique, la quantité des ressources hydriques renouvelables est estimée à 3 930 km³ soit moins de 9% des ressources hydriques renouvelables mondiales, alors que la croissance démographique du continent est telle, qu'à la fin du XXI^{ème} siècle, le quart de la population mondiale sera africaine (2,4 milliards en 2050).

La situation des ressources en eau est diverse selon les régions du continent :

- La région de l'Afrique centrale¹ est la mieux dotée avec 48% des ressources sur 18% seulement du territoire.
- L'Afrique de l'ouest souffre quant à elle d'un manque chronique d'eau à cause d'une distribution inégale des pluies, de faiblesses dans la « mobilisation » de l'eau (moins de 2% des ressources) et d'une gestion médiocre de celles-ci. À peine 10% des terres potentiellement irrigables sont équipées pour l'irrigation.

1 Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Democratique du Congo, Sao Tome et Principe, Tchad.

L'irrigation à petite ou grande échelle, s'adaptant à la demande, locale ou régionale, sera une contribution importante à la sécurité alimentaire. Pour tout projet d'irrigation, il est nécessaire de définir la taille des infrastructures (petite irrigation, grands projets hydrauliques). Celles-ci, du petit barrage au fil de l'eau au grand ouvrage, ont aussi la caractéristique de présenter un potentiel énergétique.

Le potentiel hydroélectrique est le plus élevé en Afrique orientale et centrale, tout particulièrement, dans les bassins du Congo, du Nil, du Zambèze.

Quant à l'Afrique de l'ouest, une grande partie de son potentiel est sous forme d'une petite hydroélectricité. Par ailleurs, elle se signale par le plus bas pourcentage du potentiel exploité.

La gamme des systèmes hydroélectriques va de 10 W à des centaines de MW. Par exemple dans la CEDEAO¹ les petits systèmes (Small-Scale hydropower SSHP) sont définis comme allant jusqu'à une capacité de 30 MW, les systèmes intermédiaires (Medium-scale hydropower MSHP) sont entre 30 MW et 100 MW, et les grands systèmes ont une capacité supérieure à 100 MW.

S'agissant de la petite et moyenne hydraulique :

- Les installations SSHP sont, dans la plupart des cas, des « centrales au fil de l'eau », simples de conception (les composants, dont la technologie élémentaire est connue, peuvent en grande partie être produits localement) et de maintenance. Ajoutons qu'elles ne requièrent pas de combustible additionnel ni de logistique complexe pour leur mise en œuvre. Elles se caractérisent par leur souplesse de fonctionnement, s'adaptant rapidement aux fluctuations de la demande. Leur dimensionnement pour produire de l'électricité peut être ajusté aux besoins du marché. Elles peuvent fournir de l'énergie à tout moment pourvu que la ressource en eau soit suffisante. Construites souvent comme un simple déversoir, elles jouent aussi un rôle d'approvisionnement local comme retenue d'eau. Mais elles n'ont pas les effets dommageables sur l'environnement et la société (déplacement de populations) que l'on peut reprocher aux grands ouvrages hydroélectriques et sont pour cette raison souvent préférées par les ONG soucieuses de développement local.
- Par contre, pour des raisons de coût du transport de l'énergie, la localisation des SSHP doit être relativement

proche de la demande (ne pas être éloignée de plus d'une vingtaine de km, ce qui est parfois réhilitaire). En outre, si la demande d'énergie augmente, l'extension de leur capacité peut être limitée par le volume du flux hydrique qu'elles exploitent. En général, elles sont improductives durant la saison sèche, et sont, de plus en plus souvent, vulnérables aux longues périodes de sécheresse qui sont l'effet du changement climatique dont est victime l'Afrique.

- Les MSHP seraient moins vulnérables du fait de retenues plus importantes, propices à une double finalité de production d'énergie et d'irrigation.

S'agissant des grands ouvrages :

- S'ils doivent être considérés comme multifonctionnels, leur finalité est surtout la production d'énergie. Connectés nécessairement au réseau, inaptes à une production décentralisée, leur principale caractéristique est leur possibilité de stockage de l'énergie dans un réservoir qui permette d'en gérer la production de façon optimale : fournir de l'énergie en suivant les fluctuations de la demande, notamment pendant les périodes de pointe, pour servir au mieux les intérêts économiques (ce qui est un complément intéressant aux systèmes éoliens et solaires caractérisés par l'intermittence de leur production).

Deux sources de conflit potentiel font obstacle à l'optimisation du nexus eau-énergie :

- L'irrigation pourrait être considérée comme un objectif majeur des barrages, parallèlement à la production d'énergie. Si cela s'observe dans le cas des petits et moyens barrages, ce n'est généralement pas le cas des grands barrages, ce qui reflète la place secondaire de l'agriculture (et donc des paysans) dans la problématique de la croissance économique. Ce sont plutôt les intérêts miniers et industriels qui justifient la construction des grands barrages dont le coût élevé des investissements débouche sur des calculs de rentabilité d'un terme bien inférieur à la durée de vie de ces ouvrages (50 à 100 ans). Leur intérêt financier est d'avoir un coût faible d'opération et de maintenance. Alors que dans la plupart des cas leurs impacts environnementaux et sociaux sont importants, ils ont en contrepartie l'intérêt d'avoir un « Energy payback ratio »² très élevé en comparaison d'autres options de génération électrique³.

2 C'est le ratio entre l'énergie produite durant la durée normale de vie de l'ouvrage divisé par l'énergie requise pour sa construction, sa maintenance et son opération.

3 En ce qui concerne les coûts économiques, l'avantage va aux grands ouvrages : le coût unitaire moyen pour les SSHP tel que reporté par une étude ESMAP est de 3,0 M€/MW pour un facteur de puissance de 65 % qui amène à un coût commercial de

1 Source : From the « Baseline Report for the ECOWAS Renewable Energy Policy (EREP) » September 2012. L'analyse sur 81 usines hydroélectriques figurant dans le portefeuille du WAPP (West African Power Pool) donne un aperçu des ressources hydro de l'Afrique de l'ouest.

- Par ailleurs, la faiblesse de la demande nationale solvable, certes provisoire (du fait de l'évolution du pouvoir d'achat au rythme de la croissance économique impulsée par une disponibilité croissante d'énergie), et l'ampleur internationale des bassins versants font que la construction des grands barrages implique des négociations internationales, à la dimension des « Organismes de bassin » transfrontaliers. Ceux-ci ont du mal en Afrique à être mis en place institutionnellement. Il en résulte des lenteurs dans la décision politique dont les effets se conjuguent à la lourdeur des investissements. L'exemple de la construction du barrage « Renaissance » décidé par le gouvernement Éthiopien sur le bassin du Nil bleu, contre la volonté du gouvernement Égyptien (mais profitant de ses carences à l'occasion des troubles politiques qu'a connu ce pays), est éloquent⁴. On a pu craindre un conflit armé, jusqu'au récent accord entre ces deux pays et le Soudan, prélude à une redoutée « guerre de l'eau » (le remplissage initial de l'énorme barrage « Renaissance » priverait d'eau l'irrigation en aval pour des dizaines de millions de paysans).

Le potentiel hydroélectrique de l'Afrique doit encore pour l'essentiel être mis en valeur. Il est généralement (et grossièrement) estimé à 100 GW. Le potentiel total des ouvrages au fil de l'eau est estimé à 7 à 8 GW. L'électrification de l'Afrique va donc se faire en comptant sur les grands barrages (> 100 MW), lesquels impliqueront des retenues d'eau importantes, comme le montre la carte I suivante issue des travaux du projet PIDA⁵ de la BAfD.

Or ces réserves d'eau ne sont que très peu, voire pas du tout, équipées pour l'irrigation qui est l'aspect essentiel du « nexus eau – énergie » en Afrique, comme l'indique la carte II.

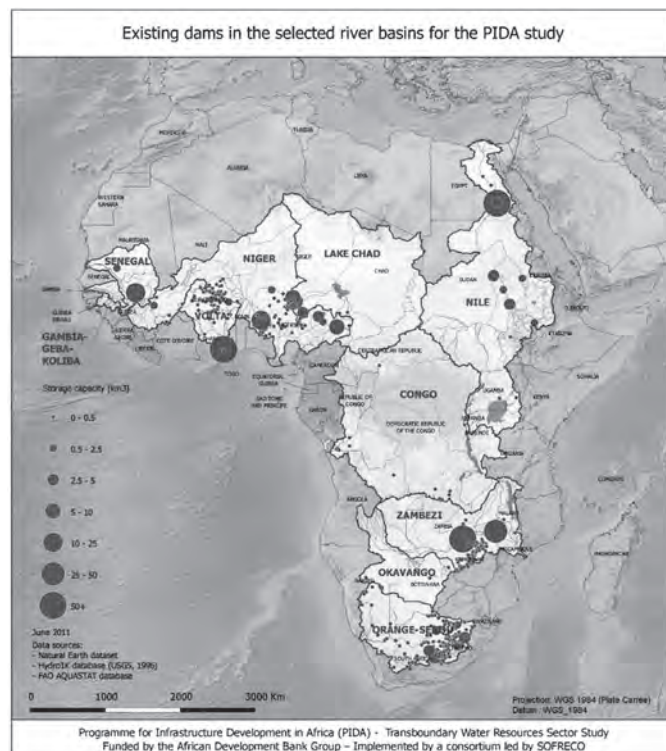
C'est cette carence impliquant un sursaut stratégique de la politique économique Africaine, prenant pleinement en compte le niveau régional (Communautés Économiques Régionales, Power Pools, Organismes de bassin), et un gros effort d'investissement, qu'il faut pouvoir absolument combler, dans le même temps où l'attention est portée à l'électrification du continent. 🌿

production de 6 c€/kWh; pour les grands ouvrages hydroélectriques les chiffres respectifs sont : 2 M€/MW, 50% et 4.39 c€/kWh.

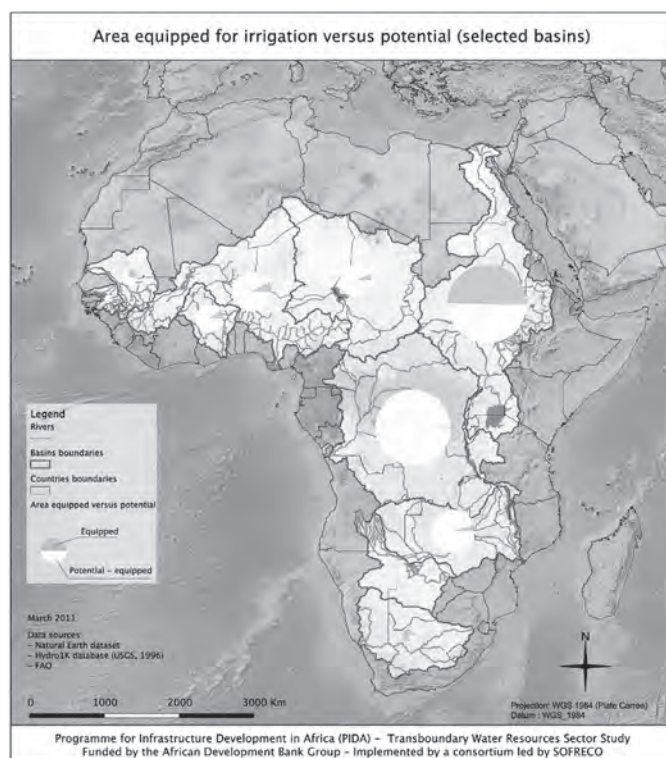
- Il l'est aussi s'agissant du financement de cet ouvrage d'une capacité totale de 3800 MW (appel à une épargne publique forcée, aide financière substantielle de la Chine par l'EXIM Bank); voir sur ce sujet la contribution de Lionel Taccoen dans le N° 38 de la Lettre « Géopolitique de l'électricité » (janvier 2014) geopolitique.electricite@gmail.com
- PIDA Project for Infrastructures Development in Africa; BAfD Banque Africaine pour le Développement

Carte I: Barrages existant dans les bassins sélectionnés par l'étude PIDA

(les points sont proportionnels à la capacité totale de stockage du barrage)



Carte II ÉQUIPEMENT pour l'IRRIGATION





Agriculture durable et sécurité alimentaire : défis du 21^{ème} siècle

E. Lionelle NGO-SAMNICK

Spécialiste de programme à l'IFDD, E. Lionelle Ngo-Samnack est affectée au sein de la Représentation permanente de l'OIF auprès des Nations Unies pour le suivi des négociations du programme de développement pour l'après 2015. Ingénieur agronome (Université de Dschang), elle est également titulaire d'un Master en sciences humaines et sociales (spécialité information et communication) de l'Université de Paris X. Auteur de plusieurs publications sur le développement rural et agricole, elle dirige bénévolement la collection d'ouvrages pratiques PRO-AGRO.



Stéphane FOURNIER

Maître de Conférences à Montpellier SupAgro (Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier), Stéphane Fournier a une formation universitaire et un doctorat en Economie (Université de Versailles / St-Quentin). Il s'est spécialisé sur l'analyse de la durabilité des systèmes alimentaires et est co-responsable du mastère spécialisé « Innovations et Politiques pour une Alimentation Durable ». Il est membre de l'Unité Mixte de Recherche « Innovation et développement dans l'Agriculture et l'Alimentation » (Cirad / Inra / Montpellier SupAgro).

Alors que les ressources productives se raréfient, l'agriculture est de plus en plus interpellée pour minimiser sa pression sur ces dernières tout en assurant la sécurité alimentaire au niveau mondial. Au-delà du constat alarmiste, le présent article insiste sur la nécessité d'amplifier les innovations existantes porteuses d'un développement agricole et alimentaire plus durable. Ces innovations sociales, technologiques, économiques et environnementales sont nécessaires, et elles doivent être accompagnées de politiques publiques adéquates.

■ Nourrir le monde ?

Les projections faites sur la croissance démographique mondiale au cours du XXI^{ème} siècle amènent bien souvent à interroger la capacité de nos systèmes de production agricole à « nourrir le monde ». Si le processus de sécurisation alimentaire passe par le développement d'une offre alimentaire « suffisante, sûre et nutritive », et assez diversifiée pour être compatible avec les préférences alimentaires des populations concernées, les définitions les plus récentes de la sécurité alimentaire soulignent également la nécessité de garantir un accès des populations à cette offre alimentaire et plus généralement de faire reposer cette offre sur des modes de production et de distribution durables, permettant le renouvellement des ressources et la rémunération des producteurs agricoles (qui restent fortement menacés par l'insécurité alimentaire¹). Le processus de sécurisation alimentaire est alors complexe, il ne peut être appréhendé sur la seule base des quantités produites, et il faut bien saisir la complexité de la structuration des systèmes alimentaires pour l'analyser.

■ L'agro-industrialisation

La compréhension de la situation actuelle, à l'échelle mondiale, du système alimentaire, i.e. de la « façon dont les hommes s'organisent dans l'espace et dans le temps pour obtenir et pour consommer leur nourriture »², demande une mise en perspective historique.

A partir de la révolution industrielle, alors que d'importantes évolutions surviennent – accroissement sans précédent sur le plan démographique³, et sur celui des richesses produites –, se met en place un modèle de système alimentaire « agro-industriel ». La très forte progression de la demande permet à des entreprises agroalimentaires de se créer et d'adopter des stratégies de maximisation de leur profit en recherchant des économies d'échelle. Cela

- 1 Près de 75% des 1,4 milliard de personnes vivant dans l'extrême pauvreté sont dans les zones rurales des pays en développement, où 925 millions d'entre eux sont sous-alimentés (*Rapport sur la pauvreté rurale* du FIDA, 2011).
- 2 Malassis L., 1979. *Economie agroalimentaire. T1 : Economie de la consommation et de la production agro-alimentaire*. Paris, Cujas.
- 3 Trois siècles ont été nécessaires pour que la population mondiale passe de 500 millions à un milliard d'habitants, puis elle a de nouveau doublé (passant de 1 à 2 milliards d'habitants) entre 1830 et 1930, et entre 1930 et 1975, où elle atteint 4 milliard d'habitants.

passé, progressivement au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, par la mondialisation de leur approvisionnement et de leurs marchés, rendue possible par une succession d'innovations techniques (de la machine à vapeur à l'invention de la conserve –au début du XIX^{ème} siècle–, en passant par l'amélioration de la chimie alimentaire et des procédés frigorifiques⁴).

Un dispositif politico-institutionnel se met en place parallèlement afin de permettre l'intensification du commerce mondial, comprenant notamment le GATT, puis l'OMC – visant à un abaissement général des droits de douane –, et le Codex Alimentarius – qui définit des standards internationaux et permet d'assurer la sécurité sanitaire des produits alimentaires importés ou exportés.



Plantation de cacaoyers sous des arbres fruitiers dans les vergers écologiques de Tayap (Cameroun), Photos: Agriculteurs Professionnels du Cameroun (AGRIPO)

L'ensemble des filières évolue peu à peu, avec notamment le développement de supermarchés qui viennent, progressivement au cours de la seconde moitié du 20^{ème} siècle, prendre le pas sur les petits détaillants. Des processus de concentration ont lieu. Une intégration verticale des filières se produit, l'aval – i.e. les entreprises de transformation et de distribution agroalimentaires – parvenant à entrer dans des relations de plus en plus directes avec les producteurs

4 Les premières expéditions de viande congelée (d'Australie et de Nouvelle-Zélande vers le Royaume-Uni) se font à la fin du XIX^{ème} siècle.

agricoles, en assurant les fonctions jouées jusqu'alors par des réseaux de collecteurs et grossistes. S'ensuit une concentration horizontale du secteur parfois très forte, de nombreuses filières agroalimentaires étant actuellement « tenues » par des oligopsones / oligopoles.

Le développement du modèle agro-industriel est également passé par une intense technicisation. Aux efforts de recherche-développement menés par les entreprises agro-alimentaires elles-mêmes, sont venus s'ajouter ceux de la recherche scientifique et des organisations internationales au cours de la « révolution verte », à partir de la décennie 1960.

On assiste donc à partir du XIX^{ème} siècle, avec une accélération du processus durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle, à l'affirmation d'un modèle de production et d'échange agro-industrialisé caractérisé par une production de masse, des bassins de production agricole spécialisés et utilisant de plus en plus d'intrants chimiques afin d'optimiser les rendements, et un réseau mondialisé de transformation et distribution des produits alimentaires.

Ce modèle a été développé en vue de répondre à des besoins alimentaires en augmentation et, de fait, il parvient à produire et gérer des flux de produits alimentaires en progression constante, tout en réduisant leurs prix réels et garantissant leur sécurité sanitaire. Cependant, **la durabilité de sa généralisation à l'échelle mondiale est remise en question par de nombreux facteurs :**

- Une répartition très inégale de la valeur ajoutée créée au sein des filières, du fait du poids de l'aval (la concentration de la grande distribution créant des conditions de marché de plus en plus oligopsonistiques) dans les pays du Nord comme dans les pays du Sud ;
- Une paupérisation des petits agriculteurs des pays du Sud, qui n'ont pour la plupart pas été intégrés dans ce modèle agro-industriel et dont les revenus ont diminué du fait de la baisse des prix des produits agricoles ;
- Une technicisation qui, si elle a globalement permis d'augmenter les rendements agricoles et la production, a des effets ambigus, car le progrès technique n'est pas mondialement partagé (ce qui rend les productions agricoles des pays du Sud souvent de moins en moins compétitives, cette situation étant renforcée par les subventions dont bénéficient les productions des pays du Nord). De plus, les impacts environnementaux de l'agriculture intensive nécessaire au développement du modèle agro-industriel menacent la durabilité du système et représentent des coûts indirects importants ;

- Enfin, la transition nutritionnelle à laquelle nous assistons actuellement (évolution des régimes alimentaires vers des régimes plus gras, plus sucrés, plus carnés) est attribuable en partie à l'urbanisation, mais également à la pression des messages publicitaires des firmes agroalimentaires. Elle suscite une augmentation croissante des maladies d'origine alimentaire (obésité, diabète...), au Nord comme au Sud, et de nouveaux coûts indirects.

De fait, s'il est en forte progression à l'échelle planétaire, ce modèle n'a jusqu'à présent pas réussi à s'imposer comme modèle unique. L'agriculture familiale s'est dans de nombreux contextes révélée plus résiliente, de par sa capacité à mettre en valeur des milieux agricoles diversifiés, et reste largement dominante⁵. Elle est cependant en régression face à une agriculture de firme de plus en plus performante, et de surcroît menacée par des opérations d'accaparement des terres menées à grande échelle.

Des circuits de commercialisation alternatifs à la grande distribution se maintiennent également, fonctionnant sur la base de relations de proximité, et/ou valorisant différentes dimensions de la qualité des produits (patrimoniales, éthiques, naturalistes...). Mais de même, ces circuits de commercialisation sont de plus en plus concurrencés par la grande distribution et la compétitivité de ses prix de vente.

Le système alimentaire mondial se caractérise donc par la coexistence de différents modèles de production et d'échange ; l'un de ces modèles, agro-industriel, étant susceptible de s'imposer, malgré sa faible durabilité.

■ Les défis majeurs de l'agriculture

Les facteurs d'insécurité alimentaire ont ainsi largement évolué avec la montée en puissance de ce modèle agro-industriel. Augmenter la productivité de l'agriculture là où cela est nécessaire, optimiser l'utilisation des ressources et redynamiser l'agriculture pour qu'elle soit source d'emplois et freiner l'exode rural restent des priorités dans les pays du Sud comme dans ceux du Nord ; mais une hausse de la production agricole ne peut plus être vue comme une condition nécessaire et suffisante pour améliorer la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale.

Les plus grands enjeux se situent autour des questions **d'accès des populations à une alimentation globalement produite en quantité suffisante**. Cela passe par une complexe articulation des politiques agricoles

5 Le nombre de ces petits exploitants (définis comme ceux ayant des surfaces exploitées inférieures à 2 ha) est estimé à 500 millions dans les pays en développement (HLPE, 2013. *Investing in Smallholder Agriculture for Food Security*)

aux politiques sociales, économiques, urbaines... mais également par l'instauration de plus d'équité dans les filières. En effet, les producteurs agricoles ne parviennent bien souvent plus à vivre de leur production. La **lutte contre le gaspillage** doit également permettre d'améliorer les disponibilités⁶.

Les politiques de sécurité alimentaire « classiques », visant à augmenter les disponibilités, à améliorer la sécurité sanitaire et à assurer une veille sur l'état nutritionnel des populations à risque, ne suffisent ainsi plus. En sus des questions d'accès, ces politiques doivent viser à restaurer des régimes alimentaires plus sains, à « rééduquer le consommateur », dans un contexte de progression alarmante du surpoids et de l'obésité, provoquant maladies cardio-vasculaires, diabète et cancers.

Il s'avère également primordial de **limiter les impacts environnementaux de l'agriculture**. Celle-ci est notamment responsable de 10 à 12 % des émissions de gaz à effet de serre⁷.

Enfin, il est également opportun de favoriser le développement des **biocarburants de deuxième et troisième génération** dans la transition énergétique qui permettront de donner une meilleure plus-value aux produits et sous-produits agricoles (déchets ou résidus végétaux et micro-organismes) tout en favorisant l'émergence d'infrastructures énergétiques utiles au développement agricole.

■ Quelles solutions envisageables ?

La réponse à ces nombreux défis demande des actions sur différents plans : politique, technologique et socio-économique.

Des politiques publiques favorables

Avec la globalisation sans cesse renforcée des systèmes alimentaires, des efforts doivent être poursuivis pour rendre le système mondial de commerce plus juste en assurant une répartition équitable de la valeur ajoutée le long des chaînes alimentaires. Il s'agit dès lors de changer les mesures et règles commerciales qui menacent la sécurité et la souveraineté alimentaire par une concurrence déloyale des exportations hautement subventionnées et exemptes de toutes taxes douanières face aux productions locales (« dumping » agricole)⁸. Les États, individuellement ou à

6 On estime qu'un tiers de la nourriture destinée à la consommation humaine est jetée, ce qui représente environ 1,3 milliard de tonnes par an (Gustavsson et al. 2011. *Global Food Losses and Food Waste : Extent, Causes and Prevention*. FAO, Rome)

7 Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC), 2007

8 Exemple : les poulets congelés européens sur le marché camerounais. Voir : <https://www.sosfaim.org/be/campagne-poulets-congeles/>

une échelle régionale, doivent également retrouver la capacité de constituer des stocks alimentaires minimums. L'encadrement des spéculations sur les marchés agricoles doit permettre de réduire la volatilité des prix des denrées alimentaires de base, même si ces spéculations ne peuvent être considérées comme les seuls responsables.

Pour assurer une transition vers des systèmes alimentaires plus durables, il reste nécessaire **de renforcer les investissements dans le secteur agricole et la recherche agronomique**. Ceci est d'autant plus important dans beaucoup de pays à faible revenu, où l'État s'est fortement désengagé du développement agricole depuis les années 1980 avec un déficit d'investissement estimé par la FAO⁹ à 83 milliards de dollars par an. Une orientation vers les formes les plus familiales d'agriculture, avec une attention particulière aux jeunes et aux femmes, de ces flux financiers pourrait permettre d'améliorer l'accès aux intrants, aux services agricoles et financiers, aux infrastructures et aux marchés, et avoir un réel impact sur le développement rural et la sécurité alimentaire. On estime que le nombre de personnes souffrant de la faim pourrait être réduit de 100 à 150 millions si les femmes disposaient du même accès aux ressources productives que les hommes¹⁰. Au cœur de ce problème, on retrouve la question de **l'accès à la terre et des droits fonciers**. Face au phénomène grandissant de l'accaparement des terres, les investissements et marchés fonciers¹¹ doivent être mieux encadrés par une réforme agraire qui reconnait et protège les droits fonciers, y compris les droits coutumiers.

Les politiques nationales doivent être le ciment d'un développement agricole inclusif et durable en favorisant la re-territorialisation des systèmes alimentaires, face à la montée en puissance d'un modèle agro-industriel globalisé. Le renforcement et la diversification des marchés locaux et des circuits courts d'approvisionnement peuvent faciliter la commercialisation et l'accès des produits agricoles. La résilience des villes peut être stimulée par l'agriculture urbaine et périurbaine; des politiques plus favorables au développement de cette agriculture pourraient donc être instaurées. Vu l'instabilité du contexte actuel, des réflexions sont à mener sur la couverture des risques, aussi bien au niveau des producteurs (assurance indicielle, warrantage...) que de celui des consommateurs (stocks de sécurité alimentaire, mais aussi sécurité sociale minimale).

9 FAO. Accessible en ligne : <http://www.fao.org/investment-in-agriculture/en> Consulté le 20 avril 2015

10 Organisation des Nations Unies. 2012. Rio+20. *L'avenir que nous voulons. L'alimentation*.

11 Adoption récente des "Directives volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale" par le Comité pour la sécurité alimentaire mondiale.

Vers des modes de production plus durables

Les progrès agricoles du XX^e siècle se sont concentrés sur l'amélioration variétale, l'utilisation d'intrants, la mécanisation et l'irrigation. Si ce paquet technologique de la révolution dite «verte», basé sur le modèle des processus industriels a fortement permis d'augmenter les rendements agricoles, on constate aujourd'hui que cette approche a atteint ses limites dans certaines régions: les rendements se stabilisent et l'impact sur les écosystèmes devient alarmant. La recherche s'oriente maintenant vers le développement de variétés plus productives, plus nutritives, mais aussi plus résilientes face au changement climatique. Il devient alors intéressant de revaloriser des variétés locales particulièrement résistantes. Pour compléter la sélection conventionnelle, certaines formes d'ingénierie génétique, mais également les réseaux de production de semences paysannes, pourraient jouer un rôle clé pour assurer une sécurité et souveraineté alimentaires, à condition de renforcer l'accès des producteurs au plus grand nombre de variétés possibles et donc de rééquilibrer les rapports de force et de réguler la brevetabilité du vivant.

La raréfaction des ressources et l'impact négatif de l'agriculture intensive sur les écosystèmes contraignent à soutenir des modèles agricoles plus résilients, tels que l'intensification holistique des systèmes agro-écologiques, qui permettent de fixer plus de carbone dans le sol. Par des techniques adaptées aux conditions locales et bâties à partir des expériences des agriculteurs, ainsi que par des pratiques qui imitent la nature plutôt que l'industrie, **l'agroécologie** crée des interactions et des synergies biologiques bénéfiques entre les composantes de l'agroécosystème et permet d'obtenir les conditions favorables à la croissance des végétaux. Les principes de l'agroécologie sont: «le recyclage des éléments nutritifs et de l'énergie sur place plutôt que l'introduction d'intrants extérieurs; l'intégration des cultures et du bétail; la diversification des espèces et des ressources génétiques des agroécosystèmes dans l'espace et le temps; et l'accent mis sur les interactions et la productivité à l'échelle de l'ensemble du système agricole plutôt que sur des variétés individuelles»¹². Plusieurs techniques agro-écologiques telles que l'agroforesterie, l'agriculture de conservation et le semis direct sous couvert végétal, l'agriculture biologique, l'agriculture intelligente face au climat et la lutte intégrée contre les parasites ont montré qu'on pouvait produire mieux tout en produisant plus.

12 De Schutter, O. 2010. *L'agroécologie et le droit à l'alimentation*. A/HRC/16/49.



Circuit court de distribution aux Matelles (Hérault) (France), Photos: Patricia Fournier

L'agroforesterie intègre des arbres multifonctionnels aux systèmes agricoles. Ces arbres font remonter des nutriments des couches plus profondes du sol, ou, dans le cas des arbres légumineux, fixent l'azote atmosphérique. Ces nutriments sont ensuite relâchés dans la couche supérieure du sol quand les feuillages et les branchages se décomposent, une fois intégrés au sol. Le rendement du maïs cultivé sans engrais à proximité des arbres tels que le *Faidherbia albida* fixateur d'azote est par exemple passé de 1,3 à 4,1 t/ha¹³ en Afrique subsaharienne (Zambie). L'augmentation de rendement peut être plus élevée si l'on combine l'agroforesterie avec des techniques de précision pour la rétention d'eau et le microdosage d'engrais organique. En outre, les arbres créent un microclimat favorable en retenant l'humidité et offrant de l'ombre. Des arbres plantés en haies autour des parcelles cultivées retiennent le sol et réduisent l'érosion de la matière fertile par le vent et la pluie. Enfin, les arbres peuvent fournir des produits forestiers non ligneux comme des fruits ou des écorces permettant de générer un revenu supplémentaire pour l'agriculteur et de diversifier la production alimentaire.

■ Les technologies d'accompagnement

Il est également nécessaire de développer et diffuser des technologies d'appoint en amont et en aval de la production. **Les technologies de l'information et de la**

communication telles que la téléphonie mobile en Afrique sont particulièrement essentielles dans les milieux ruraux isolés, où elles rendent possible la diffusion de connaissances agronomiques, via des dispositifs de conseil et des échanges entre les agriculteurs. Elles permettent en outre d'améliorer la planification et la gestion des cultures en fournissant des informations météorologiques précises, ainsi que des informations fiables sur les besoins et prix des marchés agricoles, participant ainsi à un renforcement de l'équité dans les filières.

Il est également important d'améliorer les **techniques de conservation et de transformation** des aliments pour la sécurité alimentaire dans les pays où les pertes post-récoltes sont encore de l'ordre de 10 à 20%. De plus, le développement de la transformation agro-alimentaire a des retombées économiques positives importantes en milieu rural.

Des filières agricoles plus durables

L'histoire de l'agro-industrialisation présentée précédemment aide à comprendre le cercle vicieux que ce modèle instaure et ses conséquences sur la durabilité des systèmes alimentaires. L'aval des filières, en position de force, exerce une pression sur les prix face à laquelle les producteurs n'ont d'autre choix qu'une intensification non sans conséquence sur la préservation des ressources et le maintien de la biodiversité. Cette pression est parfois également de

13 De Schutter, O. 2010. *L'agroécologie et le droit à l'alimentation*. A/HRC/16/49.

nature à mettre les producteurs en situation de forte précarité.

Face à cette situation, **de nombreux modèles alternatifs se sont développés ou redéveloppés** : circuits courts, standards durables (commerce équitable, agriculture biologique...), indications géographiques... Ces initiatives sont souvent peu considérées du fait de leur incapacité à « nourrir le monde ». Mais le modèle agro-industriel seul n'a pas, lui non plus, cette capacité, et ces modèles alternatifs, en offrant des solutions pour la valorisation des productions agricoles de petits exploitants ou issues de zones où l'agriculture intensive ne peut être développée (régions isolées, montagneuses...), se révèlent être complémentaires.

Ces modèles alternatifs ont le grand avantage de « reconnecter » les consommateurs et les producteurs. L'information qui accompagne la vente des produits (sur les conditions de production et/ou de rémunération, la région de production...) augmente le consentement à payer de consommateurs responsables et la meilleure rémunération des producteurs, permettant par là le maintien de pratiques plus durables.

Notons également le rôle de ces modèles alternatifs au niveau nutritionnel, dans le sens où ils induisent bien souvent des régimes alimentaires plus sains et moins consommateurs de viande, et leur participation à la lutte contre le gaspillage, car ces filières courtes ou de qualité spécifique sont à même de réduire les écarts de tri ou les quantités d'aliments jetés au niveau des foyers.

■ Au-delà de la révolution verte

Plus que par le passé, les systèmes agricoles et alimentaires font face à des défis majeurs et de plus en plus complexes. On estime qu'environ 805 millions de personnes étaient en situation de sous-alimentation chronique sur la période 2012–2014¹⁴, soit une personne sur neuf souffrant toujours de la faim. D'ici 2050, la terre comptera deux milliards d'êtres humains supplémentaires et le régime alimentaire moyen sera plus riche et pourrait avoir une part encore plus importante de protéines animales. Durant les prochaines décennies, une production agricole plus durable sera alors nécessaire pour améliorer la résilience des systèmes de production face aux changements climatiques et nourrir l'humanité de façon efficiente. Les modes de consommation devront également évoluer pour renforcer la durabilité globale des systèmes alimentaires.

14 FAO, FIDA et PAM. 2014. *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2014. Créer un environnement plus propice à la sécurité alimentaire et à la nutrition*. FAO, Rome.

Ces nouvelles contraintes sont un atout extraordinaire pour repenser la gouvernance des systèmes alimentaires et faire germer des innovations sociales éprouvées. Les solutions prônées lors de la révolution verte ne sont plus suffisantes.

Le **rôle crucial de l'agriculture familiale** dans la production alimentaire mondiale et le développement rural étant avéré, cette forme d'agriculture doit bénéficier également de tout le soutien politique et économique qu'elle mérite en stimulant un cadre international plus équitable.



Du producteur au consommateur : les circuits courts de la Ruche qui dit Oui (France), Photo : Thomas Louapre

Il faut également **reconsidérer toutes les solutions alternatives**, au niveau technique, mais aussi organisationnel. Des réponses variées et diversifiées existent à tous les niveaux de la chaîne de production, et il est crucial de conserver cette diversité de modèle de production et d'échange au sein des systèmes alimentaires. Une solution unique ne peut suffire à pérenniser tous les systèmes alimentaires. Les rapports de force sont cependant très inégaux, et la progression au niveau mondial du modèle agro-industriel semble de nature à faire disparaître certaines alternatives. Il importe donc d'aller au-delà de la simple reconnaissance de l'intérêt de cette co-existence ; les pouvoirs politiques ont un rôle à jouer pour protéger et promouvoir les systèmes alternatifs. De fait, les États sont de plus en plus actifs à ce niveau, jouant un rôle croissant dans la garantie ou la promotion des labels, ou intervenant plus directement en appui à certaines filières alternatives. Le maintien des systèmes alternatifs demande cependant probablement un changement plus profond des règles du jeu. 🌱



Sibi BONFILS

Dr. Sibi Bonfils est actuellement Professeur associé au Département des sciences fondamentales, Chaire en Écoconseil, de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). Il a été de 1991 à 2010, Directeur adjoint de l'Institut de l'Énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF). Avant de rejoindre l'IEPF, il était en fonction à l'Énergie Électrique de la Côte d'Ivoire (EECI), puis à la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE). Dr. Sibi Bonfils est membre du Comité Scientifique de LEF

L'énergie aura son ODD!

■ Contexte

En septembre 2015, la Communauté internationale va adopter, lors d'un Sommet spécial qui se tiendra au Siège des Nations Unies à New York, un programme de collaboration de dimension mondiale visant « *la dignité pour tous d'ici 2030 par l'élimination de la pauvreté, la transformation de nos vies et la protection de la planète*¹ ».

Ce programme, le Programme de Développement des Nations Unies pour l'après 2015 ou l'Agenda post-2015, sera bâti autour d'un ensemble d'objectifs consensuels appelés à structurer, comme hier les OMD, l'effort collectif de construction d'un monde sans pauvreté et où il fait meilleur vivre.

Ces objectifs, les Objectifs de Développement Durable (ODD), au nombre de 17, sont conçus pour couvrir de façon équilibrée les trois dimensions du développement durable, le Social, l'Économique et l'Écologique, deux ODD traitant par ailleurs, et spécifiquement, de la paix et du partenariat mondial à mettre en place pour tenir collectivement les engagements pris, et réaliser ces objectifs. Un jeu de 169 cibles qui complètent les ODD permettent de les rendre « *universellement applicables à tous les pays tout en tenant compte des réalités, capacités et niveaux de développement nationaux différents et en respectant les politiques et priorités nationales*² ».

L'énergie aura son ODD, l'ODD 7 s'énonçant comme suit : « *Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable* », et plaçant, de façon plus visible, l'énergie au cœur de la nouvelle dynamique et des ressources à mobiliser en quantité et en qualité pour conduire le développement mondial dans le respect de l'équilibre écologique à long terme, de l'équité intragénérationnelle et de l'équité intergénérationnelle.

Ma contribution est centrée sur cet ODD. Elle le présente et analyse les enjeux et les défis qu'il pose pour les professionnels d'un secteur ainsi directement appelé à prendre sa part de responsabilité dans cet effort collectif de construction d'un « *monde de dignité, prospère et protecteur pour ses écosystèmes et son climat* ». Un bref retour motivé sur l'évolution de la place de l'énergie dans les grands programmes et processus mondiaux de collaboration des trois dernières décennies est proposé dans le but de faire part, en amont de cette analyse, des idées et travaux précurseurs de l'ODD 7. La contribution est ainsi organisée autour des quatre principaux points suivants :

- La modeste place de l'énergie dans les Agendas et processus mondiaux précédents
- Les idées et travaux précurseurs de l'ODD 7

1 Secrétaire Général des Nations Unies, *La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète*, Rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement durable pour l'après-2015 pour la 69^e session de l'Assemblée Générale, 2014

2 *L'Avenir que nous voulons*, Déclaration de Rio+20, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

- L'ODD 7 et ses 5 cibles
- Les enjeux et les défis qu'ils posent pour les acteurs du secteur

■ La modeste place de l'énergie dans les Agendas et processus mondiaux précédents

Dans l'Agenda 21, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ou le Plan d'action de Johannesburg (JPOI) considérés sur les trois dernières décennies comme plans d'action ou cadres mondiaux de coopération pour réaliser le développement durable, l'énergie n'a pas toujours été considérée à la hauteur du rôle pivot qui est le sien ou, comme rappelé dans *L'avenir que nous voulons* « le rôle capital qu'elle joue dans le développement ».

Dans l'Agenda 21 qui considère pourtant que « l'énergie joue un rôle essentiel dans le développement économique et social et dans l'amélioration de la qualité de la vie », il n'y a pas de chapitre énergie sur les 40 qu'il compte. L'eau, l'agriculture, les sols ou les technologies ont pourtant leur chapitre propre. L'énergie est traitée de façon dispersée dans le document avec de fortes occurrences dans les chapitres 7 sur les Établissements humains, 9 sur la Protection de l'atmosphère et 14 sur le Développement agricole et rural.

Dans les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et leurs 20 cibles conçus comme un cadre mondial de coopération pragmatique pour éliminer la pauvreté et protéger l'environnement, l'énergie n'est pas une préoccupation explicite malgré ses multiples liens avec ces objectifs. Elle n'est tout simplement pas mentionnée ni dans les OMD ni dans la déclaration du Millénaire qui les fonde.

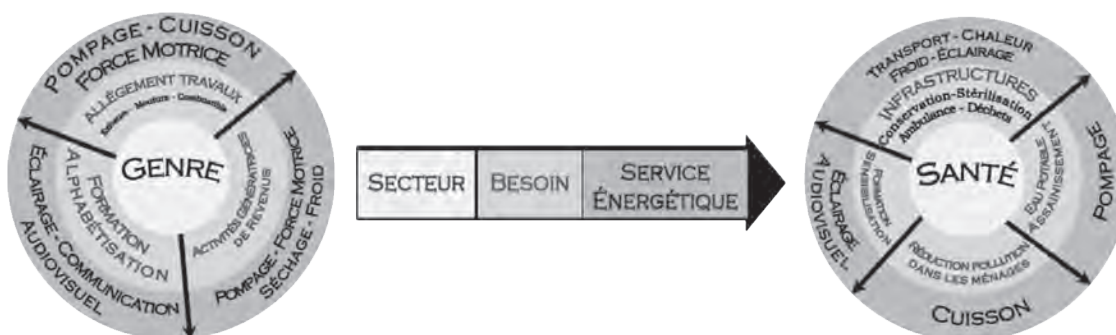


Figure: Énergie et OMD : cas du genre et de la santé Source : Enda³

Le Plan d'action adopté par le Sommet Mondial pour le Développement durable de Johannesburg est plus disert en ce qui concerne l'énergie, même s'il ne comporte pas de chapitre spécifique sur la question. S'appuyant sur les conclusions et recommandation de la Commission du Développement durable⁴ et sur les résultats du *World Energy Assessment*⁵, une étude réalisée deux ans plus tôt (2000) par le PNUD, le plan d'action fait de l'accès aux services énergétiques modernes un moyen privilégié de lutte contre la pauvreté (« l'accès à l'énergie facilite l'élimination de la pauvreté, en permettant la production d'autres services importants »), de promotion de modes de consommation et de production durables et de réalisation du développement durable.

L'avenir que nous voulons va encore plus loin. L'ODD 7 et ses cibles traduisent en actions les orientations données dans cette Déclaration des Chefs d'état et de Gouvernement.

■ Les idées et travaux précurseurs de l'ODD 7

Plusieurs études et travaux de fond ont été réalisés depuis la Conférence de la Terre (Rio, 1992) sur la place et le rôle de l'énergie dans les efforts déployés et les moyens mobilisés pour réaliser le développement durable. J'en évoque ici quelques-uns, parmi les plus récents, pour souligner leur contribution à la formation des idées novatrices qui fondent l'ODD 7, et à la formulation des projets et programmes qui permettront de le réaliser.

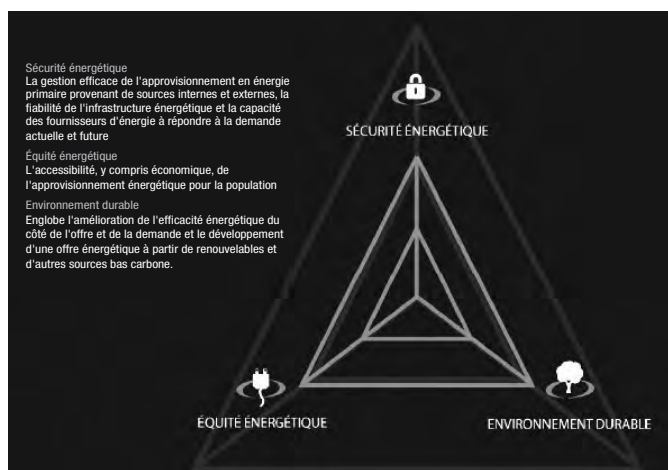
3 Sekou Sarr et Jean Pascal Corréa, Liens services énergétiques et développement: quels impacts, ENDA, 2005

4 Commission du Développement durable, Conclusion et recommandations de la 9^e session, Conseil économique et social 2001, Supplément N° 9 (E/2001/29), chap. I.B.

5 PNUD, UNDESA, WEC, *World Energy Assessment: Energy and the Challenge of sustainability*, 2000

L'étude **World Energy Assessment: Energy and the Challenge of sustainability** réalisée sous l'égide du PNUD, de l'UNDESA et du Conseil Mondial l'Énergie et publiée en 2000 tient de ces travaux de fond. Elle a bénéficié de la contribution d'un panel de plusieurs dizaines d'auteurs et de réviseurs (revue par les pairs) de l'ensemble des régions du monde. Analysant les enjeux sociaux, économiques, environnementaux et sécuritaires liés à l'offre et à la consommation de l'énergie tout en évaluant les options durables aux différents niveaux, le Panel, présidé par José Goldenberg, conclut à la nécessité de promouvoir davantage l'efficacité énergétique, les renouvelables et les technologies propres. Des solutions énergétiques dédiées pour le monde rural et des politiques énergétiques pour le développement durable concluent le dossier.

Avec le « **Trilemme Énergétique mondial, il est temps de passer aux actes** » du Conseil Mondial de l'Énergie⁶, ce sont les professionnels du secteur de l'énergie qui proposent leurs solutions pour un système énergétique durable permettant de fournir une énergie sûre, abordable et respectueuse de l'environnement. Plus d'une centaine de leaders du secteurs, PDG, Ministres de l'énergie et de l'environnement, régulateurs, dirigeants d'Organisations internationales ayant des responsabilités dans le domaine ont contribué à l'identification des politiques, réglementations et choix industriels nécessaires au développement d'un tel système. Trois ensembles de politiques interconnectées regroupant dix actions prioritaires sont proposées pour résoudre le trilemme. Il faut en effet i) définir des politiques énergétiques cohérentes et prévisibles, ii) établir des cadres législatifs et réglementaires stables pour favoriser des investissements de long terme, et iii) encourager les initiatives publiques et privées qui favorisent la RD&D et l'innovation.



6 Conseil Mondial de l'Énergie, *Trilemme énergétique mondial 2012, Il est temps de passer aux actes? les arguments pour une politique énergétique durable*, 2012

La Global Energy Assessment, Toward a Sustainable Future de IIASA⁷ reprend l'exercice réalisé en 2000 par le PNUD avec tout le recul et l'évolution des idées en matière de stratégies et de politiques énergétiques favorables au développement durable. José Goldenberg co-préside un panel de 500 experts (environ 300 auteurs et 200 réviseurs anonymes) de toutes les régions du monde, des universités, du milieu des affaires, des gouvernements, des organisations internationales gouvernementales et non-gouvernementales. L'évaluation a concerné une panoplie de ressources, de technologies et d'options politiques, et aussi des options pouvant mener à un système énergétique durable. Les principales conclusions de cette évaluation sont les suivantes : Le système énergétique actuel peut être transformé pour répondre aux besoins d'un futur durable. Une telle transformation requiert des actions immédiates. L'efficacité énergétique est l'option efficace à prendre immédiatement. Les énergies renouvelables sont abondantes, disponibles partout et de plus en plus rentables. Des changements majeurs doivent être apportés dans l'utilisation des énergies fossiles et cela est possible, notamment avec le CSC (Captage et Stockage du Carbone). L'accès universel aux services énergétiques modernes est possible d'ici 2030. Un système énergétique intégré coordonnant politiques énergétiques et politiques sectorielles est la stratégie recommandée. Des options énergétiques durables sont porteuses de multiples co-bénéfices pour la société. De profonds changements socio-culturels et des réglementations stables seront requis. Des politiques, un cadre réglementaire et un régime d'investissement stables sont cependant essentiels.

Le rapport spécial du GIEC sur les énergies renouvelables (SRREN)⁸ ouvre de nouvelles perspectives quant à la place de ces ressources dans la lutte contre le changement climatique et la réalisation d'un avenir durable. Les sources et technologies considérées sont la bioénergie, le solaire thermique et photovoltaïque, la géothermie, l'hydroélectricité, l'énergie du vent et des océans. Les deux principales conclusions de ce rapport sont les suivantes : « *Le potentiel technique des technologies des énergies renouvelables est très largement supérieur à la demande énergétique mondiale actuelle, tant à l'échelle de la planète que dans la plupart des régions du monde* » et « *Près de 80 % de l'approvisionnement énergétique mondial pourrait être couvert par les énergies renouvelables à l'horizon 2050 à condition que des politiques publiques adaptées soient mises en place* ». Des politiques tarifaires, de quota et fiscales se sont avérées efficaces dans la promotion des renouvelables.

7 IIASA, *Global Energy Assessment, Toward a Sustainable Future*, GEI 2012, Cambridge University Press

8 GIEC/IPCC, *Spécial Report on Renewable Energy (SRREN)*, 2011

L'Initiative Énergie Durable pour Tous (SE4ALL)⁹ du Secrétaire général des Nations Unies tire avantage de ces travaux et de ceux de l'Agence Internationale de l'énergie (AIE)¹⁰ pour proposer à la communauté internationale trois objectifs concrets et chiffrés à réaliser d'ici 2030 sur le chemin du développement durable : i) l'accès universel à des services énergétiques modernes, ii) le doublement du taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique, iii) le doublement de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial. Un ensemble i) de sept actions sectorielles touchant l'industrie et l'agriculture, le transport et les bâtiments, et ii) de quatre actions habilitantes (politiques et mesures, financement, renforcement de capacité et partage des connaissances...) sont proposées pour construire ce développement.

■ L'ODD 7

Le Groupe de Travail Ouvert à tous sur les ODD (GTO)¹¹ a consacré à l'énergie un ODD qui, pour mémoire, s'énonce comme suit : « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ». Cinq cibles, 3 opérationnelles et 2 sur les moyens de mise en œuvre, complètent l'ODD :

- 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- 7.2 D'ici à 2030, accroître considérablement la part de l'énergie renouvelable parmi les différents types d'énergie consommés de par le monde
- 7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
- 7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux recherches et technologies relatives à l'énergie propre, y compris les technologies liées à l'énergie renouvelable, à l'efficacité énergétique et à l'exploitation perfectionnée et moins polluante de combustibles fossiles, et favoriser les investissements dans l'infrastructure énergétique et les technologies d'exploitation de l'énergie propre.
- 7.b D'ici à 2030, étendre l'infrastructure et perfectionner les technologies afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement

9 BAN Ki-moon, United Nations Secretary-General, *Sustainable Energy For All*, novembre 2011

10 AIE, *World Energy Outlook 2011*

11 Groupe de travail ouvert sur les ODD, Rapport final soumis à l'AGNU, septembre 2014, http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/68/970&Lang=Fr

La place de l'énergie dans les processus prévus pour réaliser l'Agenda post-2015 et les ODD ne se résument cependant pas à l'ODD 7. *L'avenir que nous voulons* qui comporte un chapitre sur l'énergie (para 125 à 129), le souligne bien. « Nous savons que l'énergie joue un rôle capital dans le développement étant donné que l'accès à des services énergétiques modernes et durables aide à lutter contre la pauvreté, à sauver des vies, à améliorer la santé et à subvenir aux besoins fondamentaux de l'être humain ». Sa place est implicite en ce qui concerne les changements climatiques, les modes de consommation et de production, les établissements humains, le transport, l'agriculture... Avec l'ODD 7 ; on a voulu pointer du doigt ce qui est attendu des acteurs du secteur dans le changement de paradigme proposé au niveau « de nos sociétés, des politiques économiques et des rapports que nous entretenons avec notre seule et unique planète » dans le but de « transformer notre monde après 2015¹² »

■ Les enjeux et les défis que posent l'ODD 7 et ses cibles pour les acteurs du secteur

Pour les acteurs nationaux et internationaux, privés et publics, du secteur de l'énergie, l'ODD 7 et ses cibles montrent la voie à suivre pour construire des systèmes énergétiques durables et donc adaptés aux défis de la lutte contre la pauvreté et la faim, de l'équité intergénérationnelle, de la protection de l'environnement et notamment de la lutte contre les changements climatiques.

L'accès universel aux services énergétiques *fiables, durables et modernes, à un coût abordable* participe des actions visant à assurer l'équité intragénérationnelle. Plus d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables dans le mix énergétique participent bien de la protection de notre unique planète et de l'équité intergénérationnelle.

Il est attendu des acteurs du secteur qu'ils mettent en œuvre, les stratégies, les politiques et mesures favorisant ces options. Ces stratégies, politiques et mesures gagnantes sont connues. Elles ont été abondamment décrites dans les travaux précurseurs rappelés ci-dessus.

Les politiques et mesures gagnantes en ce qui concerne par exemple l'efficacité énergétique (ÉÉ)¹³ sont i) institutionnelles et programmatiques (création d'agences spécialisées, programmes nationaux d'ÉÉ avec des objectifs quantitatifs), ii) réglementaires (Normes minimales d'ÉÉ, étiquetage), iii) financières (subvention des audits par secteur, prêts à taux bonifié...), iv) fiscales (crédit d'impôt, taxes

12 Secrétaire Général des Nations Unies, *La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète*

13 Conseil Mondial de l'Énergie, *Efficacité énergétique : la recette pour réussir, 2010*

réduites pour les investissements idoines...) ou v) de portée générale (accords volontaires/négociés de branche, outils innovants comme les centres ÉÉ, politiques d'achats, renforcement des capacités, réorientation des efforts de recherche...)

Les stratégies gagnantes prônent i) des améliorations radicales en efficacité énergétique, particulièrement dans les usages finaux, ii) une plus grande contribution des renouvelables aux mix énergétiques nationaux et mondiaux, iii) la mise en place et la mise en œuvre d'institutions nouvelles, de mécanismes financiers adaptés et de politiques ciblées de subventions permettant d'accélérer l'accès universel aux services énergétiques, iv) des changements majeurs dans les systèmes d'énergies fossiles grâce à des efforts de *décarbonisation*, notamment par le développement et la généralisation du CSC (Captage et Stockage du Carbone), v) des actions soutenues de sensibilisation, de développement des capacités d'adaptation aux changements pour opérer les nécessaires changements sociopolitiques, vi) des régimes d'investissements et des systèmes de régulation stables.

Compte tenu de l'inertie des systèmes énergétiques et du risque inhérent d'opérer des choix non compatibles avec les objectifs d'un futur durable et de s'y enfermer, il est recommandé d'agir maintenant. Et, dans ce contexte, l'efficacité énergétique est l'option qu'il faut prendre immédiatement du fait de ses nombreux avantages, économiques (coûts réduits...), sociaux (création d'emplois...), environnementaux (santé humaine et des écosystèmes, climat...) et sécuritaire (approvisionnements...).

■ Conclusion

En septembre 2015, la communauté internationale va se doter d'un nouveau cadre de coopération marquant sa volonté « *d'en finir avec la pauvreté et de construire un monde plus adapté aux besoins des êtres humains et aux impératifs de transformation de l'économie, tout en veillant à protéger l'environnement, à faire régner la paix et à donner effet aux droits de l'homme*¹⁴ ». Un jeu de 17 objectifs consensuels, les ODD, fixent le cap idoine. Un de ces objectifs est dédié à l'énergie. L'énergie n'en reste pas moins essentielle et considérée dans les processus devant concourir à la réalisation des autres ODD et de l'Agenda post-2015. En fait, l'ODD 7 ne fait que désigner les priorités que doivent considérer les acteurs du secteur dans le processus de construction d'un système énergétique durable et notamment dans la phase actuelle de transition vers ce système. Les travaux précurseurs des ODD décrits ci-dessus suggèrent des stratégies, des politiques

et des mesures dont ces acteurs peuvent et devraient s'inspirer pour tenir le cap vers le monde rêvé. 🌿

Contribution de l'IFDD à la mise en œuvre des ODD dans le domaine de l'énergie

Le Programme de Développement des Nations Unies pour l'après 2015, attendu par la communauté internationale en septembre 2015 comportera 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). Parmi ces ODD, il y en aura un qui sera spécifique au secteur de l'énergie et qui visera à « *garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable* ». Celui-ci s'inspirera, sur bien de points, de l'initiative *Énergie durable pour tous* et donc, préconisera nécessairement l'expansion de l'accès à l'énergie, le développement des énergies renouvelables et la promotion de l'efficacité énergétique.

L'énergie occupe une place importante dans la programmation définie par l'OIF, pour la période 2015–2018, inspirée entre autres, par la Déclaration de Dakar issue du XV^e Sommet de la Francophonie, tenue les 29 et 30 novembre 2014 à Dakar. Elle figure en particulier dans le « Programme 7.1.1 » relatif à *l'Intégration des ODD dans les politiques et stratégies régionales, nationales et locales* dont la mise en œuvre est pilotée par l'IFDD. Les objectifs visés par la composante énergie de ce programme sont de :

- renforcer les capacités des différents acteurs (publics et privés) pour le développement du secteur énergétique, en privilégiant le développement des ressources énergétiques renouvelables qui favorisent la promotion de l'accès à l'énergie pour les pauvres à travers en particulier des systèmes décentralisés ;
- promouvoir l'efficacité énergétique dans les bâtiments, le transport et l'industrie ainsi qu'auprès de l'ensemble de la population ;
- promouvoir les mécanismes institutionnels et de marché de marché qui faciliteront le passage vers des modes de production et de consommation énergétiques plus sobres.

C'est ainsi que, pour le quadriennium 2015–2018, l'IFDD compte mettre l'accent sur :

1. le développement et/ou l'adaptation d'outils de planification à travers :

- la poursuite de la mise en place de *systèmes d'information énergétique (SIE)*, véritables outils d'aide à la décision, dans les pays membres de l'OIF. Il sera en particulier question d'une meilleure intégration des enjeux climatiques dans les politiques énergétiques avec par

14 Secrétaire Général des Nations Unies, *La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète, 2014*

exemple l'utilisation de l'outil *TIPEE (Traitement de l'information pour des politiques énergétiques favorisant l'écodéveloppement)* développé par l'IFDD et ses partenaires. L'UEMOA a confié à l'IFDD la mise en place d'un SIE dans ses huit pays membres.

- la mise en place de pôles intégrés d'excellence en énergie (PIE-Énergie); le PIE étant un centre intégrateur de différentes compétences (privées, publiques et universitaires) pour des activités de recherche, de formation, de conseil ou d'expertise... Pour la phase expérimentale, l'IFDD est en partenariat avec l'UEMOA, la Fondation ZIE (Ouagadougou), l'IFHER (Abidjan) et Enda-Énergie (Dakar).
- L'édition de fiches techniques PRISME (Programme International de Soutien à la Maîtrise de l'Énergie), sur les thématiques énergétiques en rapport avec les problématiques actuelles et les nouvelles perspectives des ODD;
- L'édition d'ouvrages tels que les Guides techniques sur les énergies renouvelables, les monographies sur les bâtiments et les constructions durables, et sur la transition énergétique dans les pays de l'espace francophone.

2. le renforcement des connaissances à travers des formations professionnelles dans des domaines aussi divers que: i) la planification, la politique et l'économie de l'énergie, ii) la réglementation économique et financière du secteur de l'énergie, iii) la tarification de l'énergie, iv) l'efficacité énergétique dans les bâtiments (bâtiments neufs ou existants), v) l'efficacité énergétique dans l'industrie, vi) les énergies renouvelables, vii) l'électrification rurale, viii) la transition énergétique et l'enjeu du bâtiment, ix) des thématiques émergentes dans le secteur de l'énergie: réseaux électriques intelligents, transition énergétique, biocarburants, etc.

3. l'accompagnement des acteurs dans la mise en pratique des outils et connaissances acquises à travers:

- des *concertations francophones* organisées en marge de certaines rencontres internationales sur le secteur de l'énergie: Conseil mondial de l'énergie, Forum mondial des régulateurs du secteur de l'énergie, Assemblées annuelles de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), ...;
- le *renforcement des capacités de sensibilisation et de plaidoyer de la société civile francophone* dans le secteur de l'Énergie;
- la *coopération avec des Institutions régionales* dans le cadre de projets suivants:

- *Le renforcement des capacités des institutions régionales en matière de maîtrise de l'énergie*: avec la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Banque d'Investissements et de Développement de la CEDEAO (BIDC), l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA);
- *Le renforcement des capacités des administrations nationales en matière de gestion de la facturation de l'énergie électrique*: actuellement en cours au Sénégal et au Togo, ce projet a pour vocation à être étendu à tous les pays membres en développement;
- *Le partenariat avec l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)* dans le déroulement de son Programme Régional d'Efficacité Énergétique. Dans ce cadre l'IFDD conduit deux projets majeurs: un projet d'étiquetage énergétique des appareils électroménagers et un projet de code énergétique pour les nouveaux bâtiments;
- *L'Initiative de la Francophonie pour des Villes Durables (IFVD)*, menée en partenariat avec ONU-HABITAT et l'ONG ENERGIES 2050. Outre les projets qu'elle va générer et qui seront pilotés par l'IFDD et ses partenaires, cette initiative vise à mutualiser les multiples connaissances et bonnes pratiques que l'on peut répertorier sur le développement urbain durable et à développer le projet «Ville modèle durable» notamment dans nos pays du Sud;
- Appui aux opérateurs: agences de Maîtrise de l'Énergie, des Énergies renouvelables ou d'Électrification rurale comme par exemple l'Agence pour l'Économie et la Maîtrise de l'Énergie (AEME) du Sénégal, Club des Agences et Structures Africaines en charge de l'Électrification rurale (Club-ER)
- Partenariat avec le Centre pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique de la CEDEAO (CERECEC), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), l'École Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EAMAU),...

L'IFDD se propose également de lancer un *programme régional de substitution progressive du chauffe-eau électrique par le chauffe-eau solaire* dans les pays de l'Afrique de l'ouest

Ainsi, par la réalisation de ces programmes et activités, l'IFDD contribuera significativement, dans les pays francophones, à une augmentation de l'accès à une énergie durable et conséquemment à l'atteinte des objectifs liés à l'ODD sur l'énergie.



Ronan DANTEC

Elu sénateur de Loire-Atlantique en septembre 2011, Ronan Dantec est Vice-président de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire. Il est, par ailleurs, porte-parole de l'organisation mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) dans les négociations internationales sur le climat, président du groupe de travail Climat du réseau des villes européennes Eurocities, et Président de la commission environnement de l'Association française des communes et régions d'Europe (AFCCRE).

Le Premier ministre Jean-Marc Ayrault lui avait confié, conjointement au sénateur Michel Delebarre, une mission parlementaire auprès du ministre délégué au Développement, Pascal Canfin, sur le rôle des collectivités territoriales dans les négociations climatiques, dans la perspective du Sommet Paris Climat 2015. Les deux sénateurs ont remis leur rapport au ministre en septembre 2013. Vice-président de Nantes Métropole responsable du plan climat de 2001 à 2011, il a porté le dossier « Nantes capitale verte de l'Europe 2013 ».

La réponse aux défis du XXI^{ème} siècle passera par l'action territoriale

Le monde du XXI^{ème} ne ressemble plus à celui des siècles passés, et cette tendance ne fera que se confirmer tout au long de ce siècle : l'urbanisation massive dessine différemment les priorités de développement comme les réponses aux grands enjeux environnementaux. La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la limitation de la consommation de l'espace ou la construction de nouvelles interactions de cohésion sociale, passent par un développement urbain maîtrisé. Pourtant, cette question reste encore aujourd'hui un thème périphérique des négociations internationales, même si elle gagne en importance.

■ Gagner en visibilité

Rassemblés depuis la préparation de la conférence climat de Bali à travers une « Local Climate Roadmap », une feuille de route commune précisant leurs priorités, les réseaux de collectivités locales ont investi les grandes conférences internationales pour obtenir la reconnaissance de leur rôle central pour répondre aux défis du siècle. La tâche n'était pas si simple face à des États souvent sceptiques sur l'enjeu de cette intégration de l'action territoriale, voire hostiles à des mentions pouvant leur apparaître comme une atteinte à leur souveraineté, ou un soutien de fait à une démocratie territoriale qui n'est pas souhaitée... Pour mesurer ces résistances, il suffit d'ailleurs de se rappeler que le texte du protocole de Kyoto signé en 1992 ne fait aucune mention du rôle des gouvernements locaux ou subnationaux.

Il n'est pas possible ici de rappeler la totalité des textes, évènements parallèles ou propositions d'amendements portés par des « pays amis », qu'il nous aura fallu écrire, organiser et défendre avant d'obtenir ce début de reconnaissance. Retenons simplement le préambule du texte adopté à Cancun en 2010, un an après l'échec de Copenhague, qui reconnaissait enfin ce rôle des acteurs non-étatiques dans la lutte contre le changement climatique, en particulier celui des gouvernements locaux et subnationaux.

■ 2000-2015 : l'évolution de la problématique territoriale

Beaucoup d'évolutions ont marqué ce début de décennie, et correspondent à une modification de la perception du rôle des territoires, renforçant le slogan de Rio en 1992 : « Pensez global, Agir local ».

Tout d'abord, les territoires ont démontré leur capacité à faire. Au-delà de quelques expériences pionnières connues et plus anciennes, l'intégration des logiques de développement durable dans le cadre de l'action publique locale, à travers des Agendas 21 ou des plans climat ambitieux, a marqué la période.

C'est bien parce qu'ils ont montré qu'elles avaient des solutions, et capacité à les mettre en œuvre, que les villes et régions ont gagné une réelle légitimité. Il ne peut s'agir d'en dresser une liste exhaustive tant les exemples sont nombreux : capitales vertes européennes (Stockholm, Hambourg, Nantes, Copenhague...), villes américaines pionnières comme Seattle, mais aussi approches urbanistiques durables dans des villes chinoises « nouvelles », autonomie énergétique dans des projets urbains dans le Golfe, nouveaux projets de transport public en Amérique du Sud ou en Afrique, de Bogota à Dar-es-Salaam... Les exemples abondants ont dessiné les contours d'une communauté d'acteurs territoriaux aux cultures d'action proches, qu'ils soient situés au Nord ou au Sud. C'est bien cette dynamique qui a fait sens, et qui est aujourd'hui un des grands facteurs d'espoir dans notre capacité collective à répondre aux grands défis précédemment évoqués.

Parallèlement, l'évolution des cadres des grandes négociations internationales (climat ou Rio+20) a renforcé le poids et le rôle dévolus aux acteurs territoriaux.

L'échec de Copenhague, les difficultés pour trouver un accord à Paris permettant de crédibiliser un scénario de stabilisation du climat sous les deux degrés, ont rendu les États plus ouverts à une approche « bottom-up », appuyée sur la capacité d'action concrète des acteurs non-étatiques. Fortement soutenue par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, à travers l'organisation du Sommet de New York de septembre 2014, intégrée dans les discours et la stratégie de la France pour la CdP21, qui veut faire de cet « agenda des solutions » l'un des quatre piliers de l'accord de Paris, cette mise en avant de l'action locale, y compris dans le cadre d'un répertoire des engagements mis en place dans le cadre de la CCNUCC (plateforme Nazca présentée à Lima), est une réelle avancée, qui permet de mesurer le chemin parcouru, mais qui met aussi les acteurs non-étatiques devant une responsabilité nouvelle, portée et assumée sur leurs territoires et leurs propres engagements collectifs.

L'autre évolution concerne l'ensemble des enjeux de développement durable, qui ne se limitent pas au climat, questions qui étaient au cœur de la conférence de Rio+20 en 2012. En décidant de la mise en place d'Objectifs de Développement Durable (ODD) intégrant les principes de Rio 1992 mais s'inscrivant aussi dans la suite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), cette conférence a débouché sur un autre cycle de négociation, devant se conclure à New York en septembre 2015, et qui doit donc répondre à tous les autres défis du XXI^{ème} siècle, en précisant la liste de ces ODD avec l'enjeu clé du financement de ces politiques de développement humain

durable, et en ayant déjà en perspective la Conférence Habitat III à Quito en 2016, qui sera un moment important de renforcement de l'action. La question est donc aujourd'hui celle de notre capacité à raconter une histoire commune à l'ensemble de ces négociations et mobilisations, en recherchant une approche systémique d'un ensemble d'enjeux en interaction les uns avec les autres, et en mettant les territoires, où tout se joue au final, au centre de la réflexion. C'est bien l'approche aujourd'hui développée par les réseaux mondiaux de gouvernements locaux et subnationaux.

Engagement à agir et renforcement des outils d'intervention

Très mobilisés et coordonnés dans le suivi de ces différentes négociations (la « Global Taskforce » pour les ODD et Habitat III, la « Local Climate Roadmap » pour la COP21), les réseaux de collectivités territoriales portent, pour chaque négociation, à la fois une ambition globale pour des engagements des États à la hauteur des défis, mais aussi des revendications précises comme la définition d'un ODD spécifique pour les villes et les territoires, ou le renforcement des capacités d'action et l'accès au financement dans le cadre de la négociation sur le climat.

Deux dimensions de la mobilisation des réseaux doivent être soulignées :

Tout d'abord, le lien entre développement et changement climatique, et donc entre les deux négociations, est une préoccupation constante. C'est bien la capacité à définir collectivement une histoire commune et une synergie entre les décisions prises dans les deux enceintes qui assurera le succès ou l'échec de ce cycle de négociations que d'aucuns considèrent comme le plus important depuis Rio en 1992. Très concrètement, il s'agit notamment de définir précisément comment les financements prévus dans le cadre de la négociation climatique (comme par exemple le Fonds Vert pour le Climat) pourront être investis dans les territoires, pour accompagner leur adaptation, mais aussi réduire leurs émissions de CO₂ en accompagnant leur développement (financement du transport public, de l'accès à une source d'énergie renouvelable...). Il faut concevoir les financements climat comme des outils de développement humain durable.

Ensuite, comme ils l'avaient souligné dans la feuille de route pour Paris adoptée en septembre 2013 à Nantes, les collectivités locales ont cherché à renforcer leur dialogue avec les autres acteurs non-étatiques.

Ainsi, dans le cadre des discussions préalables à la définition de la liste des Objectifs de Développement Durable, les


collectivités locales ont présenté à New York, en janvier 2014, un texte de soutien à un ODD spécifique sur la ville, qui était soutenu par des membres de la plupart des groupes majeurs reconnus par l'ONU, texte dont nous avons la prétention de penser qu'il a contribué à l'intégration d'un objectif «urbanisation et établissements humains» dans la liste actuellement en discussion.

Au Sommet de New York sur le climat en septembre, nous avons aussi présenté un texte, co-signé par les principales organisations mondiales de collectivités territoriales, syndicats, paysans, jeunes, ou du monde économique, de grandes organisations d'ONG environnementales, de femmes ou de peuples autochtones. Ce texte, «Catalyser l'action», officiellement remis à M. Ban Ki-moon et aux délégations nationales, est probablement le plus largement soutenu de l'histoire des négociations sur le climat. Il exhorte les États à s'engager pour la stabilisation du climat et détaille le rôle que doit jouer chaque groupe non-étatique dans cette lutte collective car il est évident que, sans l'action concrète et déterminée de chaque acteur, les résolutions des États seront sans effet.

Montrer cet engagement à agir est aujourd'hui une priorité des acteurs non-étatiques, C'est aussi l'un des grands thèmes du Sommet mondial «Climat et Territoires», qui s'est déroulé Lyon, en région Rhône-Alpes, les 1^{er} et 2 juillet 2015. Villes zéro carbone comme Copenhague ou Vancouver, initiative européenne du Pacte des Maires qui rassemble 6000 municipalités dépassant aujourd'hui l'objectif européen de -20% de GES en 2020, initiative mondiale portée par ICLEI du Pacte de Mexico et maintenant les «Compact of Mayors» et «Compact of States and Regions», soutenus par tous les grands réseaux mondiaux pour rassembler les engagements des villes et régions du monde, les gouvernements locaux et subnationaux sont en marche, prêts à assumer leur part de responsabilité globale.

Ainsi, du fait de sa gravité même, le changement climatique nous offre-t-il peut-être une chance de construire un monde plus solidaire et mieux régulé, car la lutte contre ce risque majeur pour l'avenir de nos sociétés nécessite l'engagement de chacun et ne peut se résoudre sans accord international équitable. Il dessine aussi un monde d'action s'appuyant sur les coopérations au-delà des frontières entre des acteurs non-étatiques aux cultures souvent communes quelles que soient leur nationalité.

La CdP21 à Paris est donc un moment majeur qui doit crédibiliser le scénario sous les «deux degrés». En se fondant sur l'engagement de tous, et en particulier sur les territoires, il doit permettre de lutter contre un «climato-fatalisme»

qui se traduirait par le repli sur soi et l'abandon de l'ambition d'une véritable régulation internationale au service du développement humain durable. C'est donc notre responsabilité à tous de réussir le rendez-vous de Paris 2015. 

■ Pour en savoir plus :

Déclaration de Nantes : http://www.uclg.org/sites/default/files/declaration_des_maires_et_dirigeants_territoriaux_sur_changement_climatique...pdf

Papier de positionnement pour un ODD spécifique sur l'urbanisation durable ((en anglais uniquement) : <https://sustainabledevelopment.un.org//index.php?page=view&type=9502&menu=1565&nr=15>

Déclaration pour le sommet climat de septembre 2014 : <http://www.uclg.org/fr/media/nouvelles/catalyser-laction-declaration-commune-de-representants-dacteurs-non-etatiques>

CGLU : <http://www.uclg.org/fr>

ICLEI : <http://www.iclei.org/>

Des villes en transition ? Vers des politiques de sobriété



Cyria EMELIANOFF

Cyria Emelianoff est professeur d'aménagement et d'urbanisme, codirectrice du master Politiques territoriales de développement durable à l'Université du Maine (Le Mans), Espaces Géographiques et Sociétés, UMR 6590 CNRS. Sa recherche porte sur les politiques urbaines de développement durable et de transition énergétique en Europe.

Elle a notamment publié avec Ruth Stegassy l'ouvrage « *Les pionniers de la ville durable, Récits d'acteurs et portraits de ville en Europe (2010)* » aux éditions Autrement.



Paul TCHAWA

Paul Tchawa est Professeur des universités. Il est titulaire d'une HDR de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3. Ses travaux et publications portent sur les logiques d'acteurs, les identités et le développement local, la gouvernance foncière et des ressources naturelles, les risques naturels et les impacts environnementaux et sociaux et, plus récemment, sur changements climatiques et sociétés. Il dirige le Département de Géographie de l'Université de Yaoundé 1 et est professeur invité à l'Université de Bordeaux 3 et à l'Université du Maine.

Les enjeux de la durabilité, que ce soit à l'échelle locale, nationale ou macro-régionale, se posent en termes aigus et renouvelés par l'horizon de la transition énergétique et socio-écologique. Les effets crescendo du changement global et la sortie annoncée des énergies fossiles campent un nouveau paysage, où les changements environnementaux, les rétroactions écologiques sur les populations et les milieux, les déséquilibres géopolitiques et l'obligation de changer de modèles de développement sont manifestes. Satisfaire les besoins de santé et de sécurité environnementale dans une perspective de justice sociale et internationale suppose des mutations économiques et politiques pour faire émerger des secteurs d'activités et d'emplois moins toxiques, au service du développement local et de l'ensemble des populations.

Les modes de production et de consommation actuels ne sont en rien compatibles avec une transition bas carbone. En France, par exemple, les trois quarts de l'énergie consommée par les ménages proviennent de l'énergie grise, incorporée dans les biens de consommation et d'équipement. Ce ne sont donc pas les véhicules électriques et l'habitat à basse consommation qui pourront réduire significativement les empreintes carbone. Au regard de l'énergie grise, les autoroutes cyclables et les matériaux de construction biosourcés sembleraient plus appropriés. D'autant que les économies d'énergie réalisées dans certains domaines sont annulées par l'accroissement des consommations, car les émissions de gaz à effet de serre fonctionnent en vases communicants. Réduire ses factures de chauffage ou de climatisation est par exemple inutile si l'argent économisé est dépensé ailleurs, générant des émissions de gaz à effet de serre sur d'autres postes de consommation. On sait que les empreintes carbonées des ménages sont avant tout fonction de leurs revenus, puis de leur taille, qui permet de mutualiser ou non certaines consommations. Sur ces deux critères, les villes des pays du Sud ont de l'avance... La forte variabilité de ces empreintes reflète les contextes géographiques, mais aussi et surtout les différentes catégories sociales en leur sein.

On comprend donc que la transition énergétique appelle des politiques beaucoup plus systémiques, structurelles et transfrontières – au vu de la mobilité des biens de consommation – qu'elles ne le sont actuellement. La part prédominante de l'énergie grise, les effets rebond et les transferts d'émissions d'un poste de consommation à l'autre rendent peu opératoires l'action publique si elle n'agit pas à la source, en réduisant fortement la demande énergétique. Des politiques de sobriété apparaissent dès lors indispensables. Comment s'acheminer vers de telles politiques ? Quel sens prennent-elles dans les pays émergents ? A quels obstacles doivent-elles faire face ? En quoi les territoires peuvent-ils y participer ? Des gisements d'économie d'énergie, de mobilité, d'espace, de temps, de sols et de matériaux sont en jeu. Les potentiels d'emplois par la relocalisation des filières et les

économies publiques substantielles que l'on peut en attendre sont susceptibles d'accroître les capacités d'action des collectivités locales.

Les obstacles sont évidemment structurants. On peut mentionner les sentiers de dépendance liés aux jeux d'acteurs économiques, l'absence de réorientation des politiques industrielles nationales, ou la faiblesse des financements mis au service de l'anticipation de cette nouvelle société.

Sur le front des collectivités locales, l'immobilisme est parfois moins grand. Des politiques un peu plus systémiques prennent forme, sous l'étendard de l'autonomie énergétique, notamment. Le réseau des « territoires à énergie positive » en France, fort d'une quarantaine de membres, ou les 140 régions « 100 % énergie renouvelable » en Allemagne, représentant plus d'un quart de la population allemande, tentent de reprendre leur économie en main, à commencer par sa base énergétique. Des économies majeures peuvent être réalisées grâce à la (re)municipalisation des réseaux et à la production locale d'énergie (électricité et éclairage public, chaleur et froid, valorisation des déchets), à léco-construction et la réhabilitation thermique, au resserrement de l'habitat, aux mobilités douces et trames vertes, à la promotion d'un tourisme « lent », aux circuits courts alimentaires et aux filières courtes pour diversifier les matières premières, dont les matériaux de construction par exemple. Ces projets territoriaux s'appuient à l'occasion sur la mobilisation de l'épargne citoyenne.



La ville de Medellín en Colombie, Photo: ENERGIES 2050

Dans un contexte d'adaptation aux changements environnementaux, la recherche de sobriété appelle une ingénierie sociale aux côtés des « fondamentaux » techniques. La sécurisation des approvisionnements, des réseaux et infrastructures, et l'éco-ingénierie sont en effet nécessaires. Mais les réseaux sociaux d'entraide, les formes de mutualisation et de partage, les économies collaboratives le sont tout autant... Ces politiques sont embryonnaires. Comment aller plus loin ?

On peut avancer quelques éléments de réflexion prospective pour la mise en œuvre de politiques de sobriété, dessinant, de manière schématique, des voies contrastées :

- (1) La sobriété peut être dans un premier temps obtenue par l'épargne : les dépenses (créatrices d'emplois) sont alors dirigées vers des investissements d'avenir : restauration écologique des milieux, durabilité des bâtiments et infrastructures, transports en commun, énergies renouvelables, santé, éducation et formation, recherche... Cette option d'investissements à long terme et d'épargne suppose que le consumérisme (réel ou rêvé) ne soit plus la locomotive de la croissance économique.
- (2) La sobriété peut résulter d'un raccourcissement des chaînes de production et consommation. Dans le domaine de l'énergie, les installations de petite cogénération consomment trois fois moins d'énergie primaire que les centrales thermiques conventionnelles. Les énergies renouvelables locales favorisent les échanges économiques locaux, qui peuvent encore être stimulés par des monnaies locales. Les contextes politiques décentralisés se prêtent mieux à la décentralisation énergétique et à la relocalisation de certains flux matériels. Des circuits d'économie informelle peuvent conduire à des résultats similaires, mais il s'agit alors de réduire leurs coûts sociaux et sanitaires.
- (3) La sobriété est également liée aux économies d'espace, qui permettent de mutualiser l'énergie, les infrastructures, les services, de réduire les besoins de mobilité, de sauvegarder ou de libérer des terres agricoles et des milieux naturels, en repensant, notamment dans les pays du sud, la planification de l'espace et l'affectation des terres. À l'échelle des régions métropolitaines, cela suppose des capacités de gouvernance inédites pour épargner les sols et ne pas disperser les finances publiques. C'est donc dans des contextes en décroissance (qui affectent 40 % des villes occidentales et 10 % des villes du sud selon l'UN Habitat) que des formes d'aménagement nouvelles tablent sur une économie de moyens et d'espaces ont pu s'inventer, par nécessité : des politiques de rétraction urbaine, dans des villes d'Europe de l'Est, des régions anciennement mono-industrielles ou vieillissantes. Les gains sont également financiers, comme l'exprime le concept « d'urbanisme à zéro euro » en Allemagne de l'Est. À Tokyo, qui voit sa population décroître sous l'effet du vieillissement, l'urbaniste Hidetoschi Ohno propose de désurbaniser les secteurs à plus de 600 mètres des axes de transports en commun, de *renaturer* les espaces délaissés, de convertir une partie des voiries en espaces verts et de mobilité active, selon

une planification adaptative et progressive d'ici 2050, priorisant la réponse aux besoins sociaux dans un contexte de pénurie financière. Les processus de désurbanisation peuvent concerner aussi des zones littorales ou de vallées à haut risque, des espaces voués au déploiement de services écosystémiques, etc.

Ce type de planification introduit un changement de paradigme en matière d'aménagement et d'urbanisme. Nous défendons l'idée qu'il peut être adapté à des contextes soumis à de fortes pressions urbaines. Sur ce modèle, la ville de Yaoundé, par exemple, pourrait être irriguée par des systèmes de lagunage des eaux usées pour compenser l'absence de réseau d'assainissement et éviter la contamination de l'agriculture urbaine de fond de vallée, par des autoroutes cyclables et piétonnes en terre susceptibles de désengorger le réseau viaire saturé et générateur d'une forte pollution atmosphérique, ou encore par des plantations communautaires pour s'adapter au changement climatique, produire des denrées alimentaires et des matériaux de construction. Ces politiques sont bien moins onéreuses que la mise en place de réseaux d'assainissement, de transports en commun, de climatisation, et beaucoup plus sobres en carbone (notamment en termes d'énergie grise).

Il existe encore d'autres voies de sobriété, passant par une « déconsommation » choisie, compensée par des formes de mutualisation et partage, transformant les normes et demandes sociales, ou par des politiques industrielles favorisant le décollage des produits *lowtech* et biosourcés. A défaut, ces produits peuvent se développer via des innovations locales, comme l'éco-pépinière de Lomé construite par des acteurs de l'économie collaborative. Les matériaux biosourcés peuvent capter du carbone et être produits dans des espaces urbains, en se substituant aux végétaux de décoration.

Ces différentes voies peuvent-elles s'articuler, avec des effets éventuellement démultiplicateurs, ou relèvent-elles d'orientations et de scénarios antagonistes ? Quelles capacités avons-nous à les mettre en œuvre ? C'est une des questions centrales abordées dans le master Transition énergétique et durabilité des territoires en Afrique (encadré). Au nord et au sud, dans des contextes marqués par le vieillissement et l'exode urbain, la jeunesse démographique et l'exode rural, les centrifugeuses urbaines, la précarité sociale ou celle des services et finances publiques, le « *do it yourself* » ou l'auto-construction, l'économie collaborative ou l'économie informelle, sur fond de pénurie de ressources économiques et écologiques, les politiques de sobriété deviennent urgentes pour les territoires, et leur ouvrent de multiples opportunités :

- La possibilité de renforcer et de renouveler l'emploi par la valorisation des ressources renouvelables, le développement de nouvelles filières, les gisements d'économie d'énergie, les innovations organisationnelles et sociales ;
- L'aménagement d'un cadre de vie qui sécurise à moindre frais les conditions de vie de chacun, l'accès à des ressources vitales (énergie, eau, terres, nature...) et à un certain bien-être, dans un monde de vulnérabilités croissantes ;
- La capacitation des populations pour une fabrique partagée de l'environnement quotidien, prenant en compte leurs savoirs et savoir-faire, formes d'adaptation aux milieux, modalités d'organisation sociale, les matériaux locaux, les potentiels des NTIC,... Ce qui suppose un vaste chantier de recherche au sens large et d'expérimentation politique de nouvelles voies de transition. Au-delà du master en transition énergétique et durabilité des territoires en gestation entre Le Mans et Yaoundé, il convient d'adapter graduellement les curricula vers plus de sobriété et de durabilité et ce, depuis le cycle secondaire. C'est à ce prix que dans le sillage des aptitudes nouvelles, pourront être forgées de véritables attitudes en faveur de la sobriété. 🌱

Master 2 Professionnel en enseignement à distance

Transition énergétique et durabilité des territoires en Afrique

Diplôme en cotutelle Université du Maine/Université de Yaoundé 1

Départements de Géographie, ouverture : 2016/2017

Objectifs

La formation analyse la manière dont les territoires africains sub-sahariens peuvent affronter les questions d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, les enjeux de déforestation, de maintien de la biodiversité, de sécurisation des ressources naturelles (eau, énergie, terres) et agricoles, pour leurs besoins en propre et ceux des générations à venir.

L'objectif est de former une nouvelle génération de cadres territoriaux et nationaux au fait des enjeux globaux se rapportant à la sobriété énergétique et à la durabilité, capables de produire des visions intégrées et des trajectoires de changement, de participer à leur orchestration et à leur mise en œuvre. Véritables médiateurs territoriaux ou nationaux, ils serviront de cheville ouvrière pour relier les domaines d'intervention des politiques publiques, les échelles de décision (de l'international au local), pour établir des ponts entre préservation de l'environnement, gisements d'emplois et amélioration des conditions de vie. Ces cadres seront également force de proposition pour mobiliser les ressources sociales et économiques des territoires, créer de nouveaux partenariats et jeux d'acteurs en faveur de la transition énergétique et du développement durable territorial. Ouverts sur l'international et la veille en termes d'innovations territoriales, ils pourront épauler et renforcer les métiers de la fonction territoriale, de l'aménagement et de l'urbanisme, du développement économique territorial.

Organisation

Le master propose un tronc commun consacré aux concepts, enjeux et défis de la transition énergétique en Afrique, et deux parcours au choix :

- (1) Transition Énergétique et Ressources Naturelles
- (2) Transition Énergétique et Durabilité Urbaine.

Les cours sont écrits en binôme par les équipes d'enseignants-chercheurs de Yaoundé 1 et de l'Université du Maine, disponibles sur une plate-forme d'enseignement à distance. Sont associés au projet différents partenaires académiques et associatifs, au premier rang desquels ENERGIES 2050. Les étudiants auront la possibilité de

suivre des projets tutorés au Cameroun, d'effectuer des stages de professionnalisation et seront encadrés individuellement par un enseignant.

Publics cibles

- Chargés de mission, cadres de la fonction publique territoriale ou nationale, d'agences de développement, d'entreprises privées et d'ONG
- Experts dans des organismes internationaux, nationaux ou des structures privées
- Ressortissants des pays du nord souhaitant travailler dans des structures de coopération multilatérale et bilatérale, dont la coopération décentralisée
- Étudiants désirant poursuivre des études doctorales à l'issue du Master (domaine des *Transition Studies* et politiques publiques de transition)

Pour en savoir plus : emelianoff@free.fr – http://www.univ-lemans.fr/fr/formation/enseignement_a_distance_ead.html



Initiative de la Francophonie pour des villes durables

L'Initiative de la Francophonie pour des Villes durables

Villes et monde, un même destin

Nombreux sont ceux qui considèrent que les villes détiennent les clés des plus grands défis planétaires et que leur futur conditionnera le futur même de notre civilisation. Bien que ne représentant que 4% de la surface terrestre, les villes concentrent une grande partie de l'activité humaine et sont à l'origine d'une pression non négligeable sur l'environnement et les ressources naturelles. Cela est d'autant plus significatif que la part de population urbaine ne cesse d'augmenter et que cette tendance devrait se renforcer encore dans les prochaines années (selon l'ONU, l'espace urbain abritera 75% de la population mondiale en 2050).

Dans ce rôle clé, les Villes se retrouvent confrontées à de multiples défis que les conséquences du changement climatique ne font que renforcer et exacerber. Pour les villes du Sud, déjà confrontées à un retard significatif en termes d'équipements et d'aménagements, les défis sont d'autant plus importants que ces pays sont confrontés à une croissance urbaine plus marquée, un mitage géographique plus rapide, un processus de décentralisation plus récent et un manque de moyens significatif.

En pratique, les villes sont constituées d'un ensemble de systèmes intégrés et interdépendants, organisés selon des schémas complexes et de nature très variée. Il apparaît donc indispensable d'aborder la problématique des villes durables selon une approche holistique, aussi bien au niveau de l'analyse des défis que dans la recherche des réponses à apporter.

Ceci étant dit, bien que les villes diffèrent de par leur taille, leurs caractéristiques géographiques ou encore leurs contextes socio-économiques, elles restent confrontées à des barrières similaires dans la mise en place de stratégies de développement durable.

Ces différentes réalités plaident pour l'élaboration d'outils accessibles à tous, à la capitalisation des expériences réussies ainsi qu'à la mutualisation des savoirs.

Genèse de l'initiative

L'initiative de la Francophonie pour des Villes durables s'inscrit dans la continuité du programme «Ville, Energie et Environnement» mis en place par l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) entre 2002 et 2011. L'originalité de ce programme tenait en grande partie à sa capacité à prendre en compte la diversité d'une ville tout en ciblant des stratégies d'actions sur l'énergie et l'environnement. Suite à son évaluation réalisée en 2011, l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD), nouvelle appellation de l'IEPF, et l'association ENERGIES 2050 ont décidé de poursuivre l'aventure ensemble et ont cofondé l'Initiative de la Francophonie pour des Villes Durables dont l'objet principal est d'appréhender l'environnement construit selon une approche pragmatique et systémique.

L'Initiative, une approche systémique pour des stratégies urbaines durables

L'IFVD s'inspire des nombreux programmes, projets et initiatives dédiés aux villes, afin de tirer les enseignements de chacun d'eux et de pouvoir se concentrer sur la mise en place d'un programme aussi opérationnel que possible, inspiré par une vision systémique de l'environnement construit. Pour ce faire, l'Initiative s'appuie résolument sur les démarches en cours et construit progressivement des partenariats inspirés et complémentaires.

A l'aide d'une ligne de conduite méthodologique basée sur des principes de transparence, de mesure et de vérification, l'Initiative a pour ambition de parvenir à des résultats concrets et mesurables afin de faciliter leur répliquabilité. Il s'agit d'élaborer un ensemble d'indicateurs, véritables dénominateurs communs à la base de la transposition d'une démarche d'une Ville à une autre.

L'objet de l'IFVD est de susciter la mise en œuvre d'une stratégie urbaine durable et d'apporter des réponses concrètes à des situations critiques face à des moyens presque systématiquement sous-dimensionnés.

Une organisation matricielle pour une initiative au plus proche de la mise en œuvre

Au regard de ce qui précède, chacun aura compris que la stratégie d'action de l'Initiative de la Francophonie pour des Villes durables s'articule autour de partenariats aussi variés que complémentaires et entend s'appuyer sur les actions et initiatives existantes. En pratique, il s'agit ni plus ni moins que de construire un puzzle dans lequel chaque pièce, tout en étant indépendante et indispensable, n'a d'utilité que lorsqu'elle se trouve connectée aux autres selon une organisation planifiée, optimisée et cohérente.

Pour ce faire, l'Initiative s'articule selon les 5 piliers suivants complémentaires :

- fédérer et mutualiser,
- comprendre et partager pour des villes inspirées en devenir,
- mettre en œuvre des programmes d'action à la carte,
- financer la ville inspirée,
- renforcer la capacité d'agir pour des villes participatives et inclusives.

Chacun des piliers se renforce en s'appuyant et en complétant les autres piliers. L'Initiative se base sur des méthodologies à même de produire des résultats mesurables, reportables, et vérifiables.

Exemple d'action concrète : Une formation africaine pour les professionnels du secteur de la construction et du bâtiment, de l'aménagement et de la gestion urbaine

Dans le cadre de l'Initiative de la Francophonie pour des Villes Durables, l'IFDD en partenariat avec l'Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EAMAU) et ENERGIES 2050 ont créés et mis en place –avec le soutien de plusieurs partenaires institutionnels– un module de formation sur la transition énergétique dans l'environnement construit à l'attention des architectes, urbanistes et gestionnaires urbains africains.

Cette formation est unique en son genre par son approche systémique et son ancrage dans les problématiques actuelles rencontrées par les villes africaines. Elle a pour objectif de développer une bonne maîtrise des défis à relever ainsi que les stratégies et actions à mettre en œuvre pour construire ou rénover des bâtiments, des infrastructures et aménagements urbains et, d'une manière générale, des Villes répondant aux exigences d'aujourd'hui et de demain dans la perspective de la transition énergétique.

Cette formation, est déclinée en sessions régionales et en sessions nationales. Les trois premières sessions nationales ont été organisées en mai 2012 au Togo, en septembre 2012 au Burundi et en mai 2015 en Côte d'Ivoire.

Les sessions régionales rassemblent à chaque édition entre 15 et 20 professionnels de différents pays francophones sub sahariens. La 4^{ème} session régionale débutera en octobre 2015.

Un portail dédié à l'IFVD a été mis en place sur la plateforme d'information Méditerranée :

<http://www.mediterre.org/villes/>



Didier FENERON

Didier FENERON est le Président de Vélophonie, réseau vélo francophone international. Il est ingénieur transport et aménagement urbain. Ses domaines d'expertise sont le vélo et les circulations douces.



Annie-Claude SEBBAN

M^{me} Annie-Claude SEBBAN est vice-présidente de Vélophonie. Docteur en urbanisme ses recherches concernent le transport, les intermodalités le vélo et le transport public.

Le vélo, une chance pour la francophonie ? Vers une mobilité durable et solidaire au sein de l'espace francophone



Les pratiques cyclables sont diversement représentées au sein des pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie. L'utilisation du vélo correspond à divers besoins : loisir, tourisme, sport ou utilitaire. Ce dernier aspect nous intéresse plus particulièrement. Il correspond à des motifs de déplacement indispensables : travail, école, achats, visite amicale ou familiale, transport de personnes et de marchandises.

La pratique du vélo et les enjeux qu'il représente sont au cœur des problématiques de développement durable et de changements climatiques. Sans être un « remède-miracle », la réintroduction du vélo dans certaines villes (surtout occidentales) depuis les années 1990 a permis de constater qu'il s'avérait être une solution à la fois rapide, pragmatique, économique et surtout efficace pour répondre aux besoins de déplacement des citoyens tout en donnant à nos villes des qualités plus viables.

D'une mécanique extrêmement simple, propulsé par la seule énergie musculaire de l'humain, le vélo, de fait, n'utilise pas de carburant. Il ne pollue pas. Ses atouts sont multiples : économique à l'achat et à l'entretien, bénéfique pour la santé, faible consommateur d'espace, silencieux, rapide et robuste. Objet universel, il est praticable à tout âge.

Depuis les années 2000, on constate dans divers pays en développement une régression du vélo utilitaire au profit de l'auto et des deux roues motorisées. Vélophonie ambitionne d'attirer l'attention sur les effets pervers de ce modèle de transport basé exclusivement sur les modes mécanisés individuels.

Beaucoup de villes occidentales ont redonné une place au vélo de manière volontariste. Le développement rapide des vélos en libre-service présente une évolution surprenante des mentalités puisque l'on est en train de passer de la possession à l'usage d'un véhicule. C'est là une profonde rupture dans notre façon de « consommer » les modes de déplacement.

Même si les comportements changent, les besoins de mobilité sont toujours aussi importants et demeurent au cœur de la vie quotidienne des citoyens. Et nos aspirations à une meilleure qualité de vie en ville sont particulièrement compromises par de récurrents problèmes : pollution atmosphérique, congestion, insécurité routière.

Et si le développement de l'usage du vélo permettait une atténuation de tous ces graves problèmes environnementaux? C'est en tout cas l'hypothèse défendue par Vélophonie. Comment faire que ce simple objet, le vélo, devienne un véritable outil d'inclusion sociale pour les territoires? Simplement en redonnant au vélo sa place. Car il offre des perspectives positives: mobilité retrouvée, revenus supplémentaires ou accès à l'éducation par exemple.

Face aux enjeux de nos sociétés du XXI^{ème} siècle comme la mobilité pour tous, le développement durable, la précarité énergétique, la cohésion sociale, la santé publique ou l'expansion urbaine à outrance, le vélo joue son rôle de mobilité sans condamner l'environnement dans lequel il se développe.

Malgré toutes ses qualités, paradoxalement, le vélo est très absent des débats publics. Il bénéficie de peu d'incitation à son usage. Pourtant, il constitue un enjeu politique majeur de nos sociétés.

Vélophonie démontre, au fil de ses études et actions, que le vélo tient une place importante dans l'esprit et la vie des habitants des pays de la Francophonie. Il suscite des attentes, des espoirs. Nos deux initiatives suivantes le prouvent:

«Francophones, tous à vélo!» a questionné les francophones sur la place du vélo dans leur vie et leur pays. Cet «audit vélo international» invitait les participants à produire une œuvre artistique sur le vélo. Radio France Internationale et Mondoblog nous ont rejoint dans notre action et nous ont permis de recueillir des témoignages extraordinaires.

Tantôt appelé nêguêsoh, la petite reine ou babanikogo, le vélo est profondément ancré dans l'esprit des francophones. Du Burkina Faso au Canada, il ressort ces mêmes souvenirs émouvants de la prime enfance: l'apprentissage (parfois cuisant) des premiers tours de roues, le premier vélo offert suite à une réussite scolaire. Parfois la pauvreté nécessite de l'emprunter ou de le louer. Ici on apprend qu'un handicapé camerounais réalisa des études supérieures grâce au don d'un tricycle, là on le déconseille encore aux femmes, en Tunisie on «vélorutionne»... Cela reflète l'immense diversité des cultures vélo dans la Francophonie que Vélophonie souhaite valoriser.

Mais comment mobiliser les politiques et les populations? Le «Manifeste pour une diversité des cultures vélo francophones» que nous avons rédigé représente un fort outil pédagogique et militant. Il a pour but de croiser les regards sur le vélo, partager les expériences, inciter au débat le grand public et les décideurs afin de les convaincre de nous offrir un avenir plus prometteur pour le vélo.

Vélophonie a participé à deux événements internationaux majeurs. Le congrès mondial du vélo urbain Vélo-City Nantes (juin 2015) sur le thème «Le vélo, créateur du futur». Grâce à son militantisme, notre association a réussi à inviter la Francophonie à cette édition. Une séance plénière a porté sur «La Francophonie, une chance pour le vélo». Et un plateau TV pour traiter de «La Francophonie, une communauté créative émergente en faveur du vélo». Il a aussi été présenté lors du deuxième Forum Mondial de la Langue Française de Liège (juillet 2015) un atelier sur «Les enjeux du vélo dans l'espace francophone».

Ces deux initiatives citoyennes visent à interpeller les institutions de la Francophonie sur les enjeux d'une mobilité durable où le vélo tient une place stratégique.

Car la demande en mobilité est très forte dans l'espace francophone. Les systèmes de transport actuels, essentiellement axés sur les modes mécanisés, sont fortement vecteurs de discriminations.

Le vélo requiert de faibles budgets de développement. Ses retours sur investissements sont rapides et très «rentables» pour la collectivité. Il permet l'épanouissement des populations, et particulièrement les jeunes, et crée un environnement plus sain.

Actuellement, connaît-on meilleure opportunité de transport capable d'atténuer les menaces climatiques graves qui pèsent sur notre planète?

Alors francophones, tous à vélo!

www.velophonie.org 



BURKINA FASO Circulation urbaine FTV ©Vélophonie



CAMBODGE Ecolières à vélo FTV ©Vélophonie



République Démocratique du Congo: Transport de marchandises à vélo sur la route de Matili, © Almeras



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Hommes avec leur vélo © Almeras



TUNISIE Manifestation à vélo FTV © Trabelsi



Mame Aly KONTE

Géographe et journaliste, Mame Aly KONTE est spécialiste des questions de sciences et développement durable. Titulaire d'un Diplôme supérieur, option « *Science et Journalisme* », Grand reporter, il travaille avec quelques publications scientifiques dont la Revue SPORE, magazine du développement agricole et rural des pays ACP publié par le Centre Technique de Coopération agricole et rurale (CTA) basé à Wageningen au Pays Bas. Membre du Réseau africain des journalistes scientifiques, il est auteur de nombreux reportages et dossiers en Afrique et dans le monde sur les économies vertes, l'environnement et la gestion urbaine. M. KONTE est également co-auteur de plusieurs ouvrages thématiques et revues scientifiques sur le journalisme spécialisé, l'environnement, l'accès à l'eau et l'assainissement, le risque climatique et la gouvernance urbaine. Membre du Groupe des experts travaillant avec Onu Habitat, il est ancien volontaire des Nations Unies spécialisé dans la documentation, la dissémination et la vulgarisation de projets.

Le Sénégal et le pôle urbain de Diamniadio... ou de la nécessité de questionner les territoires

Une véritable autoroute du Sud, un futur village numérique, le pari est osé au moment où les espaces économiques sous régionaux se fissurent entre crises et guerres civiles. Le pôle urbain de Diamniadio et l'autoroute qui y mène sont néanmoins le signe du renouveau urbain sénégalais. Voyage au cœur d'une modernisation dite durable.

Une autoroute longue de dizaines de kilomètres était attendue, la voilà réalisée. Le pays rêvait d'une ville nouvelle conçue par des Sénégalais et des Africains, celle-ci a pris forme depuis février 2014. Mais, face à la boulimie foncière et le tout habitat, laissera-t-on indemne les terres de cultures maraîchères et légumières qui font l'économie de cette zone névralgique ? Une route et un pôle urbain, fussent-ils les plus beaux au monde, n'ont pas vocation à pousser à la déforestation et au pillage des ressources alentours.

Un tracé sinueux au cœur d'un domaine à préserver

Inaugurée le 1er août 2013, l'autoroute à péage est déjà menacée d'envahissement et le risque est grand de voir l'agglomération dakaroise prise en étau une fois encore. Cette autoroute est pourtant nécessaire, en dépit de toutes les critiques ; dès 1978, le président Léopold Sédar Senghor pensait déjà à la construction d'une voie moderne pour relier Dakar à Thiès, distante de 75 kilomètres. Il était déjà devenu évident qu'un vrai projet autoroutier était vital pour l'économie nationale et sous régionale mais aussi pour le désenclavement de Dakar.



Vue aérienne autoroute à péage Dakar, Photo: Mame Aly konte

La crise pétrolière de 1979 et les difficultés économiques, suivies des politiques d'ajustement structurel imposées par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale avaient cependant contraint l'action des gouvernements successifs. Les années qui suivirent furent catastrophiques pour l'économie sénégalaise. Le pays fût plongé, jusqu'à la fin des années 1990, dans une phase rude de reconstitution des équilibres macroéconomiques. Le PIB et le revenu par tête d'habitant ne décollèrent pas, restant en deçà des 500 dollars par tête d'habitant. L'arachide et le phosphate produit et exporté ne suffirent pas à créer des ressources additionnelles susceptibles de relancer l'investissement.

Quatre présidents se seront finalement succédé avant que ne soit finalisé ce bout de voie autoroutière. Aujourd'hui, derrière les critiques sur le coût (près de 400 milliards de FCFA, de sources provenant de l'Apix, l'Agence pour la promotion des investissements et des grands travaux), sur le tracé et les impacts sur l'environnement, se cache le plaisir de pouvoir traverser rapidement la campagne dakaroise sur ce tronçon d'une quarantaine de kilomètres, pour un tarif variant entre 800 FCFA pour les motos à 2 700 pour les autobus et camions. Presqu'achevé sur le chemin qui la mène en direction de l'aéroport international de Diass, le tracé de l'autoroute Dakar-Diamniadio a été réalisé sur une bonne partie des quartiers flottants et inondables qui longeaient jadis la voie de Pikine à Keur Massar, en passant par Thiaroye, la forêt classée de Mbao et tous ces petits hameaux aux alentours. L'effort des autorités pour ajuster le projet relève de ces contraintes.

Sur le plan économique, social et environnemental, ce gigantesque projet a, en plus de la réalisation de l'infrastructure routière, permis la construction d'une zone de recasement au niveau des villages de Keur Massar et Tivaouane Peul. On peut y ajouter le projet de fermeture de la décharge de Mbeubeuss (l'une des plus grandes en Afrique de l'ouest), la réhabilitation de la forêt de Mbao, à l'entrée de Dakar en venant du sud, le développement des zones maraîchères ; et plus grand encore, la restructuration du quartier de Pikine irrégulier à travers l'amélioration de la voirie et la mise hors d'eau de certaines zones d'habitation. On citera également la réalisation d'un centre de santé, d'une école, d'un marché, d'un complexe sportif etc. Aujourd'hui, du côté de l'Apix et du Pôle, on annonce aussi les travaux en cours de prolongement de l'autoroute en direction de Diass et son aéroport. Ce nouveau projet financé par la Banque Mondiale devrait s'achever en aout 2016.

■ Un projet gigantesque, une vision

Concernant le développement du Pôle urbain de Diamniadio, les enjeux se situent essentiellement dans la gestion et l'organisation du foncier. Si des mesures idoines ne sont pas prises pour préserver cette vaste zone de maraîchage et de production de plantes vertes, les conséquences sur l'agriculture mais aussi sur l'élevage seront potentiellement désastreuses, une bonne partie de la production de volaille du pays provenant de cette zone.

Les agriculteurs de la zone des Niayes font face à la pression foncière et à la progression du front de l'habitat et surtout la mise en œuvre des pôles urbains de Diamniadio et du Lac Rose. Aujourd'hui, leur seul espoir repose sur la redynamisation de Bud Sénégal, une zone qui, jadis, faisait la fierté de tous les exploitants et du Sénégal. Dans les années 1970, cette superficie de plus de 1000 hectares employait 3.500 à 4.000 personnes ; l'on y cultivait légumes et fruits destinés à la consommation locale et à l'exportation, avec une production annuelle estimée à 12.000 tonnes. Depuis quelques temps, des voix s'élèvent pour plaider en faveur de sa redynamisation.

La pression foncière est également une réalité à Diamniadio ; une petite cité qui ne compte que 14.000 âmes pour le moment, mais qui n'en subit pas moins un afflux de personnes recherchant des parcelles d'habitation. Plusieurs sociétés s'y sont installées et font aujourd'hui de cette commune, un véritable pôle industriel, avec des usines allant de la production de farine (Olam Sénégal) à la métallurgie (Didier feramise) en passant par la conserverie de poissons (3 Dauphins, Tamou fishing, Delphinus). On y a également des unités qui transforment le plastique (Sodia plast) ou encore la production d'engrais et de produits phyto-sanitaires (Biogen).



Le campus de la futur université, Photo : Mame Aly Konte

Leur choix de s'installer à Diamniadio n'est guère fortuit car l'autoroute à péage leur permet d'entrer au port de Dakar ou de se rendre à l'aéroport en 20 minutes. Toutes les sociétés n'ont néanmoins pas été accueillies à bras ouvert : une société de production de gaz a récemment été fermée sur décision préfectorale à cause des nuisances qu'elle causait sur l'environnement. Délégué Général de la Promotion des Pôles Urbains, Seydou Sy Sall, ajoutait que « de nombreuses ambassades souhaitent déplacer leur siège sur le futur site, du fait que l'aéroport de Diass est tout prêt... ».

■ Une approche globale de la ville

Le Président Macky Sall annonçait « le début d'une nouvelle ère de prospérité durable ». Il s'agissait notamment de franchir un autre cap après le lancement du corridor Dakar-Bamako. Pour le Pôle Urbain de Diamniadio, l'État du Sénégal a misé sur des promoteurs immobiliers majoritairement étrangers et, à qui ont été affectés à titre gracieux, des centaines d'hectares. Dans un souci de transparence, les cahiers de charges doivent être rendus publics par la Délégation générale à la promotion des pôles urbains (Dgpu).

Le Président de la République a souligné que : « Grâce à un partenariat public privé intelligent et novateur, les logements de Diamniadio pourront être acquis moyennant une mensualité déterminée, sur une durée de 15 à 20 ans voire 25 ans... aucun apport initial ne sera exigé pour le logement social. » Pour le Délégué général à la promotion des pôles urbains, « Les pôles ministériels seront implantés dans ce noyau ... Il y aura les équipements hôteliers qui accompagnent le centre de conférence. Quelques industries dans le domaine de la pharmacie, de l'électronique et des matériels de construction, des universités privées, des équipements de santé et des autres équipements d'accompagnement y seront installés », a assuré M. Seydou Sy Sall.

A l'en croire, « La deuxième université de Dakar sera installée avec quatre sites. Un site pour les sciences et les techniques. Un site sur la santé. Un site dans le domaine de l'économie et de la gestion, un autre qui va abriter le pôle administratif de l'université. » En termes d'équipements sportifs, a-t-il poursuivi, Diamniadio sera structuré en quatre arrondissements. Chaque arrondissement sera installé sur un site de 400 à 500 hectares. Chaque arrondissement sera équipé d'un stade. Il y a aussi un stade de haute compétition, une piscine olympique, un centre équestre et un golfe ».

■ Une Silicon Valley sous les tropiques ?

Depuis quelques années déjà, le Sénégal a orienté son économie vers le numérique, a été classé 12^{ème} par l'indice Uit 2014 et accueille notamment plusieurs projets de fibre optique. L'accès à internet est aujourd'hui une réalité au Sénégal même si des efforts restent à accomplir. Le pays regorge également de plusieurs écoles universitaires de renom, attirant un grand nombre d'étudiants d'origines diverses. De plus en plus, ces jeunes diplômés sont orientés vers l'entrepreneuriat et le Sénégal dispose de plusieurs incubateurs tels que le CTIC et Jokkolabs.

Grâce à ces structures, plusieurs startups ont vu le jour dans le domaine des TIC et la ville de Diamniadio a vocation dans ce contexte à devenir une vraie cité numérique. La première étape du projet est d'en faire le nouveau pôle urbain du Sénégal. Un partenariat avec la Banque Africaine de développement devrait permettre au gouvernement sénégalais de mobiliser en 2015, 60 milliards FCFA pour la première phase du projet. L'objectif est, selon le ministre sénégalais des Postes et Télécommunications Mr Yaya Abdoul Kane, de faire de Diamniadio « une destination privilégiée de l'innovation et de la recherche »

L'ambitieux projet du gouvernement sénégalais a déjà trouvé écho auprès de certaines grandes entreprises des TIC. Ainsi, le groupe Atos depuis peu envisage d'installer une plateforme numérique dans la future Diamniadio Valley. Un noyau de 700 hectares appelé centre a été découpé. Ce centre qui devrait être réalisé en trois ans est en cours de travaux. Il devrait recevoir l'université et ses différents sites, tout comme le centre international de conférences qui y est déjà implanté et qui a permis d'abriter le dernier sommet de la Francophonie. 🌿



La cité du savoir, Photo : Mame Aly Konte



Arab HOBALLAH

Directeur de Modes de Vies, Villes et Industries Durables (Programme des Nations Unies pour l'Environnement/PNUE), il était auparavant en charge des modes de consommation et de production durables avec pour résultat notoire, le « Programme Cadre Décennal sur les Modes de Consommation et de Production Durables », adopté à Rio+20, et un objectif spécifique dans l'ensemble des Objectifs du Développement Durable.

Consommer et produire différemment : penser et agir durable

L'année 2015 sera une année charnière pour le Développement Durable. S'y tiennent les négociations internationales sur l'agenda du développement post-2015, le sommet du Secrétaire Général des Nations Unies sur ce thème en Septembre, et la CdP 21 pour le climat à Paris en décembre. Les défis de 2015 et des années à venir sont considérables, et la consommation et la production durables¹ peuvent non seulement aider à répondre aux enjeux environnementaux, mais aussi aux enjeux du développement. **En effet, la consommation et la production forment la base de notre économie. Un passage à des modes de consommation et de production durables représente un changement** nécessaire, transformationnel et systémique de nos sociétés. Il s'agit, en quelque sorte de la quintessence du développement durable, confirmée par la communauté internationale qui a défini les trois objectifs prioritaires de développement durable comme étant :

- L'éradication de la pauvreté
- La gestion durable des ressources naturelles en tant que socle du développement économique et social
- Les modes de consommation et de production durables

■ De l'excessif à l'efficient, la voie pour la durabilité.

L'utilisation efficace des ressources d'une seule planète est un angle de vue qui permet de se rendre compte des défis planétaires qui se posent déjà. L'extraction de minéraux de construction a été multipliée par 34 en cent ans, tandis que les minerais et les minéraux industriels par 27, les combustibles fossiles par 12, et la biomasse par 3,6 (ce taux relativement faible pour la biomasse est dû en partie à son importance au début du siècle et en partie parce que certaines de ses utilisations, par exemple son utilisation comme combustible, ont été remplacées par des combustibles fossiles). Ainsi, en moyenne, poussée par les avancées technologiques ainsi que la croissance démographique et économique, l'extraction des ressources naturelles mondiale a été multipliée par 8 au cours du 20^{ème} siècle. Si cela est dû en grande partie à une hausse conséquente de la population mondiale, ce n'est pas l'unique cause. Une personne en 2005 avait besoin en moyenne d'environ 8,5 à 9,2

1 La consommation et la production durables (CPD) se définit comme : « L'utilisation des services et des produits connexes, qui répondent aux besoins de base et apportent une meilleure qualité de vie tout en minimisant l'utilisation des ressources naturelles et des matières toxiques ainsi que les émissions de déchets et polluants au cours du cycle de vie du service ou du produit afin de ne pas compromettre les besoins des générations futures. » (Symposium d'Oslo, 1994).

tonnes de ressources par an pour son mode de vie alors que cent ans plus tôt, le taux métabolique global moyen par habitant était de 4,6 tonnes.²

Tout l'enjeu se cristallise autour de la notion de découplage, intrinsèquement liée aux notions de productivité et d'efficacité. Le découplage des ressources se traduit par la réduction du taux d'utilisation des ressources par unité d'activité économique, alors que le découplage de l'impact assure le maintien de la production économique tout en réduisant l'impact négatif sur l'environnement.

Tous les pays sont concernés par les enjeux liés à une utilisation efficace des ressources et, bien que des exemples de bonnes pratiques existent, aucun pays n'est aujourd'hui exemplaire dans sa consommation et sa production. Les pays développés ont historiquement un mode de développement intense en ressources, reconnu par tous comme non-durable, et qui tend à se répandre aux pays émergents depuis les années 90, ce qui explique un bilan mondial en demi-teinte. La perception croissante des impacts négatifs de ces modes de développement pousse les gouvernements de ces pays à agir, avec les principaux acteurs, dans le cadre de forums internationaux et sur le terrain aux niveaux nationaux, régionaux et locaux. Les pays en développement, qui ne sont pas freinés par des technologies et organisations fortes consommatrices de ressources, peuvent sauter les étapes qui mènent à des modes de croissance et de production durables. On pourrait établir un parallèle avec l'adoption par une grande partie du continent africain, de la téléphonie sans fil sans être passée par l'étape du réseau téléphonique fixe. Ainsi, la consommation et la production durables sont une opportunité qui se présente à tous, offrant des bénéfices à tous, à long terme et dans la perspective d'une préservation de notre Bien Commun, notre Planète Terre.

C'est en visant pareil objectif que la communauté internationale s'est engagée depuis le Sommet de Rio en 1992 à mieux comprendre les enjeux de nos modes de consommation et de production afin de contribuer à la recherche d'une solution menant à la mise en place d'un développement durable local et global, et qui bénéficiera à tous les citoyens.



Bidonvilles à Rio, Photo : DR

■ L'enjeu côté consommation

Considérant le niveau de consommation de la classe moyenne, il est essentiel de porter une attention particulière à leurs modes de consommation dans la mesure où elle constitue une force motrice de l'économie guidée par une demande exponentielle de produits de consommation, souvent stimulée par des facilités de crédits à la consommation. Il y a 25 ans, ce groupe représentait un milliard de personnes, soit un cinquième de la population mondiale, principalement présente dans les pays de l'OCDE. Aujourd'hui estimée à plus de 2 milliards, et en 2030 à 4,9 milliards, le nombre de personnes appartenant à la classe moyenne va ainsi augmenter au cours des années à venir, avec un accroissement probable de 2 à 3 milliards de nouveaux consommateurs de la classe moyenne dans les 20 prochaines années, pour la majorité dans les pays émergents et autres pays en développement. Pour la première fois dans l'histoire du monde, en 2025, le nombre de personnes appartenant à la classe des consommateurs devrait être supérieur au nombre de personnes qui luttent pour répondre à leurs besoins essentiels.³ Ceci souligne l'importance d'utiliser efficacement les ressources, et de la consommation et production durables, en particulier dans un contexte où déjà 60 pour cent de l'écosystème de la planète et de leurs services sont dégradés, surexploités ou tout simplement perdus. Ceci est dû à une pollution croissante de l'eau et de l'air, la dégradation des sols et des forêts, et la génération de déchets, ainsi que l'utilisation de substances chimiques dangereuses pour l'environnement.⁴

■ L'enjeu côté production

Dans le schéma environnemental traditionnel : réduire, réutiliser, recycler, voire compenser, il faudra privilégier autant que possible la première voie ! Réduire, c'est ce que propose l'innovation systémique qui a pour objet de mettre en pratique le découplage. Tandis que l'innovation a toujours été considérée comme un facteur de croissance économique et de développement, il s'agit aujourd'hui de la mettre au

2 UNEP (2011) Decoupling natural resource use and environmental impacts from economic growth, A Report of the Working Group on Decoupling to the International Resource Panel. Fischer-Kowalski, M., Swilling, M., von Weizsäcker, E.U., Ren, Y., Moriguchi, Y., Crane, W., Krausmann, F., Eisenmenger, N., Giljum, S., Henricke, P., Romero Lankao, P., Siriban Manalang, A., Sewerin, S.

3 http://www.mckinsey.com/insights/strategy/winning_the_30_trillion_decathlon_going_for_gold_in_emerging_markets
4 Millennium Ecosystem Assessment, 2005. *Ecosystems and Human Well-being : Synthesis*. Island Press, Washington, DC.

service des gains en efficacité dans l'utilisation des ressources. L'éco-innovation aide ainsi non seulement à réduire la consommation d'énergie et de ressources, mais permet aussi de favoriser une activité économique durable. Un gain de près de 80 pour cent dans l'efficacité des ressources est possible dans de nombreux secteurs de l'économie tels que l'industrie du ciment et de l'acier, ou encore le secteur des bâtiments, du transport ou de la production alimentaire. Des **économies d'énergie** et d'eau sont aussi à portée de main. C'est une stratégie gagnant-gagnant : pour les entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises, qui voient leurs factures réduites, et qui devancent un système réglementaire amené à devenir plus strict ; pour les consommateurs, de plus en plus soucieux de durabilité ; pour les gouvernements qui voient leur développement économique associé à une gestion durable de leurs ressources.

■ Penser et agir durable.

Il est aujourd'hui nécessaire de rapprocher la théorie de la pratique, la pensée à l'action. Tout comme les consommateurs en Europe, qui déclarent à 72% souhaiter acheter des produits verts, mais dont seuls 17% passent à l'acte⁵, tous les acteurs doivent chercher à rapprocher leurs actes des nécessités de changements, soutenus par des recherches scientifiques et empiriques. Les gouvernements, notamment, doivent d'avantage intégrer les données scientifiques d'instances comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) ou le Panel international pour la gestion durable des ressources (IRP), afin de définir des politiques en accord avec les défis environnementaux et les défis de développement.



Maison solaire, Photo: DR

5 World Economic Forum, 2014. "Engaging Tomorrow's Consumer" Online at : http://www3.weforum.org/docs/WEF_RC_EngagingTomorrowsConsumer_Overview_2012.pdf

Le PNUE répond au défi de consommer et produire durable, selon une approche systémique, afin de proposer des solutions intégrées, auprès des principaux acteurs : les gouvernements, le secteur privé et les consommateurs. Les politiques et actions adoptées par le secteur privé et les gouvernements, pour être efficaces, doivent déclencher un changement de comportement chez les citoyens. Dans ce cadre, l'économie du comportement nous a déjà beaucoup appris sur les décisions, les choix de modes de vie et aide à définir des politiques et des solutions innovantes qui changeront le comportement du consommateur et les modes de vie associés. Ce consommateur peut être le consommateur final, mais aussi le secteur privé qui s'approvisionne auprès d'un fournisseur, ou encore les gouvernements. Ces derniers peuvent ainsi adopter des achats publics durables, travailler sur des chaînes d'approvisionnement transparentes et durables, et renforcer l'information au consommateur. Enfin, les PME, les associations de consommateurs, les institutions financières, ont aussi un rôle important par exemple dans les politiques de responsabilité produit étendues, écolabels ou encore dans l'éducation du consommateur.

C'est pourquoi le PNUE, en tant que Secrétariat du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (10YFP), adopté à Rio+20 en 2012, travaille avec tous ces acteurs. **Le 10YFP est un cadre mondial d'action qui vise à accélérer le passage à la CPD (Consommation et Production Durables) dans les pays développés et les pays en développement.** Il produit un impact collectif grâce à ses programmes et partenariats multipartites qui élaborent, reproduisent et adaptent à plus grande échelle les politiques et initiatives pour la CPD à tous les niveaux. Le 10YFP, par ses activités, encourage la pensée et l'action : il permet le partage des connaissances et des meilleures pratiques, et facilite l'accès des pays en développement aux ressources techniques et financières, afin que nous devenions tous des **consommateurs conscients**, agissant pour que la consommation durable devienne une réalité.

Les objectifs du 10YFP :

- **Accélérer le passage à la CPD en soutenant les politiques et initiatives régionales et nationales**
- **Contribuer à l'utilisation efficace des ressources et découpler** la croissance économique de la dégradation environnementale et de l'utilisation des ressources, tout en créant **des emplois décents et des opportunités économiques** et en contribuant à l'éradication de la pauvreté et à la prospérité partagée

- **Intégrer la CPD dans les politiques**, programmes et stratégies de **développement durable** ainsi qu'il convient, notamment dans les stratégies de réduction de la pauvreté
- **Appuyer le renforcement des capacités et faciliter l'accès** des pays en développement **aux aides financières et techniques** en concourant à la mise en œuvre des activités de CPD menées à l'échelle régionale, sous régionale et nationale
- **Servir de plateforme d'échange pour les informations et les connaissances sur la CPD, afin de permettre à l'ensemble des acteurs de partager** leurs outils, leurs initiatives et leurs pratiques exemplaires et d'améliorer la sensibilisation, la coopération et l'élaboration de nouveaux partenariats (Portail mondial de la CPD)

- **tourisme durable**, dirigé par l'Organisation mondiale du tourisme et codirigé par la France, la Corée du Sud et le Maroc
- **systèmes alimentaires durables**, en cours de développement par la FAO et le PNUE avec des nombreux acteurs concernés.

Les programmes du 10YFP (www.unep.org/10YFP) permettent de regrouper des experts et praticiens, afin d'avancer la pensée mondiale, apporter des solutions de façon collective, et proposer des activités concrètes aux niveaux régional et national autour des sujets clés de la consommation et la production durables.

Ainsi, les achats publics représentant entre 15 et 25% du PIB d'un pays, sont un sujet primordial pour passer à des pratiques de consommation et production durables. Le **programme sur les achats publics durables** cherche à démontrer l'importance des achats publics durables en améliorant les connaissances et proposant des outils efficaces pour promouvoir la consommation et la production durables, et à soutenir la mise en œuvre des achats publics durables sur le terrain. Parmi ses activités, le programme propose des solutions pour la mesure et la communication autour des achats publics durables, afin d'harmoniser et améliorer les méthodes de mise en œuvre des achats publics durables. La collaboration avec le secteur privé est aussi au cœur du programme, avec l'écologisation des chaînes d'approvisionnement, notamment dans le textile en coton et la filière bois.

Le **programme sur l'information des consommateurs** se concentre sur l'ensemble des outils et des systèmes qui cherchent à permettre aux consommateurs d'effectuer un choix plus durable lors de l'achat d'un service ou d'un produit. Il intègre notamment les phases d'utilisation et de fin de cycle de vie, souvent oubliées des analyses de consommation. La priorité est donnée à l'information présentée au consommateur. Ainsi, face à l'absence de transparence, l'insuffisance des informations et l'abondance des labels et des normes qui compliquent la comparaison des informations lors de l'achat de biens et de services, le programme vise à améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des informations fournies aux consommateurs, ainsi que les méthodes utilisées pour les principaux indicateurs de l'impact sur la durabilité. Il est aussi dans l'action auprès d'entreprises privées, et des organismes publics, afin de susciter le changement, par exemple à travers l'adoption de nouveau modèle business, l'aide aux détaillants, ainsi que l'adoption de politiques favorisant les pratiques plus durables. Enfin, le programme travaille à l'amélioration de la communication et tente de comprendre l'effet des informations sur le comportement du consommateur, ou comment passer de l'information à l'action.



Un Garçon à bicyclette, Photo: DR

Programmes du 10YFP:

- **achats publics durables**, dirigé par le PNUE et codirigé par l'Institut coréen des industries et technologies environnementales (KEITI) et le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI)
- **information des consommateurs** codirigé par l'Allemagne, l'Indonésie et Consumers International
- **modes de vie durables et éducation**, codirigé par le Japon, la Suède et le Fonds mondial pour la nature (WWF)
- **bâtiments et la construction durables**, dirigé par la Finlande et codirigé par le World Green Building Council (WGBC), le Royal Melbourne Institute of Technology (RMIT) et le PNUE

Qu'est-ce qu'un mode de vie durable? Le **programme sur les modes de vie durables et l'éducation** intègre pensée et action durable. Il cherche, d'une part, à bâtir une vision partagée des modes de vie durables et à établir un cadre commun au moyen de méthodes pluridisciplinaires, à intégrer les principes et pratiques régissant les modes de vie durables dans tous les secteurs de la société et, d'autre part, à **élaborer des outils et des incitations** afin de renforcer les capacités, faciliter l'adoption des modes de vie durables par l'éducation, la sensibilisation et la participation. Enfin, il ambitionne de mesurer les bénéfices produits par les initiatives axées sur les modes de vie durables. Le programme se penche à la fois sur les modèles innovants, mais aussi les traditions sur lesquelles se sont bâties des modes de vie durables. L'éducation, formelle à l'école, mais aussi à tout moment de la vie, a un rôle clé à jouer dans l'adoption de mode de vie durable, tout comme la mobilisation des jeunes à travers par exemple l'initiative YouthXChange.

Les bâtiments sont un des secteurs où des avancées importantes peuvent s'obtenir en termes d'économie d'énergie, d'eau et d'utilisation efficace des ressources. Ainsi, le **Programme du 10YFP sur les bâtiments et la construction durables** a pour ambition de parvenir, d'ici à 2030, à une situation dans laquelle « tous les acteurs de la planification, la conception, la construction, la mise en service, la gestion et la déconstruction des bâtiments auront la même idée des bâtiments durables et des nécessaires connaissances, ressources et incitations garantissant leur création, leur entretien et leur utilisation ; les structures de vie et de travail seront suffisamment saines, utiliseront l'énergie, l'eau, les sols et d'autres ressources essentielles en respectant les limites environnementales, et produiront un effet négatif minimal sur le monde naturel tout en appuyant le développement social et économique ».

En conclusion, la consommation et la production durables ne sont pas uniquement des solutions aux questions environnementales. Les enjeux dépassent largement la conservation et la protection de l'environnement, pour toucher des sujets essentiels au développement, tels que les modes de vie, le bien-être, la réduction de la pauvreté, les inégalités l'inclusion sociale ou la résolution de conflits. Ainsi, le rapport sur le développement humain du PNUD de 2011, a établi des projections sur l'impact des risques et dégâts environnementaux dus aux modes actuels de consommation et production, sur l'Index de Développement Humain. Les projections montrent que les impacts environnementaux pourraient empêcher une hausse de l'indicateur de développement humain (IDH) dans certains pays en développement, à partir de 2030. La consommation et la production durables peuvent être vecteurs de croissance

et d'emplois et éviter des catastrophes environnementales et humanitaires: il y a aujourd'hui plus de personnes déplacées par des raisons environnementales que pour toute autre raison. Il y a donc un clair bénéfice à s'engager sur la voie d'une transformation profonde des modes de consommation et de production, et ainsi éviter de plus amples impacts environnementaux qui auront une influence négative sur le développement et la réduction de la pauvreté. Agir durable, c'est contribuer au bien-être des hommes et des femmes de notre planète, à notre santé, notre éducation, notre développement. 🌱



Raoul SIEMENI

Raoul SIEMENI est un expert en communication environnementale. Sa carrière l'a successivement conduit à la DRTV, première chaîne de télévision privée du Congo, en tant que responsable marketing puis aux publications Hommes et Femmes d'Afrique en tant que Directeur de la communication régionale. Deux ans après cette expérience dans le monde de la presse écrite et conscient des effets dévastateurs du changement climatique et du manque de communication efficace au niveau sous-régional en matière d'environnement, il décide de se spécialiser dans la communication environnementale en créant « Afrique Environnement Plus », en 2009, la première agence d'Afrique francophone spécialisée dans la production et la diffusion des magazines et d'émissions télévisées à caractère environnemental. Il est actuellement Président du Réseau des Communicateurs pour l'Environnement et l'Information en l'Afrique Centrale (RECEIAC), organe placé sous l'égide de la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC).

Les défis de l'Afrique à l'horizon 2050... consommer et produire différemment

La population mondiale est aujourd'hui estimée à 7 milliards d'individus. Elle ne cesse de croître et nous serons probablement 9 milliards d'individus en 2050 si les projections actuelles sont confirmées et si aucun phénomène naturel ou autre situation ne vient pas décimer l'espèce humaine d'ici-là.

Cette situation ne va pas être sans conséquence pour l'état de la planète et de ses ressources si rien n'est fait pour renverser la tendance actuelle. Les défis actuels et futurs sont immenses. Les gouvernements régionaux, sous régionaux, nationaux et locaux sont appelés à devoir créer les conditions pour nourrir, assurer la sécurité, prévenir et soigner les maladies, éduquer, créer des emplois pour de milliers de personnes.

Le continent africain sera aux premières lignes puisque, selon les mêmes estimations et à la même période, un quart de la population mondiale sera africaine avec une proportion importante de jeunes et de femmes. L'Agenda 2063 de l'Union africaine indique qu'en 2063 les populations aspireront, entre autres, à une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable, axé sur les personnes, et s'appuyant notamment sur le potentiel qu'offrent les jeunes et les femmes. En 2050, les 2,3 milliards d'africains seront les producteurs et consommateurs de biens et de services divers et seront confrontés à de nombreux défis du siècle présent, notamment celui de la réduction de tous les types de déchets. Pour gérer une telle situation, il sera indispensable de faire accepter à tout africain de se considérer comme une partie du problème mais aussi et surtout comme une partie de la solution.

Les exemples à suivre sont nombreux à ce sujet. Pour ne parler que du scénario « zéro déchet, zéro gaspillage », les Africains d'aujourd'hui et de demain peuvent entreprendre dans ces domaines. Il s'agit à la fois de supprimer les déchets non valorisés et le gaspillage des ressources sous toutes ses formes. Cette entreprise à but lucratif ou non lucratif commence d'abord dans les ménages, première forme, d'organisation à mettre en pratique les notions élémentaires de l'économie.

Toutefois, atteindre l'objectif zéro déchet ou zéro gaspillage d'aujourd'hui et de demain exige que chaque Africaine et africain soit davantage sensibilisé, informé sur les principes des 3R, à savoir (i) **réduire** les déchets à la source, en repensant la conception des produits pour les rendre plus facile à réparer, à réutiliser et à recycler; (II) **réutiliser** au maximum les biens pour accroître leur durée de vie et (iii) **recycler** ou composter les matériaux en fin de vie, ce qui suppose d'encourager les boucles d'économie circulaire plus ou moins locales ou domestiques. Ainsi, chaque Africain, à quelque niveau que ce soit, au travail, à la maison, à l'école, au marché, en milieu rural ou en milieu urbain deviendra cet entrepreneur de l'économie circulaire que nous appelons de tout notre vœu. Loin d'être une fatalité, sur ce point précis des déchets


et sur bien d'autres encore, la croissance démographique en Afrique constitue une véritable opportunité. En effet, cette conception de l'Africain comme opportunité aura des effets très bénéfiques supplémentaires sur l'économie et les finances des ménages, des entreprises et des individus ainsi que sur les collectivités locales chargées habituellement de gérer les déchets municipaux.

Si l'accent était beaucoup plus porté vers le lien entre gestes écologiques ou environnementaux avec les dépenses personnelles ou dépenses des entreprises en santé, en alimentation, en carburant, en vêtement, en équipement électrique ou électronique et autres dépenses courantes, l'information donnée sous ce format passerait facilement car étant plus adaptée et moins académique. Le temps est peut-être arrivé de passer le message autrement : montrer aux habitants de la terre que développer les bons gestes, les gestes écologiques ou environnementaux, ont des effets immédiats sur la santé humaine et sur les finances de tous les acteurs. Il s'agit d'un argument de taille pour inviter au changement de comportement des individus, des ménages, des PME/PMI et autres organisations. Ces messages adressés à une population peu encline à comprendre la complexité du jargon écologique et environnemental, mettraient un accent sur des cas concrets et directs. Dans ces conditions, les réglementations cesseraient d'être de simples commandements, mais des prescriptions salutaires que chacun pourrait respecter volontairement, de bonne foi, sans redouter une quelconque sanction.

Ainsi, comme cela est déjà le cas pour les campagnes de sensibilisation sur le VIH SIDA qui ne mettent plus l'accent sur les images alarmantes de personnes amaigries, mais plus sur celles qui mettent en avant la possibilité de vivre paisiblement avec ce virus grâce aux antirétroviraux, la croissance démographique et les problèmes environnementaux correspondants ne devraient plus simplement être présentés comme de simples menaces, mais aussi et surtout comme des opportunités à transformer par chaque individu avec des bénéfices supplémentaires. Mieux encore en mettant en avant les bénéfices à la fois pour le bien être individuel et celui du ménage, du groupe, de l'organisation, de la communauté ou de la collectivité.

C'est le message que le magazine *Afrique environnement plus* et ses partenaires diffusent par tous les moyens de communication disponibles afin que les uns et les autres comprennent que, par exemple, réduire les déchets ou le gaspillage alimentaire n'est pas seulement bénéfique pour le climat mondial, la préservation de la biodiversité (des objectifs nobles mais parfois perçus comme trop académiques pour le citoyen moyen qui a du mal à comprendre le lien

entre le dérèglement climatique et les émissions de gaz à effet de serre) mais répond également à des intérêts personnels et collectifs immédiats. Il ne s'agit pas d'un retour à l'égoïsme mais d'une réalité à prendre en compte.

C'est là notre compréhension de la célèbre formule employée par René DUBOS lors du premier sommet sur l'environnement en 1972, « Penser global, agir local ». 



An' War Deen Bolarin LAWANI

Cet économiste statisticien de 30 ans est expert en emplois verts et emplois des jeunes auprès du Bureau International du Travail (BIT), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Auprès de ces différentes institutions, il a réalisé des travaux de recherche et animé des ateliers sur les emplois verts dans l'Océan Indien ou en Afrique de l'Ouest. Il est l'auteur d'une étude sur « L'état de lieux des emplois verts en Afrique francophone » pour le département Emploi de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Économie verte et emplois verts... un gisement d'opportunités pour l'Afrique

Les pays africains sont aujourd'hui confrontés à deux défis majeurs, caractéristiques de notre époque. Le premier consiste à réduire le chômage des jeunes par le développement des emplois, la promotion des conditions de travail décentes, et l'inclusion sociale dans un contexte de progrès économique et social. Le second défi consiste à répondre aux problèmes liés aux changements climatiques, à la détérioration progressive des ressources naturelles, notamment dans le monde rural (dégradation des terres, pollution, désertification, etc..) qui mettent en péril la vie des générations actuelles et futures. Face à une telle situation, le passage à une économie plus respectueuse de l'environnement s'impose pour répondre à ces deux défis.

Les préoccupations environnementales sont au centre du développement humain durable. Les menaces, notamment les changements climatiques et les risques de catastrophes environnementales que font planer nos modes de production et de consommation actuels sur le devenir de l'humanité témoignent de l'impératif des changements indispensables dans la manière de mener nos activités économiques et sociales. L'économie verte s'impose alors, non seulement comme un modèle au niveau des activités, mais aussi comme une exigence du processus de réduction de notre empreinte écologique. Cette exigence de promouvoir une économie verte, moins polluante et protectrice de l'environnement et du cadre de vie est au centre de la stratégie de développement durable. L'économie verte, tout en étant le moteur du développement durable, est aussi pourvoyeuse d'emplois. C'est ainsi, face aux problèmes du chômage, du sous-emploi et de la faible productivité du travail que connaît l'Afrique, qu'il est apparu nécessaire – à l'instar des rapports du PNUE/BIT sur les emplois verts publiés en 2008 – d'explorer les opportunités d'emplois verts en Afrique.

Plusieurs études sur les opportunités d'emplois verts en Afrique dans les énergies renouvelables, le reboisement et la gestion des déchets ont été menées. D'autres domaines méritent tout autant de constituer des pistes de réflexions utiles pour la promotion des emplois verts comme l'efficacité énergétique des nouveaux et des anciens bâtiments, les technologies de transport durables et des systèmes de transports en commun, les infrastructures écologiques de la terre, l'agriculture durable, y compris biologique.

Ces emplois s'inscrivent dans la logique de la réduction de la pauvreté et de la durabilité. La promotion des emplois verts se présente comme la voie à privilégier si l'on souhaite concilier les impératifs économiques et sociaux et la nécessaire protection de l'environnement. En effet, il s'agit de promouvoir les emplois dans l'agriculture, l'industrie, les services et l'administration qui contribuent à préserver, restaurer et valoriser la qualité de l'environnement. La promotion des emplois verts devrait s'inscrire dans une démarche volontariste des gouvernements africains. Cela consisterait à adapter les politiques de l'emploi aux défis et enjeux environnementaux qui, combinés

à ceux du chômage des jeunes, répondraient aux problématiques les plus pressantes de ce siècle.

Une transformation structurelle de l'économie africaine impliquant la création d'un grand nombre d'emplois verts et ayant des effets positifs majeurs sur le développement humain durable est possible...

Pour la réussite de la transition verte, l'Afrique doit toutefois relever le défi de mobilisation des ressources nécessaires. Les investissements consécutifs à la transition vers une croissance verte supposent la mobilisation de ressources nouvelles et additionnelles afin de saisir réellement les opportunités d'un développement durable au niveau continental. Il n'existe aucune évaluation complète des coûts d'une transition vers l'économie verte pour l'Afrique, mais les estimations récentes du coût des mesures qui doivent être prises pour mettre l'Afrique sur une trajectoire de croissance moins productrice de carbone font état de montant de 9 à 12 milliards de dollars américain par an d'ici à 2017 dont la mobilisation s'annonce difficile. Les nations africaines auront donc clairement besoin de sources extérieures de financement par l'intermédiaire à la fois des fonds publics et des investissements privés et de l'aide publique au développement qui doivent demeurer une source essentielle de financement (malgré l'incertitude suscitée par les contraintes budgétaires dans les pays donateurs et qui ont conduit au fléchissement de l'aide publique cette année).



Installation du Centre Songhai (Bénin), Photo : ENERGIES 2050

La mobilisation de ces ressources financières va bien au-delà des mécanismes mondiaux négociés dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Elle exigera également des efforts aux niveaux local et national en vue de travailler de concert avec le secteur privé pour parvenir aux investissements et aux flux financiers supplémentaires nécessaires.

L'accès aux fonds disponibles pour les jeunes porteurs de projets demeure un grand défi. En dehors des financements extérieurs, il appartient aux pays en voie de développement eux-mêmes d'assurer leur croissance verte et leur développement équitable. De cette responsabilité découle la nécessité de créer des conditions qui permettent de réunir les ressources financières nécessaires à investir.

Les voies choisies par les décideurs nationaux déterminent l'état de la gouvernance, les politiques macroéconomiques et microéconomiques, l'état des finances publiques, du système financier, et les autres éléments fondamentaux de l'environnement économique. En effet, une politique budgétaire saine, des dépenses sociales responsables et un système financier compétitif sans aléas sont des conditions indispensables du développement économique et social respectueux de l'environnement.

Les pénuries de compétences font obstacle à l'accélération des transitions vers des économies plus vertes. Nous pouvons citer les deux principaux obstacles suivants :

1) Absence de synergie entre les politiques relatives aux compétences et les politiques environnementales

La plupart des pays disposent de politiques environnementales mais rares sont ceux qui ont établi des stratégies de développement des compétences. Faute de cohérence, des goulots d'étranglement se créent et cela peut bloquer la transition verte. Dans les pays en voie de développement, il est rare que des stratégies de développement de compétences soient incluses dans les plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques. Cela est notamment lié à la mauvaise coordination entre la planification nationale et les ministères, au manque de ressources adéquates et de capacités institutionnelles pour mettre en œuvre de telles stratégies.

2) Nécessité d'une évolution structurelle verte qui devra être profonde dans certains secteurs

L'écologisation de l'agriculture aura d'énormes conséquences pour les travailleurs, en particulier dans les pays en voie de développement, où le secteur agricole est le plus grand employeur. Il est aussi responsable d'importantes émissions de gaz à effet de serre et pour les réduire, il est

indispensable d'adopter des pratiques agricoles durables qui nécessiteront aussi de nouvelles compétences.

L'écologisation de l'économie présente des difficultés mais offre aussi un potentiel considérable en matière de création d'emplois qui pourrait ainsi réduire l'important chômage présent dans les pays en développement.

Le développement des compétences vertes est déterminant pour garantir le passage à une économie sobre en carbone. Il est aussi essentiel pour aider les travailleurs à s'adapter à l'évolution rapide du monde du travail. Une telle démarche ne procède pas seulement d'une logique réactive mais cela constitue un important facteur de changement. Promouvoir les compétences vertes renforce les investissements dans les activités vertes et accélère l'écologisation. La nécessité d'avoir des politiques adaptées mais aussi des compétences et des technologies pour la mise en œuvre ne doit pas être sous-estimée. Les stratégies axées sur les compétences pour appuyer la croissance verte peuvent en elles-mêmes être un facteur de changement : la présence d'une main d'œuvre dotée de compétences adéquates attire les investisseurs et, la sensibilité à l'environnement encouragée par l'éducation et la formation augmente la demande des produits et des services verts.

L'identification et l'anticipation des compétences nécessaires pour une économie à faibles émissions de carbone devraient précéder les décisions en matière de formation de sorte que les compétences acquises soient pertinentes pour le marché du travail. Ainsi, il serait souhaitable de mettre en place une équipe de veille stratégique chargée d'identifier les besoins en compétences pour le marché du travail. En effet, les fournisseurs de services et de formations ont besoin de savoir les programmes d'études à actualiser et les nouvelles compétences requises, et d'élaborer des nouveaux curricula portant sur des domaines comme le recyclage et les énergies renouvelables. Quant aux pouvoirs publics qui proposent des initiatives en faveur de l'économie verte, ils devront analyser les besoins et les inclure dans un plan exposant la manière pour y répondre.

Le système intégré de production du centre Songhaï au Bénin

Pour répondre aux défis liés aux changements climatiques l'Afrique doit se doter d'un nouveau modèle économique qui prend en compte la protection de l'environnement, une production sobre en carbone. Le système intégré du centre Songhaï au Bénin s'inscrit dans cette dynamique. Songhaï est un centre de formation, de production, de recherche et développement en agriculture durable qui repose sur un système intégré de production.



Centre Songhaï (Bénin), Photo: ENERGIES 2050

L'agriculture verte offre des milliers d'opportunités d'emplois en milieu rural. La démarche du centre Songhaï qui combine agriculture, élevage, pêche et production de bioénergie est une référence en Afrique et dans le monde en matière de création d'emplois verts et d'activités génératrices de revenus. Ce système est basé sur le principe de synergie (interaction entre l'agriculture, l'élevage et la pisciculture). Le système intégré de production recycle et valorise les déchets provenant des différentes unités de production. Ce système possède de nombreux avantages, techniques, écologiques, économiques et sociaux.

En effet, les déchets issus de la production animale (fientes des volailles) sont récupérés et transformés en compost (engrais naturels) fertilisant pour le maraichage (production de salades, tomates, maïs, manioc, mangue, ananas, melons, papayes). Un système d'irrigation goutte-à-goutte alimenté par énergie solaire permet d'arroser les cultures. Les matières fécales issues de l'élevage des porcs et des vaches servent à produire les asticots riches en protéines qui sont utilisés pour la pisciculture (l'élevage de poissons). La bioénergie (biogaz) est produite suite à la méthanisation des déchets issus de la production animale. Le biogaz ainsi obtenu est utilisé pour la cuisson dans le restaurant du centre Songhaï. De plus, les panneaux solaires servent à l'électrification des dortoirs. Ce centre est donc un système complet où rien ne se perd mais tout se transforme.



Panneau solaire au Centre Songhaï (Bénin), Photo: ENERGIES 2050

En plus, de la production primaire (production animale et végétale), le centre dispose aussi d'usines de transformation des produits agricoles (jus de manges, d'ananas, de papayes) et de conception d'emballages. La production secondaire comprend aussi la fabrication des machines (moulins de transformation des produits agricoles) et la construction des serres pour la culture du piment. Enfin, la production tertiaire se charge de la commercialisation, du transport et du marketing des produits agro-alimentaires.

Pour assurer la production, deux cents jeunes et femmes ont été recrutés et formés pour accomplir les différentes tâches.

Initiative « Lampes solaires pour les élèves de Koulweogo-Tansogo » au Burkina Faso

En ce qui concerne l'énergie solaire et les foyers améliorés, l'association française « Un village trois luttes (UVTL) » a initié le projet « Lampes solaires pour les élèves de Koulweogo-Tansogo ». Elle s'est engagée à soutenir financièrement le projet porté par les paysans et les parents d'élèves de ce village rural au nord du Burkina Faso. Le projet a pour objectif de fournir 150 lampes solaires aux élèves et aux enseignants à la place de lampes tempêtes nocives à la santé humaine. Des jeunes ont été recrutés pour la fabrication, l'entretien et la maintenance de ces lampes. Les enseignants peuvent ainsi dispenser les cours même

après le coucher du soleil. Les élèves ont la possibilité d'étudier plus tard dans la journée et un accroissement du taux de réussite scolaire dans ce village a été constaté.

Conclusion

A travers les « initiatives vertes » que nous avons relatées, l'économie verte et les emplois verts représentent sans aucun doute, un gisement de création d'emplois et d'activités génératrices de revenus. Mais cela nécessite un vrai engagement politique de l'ensemble des différents acteurs (gouvernement, société civile, ONG, collectivités locales, chercheurs, secteur privé) afin de poser les règles nécessaires permettant d'organiser tous les secteurs concernés (déchets, agriculture, énergie...). Il importe donc d'encourager les investissements dans les filières vertes en vue de les transformer en secteurs économiques attractifs, qui contribuent à la création de valeurs ajoutées, d'activités génératrices de revenus et d'emplois pour les jeunes et les femmes.

Des « compétences vertes » suivies de bonnes « politiques publiques vertes » tel est le chemin pour que l'économie verte et les emplois verts deviennent un véritable gisement d'opportunités. 🌱



Des élèves en visite au Centre Songhai (Bénin), Photo: ENERGIES 2050



Université Senghor
Université internationale de langue française
au service du développement africain
Opérateur direct de la Francophonie



Économie verte en Afrique pour le développement durable et l'éradication de la pauvreté

Le programme Économie verte en Afrique est une initiative de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), le Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET), l'Université Senghor (US) et l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS). Il vise le renforcement des capacités des pays francophones d'Afrique sur l'économie verte, afin de promouvoir l'intégration des politiques vertes dans les stratégies nationales de développement durable.

Ces capacités concernent notamment la régulation juridique de l'accès aux ressources naturelles, l'utilisation d'instruments économiques basés sur le marché comme les quotas de pollution et la fiscalité pour intégrer les coûts environnementaux et sociaux. Pour cela, la maîtrise de différents outils analytiques est nécessaire. Il s'agit, entre autres, de l'évaluation des services écosystémiques, de l'analyse économique des actifs et des services environnementaux, de l'analyse coût-avantage des politiques et des investissements sur l'environnement.

Pour atteindre cet objectif global, le programme prévoit différents modes d'intervention, selon les acteurs et leurs rôles : le renforcement des capacités par la formation et la mise à disposition de supports de vulgarisation; le plaidoyer auprès des décideurs clés, dans les pays mais aussi au niveau régional, dans le but de renforcer l'engagement politique et d'encourager l'adoption de mesures économiques, juridiques, sociales et environnementales; la création de nouvelles connaissances sur les résultats probables de la mise en œuvre des politiques; la mise en place d'une plateforme d'échange d'expériences et de savoirs et enfin, l'accompagnement des pays pilotes pour l'utilisation des nouvelles connaissances acquises.

Le lancement du programme a été fait à Tunis, les 4 et 5 mai 2015 à l'occasion d'une conférence internationale dédiée et qui a réuni plusieurs acteurs parmi lesquels des cadres de l'administration publique des pays africains francophones, des banques, des opérateurs privés et des représentants de la société civile.





Jean-Marc LUSSON

Socio-économiste freelance sénior spécialisé dans la gestion de projet, les études et le conseil, Jean-Marc Lusson a exercé ses compétences dans la gestion de projets institutionnels ou privés dans les pays en développement/transition (Caraïbes et Amérique centrale, Afrique et océan Indien, Cambodge), sur financements gouvernementaux, bilatéraux, multilatéraux, ou privés. Il a notamment assuré douze missions pour l'Organisation Mondiale du Tourisme. Ses principaux domaines de spécialisation sont la planification et l'aménagement touristique durable, l'audit des systèmes d'information, l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes de statistiques/classification et de comptes satellites du tourisme (SST-CST), de balance des paiements, d'études d'impact économique, financier, environnemental et de formation. Il est auteurs d'articles pour AFNOR-BI-VI-QUALITE et la Revue Qualitique. Pour l'ORAN/ARSO-RNF, il est Pilote du Projet « Des Normes pour un tourisme durable en Afrique » au sein du Comité Technique « Système de management durable ».

Des normes pour un tourisme durable : défis et opportunités

Le projet « **Des Normes pour un tourisme durable en Afrique** » constitue une réponse opérationnelle aux attentes, aux besoins et au regain d'intérêt constatés depuis plusieurs années pour l'expertise française en matière de développement durable du tourisme. Le partenariat ORAN/ARSO-RNF¹, rejoint par l'Initiative de la Francophonie pour un tourisme durable, conduite par l'IFDD, coordonnera les activités de l'ensemble des partenaires des infrastructures de qualité des pays africains et des PEID², notamment les ONN³. Le projet vise à produire un premier ensemble de documents à caractère normatif, de référentiels et de codes de conduite dans le domaine du tourisme durable en Afrique.

■ DÉFIS : vers un nouvel équilibre

La présence francophone s'intègre dans un contexte de croissance forte et continue du tourisme dans le monde : l'OMT/UNWTO⁴ indique en effet que le seuil d'un milliard de touristes internationaux a été dépassé en 2014, sur un total de 3 milliards de passagers aériens et, qu'à l'horizon 2035, nous compterons plus de 7 milliards de passagers aériens dont 2 milliards de touristes ! En 2050, les francophones dépasseront les 700 millions de personnes, notamment sur le continent africain.

Sous l'impulsion de l'ORAN-ARSO, l'harmonisation des Normes et des référentiels francophones et anglophones a été lancée au travers de plusieurs processus. Le projet « **Des Normes pour un tourisme durable en Afrique** » est issu d'une collaboration avec l'Association RNF ; il a été élaboré en 2013 et validé par un **Mémoire** signé par les deux parties. Un rapprochement avec l'IFDD et son programme Tourisme durable en faveur des PEID est également en cours.

Ce projet vise à constituer un cadre normatif et de bonnes pratiques en vue de contribuer au développement économique et durable du tourisme en Afrique. Il représente un exercice de synthèse et d'harmonisation de l'essentiel des principes, règles, normes et bonnes pratiques retenus au niveau mondial et régional pour promouvoir le tourisme durable. Si l'ancienne économie touristique pouvait s'analyser au travers d'une dialectique classique entre offre et demande, il convient désormais d'ajouter le nouveau champ économique constitué par l'économie de partage et le tourisme solidaire/responsable, ces trois pôles devant eux-mêmes être considérés au sein de processus plus globaux englobant la chaîne de valeurs et le cycle de vie des produits, équipements et infrastructures caractéristiques des activités touristiques.

1 Organisation Africaine de Normalisation – Réseau Normalisation & Francophonie : www.lernf.org

2 Petits États Insulaires en Développement

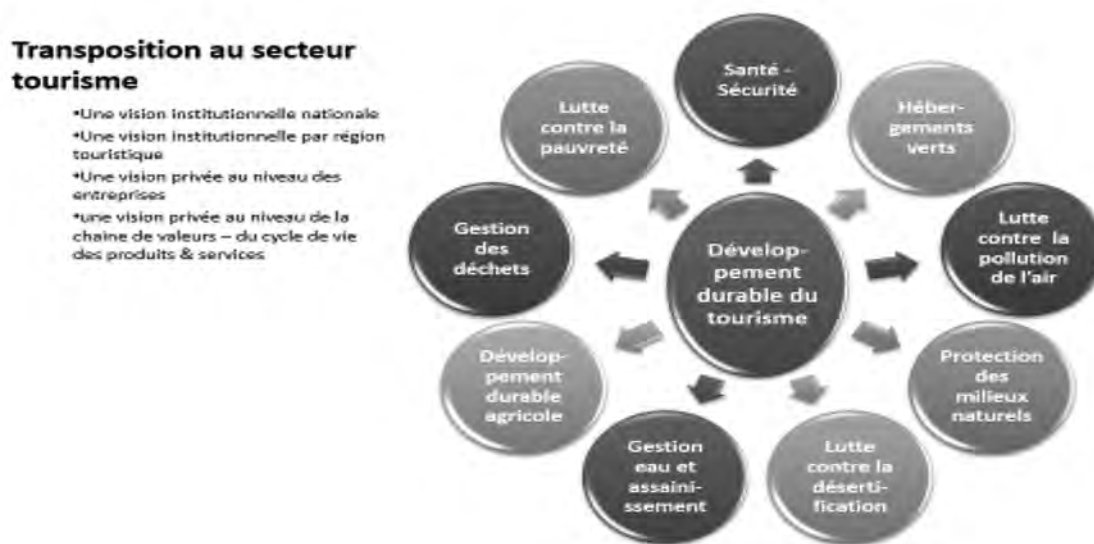
3 Organisme Nationaux de Normalisation

4 Organisation Mondiale du Tourisme : <http://www2.unwto.org/fr>

Face aux grands défis du développement durable, aux enjeux liés au réchauffement climatique ainsi qu'à la part importante prise par le tourisme, la mise en œuvre de ce projet en Afrique implique la participation active de l'ensemble des parties prenantes concernées, y compris les bailleurs de fonds. Il s'agit de relever ces défis en produisant des outils normatifs susceptibles d'accompagner un développement durable du tourisme et d'influer significativement sur les impacts climatiques des activités touristiques⁵, d'encadrer les efforts en matière de réduction des consommations énergétiques et de rejets, et de viser à l'horizon 2030 ou 2050 le « zéro rejet non contrôlé » pour l'essentiel de la filière touristique.

■ CADRE CONCEPTUEL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME

Le premier cadrage des concepts et pratiques du développement durable remonte au Rapport Brundtland, publié en 1987. Aujourd'hui, une nouvelle approche géographique nationale et régionale ainsi qu'un élargissement à de nouvelles thématiques affinant le cadre des démarches RSE/RSO⁶ et QHSE⁷ a fortement enrichi et approfondi le cadre de réflexion initial. La transposition dans le domaine du tourisme durable ajoute une dimension temporelle supplémentaire afin de prendre en compte les cycles de vie des produits ainsi qu'une vision dynamique au niveau de la chaîne des valeurs :



La typologie des parties prenantes pourra par ailleurs être abordée selon les principaux axes suivants :



5 Voir notamment le programme européen neZEH: Nearly Zero Energy Hotels – www.nezeh.eu

6 Responsabilité Social(Sociétale) des Entreprises – Organisations

7 Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement

Ces dimensions et critères d'analyse traduisent la complexité du secteur tourisme et expliquent en partie les difficultés rencontrées pour collecter les données requises et produire des informations pertinentes sur le plan stratégique et utiles pour l'ensemble des parties prenantes. Par ailleurs, le secteur tourisme subit les effets des principaux cycles économiques, et d'autres facteurs exogènes influent également sur les dynamiques propres au secteur, rendant délicats les exercices de prévision.

Rappelons également que les Normes s'inscrivent dans une hiérarchie de documents accompagnés de contraintes croissantes, allant de simples recommandations au niveau des fascicules de documentation à des contraintes légales, comme illustré ci-dessous :

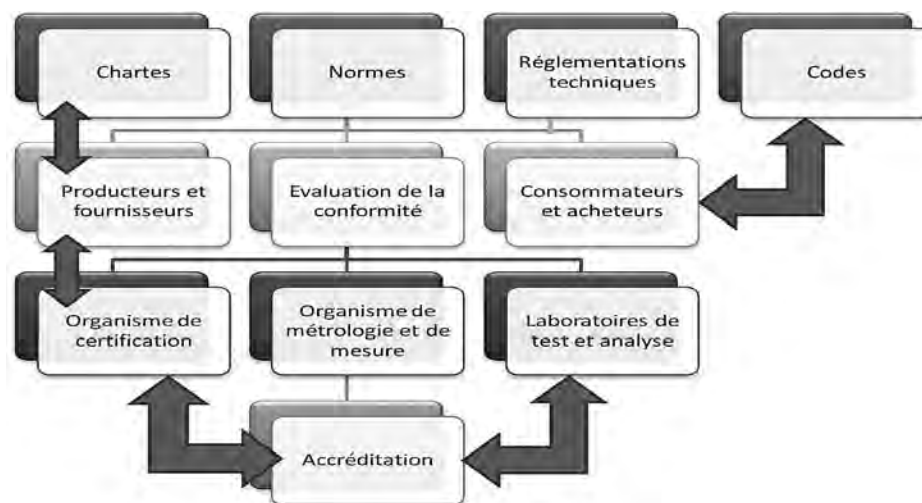


■ CADRE OPÉRATIONNEL DE LA NORMALISATION APPLIQUÉ AU TOURISME

ISO – CEN/CENELEC – ORAN/ARSO – AFNOR, DIN, BS, BNQ, etc. figurent parmi les principaux acteurs produisant des normes internationales, continentales ou nationales. Le nombre et la diversité des parties prenantes n'ont cessé de croître et une hiérarchie du droit international du développement durable s'est progressivement mise en place. Ainsi, à côté des États, les membres des collèges actifs ou observateurs au sein des Comités, Sous-comités et Groupes de Travail chargés du processus d'élaboration des Normes sont-ils de véritables « producteurs de droit ». La place des Normes au sein de l'infrastructure « Qualité » africaine s'insère au sein de plusieurs fonctions essentielles, telles l'accréditation et la métrologie :



L'infrastructure africaine de la Qualité fonctionne selon le schéma international suivant :



Le réseau des organismes nationaux de normalisation en espace francophone, en Afrique et dans les PEID comprend des membres de différents niveaux et, selon les pays, les activités de normalisation, de métrologie, d'accréditation ou de contrôle sont parfois absentes. Des coopérations internationales, régionales ou entre pays voisins compensent très souvent ces lacunes. Un besoin d'harmonisation ainsi qu'une meilleure couverture de l'ensemble des pays et des secteurs économiques sont désormais reconnus, et de nombreux efforts sont en cours dans ces domaines.

Le processus de normalisation requiert la participation d'un large panel de parties prenantes regroupées en « Collèges » (opérateurs économiques, pouvoirs publics, organisations professionnelles, organismes de formation professionnelle, ONG, etc.). Afin d'être efficace, le processus de production de normes et de référentiels doit s'appuyer sur trois principes complémentaires indispensables : motivation, participation et consensus. Ces trois principes sont mis en œuvre par un leader et le contenu des travaux est suivi et enregistré par un Secrétariat afin d'assurer une totale transparence. Ce principe requiert une attention toute particulière pour le secteur tourisme qui est très « transversal ». Par exemple, au niveau du Collège « pouvoirs publics », on ne devra pas se contenter de travailler uniquement avec les représentants du ministère en charge du tourisme, mais également avec ceux des principaux ministères concernés tels que le transport, la sécurité intérieure et aux frontières, l'artisanat, la protection de l'environnement, etc. Ceci explique pourquoi il est parfois difficile de trouver rapidement un consensus au sein de cette multiplicité d'intervenants.

■ OPPORTUNITÉS

Le programme ORAN/RNF-PEID : « **Des Normes pour un tourisme durable en Afrique** » constitue une avancée et une opportunité pour doter les décideurs de référentiels destinés à les aider pour conduire un développement touristique réellement durable. Potentiellement, ce sont 95 pays et territoires qui sont concernés par ce programme, pour l'ensemble des activités/services participant du tourisme durable.

Le projet de programme d'activité dédié au développement du tourisme durable en Afrique a été établi en partenariat par l'Association RNF et l'Organisation ORAN/ARSO. Il a été présenté en février 2015 au Programme-cadre décennal du PNUE « **10YFP-Tourisme** ». Il comprend quatre avant-projets de documents normatifs portant sur le développement du tourisme durable. Ces avant-projets de normes matérialisent pour le continent africain les axes du Mémoire « **Des Normes pour un Tourisme durable en Afrique** » signé en juillet 2013. Ils synthétisent l'essentiel des orientations, principes, règles et bonnes pratiques que différentes organisations ont retenus au niveau mondial et régional. La durée du projet est de trois ans et au moins deux réunions annuelles d'experts africains permettront d'arriver à un consensus pour la production des documents à caractère normatif. Les travaux se dérouleront selon la méthodologie de l'ISO et les plateformes collaboratives du RNF et de l'ORAN/ARSO seront utilisées en permanence pour les échanges d'idées et de documents.

Les experts africains se réuniront dans le Sous-comité « **Tourisme durable** » créé par l'ORAN/ARSO au sein de son Comité technique 09 « **Management environnemental** ». Ce Groupe de travail va se réunir en 2015 dans le cadre des travaux annuels de l'ISO TC 228 « **Tourisme et activités connexes** ».

Les documents de travail qui ont été produits répondent :

- aux grands objectifs de l'Organisation mondiale du Tourisme (OMT/UNWTO), de l'OMC¹, du PNUE et des autres agences des Nations Unies en matière de réduction de la pauvreté et des impacts du changement climatique, de facilitation des échanges, d'aide au développement ;
- aux objectifs spécifiques du Programme 10YFP (cadre décennal pour la consommation et la production durable) sur le Tourisme Durable, géré par le PNUE/UNEP ;
- aux objectifs et recommandations des précédentes organisations ainsi que du BIT/ILO en matière de renforcement des capacités, de formation professionnelle/continue, d'éducation de base, de réduction de la pauvreté et de création d'emplois durables dans le tourisme ainsi que dans les principaux secteurs connexes ;


Les documents de travail structurent les activités proposées et portent principalement sur les quatre thèmes suivants : Principes généraux pour renforcer le tourisme durable en Afrique ; Orientations et bonnes pratiques pour les autorités publiques ; Bonnes pratiques à respecter par les opérateurs du tourisme professionnel ; et Bonnes pratiques de comportement pour un touriste responsable. Un cinquième volet couvre les activités en relation avec la formation professionnelle et les autres modalités de formation. A ces fins, un cahier de recommandations consensuelles sera produit.

Les résultats attendus constituent le développement de nouvelles normes – référentiels, notamment : Normes du tourisme durable (management – produits ou services, pour un secteur d'activité spécifique), Chartes, Codes de conduite et indicateurs, fascicules de documentation et de terminologie, etc. Les principaux domaines qui seront potentiellement couverts comportent notamment : Environnement – RSE/RSO – Économies d'énergie et énergies douces, économie de partage – sociale – solidaire, slow tourisme, cycles de vie des produits et services, chaîne des valeurs, etc.

■ PRINCIPAUX PARTENARIATS

Le Réseau Normalisation et Francophonie a été mis en place depuis 2007 par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) et le Bureau de Normalisation du Québec (BNQ), avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO). Doté du statut d'association à but non lucratif depuis mars 2014, il constitue un réseau international d'organismes nationaux de normalisation et de leurs parties prenantes dans la Francophonie. Le RNF regroupe près de 80 membres dans les pays francophones. Il a pour principale mission de mener des actions diversifiées pour renforcer la capacité des organismes nationaux de normalisation (ONN) et des autres acteurs de l'infrastructure Qualité qui s'appuient sur les Normes comme outil de développement des échanges.

L'ORAN/ARSO, quant à elle, est l'Organisation Africaine de Normalisation soutenue par l'Union Africaine. Elle réunit les organismes nationaux de 35 pays du continent africain. Sa mission est de faciliter le commerce intra-africain et international en fournissant des normes harmonisées au continent africain et en aidant à leur mise en œuvre avec un objectif de développement économique.

Parmi les grandes organisations partenaires du projet, citons : PNUE/10YFP ; OMT, Chef de fil du 10YFP-Tourisme ; OIF-IFDD ; ISO-ORAN-AFNOR ; RAPAC-RNF ; BM-OMC ; UE : SEC-2010 ; CFTD, co-chef de file 10YFP-Tourisme ; ONU et grandes organisations internationales spécialisées productrices de classifications et nomenclatures ; GSTC et grands producteurs ou certificateurs de référentiels/Labels mondiaux ou régionaux. Le financement sera assuré par plusieurs institutions spécialisées. 

1 Organisation Mondiale du Commerce



L'initiative de la francophonie pour un tourisme durable dans les Petits États insulaires en développement (PEID)

Simon C. ROY

Titulaire d'un baccalauréat en études politiques appliquées et candidat à la maîtrise en études politiques appliquées de l'Université de Sherbrooke (Québec), Simon C. Roy s'intéresse particulièrement aux enjeux concernant le développement durable, la lutte contre les changements climatiques, les Petits États insulaires en développement (PEID) et l'aménagement du territoire. Il a participé aux Conférences des Parties sur les changements climatiques de Cancun (2010) et de Doha (2012), à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, Rio+20 (2012), ainsi qu'à la Troisième Conférence des Nations Unies pour les PEID de Samoa (2014). Depuis octobre 2013, il contribue aux activités de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) en tant qu'assistant de programme.

En 2014, à l'occasion de l'Année internationale des Petits États insulaires en développement (PEID), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), à travers son organe subsidiaire l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), a lancé une initiative visant le développement d'un tourisme durable en faveur de la dizaine de PEID membres de la Francophonie.

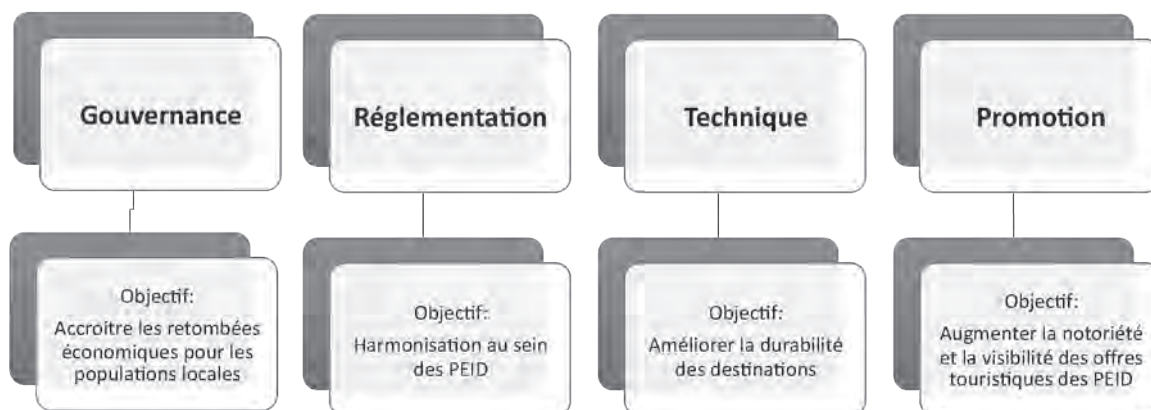
Au regard de la spécificité des PEID, le tourisme est apparu comme le secteur le plus porteur pour un impact significatif sur leurs économies et l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) dans le cadre de l'Agenda de développement pour l'après 2015 des Nations Unies. L'accent a donc été mis sur ce secteur et l'IFDD a entrepris, dans un premier temps, de réunir les acteurs du tourisme de la région de l'océan Indien (Seychelles, Maurice, Comores, Madagascar) afin de présenter les concepts et enjeux liés au tourisme durable et d'établir les grandes lignes d'une stratégie globale pour les PEID dans l'espace francophone. Des réunions ont été tenues, en 2014, au siège des Nations Unies à New York, aux Seychelles et à Samoa, à l'occasion de la Troisième Conférence internationale des Nations Unies sur les PEID. De ce processus, une recommandation majeure a été retenue à savoir l'adoption d'une Résolution¹ sur le tourisme durable au Sommet de Dakar, portée par les Seychelles au nom des PEID.



M. Tounao KIRI, Spécialiste de programme, IFDD, lors de la plénière de la 3^{ème} Conférence internationale sur les PEID de Samoa (2014)

1 Organisation internationale de la Francophonie (OIF). « Résolution sur la promotion du tourisme durable dans les Petits États insulaires en développement », 2014, Dakar (Sénégal), [En ligne], <http://www.francophonie.org/Resolution-sur-la-promotion-du.html>

Après cette première phase de consultation sont ressortis quatre axes thématiques traçant les grandes lignes d'une stratégie globale de tourisme durable pour les PEID dans l'espace francophone :



Inspirée par cette première étape et motivée par l'adoption, par les États membres, de la résolution au Sommet de Dakar, l'initiative de la Francophonie pour un tourisme durable dans les PEID devrait reprendre la consultation au cours de 2015 avec un plus grand nombre de PEID. Cette rencontre aura deux objectifs principaux :

- L'élaboration d'une stratégie globale sur le tourisme durable en faveur des PEID de la Francophonie telle qu'identifiée par le rapport n°1 de l'Initiative de la Francophonie. Cette stratégie aura pour but de doter ces pays d'un outil de planification à long terme ainsi que d'un plan d'action en perspective de leurs plans nationaux de développement pour l'après 2015 et en vue de l'atteinte des ODD
- Le développement de normes internationales pour un tourisme durable qui facilitent l'accès à une certification des activités de ce secteur dans les PEID

Pour ce deuxième objectif, le projet «Des Normes pour un tourisme durable en Afrique» du partenariat ORAN/ARSO-RNF, présenté par M. Jean-Marc Lusson dans cette revue, sera exposé aux PEID présents de façon à voir les potentialités d'intégration de ceux-ci au processus en prenant compte leurs spécificités.

Encore cette année, l'actualité a rappelé l'importance d'apporter un appui mondial aux PEID dans le contexte particulièrement hasardeux des changements climatiques. Avec cette initiative et en collaboration avec de nombreux partenaires, nous espérons contribuer au développement durable des PEID afin qu'ils soient en meilleure position pour répondre à ces défis. 🌿



Yveline NICOLAS

Yveline Nicolas est coordinatrice de l'association Adéquations, qui croise les enjeux de genre, développement durable, solidarité internationale et droits humains dans ses activités de formation, de facilitation de projets, de plaidoyer. Adéquations est membre de Genre en Action, association et réseau francophone sur les questions de genre et développement.



Philippine WATERKEYN

Philippine WATERKEYN est urbaniste. Elle a notamment travaillé sur des approches durables et des stratégies bas-carbone au cours de diverses expériences au sein de collectivités territoriales. Elle est Coordinatrice de programmes dans l'Association ENERGIES 2050. Elle est notamment co-pilote du projet européen neZEH (Hôtels Presque Zéro Energie). Plus généralement, Philippine WATERKEYN contribue aux différentes initiatives mises en œuvre par l'association en France et à l'étranger, et notamment celles portant sur la thématique de l'égalité femme-homme.

L'autonomisation des femmes et l'égalité femmes-hommes, essentielles pour un développement durable

Les femmes et organisations de femmes sont en première ligne des enjeux climatiques et socioéconomiques du développement durable. D'une part, les discriminations qui les affectent, accentuent leurs vulnérabilités face aux crises multiples auxquelles sont confrontées nos sociétés. D'autre part, les femmes ont un rôle majeur dans la mise en œuvre de modes de consommation et de production qui soient en accord avec les contraintes environnementales de notre planète, et peuvent ainsi apporter une réelle contribution à la transition écologique et sociétale.

Alors que la communauté internationale s'apprête à adopter des décisions stratégiques pour l'avenir de l'humanité et de notre planète, il est plus que jamais indispensable de rappeler l'importance d'une meilleure prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les processus de négociations, aussi bien dans l'évaluation des défis que dans les propositions de solutions.

La prise en compte du genre dans les problématiques du développement: une évidence qui doit pourtant être rappelée et revendiquée

Dès 1992, l'Agenda 21 adopté à la Conférence internationale de Rio affirme la contribution des femmes comme un principe du développement durable et y consacre son chapitre 24, intitulé «Action mondiale des femmes pour le développement durable». Les femmes, représentées par leurs organisations, constituent ainsi l'un des neuf «groupes majeurs» de la société civile consultés par les Nations Unies lors des négociations environnementales. Ces acquis ont été obtenus par la mobilisation internationale de mouvements de femmes et féministes, qui avaient notamment élaboré un «Agenda 21 des femmes» en 1991, en vue du Sommet de la Terre de Rio. Depuis, la mobilisation continue pour promouvoir l'intégration transversale de l'approche de genre en vue de l'égalité entre femmes et hommes, essentielle pour articuler les aspects politiques, économiques, sociaux, environnementaux et culturels du développement.

Pourtant, les discussions autour de la transition écologique et les politiques mises en œuvre évacuent trop souvent l'enjeu des rapports sociaux entre femmes et hommes, qui restent largement fondés sur des inégalités. Or, faire évoluer ces relations constitue un pivot stratégique de la construction d'un futur résolument plus durable. Trouver des solutions face aux multiples crises sociales, économiques et environnementales auxquelles nos sociétés sont confrontées ne pourra se faire si les défis et problématiques ne sont pas traités

ynicolas@adequations.org

philippine.waterkeyn@energies2050.org

ensemble sous peine de déséquilibrer toute possible construction collective. Dans cette perspective, la participation de chacun, qu'il soit enfant, femme ou homme, quel que soit son origine, sa culture ou ses croyances, est un impératif.

Dans cette perspective, nos trajectoires de développement, pour être soutenables, doivent s'appuyer sur une allocation et un contrôle équitables des ressources, tenant compte des limites écologiques de la biosphère. Il faut également agir sur des réalités individuelles et collectives très concrètes : promouvoir la répartition équitable de l'espace, du foncier, des facteurs de production, de l'accès à la formation, des revenus et, bien sûr, la parité dans tous les processus décisionnels... En pratique, cela revient à organiser et à planifier la transition écologique et énergétique, en y intégrant l'objectif de l'égalité femmes-hommes.

Les femmes, au cœur des défis, mais surtout des opportunités d'action : une réalité souvent négligée

Au-delà d'une nécessité que chacun d'entre nous participe, à égalité quel que soit son genre, à la construction collective d'un futur plus durable, il est important de rappeler que les femmes sont particulièrement vulnérables aux répercussions négatives de notre modèle de développement actuel. Constituant 70% des pauvres dans le monde, les femmes sont contraintes de cumuler leurs responsabilités socialement construites déjà très lourdes (tâches domestiques, soins aux enfants et aux personnes âgées) avec de nouvelles exigences économiques et sociales, tout en affrontant une précarisation croissante.

Dans les pays en développement, le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, la raréfaction des ressources en eau et le manque d'infrastructures d'assainissement, la désertification et les conflits armés – dont la plus grande partie est liée à la compétition pour les ressources naturelles – affectent directement les femmes, tout comme le manque de services collectifs les surchargent partout dans le monde, en milieu rural et urbain. Alors que les bouleversements météorologiques sont déjà visibles et affectent un nombre tous les jours plus important de personnes (déjà 22 millions de réfugiés climatiques en 2013¹), rappelons également que *« les femmes et les enfants ont 14 fois plus de risques que les hommes de mourir lors d'une catastrophe naturelle »*.

Parallèlement, la montée des intégrismes religieux et une compréhension étroite de la notion de « diversité culturelle » constituent de nouveaux facteurs de résistances à

l'émancipation des femmes. Ainsi, lors de la Conférence internationale sur le développement durable « Rio + 20 » en juin 2012, un recul a été observé sur la question des droits sexuels et de la procréation, qui constituent pourtant la base de l'autonomisation des femmes. Dans les récentes négociations climatiques, des États ont cherché à faire passer la notion, non juridique, « d'équilibre » entre les sexes à la place « d'égalité »...

Les femmes et l'accaparement des terres

Les femmes sont particulièrement touchées par les processus de concentration et d'achats de terres à des fins agricoles, énergétiques ou minières. En effet, au niveau mondial, elles ne possèdent que 3% des droits de propriété et leur accès à la terre est essentiellement régi par des droits d'usage coutumiers. Elles peuvent se voir brusquement déposséder de terres qu'elles ont patiemment mises en valeur. Les femmes sont souvent exclues des négociations locales et nationales sur l'usage des terres et lors des « transactions foncières », les sommes qui peuvent leur être allouées à titre de compensation sont généralement faibles. Souvent, les paysannes sont reléguées sur des terres marginales, moins productives. Or ces terres sont les premières concernées quand les pouvoirs publics ou des investisseurs extérieurs les convertissent en cultures pour l'exploitation de l'huile de palme à des fins d'exportation de carburant « propre ». Des politiques globales censées lutter contre le changement climatique, comme le développement du recours aux agrocarburants au sein de l'Union européenne peuvent ainsi affecter, sur le terrain, des femmes déjà confrontées à de multiples difficultés économiques et sociales.

Pourtant, de nombreuses études ont montré le rôle des femmes dans le maintien d'une agroécologie préservant la biodiversité, le renforcement des cohésions sociales par leurs pratiques organisationnelles collectives. Selon la FAO, le rattrapage des inégalités entre les paysannes et les paysans (accès aux ressources productives : terres, intrants, main-d'œuvre, bétails et aux opportunités : instruction, vulgarisation, services financiers et technologies) permettrait d'augmenter le rendement des parcelles exploitées par les femmes de 20 à 30%.

Les femmes sont des actrices spécifiques de la transition écologique, de par leur investissement dans l'agriculture et l'alimentation, l'économie sociale et solidaire, leur préoccupation concernant la santé environnementale, leur apport à une gestion équitable des biens communs, de la biodiversité locale, des (bidon)villes et des quartiers populaires. Leur dynamisme, l'utilité sociale de leurs réalisations ouvrent la voie de l'innovation et préfigurent des modes de développement plus humains et solidaires. Partout dans le monde et dans l'espace francophone des

1 Rapport « Global Estimates » du Conseil Norvégien pour les Réfugiés, 2013

initiatives sont mises en œuvre par les femmes et leurs associations. Pour autant, jusqu'à présent elles restent insuffisamment documentées, financées et valorisées. On retrouve ces réalités dans la sous-représentation des femmes dans les prises de décision. Dans le monde, seulement 19 % des postes ministériels sont occupés en moyenne par des femmes, et parmi ceux-ci seuls 7 % concernent l'environnement, les ressources naturelles et l'énergie².

L'égalité femmes-hommes dans les processus climat et post 2015

Dix sept objectifs de développement durable (ODD) ont été proposés dans le cadre du Groupe de travail ouvert des Nations Unies sur les objectifs de développement durable, pour constituer un nouveau cadre universel faisant suite aux Objectifs du millénaire pour le développement. L'objectif n°5 engage à «réaliser l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles». Il s'agit notamment de «mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles», d'«éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles dans les sphères publique et privée»; «d'entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, conformément aux lois nationales», de «renforcer l'utilisation des technologies de base, en particulier les technologies de l'information et de la communication, pour promouvoir l'autonomisation des femmes».

L'enjeu est aussi que tous les ODD (sécurité alimentaire, eau, énergie, villes etc.) qui doivent être adoptés lors de l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2015 intègrent des composantes pour l'égalité femmes-hommes et que les mécanismes de redevabilité des plans nationaux de mise en œuvre permettent à la fois la participation des femmes et la mise en œuvre de budgets sensibles au genre et d'indicateurs sexo-spécifiques.

La 21ème Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CdP21) qui prendra place en France fin 2015 constitue également une étape déterminante pour les femmes. Ces dernières sont particulièrement touchées par les impacts locaux du dérèglement climatique alors qu'elles consomment en moyenne moins d'énergie. En Afrique subsaharienne, elles constituent d'ailleurs elles-mêmes une «ressource énergétique» renouvelable et non comptabilisée dans le

calcul des richesses: corvée de bois et d'eau, transport à pied sur de longues distances, pilage des céréales, transformation alimentaire... Au-delà des effets qui s'imposent à chacun d'entre nous avec plus ou moins de force selon que l'on se trouve dans un pays industrialisé, en développement, dans une zone urbaine, péri-urbaine ou rurale, les catastrophes climatiques ont des effets spécifiques en matière de violences de genre, de migrations et de déplacements des populations. Pourtant les négociations climatiques et les groupes de travail scientifiques restent majoritairement menés par des hommes et, la question du genre, bien que de plus en plus présente reste encore en grande partie au niveau du discours d'intention.

On observe toutefois certaines avancées dans la prise en compte des questions de genre dans le cadre des négociations internationales sur le Climat. La 18ème session de la Conférence des parties avait décidé d'un suivi des progrès en matière de parité dans la représentation au sein des organismes de négociations et de décision et au niveau de la prise en compte du genre dans les politiques climatiques. Le Cadre d'action de Hyogo 2005 – 2015 (stratégie internationale pour la prévention des catastrophes), en cours de renégociation actuellement, indique que «*la perspective de genre devrait être intégrée dans toutes les politiques de gestion des risques de catastrophe, et des plans et des processus de prise de décisions, y compris celles relatives à l'évaluation des risques, l'alerte rapide, la gestion de l'information, l'éducation et la formation*». Plus récemment, à l'occasion de la CdP20 à Lima fin 2014, un programme de travail sur le genre a été adopté.


Parmi les revendications des organisations de femmes figurent l'inclusion des droits humains – et donc des droits des femmes – comme principe dans le futur texte de l'accord climatique et l'intégration d'une perspective de genre et de budgétisation sensible au genre dans toutes les politiques d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique, ainsi que les politiques agricoles et les plans nationaux pour la biodiversité et la lutte contre la désertification. Il s'agit aussi de renforcer la formation et l'accès des femmes et des jeunes filles aux filières scientifiques et techniques, aux emplois créés par la transition énergétique.

Soutenir la participation des femmes et la formalisation de leurs activités dans les secteurs économiques et sociaux qui contribuent à la transition des modes de production et de consommation et à la résilience environnementale (économie solidaire, activités de protections sociales et de soins, services urbains et ruraux, agro écologie, agriculture urbaine...), serait un excellent investissement!

2 International Parliamentary Union, 2011; UN Women, 2010

■ En guise de conclusion...

Nos sociétés ne pourront s'orienter vers des modèles de développement durables si les changements opérés ne se font pas dans la concertation et avec l'implication de tous, et certainement pas sans la participation des femmes.

2015 doit être une année d'engagement de la part de la communauté internationale sur des problématiques globales et majeures pour l'avenir de l'humanité et de notre planète. Les questions de l'émancipation des femmes et de l'égalité femmes-hommes doivent faire partie intégrante de l'ensemble du processus et des décisions qui seront prises et des outils qui en seront issus. 

Ce texte est adapté, en partie, de plusieurs articles et documents de position élaborés par Adéquations, notamment dans le cadre du groupe français Genre et développement soutenable.

■ Ressources documentaires

Dossier « Femmes, genre et climat » <http://www.adequations.org/spip.php?rubrique384>

Processus post 2015 : <http://www.adequations.org/spip.php?rubrique378>

Femmes, genre et développement durable : <http://www.adequations.org/spip.php?rubrique369>

Genre en Action : <http://www.observaction.org/category/genre-et-changement-climatique> ;
<http://www.genreenaction.net/spip.php?rubrique213>



Pr. Ndioro NDIAYE

Présentation du Réseau Francophone pour l'Égalité Femme – Homme (RF-EFH)

ndioro.ndiaye1@gmail.com

Coordonnatrice du RF – EFH, Mme Ndioro Ndiaye, est membre de l'Académie des Sciences et Techniques du Sénégal et titulaire de la Chaire de Santé Publique Dentaire de la Faculté de Médecine de Pharmacie et d'Odontostomatologie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD). Elue deux fois Directrice Générale adjointe de l'Organisation Internationale pour les Migrations (O.I.M), le Pr. Ndiaye a, entre autres, contribué à la construction et à la visibilité des liens entre la migration et le développement, et à l'intégration de la migration dans les politiques publiques de lutte contre la pauvreté.

Créé en Octobre 2013, le Réseau Francophone pour l'Égalité Femme – Homme (RF – EFH), regroupe en son sein une soixantaine d'organisations internationales réparties dans tout l'espace communautaire francophone.

Ses objectifs sont :

- Coordonner le suivi de la mise en œuvre des textes internationaux et régionaux adoptés par les États et les gouvernements membres de la Francophonie dans les domaines de l'égalité femme–homme, de l'autonomisation des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles ; en diffuser et partager les résultats parmi ses membres et interpellé les gouvernements non performants en la matière.
- Mobiliser et organiser le plaidoyer sur l'égalité femme–homme, entre les acteurs et actrices de la Francophonie au niveau international, régional et dans les pays membres, par la mise en place de campagnes de sensibilisation et d'appels à la mobilisation autour d'évènements spécifiques.
- Renforcer la visibilité et organiser l'influence des acteurs et actrices francophones de l'égalité femme–homme dans les enceintes internationales et régionales, par des actions ciblées qui mettent en exergue chaque fois, la spécificité francophone.

Le Réseau Francophone pour l'Égalité Femme – Homme (RF – EFH) perçoit l'importance de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes comme un but et un moyen de promouvoir le développement en général. L'égalité femmes–hommes, l'autonomisation des femmes, la lutte contre les violences fondées sur le genre – avec un accent particulier mis sur les effets des conflits environnementaux et sur la situation des réfugiées climatiques – constituent un enjeu transversal qui conditionne l'atteinte d'un développement humain durable.

L'égalité des genres doit guider tous les aspects de l'atténuation des effets des catastrophes, de la réaction aux catastrophes et de la reconstruction. Il ne faut laisser passer aucune chance.

Pour l'atteinte de cet objectif, le RF –EFH émet les recommandations suivantes :

- **Utiliser une approche fondée sur les droits de l'homme**: les initiatives démocratiques et participatives aident davantage les femmes et les filles. Les hommes et les femmes ont le droit de bénéficier des conditions nécessaires pour jouir de leurs droits fondamentaux, et de survivre, tout simplement.

- **Le mainstreaming doit s'appuyer également et simultanément sur deux principes: traiter les effets des inégalités et s'attaquer à leurs causes**, notamment en accroissant l'indépendance financière et les moyens d'émancipation des femmes au sein de leur communauté

L'amélioration de notre compréhension des liens entre changement climatique et femmes (genre) passe par un **processus volontaire et par la collecte de données ventilées par sexe**. Cette meilleure connaissance permettra d'adapter nos prises de décision, comme cela a été le cas pour les politiques de développement au cours de ces vingt dernières années.

La responsabilisation politique, financière et éducative des femmes, qui représentent environ 50% de la population mondiale mais assument plus de responsabilités dans les choix de consommation au quotidien, les soins des enfants et les activités domestiques, tout ceci ayant des effets sur l'environnement et le climat, est capitale aux fins du développement durable.

Afin de définir des stratégies soucieuses de l'égalité entre les hommes et les femmes pour répondre aux crises environnementales et humanitaires engendrées par le changement climatique; **des recherches doivent être effectuées de toute urgence sur la façon de gérer la migration environnementale de façon attentive aux questions d'égalité entre les hommes et les femmes**; cela implique de reconnaître les rôles et responsabilités typiquement féminins et masculins dans le domaine des ressources naturelles et d'y répondre, et peut également comprendre le fait de veiller à ce que les ressources rares soient disponibles pour les communautés dans le besoin et que de l'eau potable soit fournie aux migrants.

La responsabilisation des femmes au travers d'un renforcement de leurs capacités avant, pendant et après les catastrophes liées au climat, ainsi que leur participation active aux actions de prévention des catastrophes, d'alerte rapide et de prévention dans le cadre du renforcement de leur résilience. 🌿



Réseau francophone
pour l'égalité
Femme-Homme



Panelistes de la table-ronde sur l'égalité femmes-hommes dans le monde du travail lors de la Conférence de Montréal (9 juin 2015).

On reconnaît notamment Mme Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie et Mme Ndiro Ndiaye, Coordonnatrice du RF – EFH.



Les technologies de l'information et de la communication au coeur du débat sur le développement durable

Chedrak Sylvain De Rocher CHEMBESSI

Titulaire d'une maîtrise en Analyse et Politique Économiques, Chedrak Sylvain De Rocher Chembessi est un militant des questions de la lutte contre les inégalités sociales, de développement durable, de la protection de l'environnement et de la participation de la jeunesse au débat sur l'avenir des nations. Il est actuellement volontaire international de Francophonie, au poste d'Assistant de Programme au Service Information et Documentation à l'IFDD.



Moussa SINON

Il est titulaire d'un Master en Science Politique et d'une formation en ingénierie de projets numériques. Gestionnaire de projet certifié PMP, il travaille pour l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) depuis mars 2001. Il a occupé le poste d'Assistant de projet au Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest de l'OIF à Lomé au Togo et actuellement Spécialiste de programme au sein de la Direction de l'éducation et de la jeunesse où il s'occupe entre autres des projets de soutien de la participation des jeunes aux processus de concertations et de négociations internationales sur le Développement durable, le Climat et les Technologies de l'information et de la communication.

Les débats liés au changement climatique et au développement durable s'intéressent de près aux politiques sectorielles nationales ou multilatérales, mais tous les secteurs d'activités ne semblent pas bénéficier de la même attention. Au-delà de l'agriculture, de l'industrie, du bâtiment ou encore de l'énergie, sur lesquels se focalise une majeure partie des études, d'autres secteurs ont des impacts environnementaux et socioéconomiques qui doivent être fondamentalement revisités.

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), qui contribuent de manière forte au développement et à la productivité de l'économie mondiale, font partie intégrante de ces secteurs d'activités. L'influence des TIC s'explique notamment par leur capacité à produire et à diffuser l'information, à faciliter la coordination de divers acteurs, ou encore à rendre les processus gouvernementaux, commerciaux et de développement plus efficaces.

Cependant, les impacts environnementaux des TIC et leur contribution aux changements climatiques sont souvent occultés. L'utilisation des TIC est responsable, selon la Commission Européenne, de 2% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Cette part pourrait s'accroître en raison de la forte expansion du marché technologique, et pourrait être bien plus importante si l'on intègre les émissions liées à leur production et à leur recyclage.

L'ensemble du cycle de vie doit donc être pris en compte pour développer ce que l'on peut appeler «l'informatique verte». Le rapport sur les TIC et le développement en France (2008) a démontré que ce concept reste encore trop peu intégré au regard des enjeux. La forte corrélation entre les TIC et la consommation électrique est considérée par ailleurs comme un obstacle majeur à sa mise en œuvre, particulièrement si les modes de production et de consommation d'énergie actuels subsistent.

Tout au long de l'histoire, les technologies ont contribué à dessiner et faire évoluer l'organisation même de nos sociétés. Aujourd'hui, les TIC doivent ouvrir la voie à des modèles de développement plus durables : l'innovation technologique en nette progression sert ainsi de pôle de réflexion et/ou d'actions à la résolution de nombreux défis environnementaux et économiques.

Des changements de tout ordre découlent directement de la disponibilité, de l'accessibilité, de l'application et de l'utilisation des biens et services liés aux TIC. Ces changements touchent à des paramètres économiques et sociaux tels que les comportements des personnes en tant que consommateurs et citoyens, la demande et l'offre de produits et services, les structures organisationnelles, les processus de production, de distribution et de service, ainsi que la gouvernance dans les secteurs privé et public.

chedrak-de-rocher.chembessi@francophonie.org
moussa.sinon@francophonie.org

Les TIC: une chance pour l'environnement...

De nombreuses initiatives existent et prouvent que les TIC peuvent favoriser l'adoption de comportements plus respectueux de l'environnement. Ces technologies revêtent d'ores et déjà un rôle déterminant dans l'élaboration de systèmes d'aide à la décision environnementale ainsi que dans la possibilité qu'elles offrent aux différents acteurs de moduler leur comportement.

Sur le plan agricole, l'utilisation des TIC peut par exemple permettre d'aider les collectivités agricoles des pays en développement confrontés au stress hydrique à s'adapter aux changements climatiques. Au Niger, un système de télé-irrigation horticole (STIH) permet aux horticulteurs locaux d'irriguer leurs jardins à distance. L'appareil permet également la collecte d'informations météorologiques, ainsi que la purification de l'eau aux rayons ultraviolets.

Les TIC sont également perçues comme un outil susceptible d'améliorer les techniques de gestion des ressources en eaux. Elles visent aussi à mieux faire entendre la voix des plus vulnérables dans les processus de gouvernance de l'eau, à créer une plus grande responsabilisation, à donner accès aux informations locales ou encore à améliorer le réseautage et le partage des connaissances pour, notamment, diffuser les bonnes pratiques et favoriser les partenariats multipartites.

Le fort taux de pénétration mobile dans les pays en développement constitue un autre pilier sur lequel s'appuient les réflexions sur l'utilisation des TIC dans la résolution des enjeux du développement durable. La télédétection spatiale permet notamment d'analyser par satellite l'évolution de certains phénomènes (sécheresse, désertification, pollution des terres, de l'air et de l'eau, urbanisation...) et d'en anticiper les conséquences pour les limiter ou les neutraliser.

Au Bénin, les TIC ont contribué à la modification du système de production et de commercialisation du coton, qui représente le premier pôle agricole à l'exportation du pays. En intégrant l'usage des canaux conventionnels tels que les radios communautaires, désormais accessibles sur tous les téléphones portables, les outils technologiques sont devenus un support essentiel aux organisations paysannes. Ils ont permis de sensibiliser les producteurs sur les techniques culturales et les prévisions météorologiques, d'avoir des échanges et partage d'expériences, d'assurer la diffusion de l'information sur les prix et l'évolution des stocks, de suivre la traçabilité des produits, etc. Le développement des applications mobiles répond ainsi à des besoins d'utilisation directe mais également permet la

fourniture d'informations nécessaires à la planification (utilisées notamment par les administrations et les organismes internationaux).

De plus, les TIC jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, des transports et facilitent l'émergence de nouvelles conceptions de l'urbanisme et de la mobilité. Elles peuvent ainsi permettre de réduire la quantité d'énergie nécessaire pour fournir un service donné, ou encore de produire des données quantitatives destinées à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des stratégies en matière d'efficacité énergétique. L'intégration des TIC dans la logistique des transports (26 % de la consommation d'énergie dans l'UE) améliore la qualité des informations relatives à la consommation d'énergie et aux émissions carbone du secteur. Selon Air Canada Cargo, «jusqu'à 30 documents papier accompagnent chaque envoi de fret aérien. Ces documents rempliraient tous les ans 80 avions-cargos 747 de Boeing.» Le développement du fret électronique permet d'éviter l'émission de GES qui découlerait du transport de ces documents.

Des outils logiciels innovateurs existent pour l'analyse, la modélisation et la simulation de projets énergétiques. Ces outils permettent d'évaluer plusieurs types de technologies éconergétiques et d'énergies renouvelables et ainsi d'atteindre plus facilement les objectifs fixés en matière de qualité de l'air et d'émissions de gaz à effet de serre. Ils augmentent les capacités des industries à optimiser la conception intégrée éconergétique sur les marchés domestiques et internationaux et à réduire les coûts d'opération. Au Canada, plusieurs de ces outils ont été développés ces dernières années et ont permis la mise en place d'un système d'information intégré, devenu indispensable à l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Les progrès réalisés dans les TIC favorisent également le développement du télétravail et du commerce en ligne qui ont des liens directs ou indirects avec le réchauffement climatique. Les tendances dans ce domaine montrent une marge importante de progression.


Dans une note de communication publiée en 2009, la Commission Européenne estimait ainsi que l'utilisation des TIC permettrait de réduire de 11 % la consommation d'énergie totale d'ici à 2020, grâce, par exemple, aux capteurs intelligents ou aux logiciels d'optimisation dans le secteur des bâtiments. Cette approche de technologie verte alliée à la démarche de «l'informatique verte», permettra de développer des systèmes et des matériaux à haute efficacité énergétique.

Des outils indispensables au développement durable

Le recours aux TIC modifie profondément les modèles économiques. Elles constituent à elles-seules un secteur économique très dynamique; il existe une corrélation avérée entre la croissance économique et l'investissement dans les TIC. Ces technologies présentent également des opportunités pour la création d'emplois verts, notamment à travers toutes les innovations qu'elles amènent.

Grâce aux TIC, les échanges internationaux sont facilités et les tissus relationnels s'étendent de manière exponentielle. La technologie contribue à redessiner les territoires en facilitant les connexions entre les zones même les plus enclavées, en rapprochant les acteurs économiques et en identifiant des solutions aux enjeux locaux.

Malgré leur contribution à l'essor des économies, à l'environnement et à l'adaptation aux changements climatiques, il devient crucial d'identifier des modalités d'écoconception applicables à la production même de ces outils technologiques. Le développement des technologies propres est un vecteur indispensable à la mise en place de modes de production et de consommation plus responsables et durables. Le potentiel d'autorégulation des TIC est, dans ce cadre, assez important : il est estimé que ces technologies peuvent permettre d'économiser de 1 à 4 fois les émissions de gaz à effet de serre de leur propre secteur.

L'usage généralisé des réseaux sociaux et des tendances d'accessibilité intéressantes font des TIC est vecteur important d'information, de sensibilisation et de formation voire des mobilisations relatives aux changements climatiques. 

Ressources Documentaires

Rapport «TIC et Développement Durable», Décembre 2008, République Française (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/094000118.pdf>)

Internet, développement durable et nouvelles technologies, TIC 21 (http://www.acidd.com/UPLOAD/rubrique/pages/15/15_rubrique.php)

Les TIC et l'environnement, Améliorer nos capacités à gérer l'environnement et éviter les conséquences imprévues, IISD, https://www.iisd.org/infosoc/icts/default_fr.asp

The Transformational Use of Information and Communication Technologies in Africa, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, 2012 (<http://www.etransformafrica.org/>)

Témoignages de jeunes francophones



Par : Isaac Yves NYENGUE BAHANAK, 30 ans

Ingénieur en chimie industrielle et génie de l'environnement / auditeur FSC de gestion durable des forêts. PDG de Green Technologies, bureau d'étude et d'ingénierie polytechnique qui intervient dans la gestion durable des ressources naturelles en Afrique Centrale.

Mon premier contact avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) remonte à 2006 lorsque, à l'issu d'un appel à candidature internationale, j'ai été sélectionné pour intégrer le comité des jeunes reporters « mediaterrre » comme suppléant avant d'être titularisé en 2008.

Mon engagement au sein de l'Unité jeunesse de l'OIF m'a permis de développer de multiples compétences notamment au niveau de la gestion de projet de développement (montage, mise en œuvre et suivi-évaluation), de la publication d'information et de l'animation de débats constructifs entre les jeunes du monde entier sur les questions liées au développement international. D'autre part, j'ai pu développer mon réseau professionnel bénéficiant ainsi de l'expérience de plusieurs centaines de jeunes à travers le monde francophone et au-delà. Toutes ces expériences m'ont permis d'intégrer plusieurs processus de prise de décision dans ma communauté, dans mon pays le Cameroun et dans la sous-région avec le Réseau des Jeunes pour les Forêts d'Afrique Centrale (REJEFAC) dont je suis l'un des chargés d'études. Ma plus grande satisfaction est celle d'avoir contribué à structurer le dialogue politique et technique entre la Chine et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale pour la gestion durable des forêts du Bassin du Congo.



Par : Bassem SAADALLAOUI, spécialiste WASH (eau, assainissement et hygiène), UNICEF Tunisie

Je suis un jeune francophone qui a eu la chance de travailler sur divers projets en eau et assainissement associant urgence, réhabilitation et développement, dans des contextes humanitaires. Ma carrière en tant qu'ingénieur a débuté dans le secteur privé puis dans les organisations internationales et agences des Nations Unies. Mon engagement professionnel m'a aidé à mieux comprendre les enjeux liés à l'accès (ou plutôt, au non accès) à l'eau et l'assainissement dans le monde.

Néanmoins, j'ai voulu avoir un regard différent sur cette question et son lien avec le développement durable et les changements climatiques tout en me mettant du côté de la société civile. En 2008, l'Unité jeunesse de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) m'a ouvert les portes en me sélectionnant pour participer au Forum sur la participation citoyenne des jeunes en Francophonie organisé en marge du 12ème Sommet de la Francophonie, à Québec (Canada). Je n'avais que 25 ans et j'ai réussi à débattre des sujets qui me tenaient et qui me tiennent toujours à cœur notamment l'impact du changement climatique sur les ressources naturelles. La déclaration de Québec valorise le résultat de ce débat en mentionnant dans son engagement No.59 "que l'impact des changements climatiques pose des défis supplémentaires aux membres de la Francophonie en matière de lutte contre l'érosion côtière, de gestion responsable et durable des forêts, et d'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement de base." (Déclaration de Québec, 2008). En outre, j'ai eu la chance de participer en 2008 à la première École d'été de la Francophonie qui portait sur l'environnement et le développement à Casablanca, au Maroc ainsi qu'au Forum international francophone : Jeunesse et Emplois verts qui s'est tenu en 2012, à Niamey, au Niger. Tous ces événements et forums, y compris une vidéoconférence organisée en marge de la COP14 à Poznan (un triplex entre Tunis, Poznan et le Nouveau-Brunswick), m'ont permis de rencontrer et d'échanger avec des experts dans le domaine du changement climatique et du développement durable, et aussi d'élargir mon réseau pour m'ouvrir sur des expériences locales et nationales en matière de conservation des ressources en eau et de valorisation des sous-produits d'assainissement.

Reference : Déclaration de Québec, 2008. XIIe Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

Déclaration de Québec : <http://www.francophonie.org/IMG/pdf/decl-quebec-2008.pdf>

Témoignages de jeunes francophones



Par : Catherine ADAM, Le développement durable au cœur de la Francophonie
Agente de bureau et de communications
SADC Centre-de-la-Mauricie
www.sadccm.ca

La Société d'aide au développement des collectivités du Centre-de-la-Mauricie (SADC) a le développement durable à cœur. En tant qu'agente de bureau et de communications et chargée du développement durable, c'est une fierté de pouvoir sensibiliser et promouvoir le développement durable dans ma communauté.

C'est par la mise en place de projets concrets que la SADC s'engage activement dans la réalisation d'actions pour favoriser le développement économique et social de sa collectivité tout en se préoccupant de l'environnement. Le Programme Leadership en Développement durable en est un exemple. Il s'agit d'un programme d'un an qui forme et accompagne gratuitement des jeunes leaders dans l'implantation d'un projet en développement durable dans leur milieu de travail à l'aide de formations et d'activités de réseautage.

La Francophonie est une richesse, une grande famille qui m'a beaucoup motivée dans mon cheminement sur la problématique du développement durable. C'est grâce aux activités organisées par l'OIF que j'ai eu la chance de rencontrer de nombreux jeunes francophones, passionnés et engagés dans leurs communautés. Ces rencontres m'ont permis de me former un réseau de contacts ainsi que de diversifier mes connaissances en développement durable.



Forum Jeunesse et emplois verts, Niger 2014



Par : Jean Paul BRICE AFFANA, 27 ans, Cameroun

Enthousiaste acteur de la société civile, locale et internationale, et cela depuis mon Cameroun natal, j'aime bien me définir comme un « jeune citoyen du monde ». Lorsqu'en 2008 j'eus l'idée que les transports en commun (taxis, autobus, etc.) dans la ville de Yaoundé pouvaient servir à éduquer les populations sur les défis environnementaux et promouvoir les comportements éco-citoyens, je ne me doutais pas que cela allait déclencher en moi une grande passion pour la sauvegarde du climat et le développement durable. J'ai tout de suite su que j'avais un rôle à jouer dans ces débats de haut niveau sur l'avenir de notre planète et j'avais un grand avantage : ma jeunesse et toute son énergie !

Puis il y a eu ma rencontre avec la Francophonie, en décembre 2009, lors de la CdP15 à Copenhague. Cette rencontre m'a permis plus tard de réaliser de grands rêves et de contribuer de façon significative aux décisions mondiales sur le climat. En effet, deux ans plus, mes pairs m'ont élu Point focal des jeunes auprès du secrétariat à la CCNUCC (YOUNGO) et d'autres opportunités se sont présentées. Il aura juste suffi d'une rencontre... et aujourd'hui encore j'en tire des bénéfices !

STRATÉGIE JEUNESSE DE LA FRANCOPHONIE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

À l'issue du XV^e Sommet de la Francophonie, qui s'est tenu les 29 et 30 novembre 2014 à Dakar (Sénégal), les Chefs d'État et de gouvernement ont adopté une stratégie jeunesse pour la période 2015–2022.

La Stratégie jeunesse de la Francophonie répond d'une vision d'ensemble des jeunes francophones comme étant le centre du développement durable. Elle s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de l'agenda international du développement de l'après 2015 et des objectifs du développement durable (ODD), en discussion au niveau des Nations Unies.

Mettant l'accent sur la promotion de la formation professionnelle et technique, l'entrepreneuriat et la mobilité des jeunes, elle vise l'engagement et l'implication des jeunes dans l'ensemble du processus de développement.

Elle s'articule autour de deux axes principaux :

- Éducation et formation, en langue française, dans une perspective de promotion des valeurs humaines, de l'employabilité et de l'insertion socioprofessionnelle;
- Participation citoyenne, accès aux droits et promotion de la langue française dans un cadre de développement durable et de diversité culturelle.



Abderrahim KSIRI

Abderrahim KSIRI est le Fondateur et Président de l'AESVT- MAROC. Membre du CESE (Conseil économique social et environnemental), Président du Regroupement francophone Planèt'ERE et Coordinateur du CMEEDD (Collectif marocain d'éducation à l'environnement et du développement durable), Il est également Consultant National en Éducation à l'Environnement.



Colette TARDIF

Colette Tardif est membre du conseil d'administration de Planèt'ERE. Elle œuvre dans l'éducation relative à l'environnement depuis plus de 25 ans. Formée au journalisme, elle a mis sur pied une entreprise, Productions COTARDI, afin de créer des outils pédagogiques pour expliquer les grands enjeux environnementaux. Notamment *L'univers fantastique de l'or dur* (sur les déchets) et *L'ère de l'énergie* (auquel l'IFDD a participé), qui sont des multimédias scientifiques avec un rayonnement international. M^{me} Tardif est également impliquée dans différents réseaux: Groupe de simplicité volontaire, Amis de la terre, AQPERE, AQLPA, etc.

L'éducation environnementale au cœur des défis: le regroupement francophone PLANÈT'ERE - 28 ans d'éducation



■ Le Regroupement francophone Planèt'ERE

Né en 1997 au Québec, ce mouvement francophone pour l'éducation relative à l'environnement s'est structuré en France pour se déployer en Afrique francophone, de 2005 à aujourd'hui. Alors que l'humanité fait face à des défis colossaux en termes d'environnement, le rôle que peuvent jouer les éducateurs pour amorcer un changement prend tout son sens. La volonté politique est indispensable, les technologies sont essentielles mais l'éducation est ce liant qui rend les changements possibles. L'éducation reste une façon véritable d'amener un changement de comportement. Les gens qui œuvrent en Éducation Relative à l'Environnement (ERE) ne sont pas tous enseignants et ces derniers n'enseignent pas nécessairement des matières environnementales. Cependant, tous se rejoignent dans leur désir de partager des connaissances et d'amener les autres à devenir de meilleurs citoyens dans l'intérêt commun. Faire un travail d'éducation, c'est aller à la base et rencontrer les gens là où ils vivent, c'est prendre le temps d'expliquer, de communiquer et de convaincre.

C'est en 1993, que l'AQPERE (1), où milite Robert Litzler (2), décide d'organiser le premier forum Planèt'ERE qui se tiendra en 1997. Par la suite, l'ONG internationale Planèt'ERE, sera constituée officiellement à Paris en avril 2004 par 89 membres fondateurs représentant 18 pays francophones, et incorporée au Québec en 2014 sous la dénomination « Regroupement francophone Planèt'ERE ». M. Litzler a joué un rôle déterminant au sein de Planèt'ERE puisque qu'il en a assumé le secrétariat, a mené les quatre délégations canadiennes et s'est assuré de la viabilité de l'organisme.

Les objectifs poursuivis par l'organisation sont de « promouvoir l'éducation relative à l'environnement (ERE) à travers la francophonie afin que cela devienne un vecteur significatif de changement social et environnemental; d'encourager la communication et le partage d'initiatives en ERE; de stimuler la création et le développement de projets environnementaux dans les communautés et de favoriser les échanges d'expertises francophones ».

La stratégie privilégiée pour atteindre ces objectifs a été la tenue de forums selon une formule particulièrement originale. Ainsi l'évènement se tient en 2 phases, une première dans plusieurs régions du pays hôte avec différentes thématiques (énergies, déchets, biodiversité, eau, etc.) et la deuxième au niveau national où tous les participants sont réunis pour dégager des pistes d'action et de réflexion pour l'avenir. Chaque forum régional développe sa thématique propre et un participant peut ainsi choisir le thème qui le rejoint le mieux. Un nombre restreint de participants permet de rendre plus

ksiri.abderrahim@gmail.com
info@cotardi.com

conviviaux les forums régionaux et favorise les échanges qui pourront conduire à des projets de coopération entre les forums. C'est ainsi qu'est né, en 2010, le Réseau des Écoles Planèt'ERE (REP) qui regroupe 280 écoles (primaires et secondaires) dans 26 pays.

Actuellement, le CA de Planèt'ERE compte 24 membres sur une possibilité de 31 et la présidence est assurée par M. Abderrahim Ksiri du Maroc. Le prochain forum, Planèt'ERE 6, est prévu en 2017, une année qui marquera aussi son 20^{ème} anniversaire d'existence.

Forum	Pays hôte	Lieux	Pays représentés	Nombre de participants
Planèt'ERE 1 – 10 au 14 nov. 1997	Canada (Québec)	Montréal	34	700
Planèt'ERE 2 – 18 au 23 nov. 2001	France	Paris + 11 régions	42	1500
Planèt'ERE 3 – 19 au 27 juillet 2005	Burkina Faso	Ouagadougou + 13 régions	43	2420
Planèt'ERE 4 – 18 au 26 juillet 2010	Cameroun	Yaoundé + 7 régions	10	300
Planèt'ERE 5 – 2 au 9 juin 2013	Maroc	Marrakech + 8 régions	12	1200

Depuis la rencontre de Marrakech, on considère aussi la création de Planèt'ERE–Nationaux en vue d'augmenter le rayonnement de l'organisme dans des pays francophones. Cinq ONG ont manifesté leur intention de procéder : Le Burkina Faso (Fondation Nature et Vie), le Mali (Agir), le Niger (AGDL), le la Mauritanie (PRAD) et Haiti (Terre des Jeunes).

■ Penser globalement, agir localement

Si autrefois, la sagesse des anciens dirigeait nos comportements en société, l'avènement de l'ère de la production et de la consommation (essentiellement liées à la maîtrise de l'énergie) a complexifié les choses. Certains pays ont résisté plus longtemps que d'autres mais tous sont maintenant touchés. Quand on dit consommation (biens, transports, habitations) cela ne se fait pas sans impact sur l'environnement (pression sur la faune et la flore, sur l'eau, prélèvement excessif des matières premières, rejets de déchets de toutes sortes), sans oublier les changements climatiques.

Nous souhaitons donc sensibiliser et éduquer les jeunes en priorité afin d'atteindre une masse critique qui favorisera l'émergence de leaders régionaux, capables de faire changer les choses. C'est dans cet esprit que Planèt'ERE développe des projets éducatifs « terrains » sur des enjeux communs à tous les pays. À titre d'exemple, celui sur les déchets (Coproducts de la Propreté) mené au Maroc.

Un projet sur les problématiques énergétiques, basé sur « L'ère de l'énergie » (4), est en développement. Cet outil pédagogique offre un contenu international, accessible à travers la francophonie (Amérique, Europe, Afrique, etc.) et nous prévoyons qu'il servira à former des étudiants pour mieux comprendre « l'énergie » afin d'être capable d'en identifier localement les enjeux. De là à trouver des solutions intéressantes et durables, le pas sera vite franchi !

Une première série de formations a été menée en mai 2014 auprès d'enseignants marocains pour valider la pertinence

de l'outil et le type d'accompagnement nécessaire. Cette collaboration avec des enseignants de l'AESVT ainsi qu'avec le réseau des écoles Planèt'ERE du Maroc a été concluante et nous envisageons de développer un projet élargi à d'autres pays de la francophonie dont les résultats pourraient être présentés lors de la Conférence sur le climat de Marrakech en 2016.

- (1) AQPERE, Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement www.aqpere.qc.ca
- (2) Professeur du collège de Rosemont à la retraite, il assure la présidence de l'AQPERE depuis 1995.
- (3) AESVT, Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre Maroc. www.aesvt-maroc.org
- (4) Multimédia scientifique (567 pages scénarisées) qui aborde l'énergie à l'échelle de la planète. On y retrouve des contenus de base (l'atome, le carbone, la matière, etc.), les sources, les transformations et les usages de l'énergie ainsi que les impacts de son utilisation. www.cotardi.com



Décharge contrôlée de la Ville de Fès, Photo : DR



Formation à L'ère de l'énergie – Marrakech 2014, Photo: DR

Le projet « Coproduction de la propreté » du Maroc

On constate depuis plusieurs années que le Maroc, comme bien d'autres pays, se développe dans une société de consommation qui engendre de plus en plus de déchets. Pourtant cette problématique ne peut être expliquée seulement par la quantité de déchets produite par le citoyen marocain, car elle reste limitée (0,76kg/hab./j), en deçà de ce que produit un citoyen français (1kg/hab./j), par exemple. Il y a là une réalité sociale qui demande une approche plurielle (socioéconomique, environnementale et culturelle), conjuguant les programmes et les efforts individuels, pour le mieux-être de la collectivité.

L'Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre au Maroc (AESVT-MAROC) a décidé de relever le défi qui consiste à revoir les approches et les modes d'intervention pour changer les mentalités.

L'association a développé et mis en œuvre le projet « COPRODUCTION DE LA PROPRETE » qui touchera à terme 90 quartiers, 100 écoles et 20 sites nationaux dans 22 villes du Royaume. Ce projet d'une durée de 4 ans est réalisé en partenariat avec la Fondation DROSOS ainsi qu'avec plusieurs acteurs nationaux, régionaux et locaux.

Une approche globale et intégrée

D'abord au niveau pédagogique, qui prévoit des étapes à la sensibilisation et à la mobilisation. On y aborde simultanément les aspects techniques des déchets, du tri et de la valorisation possible en même temps qu'on fait la promotion des valeurs de respect et de solidarité indispensables au bien vivre ensemble.

Puis la concertation avec l'implication et la mise sous contrat (par des conventions nationales et locales) des différents acteurs impliqués. On y retrouve les citoyens

ainsi que leurs associations de quartier et syndic; la commune responsable institutionnelle et les services ou sociétés de gestion; l'ensemble des acteurs locaux d'éducation et de sensibilisation (écoles, universités, mosquées, services de santé) ainsi que les ONG, les médias et les acteurs privés.

Finalement, on donne une place centrale à l'école pour mobiliser les quartiers. Les élèves et leurs professeurs deviennent les acteurs du changement, en initiant des activités qui font de l'école un site modèle de propreté globale et ouvert sur le quartier en invitant les habitants pour des activités communes de sensibilisation.

Ce projet a reçu un engagement fort des pouvoirs publics. Une convention de partenariat et de coopération relative à la coproduction de la propreté a été signée entre le Ministère de l'Environnement et l'AESVT MAROC. Ce partenariat est la concrétisation d'une volonté conjointe d'apporter des solutions efficaces au problème de traitement des déchets au Maroc, notamment pour améliorer le cadre de vie du citoyen et la protection des milieux naturels.

Les points saillants

Implication de toutes les parties prenantes. Des conventions locales entre différents acteurs ont été signées (présidents de communes, élus, imams, citoyens, directeurs d'établissements, etc.) en présence des gouverneurs et des délégués des différents ministères (Éducation Nationale, Affaires Islamiques, Environnement, Santé, Haut-commissariat des Eaux et Forêts, etc.)

Promotion d'une vision globale de la propreté qui amène les habitants à l'idée que le tri des déchets à la source (de l'amont vers l'aval) est un geste essentiel avant



Suivi de l'opération de tri par la population de quartier – Casablanca, Photo: DR

de passer à la collecte, puis à la mise en décharge d'ordures ou/et à la production de biogaz.

Développement et première organisation des différentes filières de récupération et de recyclage existantes (papier, verre, plastique, déchets organiques, etc.), ce qui permettra la création d'emplois verts garantissant la dignité des récupérateurs. Ces derniers sont souvent intoxiqués parce qu'ils fouillent à même des ordures non-triées, à la recherche de déchets recyclables pour nourrir toute leur famille.

Accompagnement des mosquées, maisons de jeunes et autres structures associatives du quartier pour motiver, sensibiliser et encadrer les citoyens afin de les transformer en médiateurs agissant pour l'évolution des comportements par rapport aux réalités locales;

Permettre à l'école de retrouver sa place et sa mission au sein de la société. Cette structure éducatrice, en développant le savoir-être et le savoir-faire des jeunes, leur permet de passer à l'action pour contribuer positivement au développement de leur communauté;

Mise en place d'un programme riche et diversifié avec des concours nationaux, des sorties de terrain, des manifestations, des outils pédagogiques et techniques, etc.;

Application des nouvelles stratégies et méthodes d'information, éducation et communication (IEC) offrant le maximum de marge d'action en termes de changement sociétal et de transition écologique;

Incitation des décideurs nationaux et locaux pour engager les réformes réglementaires et législatives, territoriales et nationales nécessaires pour accompagner et réussir ce projet sociétal.

La première phase du projet, débutée en 2014, a déjà touché 29 quartiers et 54 écoles au niveau de 16 villes du royaume. Les activités menées par 16 sections de l'AESVT, visent l'atteinte d'une propreté globale, par l'implication commune des élèves, du personnel scolaire, du milieu associatif, du milieu municipal, des citoyens, des syndicats et autres acteurs locaux. Ainsi l'amélioration des espaces de vie se fait par le renforcement des valeurs de solidarité et de vie commune.

Les résultats obtenus sont très encourageants, car sur les 16 villes impliquées, plus de 75% ont pu réaliser la tâche la plus difficile qui consiste à instaurer le tri sélectif en amont par un changement de comportement des citoyens.

Les principales conclusions de cette première phase sont le constat que de nombreux citoyens ont adopté le tri sélectif pour des motivations à la fois sociale (aider les récupérateurs); religieuse (préservation des dons divins (tri du pain – particularité du Maroc), le papier, le plastique, etc.); économique pour avoir un revenu et finalement environnementale (protection des milieux et des ressources).

On constate surtout qu'il est indispensable d'initier le tri par un dialogue entre les habitants, ce qui renforce les liens et les valeurs de vie commune. Il faut aussi responsabiliser les différents acteurs en les appuyant, sans jouer leur rôle, pour que le lien entre l'école et les quartiers facilite les actions de mobilisation et de sensibilisation. Cela transforme les élèves en de véritables acteurs au sein de leurs familles et leurs quartiers, tout en améliorant leurs compétences scolaires, notamment en matière de communication. 🌱



Session de travail d'un club environnement impliqué, Photo: DR



Youma FALL

Directrice de la diversité et du développement culturels de l'OIF

De nationalité sénégalaise, Experte en développement culturel, Youma FALL est Directrice de la diversité et du développement culturels à de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Par ailleurs enseignante et chercheuse à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, elle est titulaire d'un doctorat en communication qui interroge les enjeux de l'évènement culturel ainsi que d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en politiques culturelles internationales et gestion des arts.

Ancienne administratrice générale du Grand Théâtre national de Dakar et commissaire de la Biennale de Dakar, elle a été experte de l'UNESCO en bonne gouvernance culturelle. Youma FALL est également l'auteur de nombreux articles et travaux sur les enjeux du développement culturel, la gouvernance culturelle et l'histoire de l'art contemporain du continent africain.

La culture dans le développement durable : une aventure ambiguë avec son trésor d'opportunités en partage

Considérée comme moyen et condition indispensables du changement sociétal, la culture est moteur de tout processus d'acquisition de savoir et de conceptualisation. Souvent perçue comme sans incidence majeure sur l'économie et le développement des territoires, elle est aujourd'hui au cœur des débats sur le développement durable.

Dimension essentielle et transversale du développement, la culture et le secteur qui lui est lié apparaissent aujourd'hui comme le domaine de nouveaux enjeux et de nouvelles opportunités : enjeux culturels liés à la préservation et à la promotion de la diversité des expressions culturelles, enjeux économiques avec la création d'emplois durables et de revenus, enjeux politiques liés notamment à la liberté d'expression et à la cohésion sociale.

En Francophonie, la valorisation de la diversité des expressions culturelles ainsi que le renforcement des liens entre la culture et le développement constituent des défis majeurs. Dans cette perspective, différentes stratégies sont initiées par les acteurs en co-présence pour l'émergence d'une économie créative performante et pour le renforcement de la démocratie culturelle.

Ces stratégies opèrent tout d'abord au plan politique en favorisant l'émergence de cadres de concertation et de plaidoyer. Elles prennent aussi une dimension de coopération et de promotion des cultures dans leurs différentes expressions. Toutes ces dynamiques restent souvent liées à une volonté politique au-delà de laquelle, le recours à la culture pour accompagner le développement durable reste confus, ambiguë et souvent porteur davantage d'interrogations que de réponses.

Profondément attachée à la promotion de la diversité culturelle et à la dynamique de production et de promotion de la créativité dans une logique de marché, l'Organisation internationale de la Francophonie initie des actions qui ne peuvent être dissociées des réalités des pays : le sens du dispositif mis en place en dépend. Ceci implique donc de prendre en compte plusieurs temporalités : le temps long des stratégies de gouvernance locale, nationale et internationale, le temps limité des actions de production, de diffusion et de réception.

C'est sous une double perspective, celle de l'interrogation sur les effets des activités créatives sur le développement local et celle de la nature et de la portée de leurs enjeux politiques et de développement, que nous aborderons l'aventure ambiguë de la culture dans le développement durable. L'objectif principal est de montrer que l'expression de la diversité culturelle peut être un outil de développement, et que l'émergence d'une économie créative est, d'une part, à la croisée de différentes logiques et, d'autre part, elle nécessite la transformation de plusieurs défis en opportunités.

La mobilisation de ressources conceptuelles et techniques, à travers une approche transversale et évolutive, et une analyse fine et objective de l'impact de la culture sur le développement seront les principaux outils de cette réflexion. Il s'agit d'éclairer, à travers des cas spécifiques, l'apport de la culture dans la dynamique du développement et de dessiner une typologie des opportunités offertes par le champ culturel.

La culture, une ressource pour le développement durable

À l'heure de l'agenda post 2015, la question la plus actuelle est celle de savoir dans quelle mesure l'activité culturelle peut-elle nourrir une dynamique véritable de développement, à la fois sociopolitique et économique? Et dans quelle mesure cette dynamique peut-elle avoir une incidence réelle sur le développement durable?

Cette partie de notre réflexion s'appuie à la fois sur l'analyse de la dynamique culturelle dans l'espace francophone et sur la sociologie des conventions de Howard S. Becker relative au caractère collectif du produit culturel, de façon à rendre plus évidents les rapports entre le contexte d'émergence et la création. En effet, Becker souligne dans *Les mondes de l'art*, que la rentabilité d'un produit culturel se situe à l'intersection entre les contributions des producteurs, des diffuseurs et des récepteurs; autrement dit entre le contexte d'émergence, le créateur et les publics.

De façon plus large, au-delà du monde de l'art, nous nous interrogerons sur l'impact de l'activité créative sur d'autres secteurs porteurs de valeur notamment le tourisme, et plus généralement sur le développement économique et social des territoires voire des États. Pour ce faire, une activité majeure initiée par l'Organisation internationale de la Francophonie alors Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT), le Marché des Arts du Spectacle Africain d'Abidjan (MASA), nous servira à illustrer nos propos.

La diversité des cultures et la créativité féconde qui caractérisent l'espace francophone spécifiquement du Sud, imposent une délimitation du champ. En effet, la construction d'un cadre d'analyse est nécessaire pour situer le contexte. Seule une approche située peut permettre de donner une légitimité à cette réflexion.

Le monde francophone est, en effet, un espace qui relie des peuples de grande créativité mais où les différences sont parfois notoires entre les zones géographiques, et entre les États. Cette différence se reflète également dans les politiques et stratégies culturelles, les conditions de production et dans les niveaux de développement culturel.

Analyser les effets de l'activité créative en nous appuyant sur le MASA, sur le développement endogène appelle une série de questions. D'abord, sur le plan politique et diplomatique, que peut apporter l'activité culturelle au territoire qu'elle anime? Ensuite, d'un point de vue symbolique et social, que peut-elle représenter dans la mémoire collective des populations elles-mêmes? Sur le plan économique, quelle dynamique le secteur culturel crée-t-il au niveau local pour la structuration de marchés, la réalisation d'infrastructures, et le développement touristique?

Le cas du MASA nous a semblé intéressant à étudier de par son histoire et sa logique. Il illustre parfaitement le caractère collectif de l'activité culturelle. Il est né d'une volonté politique et d'une nécessité économique et technique. Volonté de l'OIF ex ACCT d'œuvrer à la promotion de la diversité des expressions culturelles et à l'émergence d'une économie créative autour des arts de la scène en Afrique, nécessité pour les pays d'améliorer la visibilité et la diffusion de leurs expressions créatives.

L'idée de départ était aussi de renforcer les savoir-faire locaux, à travers une confrontation entre créateurs pour une production originale et de qualité, capable de traverser ce que le sociologue Alain Quemin appelle la porte étroite ou gate keeper. En l'occurrence, il s'agissait de créer un événement culturel international, un espace intermédiaire entre les scènes locales et internationales qui, selon Bernadette Dufrêne serait, une zone d'hybridation de deux logiques d'événementialité: l'événementiel et l'événement fondateur.

Selon B. Dufrêne, si l'événement culturel est «hybride», c'est parce qu'il relève de l'événementiel par son organisation et par certaines de ses formes. Par ailleurs, en tant qu'il répond à une logique de marché ou qu'il est programmé au sein d'une institution, il peut, en certaines circonstances, être considéré comme une forme d'innovation. C'est alors un événement culturel fondateur qui modifie les conditions d'énonciation et qui impose de nouvelles conventions.

Comme événement, le MASA participe ainsi à la dynamique des formes culturelles et à la promotion des expressions culturelles des pays francophones du Sud. Cet événement majeur offre une histoire intéressante de créativité, d'inter-culturalité, de solidarité et de développement à raconter. Après deux décennies d'évolution, avec comme paradigme principal la créativité au service du développement, le MASA a accompagné l'amélioration des conditions de travail et diffusion des créateurs et transformé en profondeur la vie de certains comme Rokia Traoré¹. Il est devenu, en outre, un outil fédérateur pour les créateurs.

1 https://fr.wikipedia.org/wiki/Rokia_Traor%C3%A9

Cette évolution dépasse l'échelle du créateur et donne de la valeur à leur territoire : valeurs symboliques et valeur économique. En effet, l'activité de l'artiste, ainsi reconnu, engendre de la notoriété pour son territoire et par son essor contribue à une multiplication de ses initiatives allant jusqu'à la création d'emplois.

A l'échelle du territoire, l'activité culturelle, peut contribuer au mouvement des idées et aux mutations des comportements nécessaires au développement. De plus, comme l'ont démontré les prémices de la « révolution de jasmin »² en Tunisie, l'activité culturelle peut, dans certaines circonstances sociales et historiques concourir à l'amélioration de la gouvernance et au progrès de la démocratie. Il s'agit là d'un principe et d'une caractéristique à prendre en considération dans la perspective du développement durable par les politiques publiques notamment celles dédiées à la culture, à la communication et à l'éducation.

Les gouvernements de l'espace francophone recherchent les voies et les modalités à mettre en œuvre pour la mise en valeur optimale des possibilités offertes par l'interaction entre le champ de la culture et celui de l'économie. Pour autant, cela ne signifie pas une volonté d'instrumentaliser l'art ou réduire la création à sa valeur d'échange marchande, mais plutôt viser une politique cohérente de développement du secteur culturel qui articule créativité, innovation, impact direct et indirect sur le tissu économique mais également sur la vie sociale notamment la cohésion de la communauté locale ou nationale.

Dans le contexte actuel, à l'ère du numérique porteur d'une mondialisation avec ses opportunités et ses risques, les activités culturelles comme le MASA constituent une opportunité majeure en termes de créativité, d'innovation ainsi que de préservation des identités culturelles et de promotion de la diversité culturelle. Elles constituent également des opportunités de dynamisation et de diversification économique à travers la construction de marchés et l'émergence d'une économie créative. Elles contribuent ainsi à ce que Xavier Greffe appelle la re-fonctionnalisation des arts et de la culture par l'articulation d'un événement comme le MASA ou la biennale de Dakar, avec le secteur du tourisme : transport, hôtellerie, restaurant, artisanat d'art.

Ainsi, au fil de ses éditions, le MASA a réussi à mobiliser les autorités des États grâce à sa nature d'outil de développement. Il constitue de ce fait, un support pour l'élargissement de la participation à la vie culturelle, la constitution de marchés, l'inclusion sociale, la préservation et la protection de la diversité et le dialogue des cultures.

2 https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9volution_tunisienne_de_2010-2011

Toutes ces dynamiques favorisent l'émergence de nouveaux modèles de gouvernance basés sur un principe de proximité qui se matérialise par un accompagnement en termes de financement de la production, de mise en place d'infrastructures et de création de plateformes de rencontres et échanges. Il s'agit ici, comme dit J. Ki-Zerbo, de creuser « les puits d'aujourd'hui pour les soifs de demain », et de concevoir des stratégies destinées à construire une économie créative fondée sur les savoirs et les savoir-faire endogènes.

■ Enjeux versus opportunités

Le développement culturel constitue, dès lors, une priorité pour un développement durable dans nos pays. Cela suppose un réel investissement, au premier rang duquel l'élaboration d'une politique globale de développement culturel. La mise en œuvre de politiques sectorielles de développement notamment, des industries culturelles et créatives qui prend en considération les potentialités du secteur culturel doit également constituer un enjeu majeur.

En effet, si les industries culturelles et créatives parviennent à s'affirmer comme de véritables acteurs économiques, elles permettront de diversifier les économies nationales et de donner de l'emploi aux jeunes qui sont très fortement orientés vers les pratiques culturelles et de gros utilisateurs des moyens de communication et d'importants consommateurs de contenus culturels. Toutefois, ceci requiert une bonne articulation entre la création et le marché et une qualité d'offre culturelle correspondant aux exigences de la demande et aux normes techniques non seulement des marchés nationaux mais aussi des marchés internationaux.

Ainsi se perçoit l'enjeu du développement d'un format d'industries culturelles spécifiques au pays du Sud de la Francophonie qui, tout en intégrant les réalités socio-culturelles locales, respectent les caractéristiques en termes de professionnalisme et d'innovation et saisissent les opportunités qu'offre le numérique pour la création, la commercialisation et la diffusion des produits culturels.

Pour la création artistique qui se veut originale, la préservation de la diversité constitue un réel enjeu. En effet, de nos jours, pour exister une industrie culturelle doit appartenir à une famille ou à un genre connue, appréciée et accessible de par le monde. Mais pour survivre et se développer, elle doit se distinguer des productions « standards » en se spécialisant. Là est tout l'intérêt de la promotion de la diversité des expressions culturelles qui constituent une opportunité dans la perspective du développement durable.

Cela suppose des stratégies qui prennent en compte l'intégralité des filières productives, de l'espace de création des œuvres à l'espace de consommation, et la mise en perspective des initiatives publiques et privées. Et pour relever tous ces défis pour une meilleure prise en compte de l'apport de la culture dans les stratégies de développement, il conviendrait, de re-fonctionnaliser la culture.

Cela implique de relever, en amont, le défi de la création de qualité par une formation adaptée et d'encourager le développement d'une pensée endogène dans le domaine de la culture et de la créativité. Cette « re-fonctionnalisation » de la culture passe également par l'adaptation au contexte local des outils et des instruments conçus sur le modèle occidental. Cette adaptation ne se limitera pas au simple transfert de technologies et de supports de création mais elle devra également prendre en compte, à l'instar de l'industrie nigériane de l'audiovisuel, les stratégies de promotion et d'organisation ou même de politiques. Elle doit également favoriser des modèles de production et modes de consommation durable.

Cette réorientation des logiques et des formes doit produire, à son tour, des transformations du modèle initial par ses effets sur les représentations mentales et les visions politiques, en termes de développement social, et culturel durable.

Du point de vue de la diversité culturelle, le produit culturel peut constituer un atout pour la préservation et la promotion de la diversité et de ses expressions. A l'heure de la mondialisation des cultures, où des produits d'une économie culturelle marchande occupent parfois voire souvent une place prédominante dans les pratiques culturelles, l'événement majeur peut jouer un rôle significatif dans la préservation des identités et dans le renforcement de la cohésion sociale.

En effet, si la mondialisation nous place dans la perspective d'une planète démocratique unifiée par une culture universelle, elle se manifeste aussi soit par une « perte évidente d'identité » pour les uns, soit par « une volonté réelle d'affirmation d'un particularisme qui pourrait conduire à l'usage de la violence ».

Sur l'ensemble des enjeux relatifs à la diversité et au développement culturels, la Francophonie peut se féliciter d'avoir contribué aux progrès réalisés au plan international, qu'il s'agisse de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ou de la résolution sur la Culture et le Développement.

Source d'échanges, d'innovation et de créativité, cette diversité culturelle élargit l'offre de possibilités. Elle peut constituer l'une des sources du développement, en termes de croissance économique mais aussi comme moyen

d'accéder à une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle satisfaisante.

Dans le contexte actuel, où le local et le global ont tendance à s'interpénétrer, une re-fonctionnalisation de la culture prenant en compte aussi bien les valeurs esthétiques que les valeurs sociales et de production, pourrait contribuer à l'émergence des pays francophones particulièrement du Sud.

C'est pourquoi, la Francophonie agit pour préserver et promouvoir la diversité des expressions culturelles et pour mettre en valeur la créativité dans ses différents versants.

Au-delà des enjeux identitaires, de diversité et de créativité, la culture est, comme le disait L.S. Senghor, au commencement et à la fin de tout processus de développement.

Dans cette perspective, et devant les difficultés rencontrées dans l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement, reconsidérer les approches du développement constitue un enjeu majeur. La Francophonie et ses partenaires, s'efforcent ainsi à sensibiliser à ce que les problèmes de développement soient aussi des problèmes culturels.

Pour agir pour leur développement, les peuples ont besoin de s'appuyer sur leurs propres cultures, afin d'y trouver les ressources nécessaires à leur propre épanouissement. J. Ki-Zerbo disait, à ce sujet que « c'est dans le ventre de ses villages que l'Afrique trouvera le développement ». Les peuples ont également besoin d'échanger et de partager leurs visions du monde et leurs expressions artistiques à travers un dialogue des cultures équitable. ✨

■ Sources documentaires

- BECKER, Howard S. 1988. *Les Mondes de l'art*, (traduction française par J.Bouniort). Paris : Flammarion.
- DIOP, Alioune. 1977. « Le critique africain et son peuple comme producteur de civilisation ». Actes du colloque organisé par Société africaine de culture à (Yaoundé 16-20 avril 1973). Paris : Edition Présence Africaine.
- GREFFE, Xavier. 2002. *Arts et artistes au miroir de l'économie*, Paris : Unesco/Economica.
- KANE, Cheikh Hamidou. 1961. *L'aventure ambiguë*, Paris : Julliard.
- KI-ZERBO, Joseph. 2012. *Réflexions sur le développement*, Fondation Joseph Ki-Zerbo.
- QUEMIN, Alain .2007. « Montrer une collection internationale d'art contemporain : la place des différents pays sur les cimaises du Centre Pompidou ». in 30 : 1977-2007 Centre Pompidou, trente ans d'histoire. Paris : Editions du Centre Pompidou. p.527-535.



Stéphane POUFFARY

Stéphane POUFFARY travaille dans le domaine de la coopération internationale depuis plus de 25 ans. Il est le Fondateur et Président d'Honneur de l'Association ENERGIES 2050. Il en est le Directeur Général depuis janvier 2012. Ses domaines d'intervention sont le changement climatique, le développement durable et, plus généralement, la Grande transition. Il est également chercheur en ethnologie et en anthropologie sur les modalités du changement de comportement au regard des défis climatiques et énergétiques.

Ces dernières décennies, il a travaillé pour plusieurs institutions nationales et internationales. Il a notamment travaillé pendant plus de 10 ans, jusqu'en juillet 2010, à l'Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) en tant que Chef de la Cellule Expertise Internationale pour la Maîtrise de l'Énergie. Il intervient également dans plus d'une vingtaine d'Universités, d'écoles d'ingénieurs et de formations professionnelles françaises et internationales ainsi que dans de nombreuses organisations, associations et réseaux internationaux.

Le citoyen : 9 milliards d'individus, 9 milliards d'opportunités...

Dans les prochaines décennies, la population mondiale devrait dépasser 9 milliards d'individus. Alors que nos sociétés font face à des crises répétées, que ce soit sur le plan social, économique, environnemental ou climatique, cette réalité démographique quasi-exponentielle depuis le début du XIX^{ème} siècle ne fait qu'exacerber ces innombrables défis. Qu'il s'agisse de fournir les services de bases à une population très contrastée en termes de richesse et de développement ou de prendre en compte, très prochainement, les besoins des milliards d'individus supplémentaires, nos sociétés vont devoir de toute urgence collectivement imaginer et mettre en œuvre un nouveau modèle de développement. Indispensable transition et changement de paradigme, il s'agira d'éradiquer la pauvreté en assurant le bien-être de tous, tout en préservant la planète et ses ressources naturelles et plus que jamais inventer une nouvelle solidarité pour inscrire dans la durée les indispensables changements.

Ceci étant dit, la solution ou plutôt «le bouquet de solutions» ne dépend pas d'un acteur unique et même si les forces en présence et les moyens d'actions de chacun peuvent parfois paraître disproportionnées, chaque individu porte en lui une partie de la solution. Tous les jours, des initiatives citoyennes contribuant à une transition de nos sociétés vers des trajectoires de développement plus respectueuses de l'être humain, plus solidaires, moins polluantes et moins consommatrices des ressources, se mettent en place aux quatre coins du monde. De nouveaux outils émergent ici et ailleurs et permettent à chacun de pouvoir mieux partager les réalités, de mieux se rassembler et se mobiliser pour un futur engagé et alternatif. Véritables trésors porteurs d'innovations et de futurs différents dès lors qu'il s'agit de promouvoir des valeurs positives(*), ces dynamiques conjuguées et combinées à l'infini avec 9 milliards de points d'entrée pourraient, demain, résolument changer la réalité quotidienne de chacun d'entre nous.

(*) *Il est entendu que dans cette contribution, nous ne ferons pas états de dynamiques parfois similaires prônant des contre-valeurs de destruction porteuses d'égoïsmes, de haine et de désordre. Notre article se veut comme une contribution positive pour que chacun se rappelle les trésors d'opportunités d'actions qu'il détient entre ses mains.*

Des nouvelles réalités démographiques à prendre en compte dans la mise en œuvre d'une vision partagée du développement durable

Les dernières projections démographiques des Nations Unies évoquent 2 milliards de naissances d'ici 2030¹, soit autant de futurs consommateurs avec des besoins en alimentation, en eau potable et qui devront avoir accès à des

1 Vidéo «Preparing the world for important population changes/ Préparer le monde à d'importantes évolutions de la population» Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies : <https://www.youtube.com/watch?v=wwk3bWHoFC0>

services essentiels tels que la santé, l'éducation, le logement ou un travail décent. Au-delà des chiffres de ce « futur proche », il convient de rappeler que notre système actuel ne permet toujours pas de répondre universellement à ces premières nécessités (en 2012, 58 millions d'enfants n'avaient pas accès à l'école primaire ; en 2015, 1 milliard de personnes vivait avec moins de 1,25 dollars par jour² ; etc.). Pour pallier à cette situation les Nations Unies s'étaient engagées dès l'an 2000 dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dont l'échéance arrive à son terme en 2015 et qui avaient pour objectif, entre autres, de réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour, ou encore de diminuer de deux-tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, entre 1990 et 2015. Même si des avancées importantes dans différents domaines du développement ont été atteintes, un nombre important des problèmes constatés à l'époque sont restés en l'état voire se sont dégradés. Le processus Agenda Post-2015 et la définition des Objectifs de Développement Durable (ODD) entend renouveler l'engagement des États et rehausser l'ambition de cette mobilisation mondiale pour améliorer le bien-être de tous.

Ceci étant dit, le monde d'aujourd'hui est résolument différent de celui d'hier et, dans cet exercice, il est indispensable de tenir compte des nouvelles réalités démographiques et économiques, sachant que la situation diffère grandement selon les régions du Monde. De plus, la fracture urbain-rural ne cesse de se marquer et l'accroissement de la population sera en grande partie absorbé par les villes. Sachant que les villes sont responsables de plus de 75 % de la consommation des ressources et de près de 75 % des émissions de gaz à effet de serre (GES), cette réalité sera à l'origine de contraintes supplémentaires sur des environnements déjà très sensibles. A cela il faut ajouter que la croissance démographique sera plus importante dans les pays en développement, alors que ces derniers font déjà face à de multiples défis pour gérer les milliers de nouveaux habitants qui rejoignent leurs villes chaque jour. La liste des besoins est presque sans fin et ne pas agir aujourd'hui sur la planification urbaine, la gestion des transports et des déchets, la construction de bâtiments sobres en ressources et en énergie, la lutte contre les bidonvilles et l'habitat informel, l'accès à l'eau et à l'énergie, etc., ne fait que fragiliser d'autant plus ces territoires sachant que les changements climatiques viennent encore plus complexifier les choses.

Par ailleurs, le profil de la population mondiale connaît des mutations importantes dont il faut également tenir compte.

2 Site internet des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement : <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>

Les plus de 60 ans constituent le groupe démographique qui croît le plus rapidement avec de nombreuses conséquences sur l'économie, les besoins en santé et en protection. D'autre part, les prévisions annoncent que 1,2 milliards d'adolescents passeront à l'âge adulte d'ici 2030³ soit autant de besoins en emplois. Il faut également ajouter la question des migrations qui prend une dimension particulière dans un mode en crise politique et confronté aux limites de son modèle économique. Il y a actuellement plus de 230 millions de migrants dans le monde, et potentiellement 30 millions de plus dans les 15 prochaines années. Il faut ajouter les conséquences des changements climatiques parmi les nombreux impacts sur l'être humain et la planète, qui vont se traduire par une augmentation des risques de conflits et qui sont déjà responsables du déplacement de nombreuses personnes (22 millions de réfugiés climatiques en 2013⁴). Cette photographie est loin d'être exhaustive mais elle rappelle à chacun, que cette situation va être d'autant plus problématique dans les décennies à venir si aucune réponse adaptée n'est mise en place.

Épanouissement et développement pour les uns, précarité et pauvreté pour les autres, ces nouvelles réalités questionnent aussi notre mode de solidarité intra et intergénérationnel. La Solidarité dans son acceptation la plus large doit faire partie intégrante des réponses qui seront proposées en 2015, que ce soit dans le cadre l'Agenda-Post 2015 du développement ou dans l'adoption d'un accord international sur le Climat lors de la Conférence de Paris en fin d'année à l'occasion de la 21^{ème} réunion des Parties (CdP21 – COP21) à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

Autant d'opportunités que de défis : l'innovation sociétale, un pilier central de l'indispensable transition à mettre en œuvre

Au regard de cet agenda particulier pour l'année 2015, le citoyen, d'ici ou d'ailleurs, est au cœur de tous les enjeux et son rôle est et va devenir de plus en plus déterminant. Si les enjeux peuvent paraître insurmontables, rien ne serait pire que de céder aux apparentes fatalités. Les défis sont multiples mais il existe, pour chacun d'entre eux, une multitude de solutions et nous serons bientôt 9 milliards à pouvoir contribuer à leur mise en œuvre. Le citoyen, et

3 Vidéo « Preparing the world for important population changes/ Préparer le monde à d'importantes évolutions de la population » Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies : <https://www.youtube.com/watch?v=wwk3bWHoFC0>

4 Rapport « Global Estimates » du Conseil Norvégien pour les Réfugiés, 2013

plus largement la société civile, n'a pas attendu 2015 pour s'engager sur la voie d'un développement résolument différent et les initiatives sont nombreuses et riches de leur diversité.

Pour illustrer ce qui précède, on citera l'un des résultats recherchés dans l'Agenda Post-2015 qui est d'atteindre des modes de consommation et de production durables. Le système actuel, principalement basé sur une logique linéaire d'extraction des ressources premières, de leur transformation puis consommation et enfin du rejet des déchets dans la nature une fois que nos besoins ont été satisfaits, n'est tout simplement pas viable dans une planète où les ressources sont limitées et où les déchets ne font que s'accumuler sans que l'on puisse espérer les voir disparaître avant des centaines voire des milliards d'années pour certains d'entre eux. Même si le citoyen n'est pas le seul à devoir agir pour tendre vers un modèle circulaire –les entreprises et les gouvernements ont un rôle primordial pour façonner notre système économique actuel– le citoyen–consommateur détient une partie importante de la solution.

En pratique, il ne s'agit pas seulement de tenir compte des enjeux rappelés ci-dessus dans nos choix de consommation (consommation locale, responsable, éthique, biologique, etc.). Il est également question d'agir de par notre manière de consommer. Il s'agit, par exemple, de passer d'une logique de propriété des biens à celle d'une économie de services. Avons-nous réellement besoin de posséder une voiture où s'agit-il plutôt de répondre à un besoin qui peut être très ponctuel de se déplacer? Re-questionner la ressource au regard de la réalité du service attendu et du bouquet d'alternatives possibles est plein de bon sens sur le fonds et sur la forme. Dès lors que la question est posée en ces termes, chacun peut, en fonction de son contexte, de sa réalité quotidienne mettre en place une incroyable panoplie de solutions sobres en ressources et utilisant autant que possible des ressources renouvelables.

De nombreuses initiatives et nouvelles formes de consommation sont déjà mises en place, et prennent progressivement de l'ampleur à l'échelle mondiale. Sans être exhaustif, on peut citer des dynamiques telles que l'auto-partage, le covoiturage, le co-working, le couchsurfing, le crowdfunding, le woofing, les plateformes de trocs et d'échanges, de ventes de particuliers à particuliers, etc. Dans tous les domaines, les citoyens ont mis en place de nouvelles formes de consommation et d'interaction qui s'inscrivent, pour la plupart, dans des valeurs de partage et d'échange et qui témoignent d'une volonté de sortir des logiques individualistes et propriétaires tout en privilégiant la sobriété dans l'usage des ressources ainsi qu'une forme de solidarité basée autour de besoins à partager. Une étude

réalisée en 2013 prévoit que le nombre de membres des programmes d'auto-partage devrait passer au niveau mondial de 2,3 millions en 2013 à plus de 12 millions en 2020.⁵ Dans le même esprit, les chiffres datant de 2012 d'une plateforme européenne de covoiturage montrent une croissance de 157% d'utilisateurs en trois ans. Cela représenterait une occupation de 2,8 personnes par voiture au lieu de 1,7 traditionnellement, soit une économie de 500 000 tonnes de CO₂ et de 182,7 millions d'euros pour les conducteurs⁶. Même si le gain économique constitue une motivation importante dans l'avènement de ces dynamiques, il en ressort également une volonté réelle de trouver des alternatives à un modèle économique actuellement non viable.

Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) comme catalyseurs et démultiplicateurs de l'action citoyenne

Si l'on constate ces dernières décennies une réelle émergence des initiatives citoyennes concourant à l'économie circulaire, à l'économie collaborative ou encore à l'économie participative, c'est notamment grâce à l'avènement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). Internet, les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.) et les applications mobiles constituent un réel levier pour la mise en œuvre des dynamiques portées par des citoyens ou par des Organisations de la Société Civile (OSC). Ces nouveaux outils permettent en effet de connecter, de manière instantanée et sans limitation géographique, des citoyens autour d'un intérêt partagé.

Il n'est pas ici question de faire l'apologie naïve de ces outils et nouvelles formes d'expression mais ceux-ci peuvent se révéler d'une formidable puissance dès lors qu'il s'agit de soutenir la transition de notre modèle sociétale en faveur d'une organisation plus solidaire. A titre d'illustration, les 20 et 21 Septembre 2014, la Marche Mondiale pour le Climat («*People's Climate March*») a rassemblé 1574 organisations dans 162 pays. Ce mouvement, initié sur internet pour exprimer la volonté des citoyens de voir leurs gouvernements s'engager de manière concrète lors de la Conférence sur le Climat de Lima a réuni environ 400 000 personnes dans les rues de New-York⁷.

5 "Carsharing Programs: Global Market Analysis and Forecasts" Navigant Research, 2013

6 Blablacar, site de covoiturage en Europe – <https://www.covoiturage.fr/european-growth>

7 Site internet «*People's Climate March*» Bilan 2014: <http://peoplesclimate.org/wrap-up/>

Les NTIC ont également favorisé l'avènement des plateformes de financement participatif, également appelé « crowdfunding » (financement par la foule). Ce type de financement a connu un développement exponentiel. Le Cabinet spécialisé Massolution estime une levée de fonds d'environ 2,7 milliards de dollars US au niveau mondial en 2012. Dans son rapport « *Crowdfunding for Climate Change/Le Crowdfunding pour le Climat* »⁸, l'Initiative Européenne de Renforcement de Capacité (*European Initiative for Capacity Building*) souligne le rôle que la microfinance et le *crowdfunding* pourraient jouer dans la mise en œuvre d'actions pour le climat au niveau local. Le rapport préconise d'ailleurs qu'une composante dédiée soit créée dans le cadre du Fonds Vert pour le Climat (FVC). Il s'agirait de soutenir les pays dans la mise en place d'un environnement favorable à l'avènement de ce type de financements partant de la « base de la pyramide » (BoP: *Base of Pyramid*). Le rapport illustre le potentiel du *crowdfunding* et de la microfinance, avec l'exemple de la plateforme Kiva.org. Celle-ci met en lien des « micro-prêteurs » avec des organisations de microfinance qui soutiennent des projets locaux de développement. Le rapport fait état de 400 millions de dollars US qui ont ainsi pu soutenir les projets de près d'un million de personnes dans des pays en développement. Certaines plateformes sont spécialisées dans des thématiques spécifiques, comme **Sunfunders.com** qui permet de soutenir des projets d'énergie solaire dans les marchés émergents.

Malgré ce qui précède et pour donner un ordre de grandeur des efforts nécessaires pour financer les projets-climat, le Forum Economique Mondial estime que d'ici à 2020, 5,7 trillion de dollars devront être investis dans les infrastructures vertes⁹. Ce chiffre souligne que, malgré le fait de représenter une source innovante de financements pour le climat, le *crowdfunding* ne représente qu'une infime partie des besoins en investissements. Dans ce contexte, la mobilisation des gouvernements en 2015, dans le cadre du processus ODD et de l'accord climat qui sera adopté à Paris en fin d'année, reste indispensable pour corriger nos trajectoires de développement afin que celles-ci puissent être compatibles avec les réalités sociales et environnementales.

La mobilisation citoyenne, une composante essentielle dans les processus onusiens de 2015

Dès le premier Sommet de la Terre à Rio en 1992, les Nations Unies ont identifié neuf groupes majeurs pour

- 8 “Crowdfunding for Climate Change: A new source of finance for climate action at the local level?” European Capacity Building Initiative (ECBI), Mai 2013
 9 «The Green Investment Report» World Economic Forum, 2013

définir et mettre en œuvre les décisions prises au niveau mondial sur les enjeux environnementaux et de développement soutenable (Organisations Non Gouvernementales-ONG; salariés et syndicats; collectivités territoriales ou « autorités locales »; entreprises et industries; communautés scientifiques et techniques; enfants et jeunes; femmes; paysan(nes); peuples et communautés autochtones). Il s'agissait d'une des premières étapes vers une meilleure implication des individus dans la définition des stratégies mondiales de développement durable. Depuis, les démarches de consultation se sont renforcées et démultipliées, avec notamment des initiatives telles que *MYWorld*, une enquête mondiale lancée par les Nations Unies pour demander aux citoyens de choisir leurs priorités pour « bâtir un monde meilleur »¹⁰. Les résultats seront pris en compte dans la définition de l'Agenda Post-2015. Les citoyens du monde entier ont également la possibilité de participer au débat mondial sur la définition des ODD à travers la plateforme *The World We Want*. Des consultations thématiques et nationales y sont proposées et le citoyen peut lancer ou participer à des discussions sur les enjeux du développement¹¹.

Pour ce qui est des négociations intergouvernementales sur le climat, des représentants de la société civile y sont associés chaque année et, de plus en plus, les acteurs qui y participent jouent un rôle important dans les grandes orientations qui sont discutées. Dans le cadre de la CdP21 à Paris, un espace dédié à la société civile sera mis en place sur le site de la Conférence, afin d'accueillir des initiatives citoyennes. Il est également intéressant d'évoquer la Conférence des Jeunes (*Conference of Youth*) qui se tient chaque année en amont de la Conférence des Parties et qui permet à des jeunes de se rassembler pour « apprendre, débattre, découvrir et passer à l'action »¹².

Plus généralement, les opportunités sont nombreuses pour les citoyens qui souhaitent se mobiliser et faire entendre leurs voix. Des plateformes telles que *Avaaz.org*, qui réunit plus de 41 millions de membres dans 194 pays, permettent aux individus de lancer et/ou de signer des pétitions pour, par exemple, alerter sur une injustice, inviter à l'action ou soutenir un plaidoyer. Parmi les dernières pétitions lancées sur cette plateforme, la pétition « 100 % d'énergies renouvelables: n'attendons plus » a déjà recueilli près de 3 millions de signatures.

10 <http://www.myworld2015.org/?lang=fr>

11 <https://www.worldwewant2015.org/fr/node/273703>

12 <http://coy11.org/fr/>

Une conclusion en forme de commencement

De nombreux moyens sont à la disposition de chacun d'entre nous pour partager les connaissances et les savoirs, pour faire entendre des voix différentes et pour agir concrètement pour un avenir durable. Qu'il s'agisse des nouvelles formes de consommation, de financements ou d'organisation, les opportunités d'agir sont multiples et de plus en plus à portée de main. La mise en visibilité permet l'indispensable transparence afin que chacun puisse progressivement n'avoir d'autre choix que de parler « juste et solidaire ».

Le temps n'est plus au seul plaidoyer mais à l'action. Il s'agit d'agir pour témoigner des « possibles ».

Cette vision est celle d'un nombre sans cesse grandissant d'acteurs. Cette réalité est à la base de l'association ENERGIES 2050 qui s'inscrit résolument dans cette dynamique et a réussi à fédérer des partenaires dans plus d'une cinquantaine de pays autour de la mise en œuvre de la *Grande Transition*, qu'il s'agisse de la transition énergétique

ou de la mise en mouvement d'une société plus humaine, plurielle et solidaire, porteuse de paix et respectueuse des biens communs de l'humanité.

La trajectoire de développement de nos sociétés n'est pas une fatalité. Notre intelligence n'a de sens que si elle est conjuguée collectivement. Cette aventure doit permettre à chacun d'entre nous de mutualiser les savoirs pour démultiplier les moyens d'actions.

Il s'agit aussi de montrer que nos modes de consommation et de production peuvent être résolument différents, au service du plus grand nombre et dans le respect des ressources naturelles. Dans cet esprit, il est essentiel de créer des traits d'union, des passerelles entre les Savoirs passés, présents et à venir afin de démultiplier les opportunités d'action pour des sociétés en transition, équitables, solidaires et respectueuses des équilibres intra et intergénérationnels.

Chaque citoyen constitue une partie de la solution. 9 milliards d'individus, c'est aussi 9 milliards d'opportunités.



Manifestation en marge de la conférence de Rio+20 (2012)
Crédit : Stéphane Pouffary, ENERGIES 2050

Agite Ta Terre! Edition 2015 - Concours citoyen international «Mon climat aujourd'hui, mon climat dans 20 ans, et moi?»

«Agite Ta Terre!» est une journée internationale qui invite les citoyens du monde entier à échanger et débattre sur les enjeux climatiques, environnementaux, sociaux et économiques auxquels sont confrontées nos sociétés, sur un thème particulier différent chaque année.

L'objectif de l'initiative est que chaque citoyen de la planète, quel que soit son âge, son sexe ou sa nationalité, puisse avoir en sa possession les informations et les outils nécessaires à la compréhension, mais aussi à l'action pour participer à la transition vers un modèle de développement plus solidaire, respectueux de l'homme et de l'environnement.

Pour la 4^{ème} édition d'«Agite Ta Terre!», ENERGIES 2050 lance, avec plusieurs partenaires, un concours citoyen international sur le thème «**Mon climat aujourd'hui, mon climat dans 20 ans, et moi?**». Il s'agira pour les citoyens du monde entier, petits et grands, de témoigner, de partager sur les enjeux, défis et opportunités d'actions dans les catégories suivantes : *photos, selfies, vidéos, poèmes et dessins*.

Une initiative citoyenne internationale ... des milliers de personnes mobilisées

L'association ENERGIES 2050 a lancé l'initiative «Agite Ta Terre!» en 2012, afin de proposer une journée mondiale d'information et d'échanges sur les enjeux du développement durable, du changement climatique et de la protection de l'environnement, à l'attention du grand public, des professionnels, des décideurs politiques et, d'une manière générale, de l'ensemble des personnes concernées par ces thématiques.

Pour donner à l'initiative l'ambition et la visibilité attendue, cette journée se déroule chaque année au même moment dans les pays des associations partenaires et autour d'un sujet commun. Pour chaque édition, la thématique, le programme de la journée et la date sont définis collégialement par l'ensemble des partenaires. ENERGIES 2050 a pour responsabilité particulière de stimuler la mobilisation des associations et de les encourager à organiser des manifestations décentralisées et ancrées dans leur contexte local.

Les trois premières éditions ont déjà permis de rassembler de nombreux partenaires dans plusieurs dizaines de pays :

- La 1^{ère} édition s'est déroulée le 8 juin 2012, quelques semaines avant le Sommet de Rio+20 sur le thème «Le développement durable, Pourquoi? Comment? Mon métier et moi dans 20 ans».
- La 2^{ème} édition a eu lieu le 28 juin 2013 avec pour thème «Transition énergétique: Pour qui? Pourquoi? Comment? Et moi?».
- La 3^{ème} édition a pris place le 20 juin 2014 sur le thème «**Le changement climatique, la solidarité et moi**».

L'Édition 2015: un concours citoyen international pour partager les constats mais pour aussi partager les opportunités d'actions et les futurs inspirés

Pour la 4^{ème} Édition d'«Agite Ta Terre!», il est apparu essentiel de replacer le citoyen au cœur de l'action et de l'inviter à prendre part à la mobilisation internationale pour le Climat, au travers de témoignages pouvant prendre diverses formes (photos, selfies, vidéos, poèmes et dessins).

L'objectif est également de mettre en avant la diversité des enjeux, des impacts mais aussi des opportunités d'actions, selon l'endroit où l'on se trouve. Même si la question climatique est un enjeu mondial, les conséquences ressenties, que ce soit aujourd'hui ou dans 20 ans, sont très différentes selon l'endroit où l'on se trouve et les leviers d'actions sont sensiblement différents selon que l'on vive dans un pays industrialisé, en développement ou en transition.

«Agite Ta Terre!» entend contribuer à témoigner de cette diversité tout en invitant chaque citoyen d'où qu'il soit à se mobiliser en fonction de ses moyens. Il s'agit aussi de donner à chacun d'entre nous l'envie d'agir en tant que préalable indispensable à toute construction collective.

Mon climat aujourd'hui, mon climat dans 20 ans, et moi? ... un concours pour alerter, protéger et agir

L'être humain épuise les ressources de la Terre et émet trop de gaz à effet de serre, ce qui engendre des conséquences de plus en plus préoccupantes pour notre environnement, et également pour l'homme lui-même : désertification, sécheresse, inondations, baisse des rendements agricoles, disparition des ressources naturelles...

Si nous ne faisons rien, les changements climatiques donneront lieu, entres autres, à d'importants déplacements de population, à la multiplication des risques de conflits, à des épisodes de famine récurrents ou encore à la disparition de biodiversité.

Il est plus que jamais urgent d'agir et de mettre en place des solutions. La communauté internationale doit s'engager et elle devrait adopter, en décembre 2015 à l'occasion de la 21^{ème} Conférence des Parties (CdP21 – COP21) qui se tiendra à Paris, un nouvel accord international sur le climat.

Le citoyen est lui aussi un acteur à part entière de la lutte contre les changements climatiques.

Nous sommes tous au cœur des solutions, nous sommes tous une partie de la solution.

Chaque problème est une nouvelle opportunité de reconsidérer notre rapport à l'autre et au développement. Des milliers de solutions sont à notre portée et pourraient, mises bout à bout, transformer radicalement notre monde pour un mieux vivre ensemble solidaire.

Le changement climatique, c'est chacun d'entre nous....

C'est moi, les autres, ma ville, mon pays ... c'est nous sur cette petite planète dont nous sommes tous colocataires.

Agir c'est aussi témoigner, partager et proposer!

Le concours citoyen «Agite Ta Terre!» 2015, doit permettre à chacun de témoigner de la réalité des impacts des changements climatiques, aujourd'hui, et de ce qu'ils pourraient être demain, dans 20 ans. C'est aussi une opportunité de raconter une histoire passée, présente, et à venir, pour témoigner de la créativité de l'Homme et de celle de la Nature, afin de démultiplier les initiatives et d'inspirer chacun pour des lendemains positifs et porteurs d'avenir.

Ce concours doit permettre à chacun d'entre nous, citoyens de la planète, de dire « Je témoigne et j'agis ! »

Tous, ici ou ailleurs, acteurs du changement !

Les contributions sont attendues au plus tard le 1er novembre 2015

www.energies2050/climate2015

climate2015@energies2050.org

AGITE TA TERRE 2015 !
Shake Your Earth ! - ¡ Agita Tu Tierra ! 4^{ème} EDITION

PHOTOS
SELFIES
VIDEOS
POEMES
DESSINS

MON CLIMAT
AUJOURD'HUI
MON CLIMAT
DANS 20 ANS

Et moi?

Envoyez-nous vos créations !

Concours Citoyen International

Date limite: 1^{er} Novembre 2015
www.energies2050.org/climate2015



« **LEF 100 :** Témoignage de trois anciens directeurs »





Bernard DUHAMEL

Ancien et premier Directeur exécutif de l'IEPF (actuel IFDD) de 1988-1992, actuellement Vice-Président de l'Association pour le Développement de l'Énergie en Afrique.

bdu-kadran@wanadoo.fr

Du premier numéro au 100^e numéro de LEF

Célébrer la parution du 100^e numéro de Liaison Énergie Francophonie est un événement auquel je n'osais penser lorsque, il y a plus de 25 ans (une génération !) je décidais de doter l'Institut d'un « Bulletin de liaison » dont la vocation serait de disséminer dans le monde francophone, l'information sur les activités de l'IEPF. Mon idée était inspirée par le « partage », faire en sorte que cet organisme nouveau, institution encore « confidentielle », accompagne le développement énergétique des pays membres et soit lui-même accompagné par leur expertise. En somme il s'agissait, comme je l'écrivais très explicitement dans l'éditorial du premier numéro, de « créer du lien », pour faire en sorte que l'espace francophone devienne une réalité vivante, parce que discutée, sur le plan énergétique.

Cette idée fut d'emblée appuyée par Bocary Sy et Yvon Tremblay, directeurs adjoints, qui furent aussi les premiers rédacteurs de ce « bulletin » de 4 pages.

Il fallait lui trouver un nom. À vrai dire, j'avais déjà réfléchi à un tel intitulé avec des amis et collègues Africains, avec qui j'avais lancé à Dakar le « Programme énergie » d'ENDA Tiers Monde (je me dois de mentionner ici Smail Khennas et Youba Sokona). C'est dans ce contexte que je proposais « Liaison Énergie-Francophonie », LEF, intitulé simple et sonore, immédiatement accepté par mes collègues de l'IEPF. Le nom est resté, porté par ce qui devint rapidement une revue, avec une ligne éditoriale, de plus en plus claire et ciblée, apte à rendre compte de l'ampleur de l'espace francophone, de la variété des sujets qui expriment la riche réalité du développement énergétique et de ses interrelations, témoignant d'une expertise de plus en plus affirmée dans les pays du Sud. Ce « bulletin de liaison » est ainsi rapidement devenu une tribune où les opinions exprimées s'imposaient par la qualité de leur argumentation.

Chaque numéro de LEF est une référence; cela apparaît maintenant comme une évidence. Mais cela ne s'est pas imposé d'emblée. C'est le résultat d'une somme d'efforts, et aussi de tâtonnements, où chacun a pris sa part, Sibi Bonfils, Christian Latortue, nouveaux directeurs adjoints, Taoufik Boudchiche, l'un des premiers responsables de programme, Martine Allègre responsable du service information. Je pense aussi à toutes celles qui nous assistèrent dans cette tâche : Francine Bolduc, Sylvie Côté, Pauline Malenfant, Jacinthe Potvin. J'espère n'oublier personne de cette époque. L'enracinement de LEF dans la réalité de l'IEPF, fut dès le début une œuvre collective du Secrétariat de l'Institut. Son dynamisme, sa richesse éditoriale, furent portés par l'enthousiasme et la qualité d'auteurs de plus en plus nombreux qui y trouvaient l'occasion de s'exprimer en français, sur des sujets essentiels, et ainsi de faire reconnaître leur expertise. À la fin de mon mandat, le « bulletin de liaison » était passé à une trentaine de pages.

LEF a fortement contribué à asseoir l'IEPF au plan international. En mars 1992 étaient publiées les orientations générales pour le biennium 1992 – 1993 de l'IEPF, adoptées en décembre 1991 par la Conférence générale de l'ACCT, reconnaissant que : « L'Information est un secteur stratégique d'intervention de l'IEPF ». Plus précisément, comme cela était énoncé : « L'information précédant, accompagnant, poursuivant toute action de l'Institut doit être systématique. Elle peut prendre plusieurs formes... Elle doit aussi s'appuyer sur l'existence de Liaison Énergie-Francophonie (LEF) dont la qualité de publication et de contenu est désormais reconnue et qui possède un public ciblé et large présent dans toute la communauté francophone et aussi à l'extérieur ». Et le texte ajoutait : « La visibilité des actions n'est pas une question purement formelle qui serait de donner à une intervention un certain éclat. La visibilité c'est aussi que l'action concernée soit reconnue ». LEF fut ainsi une contribution essentielle à la reconnaissance de toute l'action de l'Institut, dont l'évolution impliquait la prise en compte des questions environnementales, alors que se tenait la Conférence de Rio en 1992, l'Institut devait clairement s'engager dans le combat pour un développement durable.

Le rayonnement de LEF a d'abord accompagné la mise en place par l'Institut de réseaux thématiques internationaux (sur l'électrification rurale, l'énergie solaire, la bioénergie, la maîtrise de l'énergie) dont la revue rendait compte. Mais le thème du numéro 16 de la fin 1992 « Énergie, Environnement, Développement » peut être considéré comme le tournant, prémonitoire d'une évolution nécessaire. J'en signais, pour la dernière fois, l'éditorial, intitulé « Crise de l'énergie, crise de l'environnement, lutte contre la pauvreté » en concluant sur ces mots : « La lutte contre la pauvreté est sans doute l'objectif le plus immédiat que le monde puisse avoir pour préserver l'habitabilité de la terre. Qu'elle implique l'énergie est une évidence et si la relation énergie environnement développement est ainsi incontournable, il ne faut pas la faire peser sur les seuls pays pauvres mais avoir le courage d'impliquer les pays du Nord dans un élan de solidarité dont la francophonie doit donner l'exemple. »

C'est cet esprit, cette ambition phare, que traduit l'heureuse expression utilisée par l'un de ceux qui me succédèrent à la tête de l'IEPF, El Habib Benessahraoui : faire de LEF un « vaisseau amiral » de l'Institut. Comme le nouveau Monde fut autrefois découvert, il s'agit avec LEF de répandre, dans une langue que nous avons « en partage », la nouvelle de la vision d'un monde nouveau, d'une terre durablement habitable pour laquelle il faut absolument œuvrer, quitte à engager des ruptures.

De cette évolution, de ce destin du premier « bulletin de liaison », je me réjouis profondément.



Jean-Marc DE COMARMOND est ancien Directeur Exécutif de l'IEPF (actuel IFDD) de 1993-1997, ancien Directeur Général des Sciences et Techniques pour le Développement à l'ACCT.

De Liaison Énergie-francophonie à Liaison francophonie et développement durable

Le premier Sommet de la Francophonie, tenu à Paris en février 1986, avait fixé comme un des objectifs de la coopération multilatérale francophone, celui de « dégager une volonté commune de relever les défis auxquels fait face la francophonie en mettant l'accent sur les technologies du futur ». Le thème retenu pour ce centième numéro de Liaison-Énergie-Francophonie vient faire écho à cet engagement pris, il y a presque trente ans par les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

L'information scientifique et technique a toujours été un domaine prioritaire de la coopération multilatérale francophone. Dès la création de l'Agence de Coopération scientifique et technique (ACCT), la charte, adoptée par la Conférence de Niamey en mars 1970, fixait parmi les objectifs de coopération la mission de « créer les moyens propres à assurer la diffusion la plus large et la plus rapide possible, entre tous les membres, de l'information, notamment dans les domaines de la science, de la pédagogie et de la technologie ». Cette priorité, liée à la nécessité de fournir aux publics francophones une information scientifique et technique de qualité en français, a été constamment réaffirmée par la suite, principalement en relation avec les activités sectorielles exercées par l'ACCT dans le domaine de la coopération pour le développement.

Pendant les premières années des activités de l'Agence, son programme « Aide au développement » n'affichait pas de priorité sectorielle. Mais en 1975, la Conférence générale de Maurice décidait de centrer ce programme sur le développement rural. Les interventions étaient principalement orientées en direction des jeunes ruraux.

Forte de son accès au statut d'observateur auprès de l'ONU, obtenu en décembre 1978, l'ACCT avait participé à la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables qui s'était tenue à Nairobi en août 1981. Entre 1981 et 1986, l'Agence avait mené dans certains pays quelques actions de coopération pour l'utilisation des énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse) dans le monde rural sans avoir de programme d'envergure relatif à l'énergie.

Pour ce qui concerne l'environnement, le programme d'aide au développement rural de l'Agence avait des composantes qui prenaient aussi en compte la préservation des ressources naturelles (opération « Sahel vert », ressources végétales et plantes médicinales, préservation des sols, ressources aquatiques). Mais pendant les quinze premières années de la coopération multilatérale francophone, avant les Sommets des Chefs d'État et de gouvernement, la Francophonie n'avait aucun programme spécifique prioritaire consacré à l'environnement.

Le volet de coopération pour le développement du premier Sommet de la Francophonie, à Paris en février 1986, avait retenu trois thèmes prioritaires : l'information scientifique et technique, l'agriculture et l'agro-alimentaire et, pour la première fois, le secteur de l'énergie.

Le gouvernement du Québec avait présenté le rapport sur l'énergie qui recommandait le développement « des réseaux de circulation des idées et des informations concernant l'énergie, l'échange et le transfert des technologies, la formation de techniciens et de gestionnaires du secteur » comme objectifs de la coopération multilatérale. Le gouvernement du Québec suggérait aussi la création d'un « Institut de l'Énergie de langue française ».

Pour les domaines prioritaires de la coopération pour le développement, trois réseaux étaient constitués : le réseau agriculture, le réseau énergie et le réseau de l'information scientifique et technique. Dans leurs domaines respectifs, ces réseaux devaient assurer le suivi des projets adoptés et ils avaient aussi le mandat de proposer aux instances une programmation pour la coopération multilatérale francophone.

Suite à la proposition du Réseau Énergie, la décision de créer l'Institut de l'Énergie des pays ayant en commun l'usage du français était prise au Sommet de Québec, en septembre 1987, et l'IEPF, organe subsidiaire de l'ACCT voyait le jour en 1988. L'Institut devait alors prendre progressivement en charge la totalité du programme de coopération multilatérale dans ce domaine.

Déjà en 1987, face aux progrès de la désertification, le Réseau Agriculture avait, proposé la création d'un réseau spécifique pour la protection de l'environnement. Mais le grand pas sera effectué au Sommet de Dakar, en 1989, avec l'adoption d'une Résolution sur l'Environnement qui confirmait l'adhésion de la communauté des pays francophones au concept de développement durable. L'ACCT était chargée d'organiser une Conférence des ministres de l'environnement des pays francophones ainsi que de la mise en œuvre d'un programme concret de coopération et enfin de l'organisation de la présence de la Francophonie multilatérale dans toutes les instances internationales concernées par les problèmes de l'environnement et du développement.

Dès ses premières années d'activité, l'IEPF avait déjà pris en compte les aspects environnementaux de la production et l'utilisation de l'énergie, particulièrement sur les énergies alternatives et l'efficacité énergétique. En 1991, sur proposition du Comité d'experts de l'ACCT qui avait succédé au Réseau Énergie, les instances de la Francophonie transféraient à l'IEPF les projets en énergie qui étaient encore gérés à Paris, notamment le programme de maîtrise de l'énergie PRISME. L'Institut concentrait donc en son sein la totalité des programmes et des budgets de la Francophonie sur les questions énergétiques. En 1992, après le Sommet de Rio et l'adoption de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, l'IEPF devenait naturellement l'organe de la coopération multilatérale francophone chargé d'accompagner les pays membres pour le suivi de cette convention et notamment pour organiser leur participation aux Conférences des parties. Fin 1995, les instances de la Francophonie décidaient enfin le transfert à l'IEPF de tout le programme environnement de l'AIF (Agence Internationale de la Francophonie qui avait remplacé l'ACCT). Et en 1998, l'IEPF devenait l'Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie.

Liaison Énergie-Francophonie (LEF) répondait dès sa naissance à la mission de fournir aux cadres francophones une information scientifique, technique et économique de qualité en français dans le domaine de l'énergie. La revue a parfaitement répondu à cette mission et elle a évidemment suivi l'évolution du programme de la coopération multilatérale francophone dans le domaine du développement durable. En 1990, le numéro 8 avait déjà comme thème « Énergie et Environnement » et, en y ajoutant « Développement », ce thème était repris en 1992 pour le numéro 16, juste après la conférence de Rio. Sans jamais négliger les aspects techniques, économiques et financiers de la production et de l'utilisation de l'énergie, LEF s'est, par la suite, progressivement ouvert à tous les aspects du développement durable. Sans changer de titre et en élargissant son public, « Liaison Énergie-Francophonie » est donc devenu Liaison Énergie-Environnement-Francophonie puis, accompagnant la transformation de l'IEPF en IFDD, devient en fait l'organe de liaison de la Francophonie et du développement durable.

DÉCLARATION DE DAKAR (extrait) :

« Nous, Chefs d'État et de Gouvernement, RÉAFIRMONS notre volonté à développer au sein de notre espace commun de solidarité et de coopération des actions concrètes et significatives, multilatérales et multiformes pour relever les grands défis de notre temps dans les domaines de l'Agriculture et de l'Environnement, de l'Énergie, ..., de l'Information scientifique et du Développement technologique... »

Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, Dakar, 24-26 mai 1989



El Habib BENESSAHRAOUI

Ancien Directeur exécutif de l'IEPF (actuel IFDD), de 1998-2006

Ancien conseiller du Secrétaire général de la Francophonie et Chef du Bureau de l'Administrateur de l'OIF (2008-2015)

Avec 100 parutions, LEF fécond et toujours prometteur

En septembre 2008 lors de ma contribution à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de LEF, j'ai souligné l'insigne honneur et le réel plaisir qui ont été les miens, dans la conduite, neuf ans durant, de la réalisation trimestrielle de la revue.

J'ai également noté le défi qui, avec une équipe formidable, a été le nôtre, pendant cette période. Car il s'agissait de capitaliser sur les acquis que mes prédécesseurs, Bernard Duhamel et Jean-Marc de Comarmond avaient réalisés, mais aussi de valoriser autant que possible l'expérience et la réussite exemplaires que, l'un et l'autre, avaient forgées.

En leur rendant à nouveau hommage, je me dois de féliciter ma sœur et collègue Fatimata Dia qui a porté dignement le flambeau, de 2007 jusqu'au mois de mars dernier.

Je souhaite, tout naturellement, plein succès et grande réussite, dans la fructification de l'héritage, à mon jeune frère et collègue Jean-Pierre Ndoutoum à qui revient, dorénavant, l'honneur de conduire et d'animer l'équipe de l'IFDD et de son « vaisseau amiral » LEF.

Certes je me souviens, comme on dit au Québec, de la joie et du plaisir qui ont été les miens, à chaque fois, au cours des différentes étapes de la confection de la revue, du choix des thèmes et des rubriques, jusqu'à la correction des épreuves finales en passant par les contacts, toujours plus enrichissants avec les auteurs identifiés, de rares fois récalcitrants, mais souvent disponibles et toujours plus nombreux. Je dois rappeler, aussi, le stress incontournable qui me saisissait, à chaque fois, dans les dernières phases du bouclage.

Cette sensation complexe, mais dont l'issue est toujours exaltante, aura été la mienne 34 fois de suite, de la trente huitième à la soixante douzième livraison.

Autant de fois où des plumes, parmi les plus compétentes et les plus reconnues dans notre espace francophone, se sont exprimées s'agissant des questions de politiques énergétiques, de gestion attentive des ressources naturelles et de développement durable. Questions pour lesquelles l'Institut a mandat de contribuer aux réponses dans l'esprit des valeurs de partage et de solidarité de la Francophonie.

Pour ce faire, j'ai initié, dès le 38^{ème} numéro, la pratique d'inviter, pour chaque livraison et en fonction de chaque thématique, une personnalité marquante, à remplir le rôle de rédacteur en chef, d'animer l'équipe rédactionnelle et de mobiliser de nouveaux contributeurs. Cela a permis rapidement d'élargir et de diversifier le réseau de ces contributeurs aussi bien au plan des disciplines scientifiques et des métiers techniques qu'an plan géographique et territorial.

Avec l'équipe, nous avons conforté cette pratique par la mise en place formelle d'un comité scientifique qui se renouvelle et qui a assuré à son tour un rayonnement accru de la revue et, par la même occasion, la mobilisation constante de voix autorisées, le renouvellement des idées et l'enrichissement des débats.

En s'apprêtant à marquer sa centième livraison en une année particulièrement cruciale pour l'avenir de la famille humaine (Conférence décisive sur les changements climatiques et adoption des Objectifs « universels » pour le Développement Durable), LEF a raison de consacrer sa réflexion et ses débats à la thématique de « 2015: Transformer les défis en opportunités d'actions ».

Car c'est devenu une tradition où LEF joue son rôle d'éclaireur à chaque grand débat mondial. Elle le fait à l'occasion de toutes les rencontres internationales importantes pour la sauvegarde de la planète et l'édification d'un monde meilleur.

Elle le fait afin que les francophones jouent pleinement leur partition dans les affaires du monde et marquent, autant que possible, leur engagement collectif.

Ce fût le cas depuis le début de la revue, avec une montée en puissance qui n'a cessé de se déployer au bénéfice de la présence active de la Francophonie en tant qu'acteur des relations internationales.

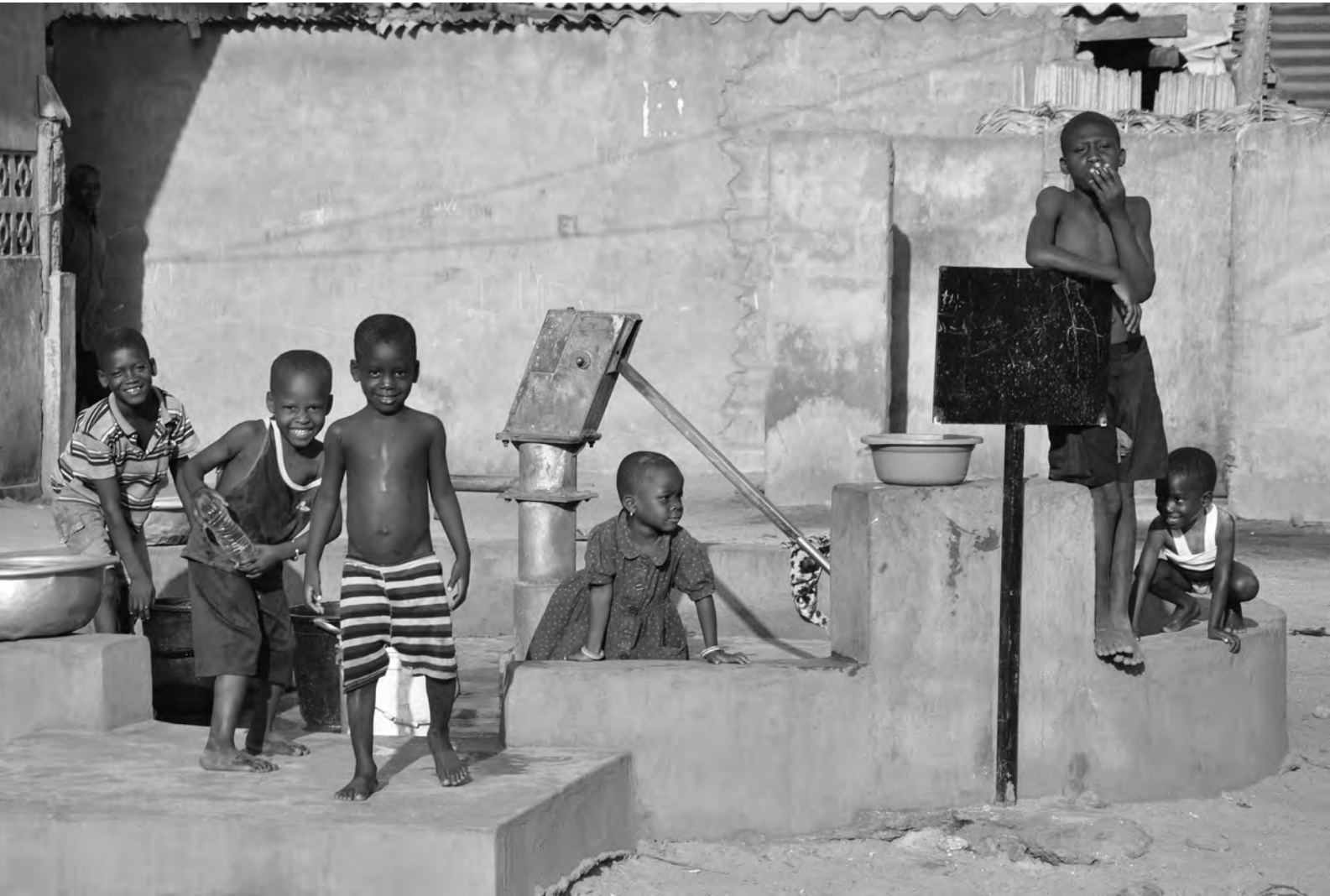
Que de chemin parcouru depuis septembre 1988.

D'abord outil pour accompagner les réseaux thématiques de l'Institut et créant du « lien » (comme aimait à dire Bernard Duhamel) entres leurs membres, LEF s'est forgé progressivement comme instrument d'information recherché, lieu de débats prospectifs et organe de veille stratégique, faisant systématiquement le lien entre analyse conceptuelle et réalité diverse de terrain, entre théorie et pratique.

Ce faisant, LEF aura été cet espace fécond où se sont croisés, nombre d'acteurs, au quotidien, pour le mieux-être de nos populations, et de passeurs d'idées et d'expériences reflétant la richesse et la diversité culturelles, ces atouts de la Francophonie.

Parmi ces derniers, je voudrais rendre un hommage particulier à deux semeurs d'avenir, amis sincères de LEF, qui nous ont quitté et qui ont contribué grandement à l'élaboration d'une vision francophone du développement durable et de la lutte contre la pauvreté fondée, notamment, sur l'exigence de faire de la culture une dimension fondamentale de ce développement.

J'ai cité Francesco Di Castri et Serge Antoine.



Lomé, Togo. Crédit : Stéphane Pouffary, Énergies2050.



ENERGIES 2050 est une aventure collective à la recherche d'un mieux vivre ensemble, dans le respect des ressources naturelles et d'une indispensable solidarité à réinventer

www.energies2050.org

LE
FUTUR QUE NOUS
~~VUIONS~~
faisons

CONCEVOIR
METTRE EN
OEUVRE
TÉMOIGNER DES
POSSIBLES

Des
projets
concrets et
duplicables

Un
réseau de
partenaires,
de membres et
d'experts dans
+ de 50 pays

FÉDERER
DONNER À
CHACUN LES
MOYENS D'AGIR

Transition énergétique **Citoyen**
Eco-développement **Solidarité**
Environnement **Eau** **ENERGIES 2050**
Agriculture
Genre **Villes** Economie sociale et solidaire Territoires
Nos actions **Biodiversité** **Climat**
Tourisme **Bâtiment**

Des
conférences,
des formations,
des ateliers

Des
outils, des
publications,
des rapports

MUTUALISER
PARTAGER
LES SAVOIRS
DÉMULTIPLIER LES
MOYENS D'ACTION

ethiCarbon®
une initiative
internationale
pour des projets
solidaires ici et
ailleurs

TRANSFORMER
LES DÉFIS EN
OPPORTUNITÉS
D'ACTION



ENERGIES 2050

688, chemin du Plan 06410 BIOT

Tel: +33 (0)6 80 31 91 89

contact@energies2050.org

Pour participer, nous rejoindre,
agir, contactez-nous !

Association déclarée, sans but lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901 travaillant exclusivement dans l'intérêt général
Enregistrée au registre des associations sous le numéro : W061002467 - SIRET : 539 215 889 00012



INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (IFDD)
 56, RUE SAINT-PIERRE, 3^e ÉTAGE, QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 4A1 CANADA
L'IFDD est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie.